

Université Mohamed Khider – Biskra
Faculté des Sciences et de la technologie
Département d'Architecture
Ref :.....



جامعة محمد خيضر بسكرة
كلية العلوم و التكنولوجيا
قسم الهندسة المعمارية
المرجع:.....

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du diplôme de
Magistère en architecture

Option

Etablissements humains dans les milieux arides et semi-arides

Thème :

**Les quartiers périphériques spontanés entre les
opérations d'intégration et les forces d'exclusion
Cas d'étude : quartier de "Maïtar" à Bou-Saada**

Présenté par :

ARABA Mabrouk

Soutenu publiquement le 19/06/2012

Devant le jury composé de :

Dr. FARHI Abdellah	Professeur	Président	Université de Biskra
Dr. MAZOUZ Said	Professeur	Rapporteur	Université de Biskra
Dr. DJEMILI Abderazzak	Maître de conférences	Examineur	Université de Sétif
Dr. NACEUR Farida	Maître de conférences	Examinatrice	Université de Batna

DEDICACE

Je dédie ce modeste travail à ceux qui m'ont soutenu, m'ont encouragé durant toute ma période d'étude, et pour leurs sacrifices consentis .A ceux qui ont toujours voulu que je sois le meilleur : A ma mère et mon père.

Je dédie ce modeste travail à :

Ma femme ...

Mes filles : Sara, Asmaa, Soumaya.

Mon petit fils : Abderrahmane

Mon frère : Rabeh.

Mon autre frère : Ahmed LAMINE

Mon oncle : Elhamel

Mes autres mères : Nafissa, Aicha

Mes autres frères et sœurs : Hacem et sa famille, Fatiha et ses fils et filles, Abderahmane, Kamel, Sohib, Leila, Wafaa, Yacine, Takeieddine, Chaïmaa, ...

A mes amis et frères, surtout : Abdelkader LAMINE, Jabri DAHIA, Tarek CHOUIHA, Saad LORFI, Mohamed ACHOUR, Abdelkader LABZA ... et les autres

A tous les étudiants de ma promotion de Magistère architecture 2008/2009 à Biskra

A mes inoubliables amis et collègues : Assoul DECHAICHA, Nacer BELOUADAH, Krimo BOUHIDEL, Adel REZZIG, Rami KAOUUD, pour ses encouragements et discussions très intéressantes au cours de l'élaboration de cet essai. Je les dis : «bonnes réussites à venir».

Ainsi qu'aux autres que j'avais connu depuis mon enfance à ce jour

REMERCIEMENTS

Premièrement et avant tout, je remercie mon Dieu, le Tout-Puissant, qui m'a donné la force et le courage pour poursuivre mes études.

J'exprime toute ma gratitude à mon encadreur le professeur MAZOUZ Said d'avoir accepté d'encadrer ce mémoire. Sans ses orientations et ses suggestions les plus inestimables, ce mémoire n'aurait jamais pu voir le jour.

J'exprime toute ma gratitude aux membres du jury :

Prof FARHI Abdellah, pour avoir bien voulu présider mon jury.

Dr DJEMILI Abderazzak, pour avoir bien voulu examiner ce travail.

Dr NACEUR Farida, pour avoir bien voulu examiner ce travail

Un grand merci à tous mes enseignants, collègues et amis de la promotion de Magistère architecture 2008/2009 à Biskra pour leurs précieuses aides et orientations.

Je remercie Bachir DJAITH de m'avoir aidé dans mon BET durant les jours très difficiles de l'élaboration de ce travail

Je remercie Mohamed MORKSI de l'AADL Bou-Saada pour ses données et informations sur le quartier de Maitar

Je remercie Kouider et Omar dans le quartier de Maïtar, pour ses aides dans le travail du terrain et l'enquête

Je remercie tous les gens qui ont contribué à l'amélioration de la qualité et le contenu de ce mémoire ; je les en suis très reconnaissant.

Je suis reconnaissant à mes proches, parents et amis, qui ont su rester à mes côtés pendant toute cette période de formation.

.....A vous tous, merci.

TABLE DES MATIERES :

DEDICACE	II
REMERCIEMENTS	III
TABLE DES MATIERES	IV
LISTE DES TABLEAUX	XIV
LISTE DES GRAPHES	XVII
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	XVIII
LISTE DES CARTES ET FIGURES	XX

<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	01
PROBLEMATIQUE	05
METHODOLOGIE	07
STRUCTURE DE LA RECHERCHE	09

PARTIE THEORIQUE

CHAPITRE I : NOTIONS DE PÉRIPHÉRIE, HABITAT SPONTANÉ

Introduction	14
I.1 - Notion de périphérie	14
I.1.1 – Définition	14
I.1.1.1- la distance	15
I.1.1.2- l’aspect physique	15
I.1.2 - les périphéries dans les pays occidentaux	16
I.1.2.1- la périphérie industrielle ou la proche banlieue (1870-1914)	17
I.1.2.2- la périphérie pavillonnaire (1919-1939)	18
I.1.2.3- la périphérie des grands ensembles (1939-1970)	18
I.1.2.4- Le retour a la périphérie pavillonnaire (1970-1990).....	19
Conclusion	19
I.1.3- Les périphéries dans les villes des pays du tiers monde	20
I.2- L’habitat spontané.....	22
I.2.1- Définition	22
I.2.2- Le bidonville : première forme de l'habitat spontané.....	22
I.2.3- L'habitat spontané en dur	23
I.2.3.1- L'habitat non réglementé (Claude Chaline)	23
I.2.3.2- L'habitat clandestin (Hassan Bahi)	24

I.2.3.3- Habitat illégal (Abderrahim Hafiane)	24
I.2.3.4- Les zones d'urbanisation spontanée (ZUS) ou l'habitat spontané (Galila El Kadi)	24
Conclusion	25
I.2.4- Les raisons de sa résurgence	25
I.2.4.1- la déficience des documents d'urbanisme	26
I.2.4.2- L'exode rural	26
I.2.4.3- L'absence de la maîtrise foncière.....	27
I.2.4.4- La crise du logement	27
I.2.4.5- L'aspiration à la propriété privée	28
I.2.5- Les interventions des Etats vis à vis du phénomène.....	27
Conclusion	29

CHAPITRE II : LA DIALECTIQUE « EXCLUSION/INTEGRATION » DANS LES QUARTIERS SPONTANES

Introduction	31
II.1- L'exclusion : un concept complexe	33
II.2- Les différentes formes de l'exclusion	34
II.2.1- L'exclusion sociale à différentes dimensions	34
II.2.1.1- L'exclusion en tant que marginalité	34
II.2.1.2- L'exclusion en tant que stigmatisation et discrimination.....	36
II.2.1.3- La pauvreté	38
II.2.1.3.1- Essai de définition des pauvres	38
II.2.1.3.2- La conceptualisation et la mesure de la pauvreté urbaine	39
II.2.1.3.3- la situation de l'Algérie face à la pauvreté urbaine.....	40
II.2.2- L'exclusion sociale ne se résume pas à une situation de pauvreté	41
II.2.3- l'exclusion spatiale.....	42
II.2.3.1- L'exclusion résultant de la concentration spatiale des désavantages ou la géographie de l'exclusion (effet de quartier).....	42
II.2.3.2- L'approche spatiale de l'exclusion	43
II.2.3.3- l'exclusion spatiale par la structuration du cadre bâti irrégulier.....	44
II.2.3.4- l'exclusion spatiale sous les contraintes du site.....	44
II.2.4 - L'exclusion foncière combinée à l'informalité économique	46
II.3- De l'exclusion à l'intégration : les voies multiples.....	47
II.3.1- L'intégration foncière, première voie de légalisation	47
II.3.2 - Processus de régularisation du foncier informel.....	48

II.3.3 - L'intégration urbaine : éléments d'urbanisation et gradualité d'intervention	49
II.3.3- Tentatives étatiques d'intégration contre l'exclusion, nouvelles tendances.....	52
II.3.4- Tactiques populaires d'intégration face à l'exclusion	54
II.3.4.1- La participation communautaire	55
II.3.4.2- Les réseaux de solidarités locales	55
Conclusion.....	56
CHAPITRE III : EVOLUTION DES STRATEGIES D'INTERVENTION FACE A LA PROBLEMATIQUE DE L'URBANISATION SPONTANEE EN ALGERIE	
Introduction	58
III.1 – Période coloniale.....	58
III.1.1 – Des pratiques urbaines en dehors des problèmes de l'espace urbain.....	58
III.1.2 – La stratégie coloniale face à la situation à travers le plan de Constantine	59
III.1.3 – Des études urbaines importées.....	61
III.1.4 – Le traitement de l'habitat informel à travers la planification urbaine coloniale.....	62
Conclusion.....	63
III.2 – Période de l'indépendance.....	66
III.2.1 – Reconduction de la législation urbaine héritée (de 1962 à 1974).....	66
III.2.2 – La période de 1974 à 1981.....	67
III.2.3– La mise en crise du modèle de planification centralisée (de 1981 à 1990).....	68
III.2.4– La transition vers un nouveau modèle par la loi d'orientation foncière	68
III.2.5– Les récentes expériences d'ouverture aux méthodologies participatives.....	69
III.2.6– La recentralisation de l'action urbanistique et la reprise en mains de l'urbanisation	69
Conclusion.....	70
CHAPITRE IV : RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE EN ALGERIE, ENGAGEMENT DE L'ETAT ET LIMITES D'APPLICATION	
Introduction	73
IV.1- La mise en œuvre de stratégies d'intervention sur l'habitat précaire.....	73
IV.2- Objectifs modalités d'intervention	74
IV.2.1- Réorientation de l'action publique	74
IV.2.2- Modalités d'intervention vers de nouvelles orientations	75
IV.2.3- La mise en œuvre d'une nouvelle logique d'intégration	76
IV.3- Cadre et niveau d'organisation du programme	76
IV.3.1- Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP)	77
IV.3.2- Caisse Nationale du Logement (CNL)	77

IV.3.3- Les Agences Locales de Gestion et de Régulation Foncières Urbaines.....	78
IV.3.4- Agence d'Amélioration et du Développement du logement (AADL)	79
IV.4- Adaptation des stratégies des bailleurs de fonds.....	79
IV.5- Emergence de nouveaux acteurs	80
IV.6- Formes d'interventions sur l'habitat précaire	81
IV.6.1- Développement du lotissement à caractère social.....	81
IV.6.2- Vers la diversification de l'offre de logements.....	82
IV.6.3- Résorption des bidonvilles	82
IV.6.4- les quartiers sous équipés en dur	83
IV.6.5- Les lots de prévention.....	83
Conclusion.....	84

CHAPITRE V : DES EXPERIENCES D'INTERVENTIONS SUR LES QUARTIERS SPONTANES ET L'HABITAT PRECAIRE A TRAVERS LE MONDE

Introduction	86
V.1– Exemple 01 : Intégration des quartiers informels et lutte contre la pauvreté : l'exemple de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud	86
V.1.1– Inde : sécuriser les occupations et équiper les quartiers.....	87
V.1.2– Brésil : les principes constitutionnels à l'épreuve.....	88
V.1.3– Afrique du Sud : les effets pervers de l'accession à la propriété.....	89
Conclusion : Quelques leçons des expériences indiennes, brésiliennes et Sud-Africaines	90
V.2– Exemple 02 : Les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) en France.....	92
V.2.1- Mise en œuvre des opérations de RHI : une décision nationale.....	92
V.2.2 - Le déroulement d'une opération de RHI.....	92
V.2.2.1 - La phase pré-opérationnelle.....	92
V.2.2.2 - Les arrêtés d'insalubrité	93
V.2.2.3 - La phase opérationnelle.....	94
V.2.3 - Le financement des opérations RHI.....	96
Conclusion	96
V.3– Exemple 03 : Marginalité et intégration des quartiers populaires de la ville de Jendouba en Tunisie.....	98
V.3.1– La production de la ville tunisienne (de 1956 à 1980)	98
V.3.2– Les quartiers populaires à Jendouba: des territoires de pauvreté urbaine et d'exclusion....	98
V.3.3– Actions publiques et habitat des pauvres.....	99
V.3.4– Limite des opérations de réhabilitation	100

V.3.5- L'installation d'un campus universitaire en 1997: un véritable rayonnement urbain et une polarisation économique 100
Conclusion..... 101

CHAPITRE VI : APPROCHES DE REFLEXION SUR L'URBANISATION SPONTANEE ET POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE

Introduction 103
VI.1- Approches de réflexion sur l'urbanisation spontanée..... 103
VI.1.1- L'approche de Abderrahim HAFIANE sur l'habitat illégal 103
VI.1.2- L'approche de l'espace de transition vers la ville 104
VI.1.3- L'approche de Galila El KADI sur les zones d'urbanisation spontanées (ZUS)..... 106
VI.1.4- L'approche socio-anthropologique de l'urbanité : Abdelkader LAKJAA 106
VI.1.5- L'approche de la dépendance : Milton SANTOS 108
VI.1.6- L'approche de Bernard GRANOTIER..... 110
VI.1.7- Le quartier spontané et le bidonville comme fait colonial d'abord et fait d'industrialisation ensuite : Farouk BENATIA..... 112
VI.1.8- L'approche de l'habitat sous-intégré de M.NACIRI..... 114
VI.2-Positionnement épistémologique..... 116

PARTIE PRATIQUE

CHAPITRE VII : PROCESSUS D'URBANISATION ET GENESE DES QUARTIERS SPONTANES DANS LA VILLE DE BOU-SAADA

Introduction 120
VII.1 - Présentation générale de la ville de Bou-Saâda 120
VII.2 – Fondation de Bou-Saâda 124
VII.3 – Evolution spatiale de la ville de Bou-Saâda dans la période coloniale 124
VII.3.1 – La première période 1849-1902 124
VII.3.2 – La deuxième période 1902-1962 125
VII.3.3 – L'émergence de l'habitat informel et quartiers spontanés durant la période coloniale. 128
VII.3.4 – La dualité urbaine en matière de logement et des conditions d'habitat..... 129
VII.4 – La ville de Bou-Saâda après l'indépendance 130
VII.4.1 – Période de stagnation de 1962 à 1974 130
VII.4.2 – Période de croissance accélérée de 1974 à 1987 133
VII.4.3 – Période de 1987 à 2011 135
VII.4.4 – Les nouveaux quartiers spontanés de la ville de Bou-Saada 138
Conclusion..... 140

CHAPITRE VIII : PRESENTAION ET EVOLUTION DU QUARTIER DE « MAITAR »

Introduction	142
VIII.1- Formation et évolution du quartier	142
VIII.2- Situation du quartier	145
VIII.3- Délimitation de Maïtar	147
VIII. 4- Population de Maïtar	148
VIII.5- Caractéristiques physique du site	150
VIII.6- Accessibilité à Maïtar	151
VIII.7- L’habitat à Maïtar	151
VIII.8- Equipements publics, services et commerces à Maïtar	156
VIII.9- Infrastructures et réseaux de Maïtar	158
VIII.10- Orientation des instruments d’urbanisme (P.D.A.U)	159
Conclusion.....	160

CHAPITRE IX : LES INTERVENTION SUR « MAITAR » DANS LE CADRE DE R.H.P (1998 – 2003) UNE TENTATIVE D’INTEGRATION LIMITEE

Introduction	162
IX.1- Description de l’opération	162
IX.2- Objectifs de l’opération selon le rapport R.H.P Maïtar	163
IX.3- Données relative a l’opération (1998 – 2003).....	164
IX.4- Enquête socio-économique	165
IX.4.1- Caractéristiques de la parcelle bâtie	165
IX.4.1.1- Type d’habitat.....	165
IX.4.1.2- Niveau de la construction.....	165
IX.4.1.3- Evacuation des déchets liquides de la construction.....	166
IX.4.1.4- Utilisation de la construction.....	166
IX.4.2- Caractéristiques du logement	166
IX.4.2.1- Statut juridique de l’occupation du logement	166
IX.4.2.2- Nombre des pièces dans les logements.....	167
IX.4.2.3- Commodités des constructions.....	167
IX.4.2.4- Nombre des ménages dans les constructions	167
IX.4.2.5- Modalité de l’achat ou les constructions des logements	168
IX.4.2.6- Accès au logement	168
IX.4.3- Comportement et attitudes	169
IX.4.3.1- Besoin urgents	169

IX.4.3.2- Financement et recouvrement	169
IX.4.3.3- Amélioration de la construction	171
IX.4.3.4- Attitude sur le relogement.....	172
IX.4.4- population.....	172
IX.4.4.1- Répartition des familles selon forme de construction.....	172
IX.4.4.2- taille des familles	173
IX.4.4.3- Origine de la population.....	173
IX.4.4.3.1- Origine des chefs des familles.....	173
IX.4.4.4- Date de l'installation sur le site	173
IX.4.4.4.1- Raison principale d'installation	174
IX.4.5- Emploi.....	174
IX.4.6- Revenu de famille.....	175
I IX X.4.6.1- Revenu mensuel du chef de ménage.....	175
IX.4.6.2- revenu moyen de chef de ménage.....	178
IX.4.6.3- Revenu mensuel de l'ensemble du ménage.....	178
IX.5- Identification du projet	179
IX.5.1- Les caractéristiques résidentielles	179
IX.5.2- Les conditions d'habitat	179
IX.6- La population	180
IX.6.1- Les caractéristiques sociodémographiques	180
IX.6.2- Les activités professionnelles et les revenus.....	180
IX.7- Le contenu du sous-projet	181
IX.7.1- Nature des travaux	181
IX.7.2- Etapes de réinstallation	182
IX.8- La préparation du plan de réinstallation	182
IX.8.1- Le recensement de la population.....	182
IX.8.1.1- La conduite de recensement.....	182
IX.8.1.2- Les résultats des recensements et l'enquête rapide	182
IX.8.2- La consultation dans les opérations de recensement	183
IX.9- Participation et consultation.....	183
IX.9.1- Le processus de consultation.....	183
IX.9.2- Les réactions de la population.....	183
IX.9.3- Les parties prenantes de l'opération	183
IX.10- La mise en œuvre du sou - projet	184

IX. 10.1- Les institutions.....	184
IX. 10.1.1- Identification des institutions	184
IX. 10.1.2- La responsabilité de la réinstallation	184
IX. 11- Le calendrier d'exécution.....	185
IX. 11.1- Chronologie.....	185
IX. 11.2- Le calendrier de l'opération	185
IX. 11.3- Relation avec les travaux d'accompagnement.....	185
IX. 12 - Les sources de financement	185
IX. 13 - Les travaux sur terrain	186
IX.13.1- Les interventions sur l'habitat	186
IX.13.2- Les interventions sur les infrastructures	189
Conclusion.....	191
CHAPITRE X : ANALYSE DU QUARTIER SPONTANE « MAÏTAR » ET ESSAI D'EVALUATION DE L'OPEARATION R.H.P	
Introduction	193
X.1- Déroulement de l'enquête	193
X.2- L'analyse des résultats de l'enquête	194
X.2.1- Chef de ménage	194
X.2.1.1- Catégories d'âge des chefs de ménage	194
X.2.1.2- L'ancienneté de l'installation dans le quartier	194
X.2.1.3- L'origine de la population	195
X.2.1.4- Lieu de naissance	195
X.2.1.5- Relations familiales avec leurs femmes	196
X.2.1.6- Niveau d'instruction des chefs de ménage.....	196
X.2.1.7- Le métier d'origine de la population rurale	197
X.2.1.8- Les raisons de l'émigration	197
X.2.1.9- Les raisons de choix de l'installation à Maïtar	198
X.2.1.10- La possession d'un travail des chefs de ménage.....	198
X.2.1.11- La qualification du chef de ménage.....	198
X.2.1.12- Nombre d'enfants par famille	199
X.2.1.13- Scolarisation des enfants	199
X.2.1.14- Attitude des chefs de ménage vis-à-vis le retour définitif au village d'origine.....	200
X.2.1.15- Attitude des enfants vis-à-vis le retour au village d'origine.....	200
X.2.2- Habitation.....	201

Table des matières

X.2.2.1- Age de l'habitation	201
X.2.2.2- Matériaux de construction	201
X.2.2.3- Propriété de l'habitation	201
X.2.2.4- La régularisation de la situation foncière de l'habitation	202
X.2.2.5- Les raisons de ne pas régulariser la situation foncière	202
X.2.2.6- Surface de la maison	202
X.2.2.7- Nombre d'occupants par logement	203
X.2.2.8- Nombre de pièces par logement	203
X.2.2.9- Surface de la maison	203
X.2.2.10- Les modifications sur l'habitation	204
X.2.2.11- Projets de modifications sur l'habitation	204
X.2.2.12- Le manque déclaré dans la maison	204
X.2.2.13- Présence d'animaux et jardin potager (signes de ruralité)	205
X.2.3- La vie entre quartier et ville.....	205
X.2.3.1- Le manque au niveau des réseaux du quartier	205
X.2.3.2- Le manque au niveau des équipements publics du quartier	207
X.2.3.3- Connaissance au niveau du quartier (vie communautaire)	208
X.2.3.4- Connaissance au niveau de la ville (relation avec la ville))	209
X.2.3.5- Satisfaction vis-à-vis le quartier	209
X.2.3.6- Cohésion du quartier et vie communautaire.....	209
X.2.3.7- Aspirations des habitants.....	210
X.2.3.8- Déplacement vers la ville	210
X.2.3.9- Les causes de déplacement vers la ville	211
X.2.3.10- Lieu des provisions	211
X.2.3.11- Aspirations futur des habitants vis-à-vis le quartier.....	212
X.2.4- Evaluation des interventions sur le quartier dans le cadre du R.H.P.....	213
X.2.4.1- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées au quartier en général	213
X.2.4.2- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées aux équipements et services	214
X.2.4.3- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées aux réseaux du quartier	215
X.2.4.4- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées aux réseaux d'A.E.P du quartier.....	216
X.2.4.5- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées aux réseaux d'assainissement du quartier	217
X.2.4.6- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées aux réseaux de voirie du quartier.....	218
X.2.4.7- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées par le relogement	219
X.2.4.8- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées par le relogement sur place (in-situ)	220

X.2.4.9- Satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées par le relogement hors-site	221
Conclusion.....	222
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	224
BIBLIOGRAPHIE.....	227
GLOSSAIRE	232
ANNEXES	234
RESUME	274
RESUME EN ARABE	275
ABSTRACT	276

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU	TITRE	PAGE
CHAPITRE IX		
Tableau n° 01	Type d'habitat	165
Tableau n° 02	Niveau de la construction	165
Tableau n° 03	Evacuation des déchets liquides de la construction	166
Tableau n° 04	Utilisation de la construction	166
Tableau n° 05	Statut juridique de l'occupation du logement	166
Tableau n° 06	Nombre des pièces dans les logements	167
Tableau n° 07	Commodités des constructions	167
Tableau n° 08	Nombre des ménages dans les constructions	167
Tableau n° 09	Modalité de l'achat ou les constructions des logements	168
Tableau n° 10	Accès au logement	168
Tableau n° 11	Besoin urgents	169
Tableau n° 12	Participation au montage financier du sous projet	169
Tableau n° 13	Répartition de la participation au montage financier du sous projet	170
Tableau n° 14	Les modalités de règlement	170
Tableau n° 15	Amélioration de la construction	171
Tableau n° 16	Les modalités de financements des travaux d'alimentations	171
Tableau n° 17	Attitude sur le relogement	172
Tableau n° 18	Répartition des familles selon forme de construction	172
Tableau n° 19	Taille des familles	173
Tableau n° 20	Origine des chefs des familles	173
Tableau n° 21	Raison principale d'installation	174
Tableau n° 22	Emploi	174
Tableau n° 23	Revenu mensuel du chef de ménage	175
Tableau n° 24	Revenu moyen de chef de ménage	178
Tableau n° 25	Revenu mensuel de l'ensemble du ménage	178
Tableau n° 26	caractéristiques résidentielles générales	179

Liste des tableaux

Tableau n° 27	Activités professionnelles des chefs de ménages	180
Tableau n° 28	La hiérarchie des besoins exprimés par la population	182
Tableau n° 29	Les attitudes vis avis du relogement	183
Tableau n° 30	Acteurs et responsabilités	184
Tableau n° 31	Planning des opérations de réinstallation	185
CHAPITRE X		
Tableau n° 32	Catégories d'âge des chefs de ménage	194
Tableau n° 33	L'ancienneté de l'installation dans le quartier	194
Tableau n° 34	L'origine de la population	195
Tableau n° 35	Lieu de naissance	195
Tableau n° 36	Relations familiales avec leurs femmes	196
Tableau n° 37	Niveau d'instruction des chefs de ménage	196
Tableau n° 38	Le métier d'origine de la population rurale	197
Tableau n° 39	Les raisons de l'émigration	197
Tableau n° 40	Les raisons de choix de l'installation à Maïtar	198
Tableau n° 41	La possession d'un travail des chefs de ménage	198
Tableau n° 42	La qualification du chef de ménage	198
Tableau n° 43	Nombre d'enfants par famille	199
Tableau n° 44	Scolarisation des enfants	199
Tableau n° 45	Retour définitif au village d'origine des chefs de ménage	200
Tableau n° 46	Retour au village d'origine des enfants	200
Tableau n° 47	Age de l'habitation	201
Tableau n° 48	Matériaux de construction	201
Tableau n° 49	Propriété de l'habitation	201
Tableau n° 50	La régularisation de la situation foncière de l'habitation	202
Tableau n° 51	Les raisons de ne pas régulariser la situation foncière	202
Tableau n° 52	Surface de la maison	202
Tableau n° 53	Nombre d'occupants par logement	203
Tableau n° 54	Nombre de pièces par logement	203
Tableau n° 55	Surface de la maison	203

Liste des tableaux

Tableau n° 56	Les modifications de l'habitation	204
Tableau n° 57	Projets de modifications sur l'habitation	204
Tableau n° 58	Le manque déclaré dans la maison	204
Tableau n° 59	Présence d'animaux et jardin potager	205
Tableau n° 60	Le manque au niveau des réseaux du quartier	205
Tableau n° 61	Classement des réseaux selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée	206
Tableau n° 62	Le manque au niveau des équipements publics du quartier	207
Tableau n° 63	Classement des équipements selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée	207
Tableau n° 64	Connaissance au niveau du quartier	208
Tableau n° 65	Connaissance au niveau de la ville	209
Tableau n° 66	Satisfaction vis-à-vis le quartier	209
Tableau n° 67	Cohésion du quartier et vie communautaire	209
Tableau n° 68	Aspirations des habitants	210
Tableau n° 69	Déplacement vers la ville	210
Tableau n° 70	Les causes de déplacement vers la ville	211
Tableau n° 71	Lieu des provisions	211
Tableau n° 72	Aspirations futur (a court terme) des habitants envers le quartier	212
Tableau n° 73	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au quartier en général	213
Tableau n° 74	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées aux équipements collectifs et services du quartier	214
Tableau n° 75	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées aux réseaux du quartier	215
Tableau n° 76	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'alimentation en eau potable du quartier	216
Tableau n° 77	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'assainissement du quartier	217
Tableau n° 78	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau de voirie du quartier	218
Tableau n° 79	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement	219
Tableau n° 80	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement sur place (in-situ)	220
Tableau n° 81	degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement hors-site	221

LISTE DES GRAPHE

GRAPHE	TITRE	PAGE
CHAPITRE X		
Graphe n° 01	Classement des réseaux selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée	206
Graphe n° 02	Classement des équipements selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée	208
Graphe n° 03	Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au quartier en général	213
Graphe n° 04	Degré de satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées aux équipements collectifs et services	214
Graphe n° 05	Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées aux réseaux du quartier	215
Graphe n° 06	Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'alimentation en eau potable	216
Graphe n° 07	Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'assainissement	217
Graphe n° 08	Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau de voirie	218
Graphe n° 09	Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement	219
Graphe n° 10	Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement sur place (in-situ)	220
Graphe n° 11	Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement hors-site	221

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTOS	TITRE	PAGE
	CHAPITRE V	
Photos n° 01	L'état des quartiers de Jendouba avant et après réhabilitation	99
Photos n° 02	L'état des quartiers de Jendouba avant et après réhabilitation	99
Photos n° 03	L'état des quartiers de Jendouba avant et après réhabilitation	99
Photos n° 04	L'état des quartiers de Jendouba avant et après réhabilitation	99
	CHAPITRE VII	
Photos n° 05	Le Ksar, situé sur une crête traversant la dépression où s'est installée la ville	122
Photos n° 06	La diversité de la structure urbaine de la Bou-Saâda du spontané, au planifié, au ksar	133
	CHAPITRE VIII	
Photos n° 07	vue générale sur le quartier de Maïtar montre sa situation difficile en Oued Maïtar en avant plan et les hauts de djebel Moubakhera et les dunes de sable en arrière plan	146
Photos n° 08	la situation du quartier de Maïtar à coté d'un carrefour animé de la RN 46 n'a pas changée l'état d'exclusion	146
Photos n° 09	l'habitat spontané en dur ne cesse pas de se développer, et les modifications sur les logements de relogement touchent ses formes globales	152
Photos n° 10	l'habitat spontané en dur ne cesse pas de se développer, et les modifications sur les logements de relogement touchent ses formes globales	152
Photos n° 11	l'habitat spontané en dur ne cesse pas de se développer, et les modifications sur les logements de relogement touchent ses formes globales	152
Photos n° 12	l'habitat spontané en dur ne cesse pas de se développer, et les modifications sur les logements de relogement touchent ses formes globales	152
Photos n° 13	les locaux du programme résidentiel en état de dégradation, et l'exemple d'une cafétéria de type informel dans la voie principal de Maïtar	157
Photos n° 14	les locaux du programme résidentiel en état de dégradation, et l'exemple d'une cafétéria de type informel dans la voie principal de Maïtar	157
Photos n° 15	La voie principale de Maïtar dégradée et coupée par les dunes de sable	158
Photos n° 16	La voie principale de Maïtar dégradée et coupée par les dunes de sable	158
	CHAPITRE IX	
Photos n° 17	Démolition des baraques, et réalisation des logements de relogement	186
Photos n° 18	Démolition des baraques, et réalisation des logements de relogement	186
Photos n° 19	Démolition des baraques, et réalisation des logements de relogement	186
Photos n° 20	Démolition des baraques, et réalisation des logements de relogement	186
Photos n° 21	Cellules de relogement finis durant les travaux R.H.P 2003	187
Photos n° 22	Cellules de relogement finis durant les travaux R.H.P 2003	187
Photos n° 23	Les modifications sur les cellules de relogement, une nécessité ou un retour vers la spontanéité	188

Liste des photographies

Photos n° 24	Les modifications sur les cellules de logement, une nécessité ou un retour vers la spontanéité (Source : L'auteur)	188
Photos n° 25	Les modifications sur les cellules de logement, une nécessité ou un retour vers la spontanéité	188
Photos n° 26	Les modifications sur les cellules de logement, une nécessité ou un retour vers la spontanéité	188
Photos n° 27	Les travaux de la voirie, R.H.P 2003	189
Photos n° 28	Les travaux de la voirie, R.H.P 2003	189
Photos n° 29	Les travaux de la voirie, R.H.P 2003	189
Photos n° 30	Les travaux de la voirie, R.H.P 2003	189
Photos n° 31	la voie principale de Maïtar dégradée, état actuel	190
Photos n° 32	la voie principale de Maïtar dégradée, état actuel	190
Photos n° 33	les voies secondaires sont aussi, en dégradation continue	190
Photos n° 34	les voies secondaires sont aussi, en dégradation continue	190

LISTE DES FIGURES ET CARTES

FIGURE	TITRE	PAGE
	CHAPITRE VI	
Figure n° 01	Le processus d'intégration sociale urbaine des bidonvillois	105
	CHAPITRE VII	
Figure n° 02	Localisation de la ville de Bou-Saâda, à la bordure sud du Chott El-Hodna, à la bordure nord de l'Atlas saharien.	120
Figure n° 03	Au nord de la ville de Bou-Saâda s'étire un cordon de dunes vives (zbara), long de 200 km, puis se développe une plaine	121
Figure n° 04	Figure n° 04a : situation stratégique de la ville de Bou-Saâda, Figure n° 04b : Diversité du tissu urbain composé de quartiers très distincts	123
Figure n° 05	Carte de la ville de Bou-Saâda datant de la l'année 1942	126
Figure n° 06	Emergence des premiers quartiers spontanés dans la ville de Bou-Saada, durant la période coloniale	127
Figure n° 07	L'évolution de la ville de Bou-Saada après l'indépendance donne l'image des contours de ville qui se rapprochent du rectangle	131
Figure n° 08	Photographie aérienne de la ville de Bou-Saâda prise en 1972	132
Figure n° 09	situation en 1972 et extensions futures	134
Figure n° 10	Photographie aérienne de la ville de Bou-Saâda prise en 2001	135
Figure n° 11	L'évolution de la ville de Bou-Saâda dans le temps	136
Figure n° 12	Evolution des quartiers résidentiels de Bou-Saâda entre 1971 et 2006	137
Figure n° 13	L'urbanisation spontanée a envahi la palmeraie, pour la rendre par suite un espace dégradé	137
Figure n° 14	les quartiers spontanés de formation récente dans la ville de Bou-Saada avec des formes de tache d'huile	139
Figure n° 15	Le quartier spontané de Sidi Slimane très dense	139
Figure n° 16	Le quartier spontané de Rasfa, baraques démolis et population déplacée vers un nouveau site	139
	CHAPITRE VIII	
Figure n° 17	le site de Maïtar dans la ville de Bou-Saada en 1972 se présente comme terrain vague	143
Figure n° 18	le site de Maïtar dans la ville de Bou-Saada en 2001 déjà occupé	143
Figure n° 19	le quartier de Maïtar en 2004	144
Figure n° 20	le quartier de Maïtar en 2010	144
Figure n° 21	Plan de situation de Maïtar	145
Figure n° 22	Délimitation de Maïtar	147

Liste des figures et cartes

Figure n° 23	L'origine des populations émigrantes vers Maïtar	148
Figure n° 24	Les trois parties de Maïtar	149
Figure n° 25	Coupe transversale sur le site de Maïtar	150
Figure n° 26	Accessibilité à Maïtar	151
Figure n° 27	Plan d'aménagement R.H.P Maïtar (partie 01 Labraque)	153
Figure n° 28	Plan d'aménagement R.H.P Maïtar (partie 02 Mihadid)	154
Figure n° 29	Plan d'aménagement R.H.P Maïtar (partie 03 Khrabcha)	155
Figure n° 30	Equipements publics de Maïtar	157
Figure n° 31	la voie principale de Maïtar dégradée et coupée par les dunes de sable	158
Figure n° 32	Orientations du P.D.A.U de Bou-Saada, et possibilités réelles d'extension	159
	CHAPITRE IX	
Figure n° 33	Cellules de relogement, unité et assemblage	187

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE:

Les quartiers spontanés sont aujourd'hui un fait durable dont on sait qu'il ne pourra pas être résolu à court terme. Ils rassemblent une part croissante de la population urbaine des pays en développement, particulièrement dans les milieux arides et semi-arides. Ainsi, avec la croissance urbaine incontrôlée dans le monde, un grand nombre d'habitants s'y installent. Deux villes cohabitent, dépendante l'une de l'autre : la ville officielle, structurée et moderne et la ville spontanée, sous-équipée et précaire.

Quartiers précaires ou dégradés, spontanés ou périphériques, sous-équipés ou non-structurés, mais aussi bidonvilles, taudis, favelas ou tout simplement « les quartiers spontanés »... autant de termes pour décrire des situations spécifiques, ancrées dans une histoire et une géographie particulières. Cette multiplicité sémantique va de pair avec une grande variété de quartiers défavorisés. L'éventail va des quartiers à peine urbanisés, occupés par des populations récemment installées dans des habitations de fortune, à des ensembles denses, composés d'immeubles et au fonctionnement très urbain.

Pour autant, ces espaces ont au moins deux points communs qui suffisent à les définir : d'une part, ce sont des « quartiers » de ville, des morceaux d'un espace urbain dans lequel ils s'insèrent et, d'autre part, ils sont en bas de la hiérarchie urbaine : moins équipés, moins riches, moins attractifs... que les autres. (KERDOUD N, 2000)

Ces quartiers participent de la ville et peuvent représenter plus de la moitié de la population d'une agglomération. Leurs habitants consomment -même faiblement-, travaillent, utilisent les transports, produisent des déchets... leur mode de vie est bien urbain. Les formes d'occupation de l'espace sont elles aussi urbaines : densités plus élevées que dans les villages, absence d'habitat rural traditionnel, consolidation progressive d'un tissu urbain pérenne... Tous ces quartiers appartiennent à la ville. Mais la réciproque est aussi vraie : toutes les villes produisent leurs quartiers défavorisés et particulièrement dans les pays en développement.

La plupart du temps, ces quartiers se sont formés sans plan officiel d'aménagement, ils sont donc «spontanés», par opposition aux quartiers « planifiés ». Ils résultent du processus de croissance continue de la ville et de l'insuffisance de moyens de maîtrise de l'urbanisation. En l'absence de terrains d'accueil officiels, les nouveaux urbains s'installent illégalement sur toutes les zones libres. L'équation est ici simple. La force de la pression urbaine entraîne l'urbanisation de terrains de plus en plus inadaptés (fortes pentes, délaissés de voies ferrées, terrains vagues, bas-fonds, périphéries...) (WUST S, 2001).

Ce n'est pas le fait qu'ils soient spontanés qui pose problème en soi, mais bien les risques que cette marginalité leur fait porter : forte densité en l'absence de réglementation, insalubrité ou

inondabilité des zones résiduelles sur lesquelles ils se créent, tensions sociales due à la ghettoïsation, absence de services et équipements publics, éloignement des zones d'emplois...

Dès lors, se pose la question de leur amélioration.

Les habitants des quartiers spontanés et des bidonvilles sont confrontés à plusieurs types d'exclusions dont on peut identifier à ce stade de recherche :

Exclusion foncière : qui empêche les habitants d'investir dans l'amélioration de leur habitat puisqu'ils n'ont aucune garantie de rester sur place

Exclusion urbaine : c'est-à-dire l'absence d'infrastructures et d'équipements de base, qui induit des conditions de vie difficiles et qui renforce la pauvreté tout en nécessitant le recours à l'économie informelle

Exclusion sociale : qui revêt des formes très variées : chômage, analphabétisme, stigmatisation ...

Exclusion spatiale : due aux problèmes du site et des éléments de la nature, ainsi que le développement et la structuration du cadre bâti.

L'objectif d'une opération d'intégration de quartier est simple : rendre meilleures les conditions de vie des habitants, et intégrer le quartier dans la vie urbaine de la ville. Mais les moyens pour y parvenir varient et les approches sont parfois complexes. Car c'est la vie même des habitants que l'opération va modifier : l'habitat, les activités, les services publics, les rues... Le tout dans un laps de temps très court par rapport à l'évolution spontanée des villes. (MEINE P.D, 1986)

Les opérations actuelles d'intervention sur les quartiers spontanés n'ont plus comme objectif de réaliser intégralement la mutation des quartiers irréguliers en quartiers lotis et équipés. A cette démarche complexe et coûteuse, est préférée celle qui consiste à agir contre les forces d'exclusion et permettre le développement des quartiers. Selon les cas, la sécurisation foncière, l'insertion urbaine, le développement social, et l'amélioration spatiale, seront privilégiés, dans l'espoir que les autres éléments du développement se déclencheront suite à une action initiale. En effet, ces forces d'exclusion ne sont pas toutes présentes dans tous les quartiers spontanés dans les mêmes proportions.

L'éradication fut historiquement la première réponse proposée à la présence embarrassante de tels quartiers. La politique du bulldozer. Son approche est simple, pour ne pas dire simpliste : éviction des habitants, destruction du quartier et, dans le meilleur des cas, relogement des habitants ailleurs.

En Algérie cette politique était présente dans la loi de 18 janvier 1967 qui vise : la démolition de toute construction sans permis de construire préalable, ce qui a été suivi par des interventions de destruction des habitations illégales. Les plus importantes de ces opérations de démolition dans

l'histoire de l'Algérie moderne sont celles situées entre 1985 et 1987, où les responsables de la wilaya d'Alger ont prévu le déplacement des familles vers leurs wilayas d'origine.

Mais cette approche radicale néglige la question urbaine et sociale. Les bulldozers peuvent supprimer les quartiers, mais heureusement pas leurs habitants. En l'espèce, ils ne font que déplacer le problème.

L'éradication totale des établissements spontanés et précaires a ainsi rapidement fait la preuve de son inefficacité. Ce qui en outre était possible il y a trente ou quarante ans pour des zones résiduelles marginales ne l'est plus aujourd'hui dans des villes où les quartiers spontanés représentent jusqu'à la moitié de la population. Le coût en serait trop élevé : coût financier si des zones de recasement étaient aménagées, coût social et politique en l'absence de recasement. S'ajoute aussi son caractère nécessairement brutal, autoritaire, mal perçu par les opinions locales ou internationales. Ces actions de destruction de quartiers ne se justifient aujourd'hui que pour des situations très spécifiques, correspondant à des zones inondables ou dangereuses pour les habitants eux-mêmes, à des emprises de voies ou des réserves foncières pour équipements publics. Mais elles ne sont légitimes qu'encadrées par la mise en œuvre de diligences sociales et environnementales drastiques (JOSSE G et PACAUD P.A, 2005).

Faute de pouvoir éradiquer, l'objectif peut être de transformer la zone spontanée en un quartier structuré, légal et d'apporter les services et équipements publics à la population. Ce fut l'objectif des opérations de résorption de l'habitat précaire (R.H.P) financées par la banque mondiale qui ont touchées beaucoup de quartiers dans le monde, en Algérie douze wilayas ont été favorisées en 1998.

Ce dispositif dans ces objectifs, favorise la réalisation des études, des travaux d'aménagement, le traitement de l'habitat spontané et l'accompagnement des familles en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Les opérations R.H.P comportent trois phases sont présentées et engagées à l'initiative des communes:

Les études préalables qui ont pour but de déterminer l'opportunité de la mise en œuvre d'une opération R.H.P. Elles diagnostiquent les dysfonctionnements du quartier et esquissent les différentes stratégies d'intervention.

Les études pré-opérationnelles qui définissent les conditions techniques , sociales et financières de mise en œuvre de l'opération. Elles permettent d'arrêter précisément la liste nominative et la composition des familles qui seront prises en compte dans le cadre de l'opération.

La phase opérationnelle qui comprend les actions de relogement , d'acquisitions, de viabilisation, de cessions et d'accompagnement social (SAFAR ZITOUNI M, 2002).

Quelques exemples de ces projets de réhabilitation de quartiers spontanés montrent qu'il existe ainsi des voies possibles entre l'éradication et la restructuration complète. Celles-ci se caractérisent toutes par la prise en compte très en amont du contexte local et l'élaboration d'une méthodologie spécifique à chaque situation. Le projet découle du quartier en ceci qu'il doit répondre à une situation toujours particulière et non pas à une méthodologie intangible.

Est-ce à dire que l'empirisme est la règle en matière de réhabilitation de quartier ? Non, car les modes opératoires s'inscrivent tous dans une approche commune : concilier sécurisation foncière, développement urbain, développement social, et aménagement spatial. Tous les quartiers spontanés ne sont pas confrontés à ces quatre défis avec la même acuité, mais tous doivent les relever pour se développer. L'expérience montre que la réussite d'un projet tient au choix du levier utilisé pour enclencher le processus de développement. Ceci implique, dans un cadre précis de respect des personnes et de recherche de l'efficacité de l'aide, de laisser une large part à l'initiative locale (NAVEZ □ BOUCHANINE F, 2002)

En Algérie, le déséquilibre de l'espace régional entre le nord et le sud, le littoral et les villes intérieures prennent ses origines de la politique coloniale héritée et maintenue par les autorités algériennes après l'indépendance. Cette lourde urbanisation est ainsi renforcée par l'industrialisation des grandes villes au détriment des campagnes. (NACEUR F, 2003)

La croissance des métropoles ou des grands centres a été suivie par une croissance des villes intérieures moyennes qui enregistrent actuellement des taux d'urbanisation très forts (KHROUFI.M, 1999). Aujourd'hui les disparités entre chef lieu de wilaya (centre urbain) et communes environnantes ont gagné même les villes du sud. (FARHI A, 1999)

Cette urbanisation accélérée et incontrôlée a été le stade de la formation et l'évolution d'une nouvelle forme d'urbanisation des quartiers périphériques qualifiés de « spontanés » qui a gagné toutes les villes algériennes et mêmes les villes intérieures. (NACEUR F, 2003)

Bou-Saâda est l'une des villes moyennes au nord du Sahara algérien, caractérisée par la prolifération de ce type d'habitat dit spontané, constituant par suite des établissements incluant une partie importante de la population urbaine, notamment dans les périphéries, ce qui a développé une ceinture d'habitat spontané, dont Maïtar, Sidi Slimane, Rasfa étaient les cas des quartiers les plus défavorisés. Vu l'importance du phénomène dans ces trois quartiers, ils ont été choisis dans le cadre de l'opération du R.H.P financé par la banque mondiale, ils ont subis des projets de restructuration, relogement et prévention.

Cette nouvelle vague d'urbanisation spontanée dans ces quartiers de la ville de Bou-Saâda, à la différence de la vague traditionnelle appelée communément dans les milieux de la recherche urbaine « bidonville », est caractérisée par la prolifération d'un type nouveau de constructions « en dur », qui

ont l'apparence de maisons normales, mais dont la précarité relève du statut juridique du sol, de l'absence des équipements collectifs, de la localisation périphérique et, finalement, de cette situation extérieure aux normes de l'urbanisme officiel qui les fait qualifier de «spontanés ».

Principalement le quartier de « Maïtar » constitue le cas le plus représentatif dans ce domaine de recherche, vu la diversité des interventions menées dans le cadre de l'opération R.H.P, il nous présente un échantillon qui nécessite une étude approfondie, afin de faire dégager d'une part les éléments engendrant l'exclusion de ce type de quartiers de la vie urbaine de la ville, et d'autre part les éléments participants à l'intégration des quartiers spontanés dans la ville, ce sont les motivations qui ont guidées notre choix.

PROBLEMATIQUE

Pour une recherche méthodologique sur ces préoccupations, deux questions sont émises afin de réfléchir sur la problématique d'exclusion/intégration des quartiers périphériques spontanés :

- quelles sont les forces engendrant l'exclusion des quartiers périphériques spontanés de la vie urbaine dans la ville ?
- Comment intégrer ces quartiers spontanés dans la ville et la vie urbaine ?

Dans cette thèse que nous essayerons de soutenir on suppose en premier lieu que les quartiers périphériques spontanés sont confrontés à des forces d'exclusion, qui engendrent l'isolement de ces quartiers du réseau urbain de la ville, et provoquent des conditions de vie très difficile marquées par la forte densité en l'absence de réglementation, insalubrité ou inondabilité des zones résiduelles sur lesquelles ils se créent, tensions sociales due à la ghettoïsation, absence de services et équipements publics, éloignement des zones d'emplois...

Ces forces d'exclusion, nécessitent une recherche sur les divers types de forces et l'effet de chaque force sur le quartier, ce qui nous amène vers **la 1^{ère} hypothèse.**

L'exclusion des quartiers périphériques spontanés de la vie urbaine dans la ville est due en grande partie aux forces d'exclusion qui se résument initialement en quatre types:

Exclusion foncière, qui empêche les habitants d'investir dans l'amélioration de leur habitat puisqu'ils n'ont aucune garantie de rester sur place.

Exclusion urbaine, c'est-à-dire l'absence d'infrastructures et d'équipements de base, qui induit des conditions de vie difficiles et qui renforce la pauvreté tout en nécessitant le recours à l'économie informelle.

Exclusion sociale, qui revêt des formes très variées : marginalité, stigmatisation, pauvreté, chômage ...

Exclusion spatiale, qui est due aux contraintes du site, ainsi que le développement et la structuration du cadre bâti.

Face à ces forces d'exclusion, les concepteurs urbains déclenchent des opérations d'intégration pour remédier les conditions de vie dans les quartiers spontanés et les insérer dans la vie urbaine de la ville, par des études préalables de l'état existant, et les propositions d'aménagement du quartier qui touche la structure urbaine, le cadre bâti, la nature juridique, et les conditions socio-économiques, ce qui envisage la 2^{ème} hypothèse.

Une intégration d'un quartier spontané dans le réseau urbain de la ville passe par l'intervention contre les forces d'exclusion et nécessite la transformation de la zone spontanée en un quartier structuré et légal.

Ainsi, ce travail propose une approche originale qui s'articule principalement autour des concepts dialectiques et interdépendants d'intégration et d'exclusion. Il se démarque des modèles théoriques plus généralement utilisés qui s'appuient uniquement sur les notions d'appauvrissement.

Néanmoins, les acquis de cette thèse pourraient être utilisés à enrichir les stratégies de lutte contre la pauvreté en milieu urbain en insistant, plus particulièrement, sur les aspects liés à l'habitat et sur la nécessité de satisfaire les besoins de logement. Du fait de la place importante qu'occupent les dépenses afférentes dans le budget des ménages, la résolution des problèmes de logement pourrait constituer une économie appréciable pour les ménages urbains, une opportunité d'améliorer leurs conditions d'existence et une forme de réduction des inégalités.

Cette réduction pourrait, selon toute vraisemblance, être prise en charge dans le cadre d'opérations de résorption des quartiers d'habitat spontané et précaire dont une des finalités est l'amélioration du cadre de vie urbain.

Par ailleurs, cette étude exhortera à promouvoir une meilleure intégration de l'individu en milieu urbain, à travers un combat contre l'exclusion et la marginalisation et par l'instauration d'une vision plus humanisante de la ville qui favorise une participation consciente des populations au développement social, politique et économique et une plus grande loyauté vis-à-vis des politiques définies par les pouvoirs publics. Ce qui nous amène vers deux objectifs globaux de cette recherche :

- Envisager les forces engendrant l'exclusion des quartiers périphériques spontanés de la vie urbaine dans la ville.
- Déterminer les éléments participants dans l'intégration des quartiers périphérique spontanés dans le réseau urbain de la ville.

La démarche globale qui fonde l'orientation de cette recherche est donnée dans la méthodologie qui suit. On y retrouvera le modèle d'analyse qui sera approfondi au fur et à mesure ainsi que le mode de collecte de données.

METHODOLOGIE

Au niveau de la méthodologie d'approche, la démarche méthodologique de notre travail de recherche est orientée vers les techniques et méthodes qualitatives combinant les approches géographiques et sociologiques afin d'arriver à mettre en évidence les différentes forces d'exclusions engendrant les mauvaises conditions de vie dans les quartiers spontanés, et les différentes interventions au sein de ces quartiers contre ces forces d'exclusions par les opérations d'intégration, toute en se basant sur le processus d'urbanisation qui a conduit la genèse de ce type de quartiers.

De ce fait, la définition de la méthode de recherche pour le développement de ce travail, se repose sur deux étapes essentielles qui se résument comme suit:

I/ Partie théorique

Cette partie prendra naissance sur un pilier principal, qui constitue le support théorique et conceptuel dont la base est un capital de savoir porté sur la définition des concepts. Pour cela nous nous sommes référés aux diverses analyses et travaux de recherche, thèses, livres, articles, actes de séminaires, etc., sans oublier l'apport de l'arsenal administratif formé des services de l'APC, la wilaya, et l'état.

Par suite notre recherche prendra un autre axe pour s'informer en plus et afin d'avoir l'acquis théorique nécessaire dans ce domaine de recherche. Cela se traduit par la détermination des différentes approches traitant ce type de quartiers spontanés.

Enfin, la recherche théorique devra prendre sa voie dans ce parcours par la définition du positionnement épistémologique à adopter et le modèle d'analyse convenable à notre domaine.

II/ Partie pratique

La démarche globale d'une échelle macroscopique de cette partie sera portée sur la réalité et le processus d'urbanisation dans la ville de Bou-saâda qui nous informe sur la genèse des quartiers spontanés dans cette ville constituant une base référentielle pour l'introduction à notre analyse.

L'analyse à une échelle microscopique sera portée sur l'exemple de quartier périphérique spontané de "Maïtar" dans la ville de Bou-Saâda, c'est le domaine d'application des acquis sur notre cas d'étude dans cette recherche en utilisant les instruments de recherche nécessaires.

Les instruments de recherche :

Notre recherche s'appuie principalement sur la méthode d'enquête par questionnaire et les entretiens compréhensifs. A côté de cela d'autres types de données peuvent être utilisés : ouvrages et articles scientifiques. Entretiens et documents institutionnels, conférences et travaux, logiciels développés...

- **Les enquêtes par questionnaire** : ce type d'instrument vise à établir un diagnostic sur les conditions de vie de la population résidant dans les zones d'habitat spontané situées dans le quartier cas d'étude.

- **Les entretiens compréhensifs** : cet instrument propose une approche des phénomènes humains qui visent à la compréhension et à l'interprétation de ces phénomènes et qui s'appuient sur une attitude d'empathie de la part du chercheur.

- **Les contacts avec les services techniques** : dans les différentes étapes de notre recherche, et principalement dans la partie pratique, il était indispensable de recourir à des entretiens et collecte des données auprès des structures techniques suivantes :

- Agence d'amélioration et de développement du logement (AADL) de Bou-Saada, opérateur de l'opération de résorption de l'habitat précaire (RHP) de Maïtar à Bou-Saada
- Direction de l'urbanisme et de la construction (DUC) de la wilaya de M'Sila, maitre d'ouvrage de l'opération de résorption de l'habitat précaire (RHP) de Maïtar et d'autres sites à la wilaya de M'Sila
- Assemblée populaire communale (APC) de Bou-Saada
- Agence foncière de la wilaya de M'Sila, opérateur des opérations RHP des quartiers Sidi Slimane et Rasfa à Bou-Saada
- Bureau d'études Merrad Azzedine, maitre d'œuvre de l'étude RHP de Maïtar

- **Les autres sources d'information** :

- Cartographie et télédétection
- Ouvrages et articles scientifiques
- Documentation institutionnelle
- Photos et relevés architecturaux
- Certaines formes de recherche développées en utilisant des logiciels tels que : SPSS, Excel, Autocad, ...

La synthèse de la recherche :

La synthèse de cette recherche tentera de conclure par un ensemble de points de vue liés directement aux résultats de la recherche et d'apporter ainsi quelques éléments de réflexion et de recommandation sur la manière de traiter ce type de quartiers aux seins de la ville.

STRUCTURE DE LA RECHERCHE :

Ce travail de recherche est présenté en (10) chapitres, avant cela, la première partie présente l'introduction générale et le développement de la problématique de la recherche.

Le premier chapitre :

Essaie avec quelque repères historiques et références théoriques de définir les deux concepts de : périphérie et habitat spontané à travers quelques disciplines en relation avec notre domaine de recherche, et enfin conclue par la diversité, voir la complexité des deux thèmes.

Concernant le premier concept de périphérie, on tente de saisir la signification, traite de son évolution dans les pays développés, et effectue par la suite une comparaison avec celle des pays du tiers monde, pour en enfin aboutir à la confirmation que les périphéries de type spontané sont devenues un phénomène urbain structurant qui caractérisent les villes des pays du tiers monde.

On essaye après de définir le concept de l'habitat spontané, ces différents types, et les raisons de sa résurgence, de même que la position des Etats vis-à-vis de son ampleur et les remèdes qui ont été proposés pour atténuer quelque peu ce problème.

Le deuxième chapitre :

Ce chapitre traite la dialectique : exclusion, intégration dans les quartiers spontanés et milieux précaires, en commençant par un essai de définition du concept de l'exclusion qui nous paraît très complexe à travers les différentes disciplines.

On passe après, aux différentes formes d'exclusion, envisagées par : L'irrégularité spatiale, L'informalité foncière et économique, La marginalité, La stigmatisation, La pauvreté. Cette dernière nécessite un certain approfondissement théorique vu son importance comme cause principale d'exclusion et formation des quartiers spontanés, ce qui nous amène vers un essai de définition des pauvres, pour entamer la conceptualisation et la mesure de la pauvreté urbaine, et finir par la situation de l'Algérie face à la pauvreté urbaine.

On aborde ensuite l'autre volet de la dialectique, qui est l'intégration selon deux acteurs : les Etats à travers les nouvelles tendances d'intégration contre l'exclusion, et les populations qui habitent les quartiers spontanés qui essayent de faire face à l'exclusion par des tactiques interne, à savoir la participation communautaire et les réseaux de solidarités locales.

Le troisième chapitre :

Dans ce chapitre on essaye de dégager un aperçu globale sur l'évolution des stratégies d'intervention face à la problématique de l'urbanisation spontanée en Algérie, en commençant par la période coloniale, ensuite la période de l'indépendance, pour arriver finalement au processus en cours. C'est dans le but de vérifier les tentatives et les politiques urbaines de lutter contre cette situation informelle, et voir même les conditions qui ont permis sa prolifération.

Le quatrième chapitre :

Après cet aperçu sur l'évolution de la stratégie algérienne d'une vision globale, il nous paraît très important dans notre recherche sur l'habitat spontané et précaire de s'approfondir sur la stratégie nationale de résorption de l'habitat précaire en Algérie, comme politique engagée par l'Etat, en essayant de déterminer les atouts et les limites.

Le cinquième chapitre :

Ce chapitre concerne l'élaboration d'un acquis sur des expériences d'interventions sur les quartiers spontanés et l'habitat précaire à travers le monde. D'où on a choisi trois exemples différents :

Le premier exemple touche un domaine plus large, voir macroscopique qui est la gestion et les politique stratégiques d'intégration des quartiers informels et lutte contre la pauvreté dans trois pays du monde: l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud.

Le deuxième exemple concerne un domaine d'intervention opérationnelle chirurgicale, c'est le cas des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) en France.

Le troisième exemple concerne un exemple spécifique microscopique, dans un pays du Maghreb, qui est la Tunisie, celui des quartiers populaires de la ville de Jendouba.

Le sixième chapitre :

C'est le chapitre de l'aboutissement de la recherche théorique dans ce domaine et la définition de l'état de l'art concernant les approches de réflexion sur l'urbanisation spontanée, pour finaliser cette partie en choisissant notre approche par un positionnement épistémologique rationnel.

Le septième chapitre :

Aborde le champ plus large du cadre d'étude proprement dit, qui est la ville de Bou-Saada, identifie cette dernière, traite sa formation, et son évolution dans le temps, essaye de saisir la genèse des quartiers spontanés au seins du tissu urbain, depuis la période coloniale jusqu'à l'époque contemporaine, dénote sa structure urbaine et ses composantes spatiales, en faisant renvoi en permanence au champ d'investigation proprement dit qu'est l'urbanisation spontanée.

Le huitième chapitre :

Identifie de près le quartier de Maïtar, en mettant l'accent sur ses différentes composantes : sociale, spatiale et urbaine, et tente d'expliquer à travers toute cette diversité de dynamique qui composent le quartier, son évolution et l'état actuel de structure urbaine.

Le neuvième chapitre :

Représente un volet très important dans cette recherche : les interventions sur « Maïtar » dans le cadre de R.H.P (2000 – 2003) comme tentative d'intégration du quartier dans la vie urbaine de la ville. L'étude et l'analyse du contenu de cette opération s'appuie sur les données de l'enquête socio-économique adressée à la population durant cette opération. L'objectif du chapitre c'est la description

de l'opération, ces différents volets, les acteurs, ainsi que les résultats de l'enquête, afin d'exploiter les données pour mesurer le degré d'intégration, et les aspects d'exclusion du quartier.

Le dixième et dernier chapitre :

C'est le chapitre d'aboutissement de cette étude, et la partie la plus importante dans la recherche. Il s'agit d'analyser le quartier et évaluer les interventions menées par l'opération R.H.P, en utilisant la technique d'enquête par questionnaire d'actualisation et d'évaluation adressée à la population, dans le but d'avoir une attitude de la part de la population de Maïtar sur l'état actuel du quartier, et les avis concernant les différents volets pratiqués sur terrain de l'opération R.H.P.

PARTIE THEORIQUE

CHAPITRE : I

NOTIONS DE : PÉRIPHÉRIE, HABITAT SPONTANÉ

CHAPITRE I : NOTIONS DE : PÉRIPHÉRIE, HABITAT SPONTANÉ

I.1 – Notion de périphérie :

L'utilisation de ce concept est généralement liée au concept de « centre » pour former un autre concept de « centre- périphérie », qui remonterait à plus d'un siècle pour résumer les relations entre la ville et la campagne. Toutefois, sa signification contemporaine doit beaucoup aux théoriciens des inégalités qui contribuèrent à sa diffusion dans le courant des années soixante. Au début des années 80, Alain Reynaud développe ce concept en géographie et définit le centre et la périphérie par rapport à un système territorial sans pour autant donner à ces derniers une signification géométrique : le centre n'est pas au milieu d'un espace, ni la périphérie reléguée aux marges. Le centre se caractérise par la concentration, en un lieu, d'une certaine masse de population, de fonctions économiques, d'activités de production et de services, de richesses. Il est doté d'une capacité d'innovation et de créativité. Bénéficiant d'une grande accessibilité, il est un lieu très attractif. Par les polarisations qu'il engendre, il est un puissant moteur de l'intégration territoriale. Toutefois, la dissymétrie des échanges est à la base de cette intégration. Avec des niveaux de vie moins élevés, la périphérie, souvent enclavée et isolée, envoie des flux migratoires massifs vers le centre. Elle est dépendante, subordonnée et se décline toujours en négatif par rapport au centre. Sa faiblesse principale tient de l'absence d'autonomie en matière décisionnelle. (CYNTHIA G, 2006)

I.1.1 – Définition :

Le mot périphérie vient du grec *peripheria* qui signifie circonférence. Plus généralement la périphérie désigne une limite éloignée d'un objet ou d'une chose.

Par exemple:

- périphérie d'une ville : quartier extérieurs de la ville ;
- périphérie d'un cercle : circonférence du cercle ;
- périphérie du système solaire : zone où l'attraction du Soleil est la plus faible, c'est-à-dire la zone à la limite du système solaire ;
- la vision périphérique fait référence à la capacité de voir en bordure du champ de vision

Selon Larousse encyclopédique, la périphérie est :

- Ce qui s'étend sur le pourtour de quelque chose, la périphérie d'une région.
- C'est un ensemble de quartiers éloignés du centre.
- Economiquement parlant, c'est l'ensemble des pays en développement de leur économie, par opposition au centre qui constitue les pays industrialisés et avancés.

Deux facteurs essentiels, définissent en fait, la notion de périphérie, si l'on se limite pour le moment à la définition donnée ci-dessus.

Selon l'étendue fixée, que ça soit dans une ville ou dans une région, la périphérie est avant tout une situation déterminée par :

I.1.1.1- La distance

La périphérie ne peut se définir telle que, si elle mesurée par rapport à un point fixe, qui est le milieu ou le centre.

- La périphérie se définit d'abord par sa distance au centre de la ville qu'elle entoure, elle se trouve littéralement en marge de la ville, à sa limite.
- Dans une ville, les quartiers (tous types confondus) sont une périphérie par rapport à une délimitation précise du centre ville.
- Dans le cas d'une région, là où il y a présence d'un réseau urbain, la métropole ou la ville de commandement de la région est le centre, ou ce qu'on appelle la ville-centre, tout le reste environnement, qu'il soit villages, campagnes, ou villes, constitue sa périphérie.

I.1.1.2- L'aspect physique

IL concerne:

- Le type de construction
- Le degré d'équipement de la périphérie, souvent qualifiée de négatif en comparaison avec le centre, point de regroupement et de rayonnement de toutes les activités.

Selon les géographes

Si on réfère à la définition donnée par les géographes (GARNIER J.B et CHABOT G.), on remarque qu'il y a un recoupement avec la définition donnée par le Larousse.

En effet, les géographes proposent une classification de la périphérie en terme de banlieue, basée sur une succession de couronnes selon la distance au centre :

- La périphérie proche de la banlieue intérieure : elle commence là où se termine les faubourgs.
- La périphérie extérieure ou la banlieue moyenne : elle représente la zone industrielle résidentielle et commerçante dont la vie dépend encore de la ville.
- La périphérie lointaine ou la grande banlieue, c'est là où l'on retrouve le tissu lâche ou l'urbain côtoie le rural (GARNIER J.B et CHABOT G, 1963)

I.1.2 – Les périphéries dans les pays occidentaux

L'histoire de l'urbanisation est commune aux villes européennes, à quelques différences près, les villes anglo-saxonnes (Angleterre et Etats-Unis), présentent quelques spécificités.

Avant la révolution industrielle, le faubourg était la forme traditionnelle de l'extension de la cité. Il apparaissait sous une forme d'urbanisation linéaire le long des voies importantes, situées aux limites des remparts et continuant les axes principaux vers les portes de cité.

Selon les époques et les civilisations, les extensions ou les périphéries ont pris plusieurs formes et diverses significations, selon les principes qui les érigent.

Si on essaie de faire un peu d'histoire, on verra que toutes les cités de la période grecque, jusqu'à la période médiévale étaient maîtrisables, a titre d'exemple «...la taille de la cité grecque était a la portée de la voix de l'orateur...» disait Lewis Mumford. (MUMFORD L, 1964).

Le royaume grec était constitué de la Paléopolis, ce qu'on pouvait déjà appeler la cité-mère, et des Néopolis, ce qu'on pouvait appeler aussi les cités secondaires.

Ces dernières, c'est-à-dire les Néopolis furent l'extension de la cité-mère, implantées sur des collines, suivant le même principe d'implantation du site que la Paléopolis (la cité-mère).

Représentés par des dignitaires au niveau de l'instance politique de la cité-mère, dans le bouleutérion et le prytanée, entourant l'Agora, ce réseau de cités fut accompagné d'une hiérarchie sociale et une organisation spatiale, ayant des relations d'interdépendance. Ce qui prit plus tard le nom d'armature urbaine avec l'évolution du processus de l'urbanisation.

Que ce soit dans la cité grecque ou romaine, l'extension ne s'effectua guère en déplaçant les murs d'enceinte. Ce n'est qu'à l'époque médiévale que l'extension de la cité, se faisant interne, déplaçait chaque fois ces remparts quand le besoin se fit sentir. L'exemple de Florence a la même période est probant, les murs d'enceinte furent déplacés quatre fois, en englobant au fur et a mesure les faubourgs situés a leur extrémité, pour élargir son étendue ; préserver son introversion et assurer en même temps sa protection et sa sécurité.

Passant d'une taille a une autre avec un centre dont le rayon d'influence était limité, la cité médiévale étendit son aire et déplaça ses institutions sociales les plus importantes, au niveau des nouvelles assiettes d'extension telles que : le marché, l'hôpital et l'église... etc.

Il en résulta l'extension des fonctions les plus importantes, donnant naissance déjà (à cette période là) à de petits centres de quartiers.

La masse importante de la population (le fait démographique) a été à l'origine du déplacement des activités et donc de l'extension périphérique, mais interne de la cité. Cette dimension socio-économique des cités antiques qualifiées d'harmonieuse et de maîtrisable, changea brusquement et sans préparation préalable avec l'avènement de la révolution industrielle.

La révolution industrielle avec toutes les innovations qu'elle avait amenée avec elle, dans tous les domaines, conjuguée avec le croit démographique a entraîné une véritable révolution sur le plan spatial : l'expansion urbaine a consommé beaucoup d'espaces, au-delà des remparts de la cité et de ses faubourgs.

L'essor industriel à partir du 19^{ème} siècle, provoque une explosion urbaine, entraînant de nouveaux impératifs socio-économiques, la nécessité de loger de nouveaux citadins arrivés dans le cadre de l'exode rural, à des prix abordables.

Le progrès technique matérialisé aussi par l'essor du chemin de fer, devint l'axe principal de développement suburbain, avec la création de nombreuse gares et stations en périphérie. A partir de ce moment, on peut dire que le boom industriel a permis la résurgence de plusieurs périphéries.

Si l'on suit la chronologie du temps, pour le cas de la France, on citera respectivement la périphérie comme suit :

I.1.2.1. La périphérie industrielle ou la proche banlieue (1870-1914)

L'apparition de cette périphérie ou de ce qui fut désignée par la « proche banlieue » était la première manifestation du bouleversement qu'a connu la ville a la moitié du 19^{ème} siècle, caractérisée au départ par l'implantation de l'industrie et suivie après par l'habitat ouvrier « de type collectif », destiné a la classe ouvrière.

La naissance de cette périphérie industrielle fut le résultat d'une longue accession aux terrains bons marchés accaparés par les industriels ; simultanément d'autres terrains périphériques se sont vus envahis par les constructions individuelles, destinées pour la classe bourgeoise, qui a préféré fuir l'insalubrité de la ville.

I.1.2.2. La périphérie pavillonnaire (1919-1939)

Après la première guerre mondiale et les destructions qu'elle a entraînée avec elle, ce fut, la reprise de la croissance urbaine de la ville.

L'amélioration des moyens de transport encouragé par le désir de retourner vers la campagne d'une part, et le blocage de loyers décourageant les investisseurs de construire des immeubles locatifs d'une autre, ont encouragé une autre forme de spéculation. Les privés achetèrent les terrains périphériques agricoles ou boisés, les lotirent en grand nombre et sans le moindre confort : exigüité des voies, absence d'équipements, d'assainissement...etc., pour revendre par la suite.

Le résultat est désastreux et les mal-logés deviennent vite un problème politique. L'Etat se décida enfin d'intervenir vers 1928, pour équiper ces mêmes lotissements, les régler, en assistant financièrement les acquéreurs.

Dans d'autres pays européens, l'urbanisation de la périphérie a pris des formes moins désordonnées, car l'intervention de l'état fut rapide pour mettre de l'ordre, c'est le cas des cités jardins en Angleterre ou cette forme d'extension fut réfléchi et planifiée à la première moitié du 19eme siècle.

I.1.2.3. La périphérie des grands ensembles (1939-1970)

La crise du logement devenant très aigue, dans la période qui a suivi la fin de la deuxième guerre mondiale, le grand ensemble fut, semblait-il l'unique solution pour produire les logements, rapidement, en grande quantité et à bas pris, en utilisant les nouvelles techniques de l'industrie.

Les grands ensembles occupèrent dans la plupart des cas les vides laissés par les lotissements, et ne correspondirent donc pas à une nouvelle expansion urbaine.

Durant cette période, le développement dans les villes anglo-saxonnes a été dominé par la construction des maisons individuelles. L'usage de l'automobile y a beaucoup contribué.

Il est à noter que ces périphéries sont parfois organisés, c'est le cas de New-towns américaines, mais dans la plupart des cas, elles sont créés sans aucune planification. C'est le cas aussi des suburbs de l'Amérique du nord.

Les habitants de ces périphéries sont de catégories sociales différentes (selon les pays). Dans ces mêmes villes anglo-saxonnes, la classe bourgeoise habite ces périphéries, par contre en Amérique

latine, le centre reste valorisé, par ailleurs les grands ensembles abritent les ménages pauvres, les immigrés et à un degré moindre la classe moyenne.

I.1.2.4. Le retour a la périphérie pavillonnaire (1970-1990)

A partir des années (70-90), on constate plutôt un retour à la maison individuelle. La périphérie est donc envahie par le phénomène pavillonnaire de nouveau. Ces périphéries connues sous le nom de banlieue, se distinguent en deux catégories :

Les hameaux

Organisation américaine qui relève de la promotion privée, destinée aux couches très aisées. Ils se distinguent par leurs hauts standings, un cadre attractif et un style de vie particulier.

Les pavillons sociaux

Non intégrés à la ville, ses habitants représentent la classe sociale à revenu modeste.

Conclusion

Historiquement, l'on a vu, le progrès technique des moyens de transport est l'un des facteurs qui ont favorisé l'extension urbaine en périphéries.

A l'origine du 19^{ème} siècle, seules les classes bourgeoises avaient les moyens de s'installer en banlieue. Avec le développement des trains de banlieue, et du métro, les moyens de transport deviennent accessibles à tous les catégories sociales.

Aux Etats-Unis, c'est surtout le développement de l'automobile qui a permis à une grande partie de la classe moyenne d'accéder à la périphérie et à l'habiter.

Néon moins, l'extension illimitée des périphéries urbaines a fait apparaître un nouveau type de rapports distance/temps se trouvant en rapport direct avec le couple résidence/travail.

Henri Lefebvre exprime bien le vécu quotidien des habitants de périphérie ou plus exactement la vie des banlieusards « ... qui court de son logement à la gare proche ou lointaine, au métro bondé, au bureau ou à l'usine, pour reprendre le soir ce même chemin et venir chez lui récupérer la force de recommencer le lendemain... » (LEFEBVRE H, 1970)

Les différents stades décrits ci-dessus, concernant particulièrement les pays industrialisés. Mais qu'en est-il en fait des périphéries des villes du tiers monde ?

I.1.3 Les périphéries dans les villes des pays du tiers monde

Les pays du tiers monde ont aussi connu le phénomène de la croissance urbaine, le développement de leur périphérie et même l'apparition des banlieues, mais le phénomène reste moins apparent et moins généralisé sur un plan spatial quant à la présence ou constitution du réseau urbain, la conurbation, l'armature urbaine, voire l'aménagement du territoire.

Il y a bien entendu, le cas préoccupant de quelques grandes métropoles qui dessinent d'ailleurs la macrocéphalie de ces pays, comme c'est le cas de Beyrouth, du Caire, de Mexico, ou Lagos, et à un degré moindre Alger, etc.

L'extension urbaine des villes du tiers monde est caractérisée par des formes de croissance lâches et discontinues, s'effectuant dans la plupart des cas sur des terrains de grande valeur agricole.

Tous les pays de tiers monde connaissent de très forts rythmes de croissance. L'industrialisation ayant généré l'exode rural, la croissance urbaine s'est exprimée dans un premier temps par la densification des noyaux anciens, la croissance démographique par la suite, a été à l'origine de l'émergence, d'un nouveau type d'urbanisation que l'on appelle illicite, informel, spontané, illégal.....etc.

Ces zones d'urbanisation spontanées sont localisées dans la plupart des cas, à la périphérie des agglomérations notamment les plus grandes d'entre elles.

Il est à noter que ce qui différencie les périphéries des pays de tiers monde de celles des pays industrialisés, c'est leur processus même de formation si pour les derniers, la croissance urbaine va de paire avec la croissance économique et industrielle, l'expansion urbaine dans la majorité des villes de tiers monde est le résultat d'un exode rural massif, surtout après l'acquisition de l'indépendance, mais qui n'est pas suivie d'une offre d'emploi conséquente, d'où la prolifération du phénomène de l'habitat spontané et informel.

Dans l'objectif d'établir une légère comparaison des périphéries du monde arabe avec celles des pays occidentaux, l'on peut cependant parler de deux types de périphéries, selon Claude Chaline :

- La première : Elle concerne la péninsule arabe ou plus exactement « Beyrouth » ou les lotissements à faible densité sont associés à une forte motorisation, donnant des paysages homogènes rappelant l'espace péri- urbain des pays anglo-saxons,

- La seconde, c'est le type de périphérie le plus répandu et le plus généralisé, il se caractérise par la juxtaposition des équipements de toute nature, mais ayant comme toile de fond en permanence l'habitat spontané. Les équipements dont l'emprise spatiale est importante et qui structurent ce type de périphérie sont : les aéroports, les marchés de gros, les gares routières ainsi que les campus universitaires. c'est le cas de Riad et Constantine.

Toujours dans un contexte d'approche comparative poursuit Claude Chaline, les grandes surfaces situées au croisement des autoroutes ne semblent pas marquer les périphéries des villes arabes; d'une manière particulière, car à l'encontre des villes occidentales, ce sont les marchés du centre qui demeurent attractifs dans ce domaine ou alors le centre des agglomérations périphériques environnantes de la ville-mère.

«...Certes, il y a ici et là des zones d'activités industrielles, mais surtout s'imposent autour de la plupart des villes l'auréole fragmentée des quartiers édifiés par toutes les filières d'informalité...» (CHALINE C, 1989.).

En effet, l'une des périphéries les plus dominantes et qui marque aujourd'hui de son aspect de grands espaces périphériques, durant ces dernières décennies, est l'urbanisation sous forme de l'habitat spontané.

En Algérie, par exemple, d'une ville à une autre, l'ampleur de l'extension urbaine est étroitement liée à la place qu'occupe la ville dans la stratégie du développement, quelque soit la forme des croissances urbaines, les extensions sont décidées par l'autorité centrale et demeurent tributaires des investissements accordés par l'Etat.

Ainsi, selon A. Prenant et B. Semmoud «... Les périphéries algériennes sont ramenées à quatre même si elles ne sont pas présentes d'une manière simultanée :

- Les zones industrielles qui jouent un rôle moteur.
- Les cités administratives qui peuvent comme être à l'origine de l'extension.
- les grands ensembles induits souvent par les nouvelles activités centrales ou périphériques
- Les services (école, lycée, centre de santé... etc.) qui leur sont destinés.

(PRENANT A - SEMMOUD B, 1977).

Sans omettre de citer l'habitat informel qui est devenu une composante sociale et spatiale structurante dans les tissus urbains de ces villes.

I.2-L'habitat spontané

Dans la plupart des pays du tiers monde comme l'Algérie, l'extension urbaine s'est accompagnée par la prolifération de l'habitat spontané. Pour les urbanistes cette forme d'habitat constitue aujourd'hui une importante forme d'organisation de l'espace et de production du cadre bâti. La crise actuelle accentuée par le désengagement de l'Etat en matière d'investissement, de création d'emplois et d'aménagement urbain explique l'épanouissement du logement spontané. Mû par une dynamique spectaculaire avec un taux de croissance important, le phénomène de l'habitat spontané n'a suscité d'intérêt dans la recherche qu'au milieu des années 70. Si plusieurs de ses aspects ont été déjà étudiés dans les grandes métropoles, sa diffusion spectaculaire dans les villes moyennes durant les vingt dernières années a été peu traitée. Ce qui semble en outre sous-estimé, c'est la part de la population citadine dans l'alimentation en effectifs de l'habitat spontané car la stabilisation de l'exode rural n'empêche pas l'apparition de cette forme d'habitat, ni sa diffusion.

I.2.1- Définition

Habitat « spontané », c'est la notion qui désigne le cas de la présente recherche sur les quartiers périphériques spontanés, comme un phénomène qui a émergé spontanément, c'est à dire qui s'est produit de soi-même, sans aucune intervention légale ou planifiée de l'état.

Ce concept de « l'habitat spontané », Quelles que soient les nominations diverses qu'il a pu prendre, dans chaque pays, il convient de distinguer ses deux formes:

I.2.2- Le bidonville : première forme de l'habitat spontané.

L'expression bidonville désigne, sous des appellations localement variées, plusieurs types d'habitations et d'installations. Le mot « bidonville » est employé depuis le début des années 1950 pour désigner, dans le Maghreb, notamment pour les constructions hétéroclites de Casablanca, littéralement des «maisons en bidons», c'est-à-dire un ensemble d'habitations construites avec des matériaux de récupération. La terminologie est en fait très riche avec des noms propres à chaque langue, voire à chaque ville. On trouve ainsi les favelas au Brésil, le kijiji au Kenya, le barrio au Venezuela, les campamentos au Chili, les townships d'Afrique du Sud, le precario au Costa Rica, les bastis de Calcutta, les cheries de Madras, les jhuggis-jhompris de Delhi... (J. ADEL, 2009)

L'appellation de bidonville a été élargie par la suite sur tout l'ensemble des formes urbaines, présentant les mêmes caractères de similitude, dans l'aspect physique et la composante sociale ou la médiocrité et la précarité, demeurent leur essentielle caractéristique, résultat entassement

spectaculaire des ruraux dans les milieux urbains des pays du tiers monde, et démunie du moindre élément de la vie urbaine.

Répondant largement autour des années 50 et 70, le bidonville représente la forme la plus dégradée de l'habitat spontané. En effet, son utilisation a revêtu, selon les pays, différentes significations il désignait «... tantôt la misère de l'habitat comme dans les villas «misérias» tantôt la vitesse de la croissance comme «Callampas », tantôt l'installation en force comme dans «invasions» ou alors la référence à la délinquance comme «Cabochas» (NACIRI M, 1974).

Toutes ces nominations constituaient en fait l'expression d'une même et unique réalité celle du bidonville, ou les relations avec le monde rural sont fortement évoquées, aux dépens de toute considération du caractère urbain.

Dans notre cas d'étude (Maïtar et la ville de Bou-Saada), le bidonville tend à disparaître, en cédant la place à des constructions plus améliorées, réalisées à partir de matériaux plus élaborés (parpaing, brique, béton ...etc.), caractérisant davantage la deuxième forme de l'habitat spontané qu'est :

I.2.3- L'habitat spontané en dur

Mieux précisé et affinée par beaucoup de chercheurs qui se sont intéressés à l'étude de ce type de croissance urbaine, l'on citera entre autres quelques-unes de ces définitions qui lui ont été attribuées ; mais qui ne sont pas du tout isolées l'une de l'autre.

I.2.3.1- L'habitat non réglementé (Claude Chaline)

Claude Chaline a choisi ce terme pour désigner les quartiers périphériques spontanés des pays du monde arabe. Par la non réglementation «de ce type d'urbanisation », il met davantage l'accent sur :

- L'occupation illicite des terrains publics de l'Etat
- Les conditions illégales du morcellement des terrains privés suivi en cela par la procédure de la construction du logement, sans permis de construire de la même manière.

En dépit du choix opéré pour ce terme, ceci n'empêcha guère ce chercheur qui, pour décrire le même phénomène utilisa simultanément d'autres termes comme le marché foncier informel, le lotisseur clandestin, et même l'habitat spontané pour définir et identifier l'habitat non réglementé. (CHALINE C, 1989.)

I.2.3.2- L'habitat clandestin (Hassan Bahi)

Préférant la notion du clandestin, Hassan Bahi, au Maroc, définit ce type d'habitat comme «... un habitat en dur de type urbain ou semi-urbain intégré en agglomérations ou constitué en agglomération autonome, construit sans permis de construire ou avec permis sur lotissement, ou morcellement non autorisé et non équipé... » (BAHI H, 1986)

I.2.3.3- Habitat illégal (Abderrahim Hafiane)

S'appuyant à son tour sur plusieurs définitions élaborées préalablement par d'autres chercheurs (Milton Santos et Ghanima Maskaldji), Hafiane renvoie la définition de l'habitat illégal à la condition de présence de cinq critères importants ; pour fixer ses terrains d'enquête :

- Le statut foncier (Propriété du sol, sans recours à l'acte notarié).
- L'aspect physique de la construction, réalisée en matériaux élaborés (parpaing, pierre, brique.)
- Mode d'évolution.
- La localisation dans le tissu urbain (périurbaine et intra urbaine).

Or, remplaçant, l'habitat illégal, selon les cas d'étude dans leur contexte spatio-temporel, le chercheur ne s'est pas seulement contenté des critères cités plus hauts, mais a dressé trois types d'illégalité :

- L'illégalité post -production.
- L'illégalité partielle
- L'illégalité intégrale ou chaque type recouvre ses propres particularités. (HAFIANE A, 1989)

I.2.3.4- Los zones d'urbanisation spontanées (ZUS) ou l'habitat spontané (Galila El Kadi)

Au Caire, l'illégalité de l'urbanisation spontanée, selon Galila El Kadi se définit par :

- La transformation des parcelles agricoles obtenues légalement, mais à travers la construction de l'habitat, c'est à dire l'implantation de la construction sur des terrains prohibés.
- Le non-respect des normes urbanistiques et constructives.(EL KADI, 1986)

Conclusion

Les dénominations sont en fait multiples, mais se recoupent toutes. Dans toutes les définitions qui ont précédé, l'on ne remarque pas une définition isolée, de l'une par rapport à l'autre. En effet, elles concourent toutes à un seul et même renvoi, celui de l'approche juridique du phénomène ; occupation du terrain, son morcellement ainsi que les conditions illégales de sa construction.

L'on remarque que l'habitat spontané n'a pas une définition différente, mais fait partie de l'habitat illégal, illicite, anarchique, précaire, clandestin ou tous les chercheurs notamment ceux qui ont précédé confirment de plus en plus que l'habitat spontané n'a rien à voir avec les bidonvilles habituels.

Or, il est à noter que d'une part le nombre de bidonvilles est en baisse, sinon en voie de disparition. Il est le plus ciblé aux opérations de résorption, d'autres parts, l'habitat spontané, désignant les constructions en dur gonflent de jour en jour. Il est l'objet de sollicitude de la part des autorités locales, il est fortement représenté au niveau du tissu urbain de la ville.

Si l'occupant d'une construction en bidonville considère celle ci comme temporaire, l'habitant d'une construction en dur, spontanée ou illicite, considère le plus souvent son logement comme définitif.

I.2.4- Les raisons de sa résurgence

Connu sous des expressions multiples (informel, illicite, spontané, ...etc.) Ce type de croissance urbaine présente un caractère de similitude dans tous les pays du tiers monde. Des études menées sur ce type de croissance, ont montré que l'habitat spontané se trouve situé le plus souvent à proximité des zones industrielles c'est le cas d'Alger, Annaba en Algérie, L'Egypte, la Syrie, le Maroc...etc.

A la lisière des grands centres urbains, la concentration de la population dans des espaces d'habitat précaire, constitue de véritables poches de pauvreté, traduisant une ségrégation spatiale et sociale indiscutable. Au Maghreb ou en Algérie, comme dans les pays du tiers monde, les racines de prolifération de ce type d'habitat s'identifient à la destruction économique, au dénuement des campagnes, à la fascination de la ville, aux disparités régionales ...etc.

Pour mieux expliciter les conditions d'émergence de l'habitat spontané, l'on résume les facteurs de sa résurgence comme suit :

I.2.4.1- La déficience des documents d'urbanisme

Il est connu que l'urbanisation dans les pays du tiers monde, a toujours précédé l'urbanisme, même si une politique d'aménagement du territoire a existé, elle a toujours été caractérisée par un développement macrocéphale où seulement la métropole ou alors quelques grandes villes, bénéficient des avantages et des opportunités que la politique de développement a tracée. Cette situation a accentué les disparités régionales, révélant du coup de nettes dualités spatiales :

- Centre / périphérie
- Monde urbain/monde rural

Ceci dit que les plans d'urbanisme élaborés si l'on se limite aux Etats du Maghreb ne viennent en dernier que pour régulariser une urbanisation déjà consommée et avancée. Ce qui affaiblit considérablement de leur efficacité et leur opérationnalité.

En effet, les politiques urbaines nationales, ont échoué à freiner l'exode rural, et à repartir harmonieusement la population sur tout le territoire. Le développement de l'industrie dans certaines villes notamment les plus grandes d'entre elles, aux dépens d'autres, a accentué le déséquilibre régional et encouragé massivement l'immigration vers ces dernières, c'est ce qui a été à l'origine de la résurgence du phénomène de l'habitat spontané.

I.2.4.2- L'exode rural

«... l'appât des salaires et de l'urbanité... » comme l'a souligné déjà Jacques Berque, ont constitué le mécanisme de la migration. Ce facteur a été évoqué par un bon nombre de chercheurs qui renvoient inéluctablement la résurgence du phénomène de l'habitat spontané à la conjonction combinée de l'exode rural et la croissance démographique.

Il est vrai que si la population issue du monde rural a certes pour beaucoup été à l'origine de la prolifération de l'habitat spontané, il ne serait pas surprenant du tout d'avancer qu'autour des années 80, la crise du logement devenant aiguë, les habitants de la ville ont recouru au marché illégal pour répondre à leurs besoins, et c'est l'exode urbain qui structura alors l'habitat spontané.

Selon Claude Chaline, « ...A Tunis, 70 % des ménages recensés dans les quartiers périphériques non réglementés proviennent de la ville centre... » (CHALINE C, 1989).

Hassan Bahi au Maroc et Galila el kadi en Egypte ont bien démontré que c'est la catégorie des employés et fonctionnaires, émigrés et militaires qui représentent les grands bâtisseurs de l'habitat spontané

I.2.4.3- L'absence de la maîtrise foncière

Les terrains sur lesquels se sont implantés les quartiers spontanés, constituent dans la plupart des cas des terrains privés. Ces terrains appartiennent en réalité à des familles propriétaires. Ce qui se passe généralement, c'est que ces propriétaires fonciers procèdent au morcellement de leur terrain, puis à la vente sans approbation aucune des autorités.

Dans une seconde étape, ce sont les bénéficiaires qui procèdent à leur tour à la construction de leur logement sans permis de construire. Ce cas de figure illustre un bon nombre des pays du tiers monde, dans quelques cas des pays comme l'Algérie, l'Egypte ou le Maroc ou alors la Tunisie, il s'agit de morcellement de terrain de grande valeur agricole.

Souvent l'imprécision des statuts juridiques des terrains explique l'ampleur du marché foncier spontané ou informel. Le cas d'Alep dans ce sens est très édifiant, selon toujours Claude Chaline, à Alep des personnes accaparent des terrains étatiques et Waqf et se prétendent propriétaires légaux en s'appuyant sur des actes falsifiés. L'acte notarié est ainsi souvent dans ce type d'habitat établi sur de faux témoignages (CHALINE C, 1989).

I.2.4.4- La crise du logement

La politique d'industrialisation généralisée sur la plupart des pays du tiers monde, n'ayant pas été jumelée avec des programmes de logements équivalents d'une part et l'incapacité de l'état à fournir des logements à la population démunie face à des rythmes de croissance urbaine importants (3 à 3,5%) par an d'autre part, ont poussé cette dernière à se diriger vers les formules du marché illégal.

Ce marché se caractérise par sa force, dans sa concurrence avec l'Etat, l'un des avantages qu'il fournit, c'est la gamme large des lots de terrains de différentes tailles ainsi que le prix relativement modéré, comparativement à celui proposé au niveau du marché légal (officiel).

De plus, beaucoup de lotisseurs clandestins qu'ils soient en Syrie, en Egypte, au Maroc ou en Tunisie acceptent d'être payés de façon échelonnée, ce qui n'est jamais le cas dans le marché officiel de l'Etat. Cette formule arrange bien la catégorie de la population la plus démunie qui préfère souvent recourir au circuit informel même si le lot s'avérait plus cher.

Le résultat est la multiplication démesurée des constructions illégales. Ainsi, caractérisé par sa souplesse, ce marché illégal a permis la réponse à une large partie de la population, ce qui a contribué à atténuer quelque peu la crise du logement, d'une manière indirecte.

I.2.4.5- L'aspiration à la propriété privée

Avoir son propre logement constitue l'un des objectifs les plus recherchés par les habitants que seuls les quartiers spontanés permettent sa concrétisation.

Une fois le logement acquis, l'habitant ne se contente pas d'un rez de chaussée, c'est un bâtiment qui va parfois jusqu'à R + 3.

Il est en effet, une mentalité très généralisée essentiellement au niveau des pays du Maghreb, celle de l'habitant qui ne doit pas seulement penser à loger sa propre famille, mais doit aussi penser aux générations futures qui vont venir (enfants et petits enfants), une façon de leur assurer l'avenir à travers le développement en hauteur du logement.

I.2.5- Les interventions des Etats vis-à-vis du phénomène

En dépit des multiples efforts déployés par les autorités publiques dans le domaine de la construction et de l'aménagement, la croissance démographique urbaine rapide et les conditions spécifiques de la production du cadre bâti, continuent à marquer leur empreintes sur l'espace urbain par l'habitat spontané. Ce phénomène a beaucoup terni l'image des villes et leur paysage urbain, ce qui a même contribué à leur ruralisation.

Les Etats du Maghreb, si l'on s'abstient à cet exemple ont déjà tenté l'expérience d'éradiquer ces zones à Tunis, Alger ou Sfax. Cette opération de résorption s'est effectuée de deux manières :

- Dans une première étape, on refoula les occupants du site vers leur lieu d'origine, ce refoulement a concerné en premier chef de la population en chômage, considérée comme la population qui n'a rien à faire dans la ville.
- Dans une seconde étape, on relogea les habitants dans des abris qu'on leur reconstruisit en attendant de les reloger ailleurs. L'attente du déplacement, dure longtemps voire dépasse la décennie (cas d'Alger et de Constantine).

En effet, cette expérience a très vite donné ses preuves, volontariste et répressive, elle a accentué davantage la crise du logement. Ne pouvant plus se poursuivre, les Etats ayant tenté l'expérience ont dû admettre qu'elle n'est plus possible.

Ailleurs, l'on parle d'autres moyens de prise en charge de ces zones spontanées comme les «New settlements » ou les trames assainies.

L'ampleur du phénomène et l'incapacité des Etats à remédier, les ont poussés à réorienter leur attitude à leur propos, en les viabilisant. Le discours a progressivement changé et l'on s'achemine

aujourd'hui vers la reconnaissance du fait accompli, en les régularisant avec l'assistance et les conseils techniques des organisations internationales comme la Banque mondiale.

Les premières actions ont commencé à voir le jour à partir de 1975, d'autres sont encore en cours. Certains pensent (H. Bahi - G. EL Kadi) que les Etats ferment l'œil en laissant se développer l'habitat spontané, une manière de résoudre le problème du logement de façon opportuniste et indirecte en évitant tout investissement à court terme, mais ce n'est qu'après qu'ils se trouvent devant l'obligation d'investir de grosses sommes pour les légaliser en les viabilisant et en les dotant progressivement des équipements et des infrastructures de base.

En Egypte, par exemple la légalisation des quartiers spontanés exige un paiement forfaitaire quant il s'agit de l'occupation illégale des terrains étatiques.

Conclusion

Dans les pays du tiers monde, l'urbanisation spontanée détermine une grande partie du processus de l'urbanisation générale. Elle dégage une dynamique de développement et de structuration et accélérée et étonnante à la fois qui rend les Etats incapables de la juguler ou alors la contrôler.

Quel que soit son statut, elle investit de grands espaces internes ou Périphériques. Si la population de ce type d'urbanisation a réalisé son propre logement et quelques fois ses propres équipements, c'est qu'elle a participé indirectement à alimenter les caisses de l'Etat. L'on se demande dans ce cas, pourquoi continue-t-on à les ignorer, « l'ampleur et la permanence de ce phénomène excluent désormais qu'on considère ces constructions comme marginales. Il s'agit bien de villes qui se constituent.... ». (El KADI G, 1986).

CHAPITRE : II

LA DIALECTIQUE : « **EXCLUSION /INTEGRATION** »
DANS LES QUARTIERS SPONTANES

CHAPITRE II : LA DIALECTIQUE « EXCLUSION/INTEGRATION » DANS LES QUARTIERS SPONTANES

Introduction :

Notre recherche a pour objectif de contribuer modestement à mieux appréhender la question de l'exclusion. A l'échelle internationale, des débats internationaux ont impliqué une multitude d'acteurs, notamment les associations et les mouvements qui interviennent dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté urbaine. Cet effort important a permis de mettre en lumière les causes multiples de l'exclusion, ses effets multidimensionnels et de créer des coalitions qui sont force de propositions.

Au cours des années 90, l'extension de la mondialisation néolibérale a eu pour corollaire l'augmentation des situations d'exclusion vécues par un nombre croissant d'individus, aussi bien dans les nations industrialisées que dans les pays en développement. Comme le souligne Gustave Massiah « la mondialisation ne saurait être analysée en dehors de la tendance à la précarisation, à l'accroissement des inégalités, de l'élargissement et de l'approfondissement des exclusions ».

La crise du système néolibéral en 2008 a tristement replacé l'exclusion au centre des préoccupations. Les effets de la crise économique, sociale, environnementale modifient les conditions de la pauvreté et de l'exclusion et remettent en question les modes d'action de l'ensemble des acteurs. Alors que l'année 2010 est consacrée par l'UE : « Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion », ce dossier suggère un éclairage sur l'exclusion urbaine. Dans le monde entier, le développement des villes est caractérisé par la fragmentation des territoires et l'exclusion socio-spatiale

Dans les pays du tiers monde, la ville informelle est apparue de plus en plus comme une menace pour l'équilibre social et l'harmonie du développement urbain, ce qui a conduit les autorités à réagir, quasiment sous la contrainte du fait accompli.

Cette représentation est d'ailleurs tout à fait légitime puisque la conviction est répandue que l'incapacité voire l'impossibilité de produire une ville entièrement moderne ou tout simplement de gouverner sa croissance, entraîne des conséquences fort négatives.

Premièrement, une croissance urbaine incontrôlée demande des coûts d'investissements et de gestion pour le fonctionnement de la ville qui ne serait pas justement du point de vue strictement économique, sans atteindre pourtant le niveau d'efficacité souhaité. Désormais, des « coûts » pèsent souvent très lourdement sur les économies, nationales au point que certains auteurs tels que (SALAMA P, 1991) et (HARRIS N, 1992) considèrent que la ville comme étant une des causes

primaire de l'endettement extérieur des pays en développement, il s'agit à vrai dire d'une position qui n'est pas appuyée sur des données sûres (par ailleurs difficiles à rassembler), puisque ce problème se pose évidemment de façon très différente selon les pays, les processus d'urbanisation qu'ils ont connu dans le passé et les processus d'urbanisation en cours. Mais qui montre de toute façon, l'importance du phénomène urbain vis-à-vis du problème du développement économique en général.

Deuxièmement, cette croissance par « morceaux » rajoutés l'un à l'autre est à la base d'une sectorialisation voire d'une ségrégation sociale accentuée. L'addition successive de quartiers spontanés en dehors d'une politique conséquente, produit une hiérarchie entre différentes parties de la ville qui se traduit facilement par une discrimination plus ou moins évidente dans la disponibilité ou tout simplement l'accessibilité aux équipements et aux services.

Actuellement, le problème est abordé par les gouvernements et les organisations internationales, sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, nouvelle priorité des institutions de Bretton Woods. Un axe central de ces politiques réside dans l'amélioration des conditions de logement, ainsi que l'affiche par exemple la campagne de la Banque Mondiale et des Nations unies pour « des villes sans taudis » questions procuratrice : des villes sans taudis on des villes sans habitants de taudis ?

La question renvoie à la dialectique de l'exclusion et de l'intégration et à l'utopie ou à l'hypocrisie de posture qui prétendent supprimer l'exclusion. Voir au contraire ces dimensions en tension l'une par l'autre, dans des dynamiques sociales qui les médiatisent.

L'examen des traits communs des villes du tiers monde, sous tend une perspective analytique qui voit qu'elles sont désormais la référence première pour une majorité des hommes et des femmes. Leur environnement, leur milieu de vie est aujourd'hui traversé de contradictions toujours plus fortes entre l'image de modernité que les autorités veulent symboliquement imposer et la réalité que déploient les pauvres pour faire face à leurs besoins. Que faire et comment faire pour dépasser ce qui trop souvent apparaît comme inéluctable : ségrégation spatiale et discrimination socio-économique notamment à travers le phénomène croissant de l'habitat spontané ?

Force est de constater aujourd'hui que l'habitat spontané est un fait social qui s'inscrit dans un contexte très vaste, bien au-delà de la simple réalité ponctuelle d'établissements humains incontrôlés et organisés. Il paraît de nos jours quasi universel : A l'Est comme à l'Ouest, au nord comme au sud, par delà les systèmes économiques et les niveaux de développement, chaque jour révèle à l'opinion publique son lot de population « sans domicile fixe ».

L'exclusion par le logement n'est pas l'apanage des pays du Sud. En Europe, il y aurait quelques 3 millions de sans-abri et entre 15 et 18 millions de personnes mal logées, presque autant d'ailleurs qu'aux Etats-Unis.

II.1- L'exclusion, un concept complexe :

L'exclusion repose sur l'incertitude conceptuelle d'une notion bien mal cernée, à défaut d'être clairement définie, et de toute façon viciée par les débauches médiatiques qui la pervertissent en un effet de mode. Les géographes utilisent encore peu ce concept (par exemple, absent du dictionnaire critique « les mots de la géographie » sous la direction de (BRUNET R, 1993). Pourtant le terme d'exclusion peut être facilement rapproché de celui du terme, éminemment géographique, d'enclavement qui renvoie à la fermeture d'un territoire, enkysté dans les tissus sociaux englobant comme un corps étranger inassimilable (STECK B., 1998).

Ce mot a envahi le langage politique et journalistique. La réalité que recouvre le terme d'exclusion, de plus utilisé pour remplacer celui de pauvreté, demeure cependant floue. En effet, dans les processus multiformes de paupérisation, de rupture des liens sociaux, de mise à l'écart de groupes sociaux, de déni de droits, ont progressivement été désignés par un terme unique, englobant et réducteur à la fois, celui d'exclusion. Si exclusion et pauvreté se recoupent souvent, les termes ne sont pas synonymes pour autant. L'exclusion renvoie davantage à l'intégration, à l'insertion, qu'à la pauvreté stricto sensu. Néanmoins, la pauvreté peut-être la conséquence d'une série d'exclusions de type social, urbain, foncier, ... ou spatial, car les discriminations liées à l'appartenance à un sexe ou à une minorité augmentent les risques de pauvreté du groupe marginalisé.

Force est d'abord de constater que l'exclusion sociale, notion explorée par la sociologie tandis que la pauvreté fait partie du territoire des économistes est un concept né en Europe à la faveur de l'augmentation vertigineuse du nombre de pauvres. Si le concept s'est internationalisé, il n'en recouvre pas moins des réalités différentes.

C'est dans ses manifestations urbaines, immédiatement visibles, que « l'exclusion » est la plus intolérable. Les sans domicile, les expulsions de logement ou des bidonvilles, le sentiment d'augmentation de la mendicité sur l'espace public, renforcent les analyses en termes de «relégation» de certaines populations hors de la société, hors de la ville. Mais l'approfondissement des inégalités socio-spatiales s'accompagne de risques sociaux grandissants, les exclus revendiquant de plus en plus un « droit à la ville ». L'habitat précaire représente une réalisation hyperbolique d'une logique d'exclusion économique et sociale. C'est une forme urbaine spécifique qui conjugue tous les composants de l'exclusion.

Finalement l'exclusion sociale est une expression très controversée, tendant à stigmatiser les individus : dès lors que l'on reconnaît non plus seulement un « état » mais un « statut » de l' «exclu», on légitime les processus de vulnérabilité et d'exclusion de l'individu, acceptant la dualité de la société comme une fatalité.

II.2- Les différentes formes de l'exclusion

II.2.1- L'exclusion sociale à différentes dimensions :

L'exclusion sociale est la relégation ou la marginalisation sociale d'individus, ne correspondant pas ou plus au modèle dominant d'une société. Elle n'est généralement ni véritablement délibérée, ni socialement admise, mais constitue un processus plus ou moins brutal de rupture parfois progressive des liens sociaux.

Ce terme a commencé à trouver un usage social courant dans les années 1980 dans les sociétés post-industrielles. Alors que le phénomène de mise à l'écart se retrouve dans de très nombreuses sociétés et remonte à des temps anciens, le phénomène actuel d'exclusion sociale ne recouvre pas forcément, ni exactement celui de la pauvreté. L'une des expressions dominantes des sociétés occidentales est la participation active au marché du travail. Nombre de chômeurs se sentent exclus socialement.

L'exclusion sociale, en privant un individu ou un groupe d'une reconnaissance, nie son identité. Et lorsque l'individu passe de l'état de fait au statut, alors s'opère un processus de stigmatisation. Cependant, elle a aussi concerné d'autres champs, d'autres valeurs, comme notamment la famille, le mariage, le logement, la culture ou la scolarisation. Lorsque cette exclusion concerne des groupes très fragilisés (économiquement), elle entretient leur stigmatisation.

II.2.1.1- L'exclusion en tant que marginalité :

De tout temps les recherches sur les dynamiques et les structures sociales dans l'habitat populaire ont été imprégnées par des modes de pensée contradictoires. Jusque là la divergence des auteurs sur le thème de savoir si ces quartiers sont socialement structurés, ou bien si au contraire ils sont le miroir d'une situation de désorganisation sociale, voire d'anomie propre à la grande ville. Là encore, on retiendra essentiellement les études qui ont fait réellement progresser ce champ d'étude, tout en précisant qu'en aucun cas il ne peut y avoir de déterminisme écologique. Le mode de structuration sociale ne peut se déduire que de la connaissance empirique.

Déjà dans les années 20, ce débat était récurrent au sein des travaux des auteurs de l'école de Chicago des « ghettos » et quartiers populaires d'immigration de cette ville.

Les hypothèses de recherche, mais aussi les résultats d'un ouvrage de (WHYTE W-F, 1943), sur une zone bidonvillisée de Chicago montrait pourtant déjà qu'au-delà des apparences, de la misère, cet ensemble était extrêmement structuré.

Depuis que l'on s'intéresse à l'habitat spontané, il reste des réminiscences des premiers travaux sur le thème de la pauvreté dans les grandes villes du tiers –monde. Ainsi, de nombreux travaux se sont inspirés de ceux de (LEWIS O, 1976), en retenant seulement le concept de culture de la pauvreté. Dans nombre d'écrits postérieurs, les habitants des quartiers spontanés sont considérés comme marginaux, c'est à dire sous intégrés culturellement, économiquement, dénués de capacité d'amélioration sociale, et enclins à la dégradation morale, à la violence. Cette assimilation reste très répandue, et en partie véhiculée par les classes dirigeantes.

Les travaux de Janice Perlman permettent de reconsidérer l'assimilation fréquente entre favelas brésiliennes et marginalités. Tout d'abord, le constat de l'intégration ou de la non- intégration souffrirait d'un monolithisme méthodologique, avec l'emploi souvent sur déterminant de ratios emplois/habitant, équipement/ habitants. Si ces éléments sont incontestablement gages d'intégration, il ne faut pas négliger l'imbrication des secteurs formels et informels de l'économie. En effet, on peut considérer en allant plus loin que peut être le seul trait commun de ces habitants est leur aspiration à un partage des bienfaits de la ville, plus qu'une mise à distance.

A la lumière de cette problématique, la défiance vis –à- vis des résidents des quartiers spontanés de la part des possédants, comme des dirigeants s'accroît au fur et à mesure qu'augmente leur nombre et en l'absence d'amélioration de leurs conditions de vie.

Certains pays comme l'Algérie, vivent ces inégalités sur le mode de secousses brutales, de mouvements sociaux liés à un déficit de consommation collective. Il faut cependant rappeler que la presse et l'opinion publique refusent de caractériser volontiers par la négative les quartiers spontanés, ce qui fait que la ségrégation sociale restait jusqu'à présent limitée par rapport à d'autres pays aux tensions sociales exacerbées (à Manille, Abidjan, Lima, Rio, toute la ville aisées se barricade, tandis qu'à Casablanca on cachait la vue du principal bidonville).

Or, cette défiance traduit une perception de la ville où l'habitat spontané est homogénéisante : les habitants de ces quartiers sont perçus comme catégorie homogène. Comme tels, ils sont assimilés terme à terme avec les pauvres, alors que les différents quartiers spontanés accueillent selon les cas tout aussi bien des fonctionnaires, artisans, professions libérales que employés, ou travailleurs intermittents.

L'oubli non fortuit de la société globale dans ce processus de reproduction, qui a du mal à se débarrasser de quelques préjugés , et des nombreuses dénégation les qualifiant de constructions désordonnées et d'un aménagement chaotique ce qui est de nature à incorporer un schéma d'interprétation dualiste de la société. Ce qui ne permet évidemment pas de percevoir comment les transformations sociales, la voie vers l'intégration réelle, peuvent être accomplies.

C'est bien le mérite de la démarche de Turner d'avoir favorisé au contraire, la description des dynamiques de changement à l'œuvre, principalement à travers la reconstitution de luttes pour la légalisation foncière, quand bien même on a parfois frôlé la survalorisation idéologique de ces catégories d'habitants.

II.2.1.2- L'exclusion en tant que stigmatisation et discrimination

L'exclusion ne tient pas seulement à des formes matérielles et sociales de la défavorisation correspondant à un faible revenu, à un manque de scolarité ou au fait d'appartenir à une catégorie socioprofessionnelle non qualifiée, à une situation d'isolement ou à la fragilité du réseau social de la famille ou de la collectivité. Elle repose aussi sur l'action de celles et ceux qui ont le pouvoir d'empêcher l'accès à certaines ressources ou à certains droits. L'exclusion devient une relation sociale de pouvoir et la discrimination, un mécanisme actif de création de l'exclusion, car être démunie ou démunie de capital, qu'il soit scolaire, économique, humain ou social, constitue un risque d'exclusion sociale, mais ces restrictions des chances existent dans un champ de rapports sociaux où certaines personnes exercent un pouvoir de contrôle sur la distribution des avantages.

Il y a, dans le cas des diverses populations subissant une forme ou l'autre d'exclusion, une homologie de positions, du fait de se trouver dans un rapport inégal de domination, d'être l'objet de stigmatisation et d'être traitées sur un mode discriminatoire. Ces populations se voient imposer des barrières à l'accès dans divers domaines de la vie sociale, comme la santé, le logement ou le travail. Les discriminations dont elles sont l'objet fonctionnent comme la marque d'un déficit de citoyenneté qui est en même temps un déni de reconnaissance sociale et symbolique. Elles sont dans une situation de droits inversés, car elles doivent faire la preuve de leur admissibilité à l'obtention d'un traitement juste et équitable.

Contrairement à celle qui s'appuie sur le cumul des désavantages, l'analyse ne se concentre pas ici sur les manques ou les déficits de ressources des individus, mais cherche plutôt à cerner les rapports sociaux sur lesquels se fonde l'exclusion ainsi que les mécanismes de domination actifs du processus d'exclusion. Ces rapports sociaux de pouvoir ne sont pas considérés de façon indépendante, mais selon leur articulation qui fait en sorte que les facteurs fusionnent en un faisceau complexe de déterminations. Dans cette perspective, on cherche à comprendre comment les diverses formes de discrimination se croisent, se recoupent, interagissent et renforcent les situations d'inégalité et d'exclusion sociale (inégalités systémiques), les mécanismes d'exclusion renvoyant à des formes multiples de domination, comme le racisme, l'homophobie et la discrimination fondée sur la capacité physique. (LIONEL-HENRI G, 2011)

Les mots qui qualifient l'habitat spontané sont des termes du quotidien qui se sont banalisés et popularisés non seulement par le biais des médias et des autorités mais aussi par les habitants de l'habitat spontané eux-mêmes. Ils s'internalisent, formule la stigmatisation : ceux de l'extérieur, ou aussi ceux qu'elle frappe, intégrant en eux-mêmes l'image négative que les dominants ont forgée ?

L'attribution des adjectifs qualifiant par exemple le bidonville de façon dépréciative a été d'abord émise par les autres citadins, les nantis, qui utilisent ce registre discriminatoire pour démontrer leur apathie et leur mépris envers ces espaces car généralement les espaces stigmatisés de l'urbanisme sont ceux des quartiers défavorisés, (habitat populaire et habitat précaire) et ce vocabulaire désigne la ville non désirée. Mais les habitants des bidonvilles utilisent aussi ce même jargon et par là même, acceptent cette vision minorative qui en est faite.

L'image stéréotypée des « bidonvillois » et des « habitants installés spontanément en périphérie » vient aussi du fait que ces habitants sont perçus comme des étrangers au sein même de la ville. Soit parce qu'ils viennent des campagnes, donc jugés; une logique traditionaliste véhiculée par les migrants ruraux et les artisans et une logique moderne diffusée par la ville, facteur de changement (SAGLIO- YATZIMIRSKY M-C, 2002).

Ainsi sur la conjonction d'un type matériel d'habitat, variable dans ses formes mais toujours pauvre, et de l'entassement des occupants, se fonde l'opinion extérieure stigmatisante qui, des caractéristiques connues du contenant « le logement », induit ce qui devrait être le caractère supposé du contenu « l'habitant ».

Le portrait des « bidonvillois » est celui d'une population analphabète, sans emploi, pauvre, sale, assisté, velléitaire et de basse caste. C'est pourquoi on déduit de la précarité des lieux un manque d'hygiène des « bidonvillois ». La pauvreté et la vétusté des lieux correspondraient au fatalisme des habitants. Et enfin, l'apparente désorganisation spatiale concorderait avec la désorganisation sociale.

En Algérie, comme ailleurs la représentation du bidonville est à la mesure de ce que le visiteur rapporte dans ses images d'Épinal : extrême de la misère. Kundu A, souligne le pouvoir obscurcissant des mots du jargon urbanistique international, qui standardisent les concepts de l'aménagement urbain et les mots de la ville, aidant ainsi à mettre en œuvre, de pays en pays, des programmes simplifiant exagérément les réalités locales, et escamotant dangereusement leurs spécificités. (KUNDU A, 1999)

Ce chercheur indien, constate par ailleurs, que les colonisations française ou britannique qui ont fait apparaître des termes stigmatisant, dans certains pays et qui révèlent des connotations trop dépréciatives, cette situation disparaît peu à peu du vocabulaire de l'aménagement urbain, notamment après le mouvement de réforme de l'habitat en Angleterre.

Le terme prit une acception technique et légale pour désigner « une habitation matériellement inadaptée pour l'habitat humain »

II.2.1.3- La pauvreté :

Il y a plus d'une vingtaine d'années de cela, Galbraith J-K, dans son ouvrage «théorie de la pauvreté de masse » pourfendait déjà l'idée selon laquelle des facteurs « naturels » permettrait d'expliquer pourquoi les pauvres sont toujours plus pauvres et voient leur nombre augmenter. (GALBRAITH J-K, 1979)

Trois dimensions essentielles de l'évolution du monde actuel configurent à un titre ou un autre, la scène sur laquelle se jouent notre présent et notre futur : l'urbanisation du monde, la mondialisation des échanges économiques et la dégradation des ressources environnementales. Si nous essayons d'examiner la situation actuelle et sans vouloir tomber dans un excès de chiffres, bien que notre époque soit marquée par les progrès technologiques et l'accumulation de richesse, la pauvreté touche un nombre croissant de personnes. Alors que la population mondiale était de 5,9 milliards d'êtres humains en 1998, 1,2 milliards d'entre eux vivaient avec moins d'un dollar par jour (et plus de 2 milliards avec moins de 2 dollars).

En 2000, le nombre de pauvres vivants avec moins d'un dollar par jour s'approchait de 1,5 milliard et les estimations pour 2015 sont de l'ordre de 1,9 milliard d'indigents dans le monde. Tout aussi préoccupant que l'accroissement du nombre de pauvres dans le monde, on constate que le revenu des pauvres a tendance à diminuer, selon les sources les plus récentes des Nations Unies.

En revanche, dans la plupart des pays en développement, le mouvement spontané d'urbanisation, consécutif à l'occupation irrégulière de propriétés publiques ou privées, continuera à créer l'essentiel des villes. L'extension des villes est toujours en avance sur la réalisation des travaux d'aménagement et la fourniture d'équipements publics. Ainsi, la montée de la pauvreté urbaine s'accompagne d'un décalage entre la ville légale et la ville informelle.

II.2.1.3.1- Essai de définition des pauvres

Mais qui sont ces pauvres ? Cette question n'a rien d'académique et n'est pas plus innocente que les réponses diverses- que proposent les différents auteurs. Nous nous référons ici à des études et recherches récentes.

Plusieurs auteurs, et en particulier ceux qui travaillent en Asie, prennent comme critère, le revenu : les pauvres constituent les populations à faibles revenus.

Un autre ensemble de recherches, de plus en plus nombreuses aujourd'hui, aborde le problème des pauvres en prenant comme critère la non conformité aux lois et aux normes concernant l'occupation

du sol et du logement (titre de propriété ou contrat légal de location), aux règlements d'urbanisme, aux règlements de la construction (BAROSS J-A, 1983).

Une problématique de classe, apparaît très fréquemment dans les écrits des auteurs latino-américains qui ne sont cependant pas toujours d'accord sur le tracé des frontières à l'intérieur desquelles s'inscrirait l'habitat des pauvres. Pour certains (Mier Y), les pauvres sont, en quelque sorte, ceux qui ne peuvent pas payer le prix d'un terrain et d'un logement sur le marché formel. Ce point de vue qui marque presque rituellement « l'enquête socio-économique » qui précède la plupart des interventions publiques dans le domaine du logement se réfère à une logique technico-financière (définir une population-cible et s'assurer de sa solvabilité). Le caractère réducteur d'une telle approche et son incapacité à rendre compte de situations où le revenus provenant d'activités « informelles » occupent une place essentielle a été maintes fois critiqué -y compris par ceux qui ont recours- mais il reste très largement dominant. (MIER Y, 1981)

II.2.1.3.2- La conceptualisation et la mesure de la pauvreté urbaine

La notion de pauvreté évolue. Les notions de vulnérabilité, d'exclusion et d'impuissance rapportées aux individus et aux groupes sociaux sont ainsi introduites. Cette dernière définition est multidimensionnelle puisque la pauvreté est conçue comme la privation des capacités fondamentales dont les causes renvoient à des analyses politiques, institutionnelles, sociales et économiques.

La pauvreté est un concept complexe qui fait référence à une série de notions qui sont aussi de nature subjective, comme le besoin, l'inégalité ou la privation et qui ne peuvent être uniquement évalués en termes matériels.

Centré initialement sur les questions de distribution des ressources et des biens, la problématique de la pauvreté, par le biais des institutions de Bertton Woods, s'est progressivement focalisée sur les pannes des relations sociales, la question des droits des citoyens et l'absence de capacité de choix développée, en particulier, dans les travaux du prix Nobel d'économie (Amartya Sen 1998) : on est ainsi passé du thème de l'égalité des conditions à celui de l'égalité des chances. La perception sociale de la pauvreté n'est pas la même dans une société pauvre et dans une société riche.

La définition de la pauvreté ne peut donc se limiter au revenu (pauvreté monétaire) et la lutte contre la pauvreté urbaine doit prendre en compte les questions sociales, institutionnelles et politiques selon les niveaux suivants:

1) En terme d'accès à la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux (se nourrir, être éduqué, pouvoir être soigné. Cette approche est à l'origine de l'IDH (Indice de Développement Humain – élaboré par le PNUD)

2) En terme plus larges d'actifs, parmi lesquels, pour un individu, on distingue le capital naturel (la terre, l'eau les ressources environnementales), le capital social (les liens de solidarité entre membres d'un groupe social, l'accès aux institutions), le capital humain (les connaissances, l'aptitude au travail, la santé, le patrimoine, l'accès aux infrastructures de base, les moyens de production), le capital financier (l'épargne, l'accès au crédit, la couverture des risques).

3) En terme dynamique de fonctionnement social (l'autonomie, la dignité), c'est à dire la capacité d'agir, d'exprimer ses opinions, de faire face à ses obligations sociales et culturelles.

Ce point de vue est défendu par Amartya Sen, pour qui la définition de la pauvreté est indépendante de la politique à suivre, car cette démarche, assure que l'absence de ressources publiques pour contribuer à l'éradication des privations graves ne nous incitera pas à redéfinir la pauvreté elle-même. » La recommandation politique est conditionnée par sa faisabilité, mais la reconnaissance de la pauvreté ne doit pas se plier à cette limite ».

L'autre point de vue plus rare et plus étrange à priori, et qui a l'air quelque peu cynique, est défendu par (SIMMEL G, 1988). Ainsi pour cet auteur, la pauvreté est un fait social. Pour lui, « les pauvres entant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent du manque et privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales ». La pauvreté est donc non pas « un état quantitatif en elle-même », mais définie « par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique ». La pauvreté est ainsi relative. Et il est extrêmement significatif « d'observer quel degré de besoin chaque groupe considère comme zéro au-dessus ou au dessous duquel la pauvreté ou la richesse commence ». Pour G. Simmel, la pauvreté doit être définie et identifiée en fonction de l'effort que la société est prête à consentir pour l'alléger ou l'éradiquer.

II.2.1.3.3- la situation de l'Algérie face à la pauvreté urbaine

La pauvreté urbaine en Algérie à titre d'exemple n'a jamais été étudiée pour elle-même, car cela n'a jamais été non plus un enjeu majeur. Avec la transition économique, les recherches sur la pauvreté rurale qu'urbaine commencent à être entrepris vers les années 90 afin d'identifier la pauvreté produite par ces nouvelles conditions et questionner le processus d'appauvrissement relatif aux questions suivantes : qui sont les pauvres, comment se repartissent –ils dans la ville ? pourquoi sont-ils pauvres ? quel est leur degré relatif de pauvreté ? comment font –ils pour survivre ? quelles sont leurs conditions de vie (logement et environnement urbain) ? et quelles sont leurs principales difficultés ? Ces réflexions amènent-elles à reformuler graduellement le questionnement sur la pauvreté urbaine en Algérie ?

La perception même de la pauvreté y est différente, combien même une liste d'indicateurs communs est retenue, la pauvreté urbaine est diffuse dans la ville, elle y est « officielle », visible et concentrée notamment dans les bidonvilles.

Nous avons une image globale de la pauvreté urbaine, en Algérie, et un portrait global aussi des conditions dans lesquelles vivent les populations en milieu urbain comme le reste des pays en développement et à la pauvreté tout court selon la carte de la pauvreté en Algérie, on constate que bien que la pauvreté urbaine en Algérie a été marquée de caractères propres qui ne sautent pas aux yeux à première vue, les pauvres participent comme même à la dynamique urbaine, et par conséquent leur droit de cité est questionné même si les conditions environnementales sont extrêmement négatives, déchets égouts, sont le sort communs aux pauvres.

II.2.2- L'exclusion sociale ne se résume pas à une situation de pauvreté

En géographie sociale, les travaux qui traitent de l'exclusion sociale ne s'éloignent guère des études menées sur la pauvreté ou sur les inégalités sociales, ils en ont même repris les principes méthodologiques, à savoir les modèles de ségrégation socio-spatiales résidentielles. C'est ainsi que la plupart des recherches sur l'exclusion sociale se limitent généralement à l'identification de groupes d'individus sur la base d'un certain nombre de critères en vue de les localiser dans l'espace. Les critères d'identification correspondent essentiellement à des indicateurs socio-économiques exprimant davantage une situation de pauvreté que la complexité de l'exclusion sociale (revenu moyen, statut socioprofessionnel, qualité de l'habitat, mode de vie,...). Si la dimension économique apparaît, pour beaucoup, comme le facteur majeur, précurseur à un processus d'exclusion, il ne peut à lui seul identifier des groupes. On peut d'ailleurs se demander si cette confusion ne dépend pas partiellement des méthodes d'investigation et des sources exploitées, dont les recensements fournissent une base d'information appréciable. Mais avant de s'installer dans le « confort » de l'application systématique de ces méthodes d'analyses, il apparaît tout aussi important d'évaluer la pertinence de leur utilisation et leurs conséquences.

Le fait d'identifier des groupes sur base d'un certain nombre de critères notamment socioéconomiques, n'est pas sans danger. Ceci peut en effet favoriser une certaine généralisation des processus d'exclusion, et par là un profil prédéfini de populations susceptibles d'être exclues. A titre d'exemple, même si les problèmes raciaux n'atteignent pas l'ampleur observée aux Etats-Unis, une relation fréquente est établie entre la pauvreté ou la marginalité économique et l'ethnicité (MISTIAEN P., MEERT H. et KESTELOOT Ch, 1995): l'étranger devient de plus en plus la cible, le bouc émissaire responsable de ces situations.

D'autant que ces méthodes présupposent l'homogénéité des catégories sociales prédéfinies pour chaque variable, de même que l'homogénéité à l'intérieur de chaque unité spatiale. Etablir une typologie des quartiers sur base de catégories sociales ou démographiques postule que chaque classe, les ouvriers par exemple, regroupe une population homogène, or on sait combien cette catégorie peut exprimer des diversités économiques, culturelles ou sociales. Les mutations observées dans l'évolution de la cellule familiale et des groupes sociaux ainsi que la vulnérabilité croissante dans tous les groupes socio-économiques liés à la mondialisation de l'économie ne permettent plus de limiter l'analyse à des groupes sociaux traditionnellement définis sur la base de leur position par rapport au travail. L'intégration, dans un contexte où le travail n'est plus disponible pour une partie importante de la population, serait de plus en plus dépendante de la relation à l'autre. (REMY J et VOYE L, 1981)

II.2.3- l'exclusion spatiale :

II.2.3.1- L'exclusion résultant de la concentration spatiale des désavantages ou la géographie de l'exclusion (effet de quartier) :

L'augmentation simultanée de la pauvreté et de l'exode rural dans les villes algériennes dans les années 1990 a amené plusieurs chercheurs à s'interroger sur la formation possible d'enclaves résidentielles pouvant se transformer en ghettos urbains, sources d'exclusion et de relégation socio-spatiale.

L'étude de la spatialisation de l'exclusion soulève la question des effets qu'a le quartier sur le processus de l'exclusion. On vise à savoir ici si le fait de vivre dans un quartier où il existe une concentration de pauvreté, en raison des caractéristiques propres à ce milieu, contribue à créer des effets particuliers sur le plan de la vulnérabilité sociale et économique ou entraîne de tels effets et devient ainsi une source d'exclusion sociale pour ses résidentes et résidents. Les tenants de l'effet de quartier relèvent plusieurs mécanismes sociaux actifs, comme l'influence du groupe de pairs, les effets du réseau social et l'importance des ressources locales par rapport au bien-être des résidentes et des résidents. La concentration spatiale de la pauvreté nourrirait des dynamiques propres de défavorisation et d'exclusion. On parle ici d'un changement négatif net quant aux possibilités et aux potentialités d'existence liées au fait de résider dans un quartier à forte concentration de pauvreté.

La formation dans les zones suburbaines d'une concentration spatiale de la pauvreté accentue l'isolement social de ces quartiers pauvres et augmente le risque d'exclusion de ses habitants. Se met en place un processus d'exclusion socio-spatiale où souvent de nouveaux immigrants se voient obligés de résider dans des quartiers d'habitat spontané situés à la périphérie de plusieurs villes ou d'habiter dans des quartiers suburbains où se trouvent les logements les plus économiques. Les

espaces urbains caractérisés par une insuffisance de ressources, que ce soit en termes d'écoles, de services de sécurité publique, d'installations récréatives, de services de santé ou de systèmes de transport public, éloignent davantage les résidentes et les résidents des ressources et des occasions stratégiques d'intégration sociale. Cela s'ajoute souvent aux conditions de vie déjà difficiles de ces personnes (logements en mauvais état, bruit, pollution, criminalité) qui affectent leur sentiment d'appartenance sociale et la cohésion sociale du quartier.

Les quartiers à forte concentration de pauvreté sont souvent caractérisés par un ensemble de propriétés disqualifiées, car au territoire est rattachée une identité et aux quartiers pauvres, une identité stigmatisée. La concentration spatiale de la pauvreté a un effet propre qui s'ajoute aux autres formes de désavantages, car le rassemblement en un même lieu d'une population homogène du point de vue de la dépossession a pour effet de redoubler la dépossession. L'étude des risques potentiels d'exclusion nécessite, selon plusieurs (LIONEL-HENRI G, 2011), une analyse comportant différents niveaux ou échelles, où chaque niveau ajoute son effet propre et met en branle des mécanismes spécifiques d'exclusion. Chaque échelle, que ce soit la nation, la ville, le quartier ou l'espace domestique, participe à l'affaiblissement du sens d'inclusion sociale, car chaque niveau agit comme un filtre, impose des règles et des contraintes et contribue à la construction et à la reproduction des diverses formes d'expériences négatives de vie en société. Dans cette perspective, l'inscription dans un territoire constitue un facteur déterminant de l'expérience sociale quotidienne de l'intégration ou de l'exclusion, en particulier la résidence prolongée dans des quartiers caractérisés par une forte concentration de pauvreté ou de désavantages multiples.

II.2.3.2- L'approche spatiale de l'exclusion :

Cette approche est généralement appliquée dans les études de spatialisation des phénomènes d'exclusion sociale. Ceci nous a amené à reconsidérer le rôle de l'espace, et à le concevoir, non pas comme un simple support des phénomènes, mais comme un facteur pouvant intervenir dans les processus d'exclusion. (BOUZOUINA L, 2008)

Les méthodes de ségrégation spatiale, issues principalement des travaux de l'école de sociologie de Chicago, ont pour objectif majeur d'identifier, au sein d'un territoire délimité d'une ville ou d'une agglomération urbaine, des aires de résidences différenciées selon des critères socioéconomiques des habitants et selon des caractéristiques d'habitat. La plupart des auteurs ont considéré que ces méthodes pouvaient être appliquées à la localisation d'espaces identifiés comme des territoires d'exclusion. (BEGAG A., 1995)

L'exclusion des habitants des quartiers spontanés périphériques, notamment dans les pays du tiers monde, se double généralement d'une exclusion spatiale qui la met en évidence et la renforce.

Choisie ou subie, l'exclusion spatiale est renforcée par divers mécanismes, dont on peut identifier dans ce stade : la structuration du cadre bâti, les contraintes du site.

II.2.3.3- l'exclusion spatiale par la structuration du cadre bâti irrégulier :

L'industrialisation et la mondialisation des échanges ont provoqué jusqu'ici la croissance urbaine, accentuée ici comme ailleurs par une difficile transition démographique.

La part de la population urbaine dans le monde est sans doute largement sous-estimée, la plupart des appareils statistiques nationaux adoptant une définition restrictive de l'urbain inspirée des modèles occidentaux.

Or, le poids d'une croissance démographique somme toutes partout très soutenue, l'appauvrissement de la plupart des pays, avec la cohorte d'inégalités qu'accompagne souvent l'extraversion des marchés, et l'imposition d'un modèle de développement néo-libéral favorisent l'autonomisation contrainte des citoyens face à l'état. Emplois, logements, services ne peuvent plus être fournis par les états, comme ceux du tiers-monde qui doivent dans la plupart des cas jongler pour trouver les devises permettant de financer cet « échange inégal ».

Dans ces conditions, la production de logements par le secteur public perd pied, et laisse le champ libre à la production spontanée, cette dernière se produit surtout de façon « non-réglémentée », tant au niveau des terrains utilisés que des constructions.

Si la recherche en ce domaine, s'est ou tente dans la plupart des fois de se débarrasser de quelques préjugés, de nombreuses traces écrites et la dénégation de toute véritable organisation, peuvent être aisément trouvées ici où là.

Le postulat de la dégradation progressive qu'engendre l'habitat spontané en arrive à occulter la question du tracé urbain. En n'accordant de place qu'au seul bâti, la plupart des études, en arrivent même à négliger la composition urbaine, pour parfois nier d'ailleurs son existence. Dans ce cas, de l'habitat dit spontané ou clandestin, il est effectivement difficile de passer sous silence la composition urbaine qui y présidé : après que chaque unité ait abri temporaire ou permanent, « la position des rues et les limites des lots furent définies et les familles se relogèrent ou cela fut nécessaire.

Cependant, dès lors que le tissu urbain présente un aspect extérieur complexe, qu'il s'écarte de la trame orthogonale, que le tracé des rues n'est pas directement cohérent pour l'urbaniste formé à l'école de la ligne droite, l'affaire est directement classée : le tissu urbain est désordonné. Si bien qu'il n'y a pas eu de planification préalable résultant d'adjonctions de volontés individuelles ou de tracés « organiques » dénués de cohérence urbaine. La dernière tendance relevée dans la recherche sur la création de la ville populaire soulevée par (SCHLYTER T, 1979) sur le quartier de George, en

Zambie met en avant la prise de conscience progressive parmi les habitants de la nécessité de composer l'espace urbain afin d'obtenir entre autres une régularisation plus aisée. On commence donc à prendre en compte les pratiques habitantes, mais toujours avec en toile de fond l'idée que l'irrégularité des formes signifie absence d'ordonnement, de structuration préalable ou de correspondance avec des normes sociales et culturelles originales : « la construction de ce type de quartier est de moins anarchique. Les habitants prennent en effet conscience de la nécessité d'ordonner, de structurer le quartier ».

II.2.3.4- l'exclusion spatiale sous les contraintes du site :

L'urbanisation en général, est liée à des champs favorisant l'intégration, et d'autres accentuant l'exclusion. Certains chercheurs (THINON P et al, 2007) ont essayé de classer et de modéliser ces différents champs. On peut citer dans ce stade :

a) Exemples de champs favorables à l'urbanisation, l'intégration :

- La proximité d'un centre urbain structurant: l'hypothèse est que la probabilité d'urbanisation est inversement proportionnelle à la distance du pôle urbain structurant le plus proche. En effet, la proximité d'un centre urbain, à travers les emplois, les services et les équipements qu'il offre, est un facteur favorable à l'implantation de nouvelles constructions. De plus, la proximité de la ville facilite l'accès aux réseaux techniques: desserte routière, réseaux de fluides et de télécommunications.

- La proximité d'un axe routier structurant: la propension d'urbanisation d'une maille est d'autant plus forte que celle-ci est située à proximité d'un axe routier structurant. Les lieux situés à proximité d'un axe routier structurant présentent une bonne accessibilité, et sont donc favorables à l'implantation de nouvelles habitations ou locaux d'activité.

- Les faibles pentes (inférieures à 20%): la propension d'urbanisation d'une maille est d'autant plus forte que celle-ci est située dans un secteur de pente faible. Les faibles pentes sont un facteur favorable à l'urbanisation, car elles ne demandent pas d'aménagement particulier préalablement à la construction (viabilisation, assainissement...).

- L'altitude: la propension d'urbanisation d'une maille est d'autant plus forte que celle-ci se situe à faible altitude. Les espaces de faibles altitudes sont favorables à de nouvelles implantations urbaines car ils sont plus chauds, plus secs et bénéficient d'une plus faible nébulosité. Il est à noter que ce champ est fortement corrélé avec la distance au littoral, aux routes structurantes, aux pôles urbains, aux pentes...

- La proximité du littoral: pour ce champ, la propension d'urbanisation d'une maille est d'autant plus forte que celle-ci se situe à proximité du littoral. Effectivement, de façon très nette, la

proximité du littoral joue en faveur des processus d'urbanisation, terrains prestigieux à proximité de la côte, volonté d'habiter près du littoral.

b) Exemples de champs limitant l'urbanisation accentuant l'exclusion :

- Les fortes pentes: la probabilité d'urbanisation d'une maille est d'autant plus faible que celle-ci se situe dans un secteur de forte pente. Les fortes pentes (déterminées arbitrairement comme celles qui sont supérieures à 20 %) sont un facteur défavorable à l'urbanisation car aménager les pentes coûte cher et pose des problèmes techniques, en particulier pour l'assainissement. On observe cependant sur le terrain le développement d'un habitat précaire sur des zones de fortes pentes, correspondant généralement aux bords des ravines (comme le cas de Maïtar).
- Le périmètre des forêts, on ne construit pas en secteur. Le périmètre géré par le secteur des Forêts. Contrairement à d'autres types d'interdiction, celui-ci est remarquablement bien respecté.
- Ravines : les ravines principales sont rédhibitoires pour la construction L'urbanisation dans les mailles situées dans une ravine principale sont très limitées mais non rédhibitoires.

II.2.4 - L'exclusion foncière combinée à l'informalité économique :

Le terme « informalité » soulève les mêmes problèmes de définition lorsqu'il est appliqué aux activités économiques et à l'emploi qu'en matière d'établissements humains : il est défini négativement. Ses principales caractéristiques sont connues, mais dans de nombreuses situations, la frontière entre le formel et l'informel reste flou (DURAND-LASSERVE A et TRIBILLON J-F, 2001).

De façon générale, l'informel est considéré comme un secteur « passif » mais s'exerçant dans l'illégalité parce que non enregistrées (l'unité elle-même ou les travailleurs) souvent par défaut ou incapacité des systèmes administratifs activités du secteur informel se distinguent donc de celles du secteur formel principalement par une absence de contrôle par l'Etat. (CHARMES J, 2003).

Souvent le secteur informel constitue un « point d'entrée », dans les villes, des migrants qui quittent les campagnes avec l'espoir d'avoir un revenu urbain supérieur à celui qu'ils obtiendraient dans le secteur agricole rural. Ne pouvant immédiatement trouver un emploi ou un logement dans le secteur formel urbain, ces migrants mènent des activités informelles et se logent de la même manière, celles-ci apparaissant comme une solution d'attente, et donc provisoire.

Le secteur informel ne se trouve pas en position marginale par rapport au reste de l'économie, mais en constitue un élément important dans les pays du Tiers-monde (BRET A, 2002). Car dans maints de ces pays, ce sont des pans entiers de la production et des échanges qui fonctionnent de cette façon. De toute façon, le phénomène est trop massif pour qu'une politique de répression ait une

quelconque chance de succès, et surtout trop de monde perdait ses moyens d'existence avec sa disparition (BRET B, 2002).

En fait, on peut donc affirmer que le secteur informel est tout simplement la conséquence du refus de la misère pour une bonne partie de ses acteurs (KARL, 2000,) et que la survie dans la ville n'est possible pour la population pauvre que par la pratique d'activités relevant de ce secteur. Ce dernier joue un rôle important dans les économies des pays en développement et renferme un grand potentiel de réduction de la pauvreté. En somme, la contribution du secteur informel à l'économie urbaine peut être considérée comme très positive lorsqu'elle constitue un tremplin à l'expansion des activités formelle, ce n'est pas uniquement le domaine de la débrouille (TROIN J-F, 2001) économie est aussi considérée comme une source d'initiatives variées générées spontanément mais soutenues par la collectivité, qui produit des emplois à faible rémunération et répond aux besoins essentiels des plus pauvres.

II.3 - De l'exclusion à l'intégration : les voies multiples

II.3.1 - L'intégration foncière, première voie de légalisation :

Dans notre recherche sur la dialectique intégration-exclusion on assiste à la rencontre de deux logiques sous la contrainte. Celle des habitants du quartier spontané qui veulent passer d'un statut de spontané illégal à celui de citoyen installé légalement, celui des collectivités locales et des États qui n'ont plus les moyens de planifier l'urbanisme sous la pression d'une réalité socio-économique complexe.

A ce moment du raisonnement il faut montrer que l'informalité n'est pas que du côté de l'illégal mais aussi du pouvoir. Exemple de Douala au Cameroun: les zones illégales ou "coulées urbaines" ont débordé les zones prévues par l'État, la préfecture et la municipalité. Malgré le bouclage vers "Douala Nord" avec construction d'une ville-nouvelle qui est restée sans le moindre habitant pendant des années ! Devant l'inefficacité des plans et la détérioration des finances publiques, le Cameroun légalise, ce qui accélère la transformation des quartiers illégaux.

Résolution nécessaire du blocage foncier pour contourner les problèmes économiques aggravés par une situation d'informalité.

Municipalités peuvent tirer profit des modes de construction économique comme dans les villes turques qui adoptent les normes de construction des gécékondus. (Définition en fin de billet)

La mondialisation provoque une remontée des inégalités dans les pays du Sud et une chute des budgets d'État. Le quartier spontané ou le bidonville deviennent alors une réponse, des lieux de rencontre paradoxal qui renforcent l'économie en permettant un meilleur fonctionnement des villes.

II.3.2 - Processus de régularisation du foncier informel :

La question de la régularisation du foncier s'est imposée dans les pratiques quand les autres formes d'intervention visant la maîtrise du foncier ont révélé leurs limites (fiscalisation du foncier, municipalisation, réglementation de l'usage du sol.).

N'étant plus en mesure d'éradiquer les bidonvilles et de lutter contre l'apparition d'habitat informel, les interventions publiques se sont intéressées à leur régularisation et leur viabilisation. Cependant, les municipalités, auxquelles ces fonctions ont été décentralisées se sont retrouvées dans l'incapacité technique, managériale et financière de répondre à ces missions, ce qui a permis au phénomène de s'étendre.

La question de la régularisation foncière dans la plupart des pays en développement est confrontée au double régime juridique qui régit les droits de propriété, l'acquisition du foncier, son enregistrement et son transfert ainsi que les règles de promotion foncière. Le droit moderne introduit par la colonisation et le régime traditionnel. Les Etats ont rencontré beaucoup de difficultés à intégrer les deux régimes qui, en général, coexistent de façon parallèle.

Le processus de régularisation s'avère très difficile dans le cas d'occupation de propriété privée (ce qui a souvent été le cas en Amérique Latine ou en Asie) et les processus n'ont pu être institutionnalisés car il est difficile d'envisager d'accorder des droits aux uns en violant ceux des autres.

Dans la plupart des cas d'occupation informelle sur du foncier privé le problème essentiel n'a pas été celui de la propriété dans la mesure où les occupants avaient acheté leur parcelle sans procéder à son enregistrement officiel en raison de la complexité des procédures d'enregistrement, d'autant que les bénéficiaires potentiels de ces opérations (au demeurant coûteuses) n'en percevaient pas vraiment l'intérêt ni l'urgence. La régularisation des lotissements informels a conduit les autorités publiques à procéder d'abord à l'intégration de ces lotissements dans le périmètre urbain officiel, puis à procéder à leur régularisation implicite en leur étendant les infrastructures nécessaires sur les budgets publics. Toutefois cette démarche a vite connu ses limites en raison des insuffisances budgétaires et dès les années 70 la crise de gestion urbaine s'est traduite par un retard dans la viabilisation des lotissements deux à trois fois plus rapide que le rythme général d'extension urbaine.

La régularisation foncière reste étroitement liée aux contextes socioculturels de chaque pays. Dans la plupart des pays, la question foncière est administrée au niveau central et certains aspects de sa gestion déléguée au niveau local, ce qui s'est souvent traduit par des mesures à caractères trop généraux pour pouvoir s'adapter aux spécificités locales.

Les réponses apportées dans ces domaines varient des mesures de régularisation systématiques et générales aux procédures les plus complexes examinant les situations au cas par cas. En Amérique

Latine les lois de régularisation des occupations illicites se sont limitées aux terrains publics conditionnant la délivrance des titres à la réalisation des travaux d'infrastructures. Ailleurs se sont des agences nationales qui ont été investies de la tâche de viabiliser ces quartiers. Mais l'augmentation des coûts et la réduction des budgets ont laissé de nombreux sites non régularisés. Au Moyen Orient, et à l'instar de l'Egypte et de l'Algérie, des légalisations systématiques ont eu lieu périodiquement en 1966, en 1981 et en 1984. Chaque loi régularisait les occupations illicites qui avaient eu lieu avant une date donnée en interdisant toute infraction à venir, laquelle infraction sera à son tour régularisée plus tard. Ces démarches systématiques se sont avérées des réponses statiques par les gouvernements à des situations extrêmement dynamiques mais perçues comme des anomalies momentanées.

L'institutionnalisation de nouveaux processus de décentralisation donnant aux collectivités locales la possibilité de répondre à l'hétérogénéité des schémas de croissance urbaine au niveau communautaire, constitue une approche innovante.

Dans ce processus les municipalités ont la possibilité d'adapter les procédures de régularisation aux formes de développement urbain au sein de leurs circonscriptions en ayant la possibilité de faire preuve de la flexibilité nécessaire. Dans ce contexte, les autorités publiques se limitent à un rôle de catalyseur en favorisant la négociation entre les parties intéressées, le défi majeur étant de créer un cadre institutionnel qui permet de restructurer et de coordonner les activités au niveau local pour le besoin d'une politique cohérente de gestion foncière.

II.3.3 - L'intégration urbaine : éléments d'urbanisation et gradualité d'intervention

Notre but essentiel par le présent volet de ce chapitre, c'est d'affirmer la nécessité de l'intégration urbaine en tant qu'outil d'intégration à la ville formelle ainsi que d'intégration pleine et entière de leurs habitants à la population.

Les objets de l'intégration urbaine font référence aux aspects cités précédemment dans les deux hypothèses de notre recherche et qui se résument dans l'habitude à un simple compactage de la chaussée associé à un drainage latéral adapté, béton en tant que revêtement des itinéraires principaux, collecte des eaux usées et traitement de celles-ci très souvent associé à un simple lagunage, accès prioritaire à l'eau potable – au début distribuée par des sources contrôlées mais très rapidement accessible par un réseau d'approvisionnement –, utilisation des poteaux électriques pour l'éclairage public, installation de conteneurs à ordures ainsi qu'intégration au sein du concept d'urbanisation associés aux équipements collectifs.

Dans le cadre de processus de l'intégration urbaine, notre conviction comporte trois aspects principaux. En premier lieu, il s'agit de déterminer quels sont les éléments qui s'avèrent fondamentaux dans le projet d'urbanisation ; ensuite, il faut expliquer la nécessité de comprendre

l'intervention comme faisant partie d'un processus évolutif défini par la gradualité temporelle du développement de cette urbanisation ; enfin, il faut partir de la prémisse commune selon laquelle les villes ne deviendront durables qu'à partir d'une mise en place généralisée des infrastructures et des services publics basiques nécessaires à la vie humaine. (VERENA A, 2007)

La ville formelle est constituée de la trame de relations sociales et économiques qui caractérise toute ville ; il existe une organisation de l'espace et un ordre formel qui conditionnent ces relations, privilégient certaines personnes et en marginalisent d'autres et qui, d'une façon ou d'une autre, met en place certains systèmes de domination, de complémentarité et de conflit qui constituent le moteur même de la transformation urbaine. Dans le monde entier, la rue – l'espace public par antonomase – représente « l'âme de la ville », mais, dans la plupart des cas, elle n'est qu'un lieu de passage et ne constitue pas l'espace collectif que la ville mérite

La forme de la ville et la morphologie de ses espaces constituent la trame autour de laquelle s'articule sa structure sociale. L'ordre physique par lequel s'expriment les différents usages de l'espace reflète un ordre économique et politique. Les décisions en matière d'investissement dans des chantiers, dans des infrastructures, deviennent ainsi des régulatrices de la croissance et de la transformation urbaine, dans cette perspective, l'urbanisme se définit comme un processus continu d'interventions physiques, de choix de transformation et de priorités d'action successifs.

La ville informelle, qu'il s'agisse du « lotissement communal » ou d'un habitat spontané, est caractérisée par un mode de production de la ville par de vastes secteurs des classes populaires qui ne peuvent pas accéder aux quartiers et aux logements formels en raison de leurs faibles revenus. L'inégalité sociale extrême et la faiblesse des politiques publiques de construction de logements et d'urbanisation de base ont fait de la favela une réponse réelle de la part des secteurs les plus pauvres, qui, avec leurs ressources limitées et leurs économies, ont pu construire petit à petit leurs logements et former ainsi de véritables « villes faites main ». La question du logement semblait résolue dans cette phase de croissance urbaine accélérée des mégapoles : un individu seul pouvait construire son unité de résidence. Mais, dans le même temps, un petit groupe d'individus en situation d'irrégularité, fréquemment dépourvus de titre de propriété, n'était pas à même de construire les infrastructures de base en matière d'assainissement, d'approvisionnement en eau, en électricité, etc., sans la participation effective de l'État. Un grand nombre de citoyens pauvres ont ainsi été laissés en situation de désillusion et de marginalité. Les nouveaux systèmes politiques, favorisaient une plus grande participation des riverains. Les gouvernements et les associations de quartier se sont mis à travailler ensemble dans l'optique de doter les zones en question d'infrastructures de services.

La définition d'un niveau minimum indispensable d'urbanisation (VERENA A, 2007) est liée à l'un de ses problèmes cruciaux rencontrés aujourd'hui par de nombreuses villes ; une grande partie de

l'urbanisation de la planète a en effet été effectuée par le biais de processus d'urbanisation spontanés, basés sur la succession occupation du sol/parcellisation/construction puis urbanisation, l'urbanisation constituant généralement le point culminant du processus. Il s'agit de processus de construction de ville dans des conditions de précarité absolue, ayant comme point de départ l'élargissement de la voie principale ou de la maille limitrophe servant à la fois d'accès et de drainage et surtout de délimitation du périmètre des lots de parcelles.

Cette adoption de niveaux minimums acceptables doit être considérée comme la première étape vers une plus grande complexité de l'urbanisation. C'est à cela qu'on fera référence lorsqu'on évoque le concept de gradualité (HERCE M, 2002) qui illustre cette construction progressive de l'urbanisation. C'est donc pendant une longue période que les services tirent parti des infrastructures préexistantes, souvent d'origine rurale, dans le but de développer de nouvelles fonctions. Je fais également référence à la possibilité d'une construction graduelle des infrastructures : il est possible de réaliser d'abord les plus simples puis de leur apporter des améliorations, jusqu'à ce qu'elles atteignent des niveaux de complexité supérieurs. Dans ce cadre, il est également possible d'utiliser les autres infrastructures pour améliorer temporairement le degré d'efficacité d'un service donné.

Les exigences en matière de services à fournir, et même de normes techniques régissant leur production sur le site, doivent être comprises comme le résultat de l'évolution sociale, économique et technique d'une société donnée qui finit par exprimer dans des textes de loi et des normes techniques ses propres exigences sur le type de ville à construire. Mais cela ne constitue pas plus que l'expression temporaire d'un niveau de qualité déterminé, correspondant au niveau de revenu de la société en question. Et même de la sorte, il n'est pas possible de considérer ce phénomène comme une réponse univoque à toutes les questions d'urbanisation que doit affronter cette société.

Ainsi, la solution d'urbanisation doit être adaptée au type d'espace à urbaniser et au contexte dans lequel l'urbanisation a lieu. Les niveaux d'urbanisation doivent être compris comme étant appropriés pour résoudre le type de problème ici décrit, mais ils présentent également une utilité pour des interventions dans les lotissements de résidences secondaires de certains pays plus avancés, qui ont également des caractéristiques d'informalité juridique ou qui ont été construits en marge de tout schéma d'aménagement urbain. Pour autant, leur applicabilité ne doit pas être déduite uniquement de la densité d'occupation, de la position périphérique du site ou d'autres facteurs analogues.

Ce seront les conditions spécifiques du lieu, son insertion dans la trame urbaine ainsi que la prédominance et la compatibilité de ces fonctions qui prédétermineront la solution d'urbanisation à adopter. Les aspects fonctionnels correspondant à chaque type de service urbanistique seront également pris en compte, non pas de façon isolée mais en les considérant comme des éléments d'un réseau qui desservira, souvent, des zones plus vastes de la ville. En somme, la conception des

infrastructures de services urbanistiques doit englober une grande variété de solutions, clairement adaptées aux exigences du problème à résoudre. Le projet doit être abordé avec une perspective qui ne se base pas uniquement sur les différences de sollicitation, d'usage et de signification d'un espace déterminé, mais qui atteint sa dimension pleine et entière par la flexibilité des réseaux nécessaire à leur croissance et à leur transformation, ainsi que par la possibilité de construction graduelle et de facilité de substitution.

Cela nous conduit à une dernière réflexion, liée au rôle fondamental joué par espace public, la rue, en tant que facteur d'intégration à une société. La rue est en effet le principal élément d'organisation formelle de la ville : ses alignements et ses déclivités définissent l'organisation de l'espace privé et des bâtiments, elle constitue le principal canal de drainage de la ville et la voie de distribution de tous les réseaux des autres services techniques, elle est l'espace où se manifeste la mobilité grâce à une grande variété de modes de transport, elle est le lieu le plus végétalisé, elle relie les parcs à l'espace rural extérieur, elle conditionne l'écosystème urbain et elle est fondamentalement le lieu d'expression de la citoyenneté, le lieu des relations sociales et de la transmission culturelle.

La conception de l'espace public doit refléter une politique de réhabilitation de la ville, et doit donc recueillir toutes les demandes liées aux fonctions à mettre en place. Urbaniser veut donc dire construire l'espace public ; toutes les solutions à adopter acquièrent ainsi un contenu politique important et reflètent le degré d'attention à la population. C'est, en ce sens, la plus élémentaire des méthodes de redistribution des richesses.

En définitive de notre recherche sur l'intégration urbaine, on peut signaler que la fixation de conditions différentielles d'urbanisation ainsi que l'introduction de systèmes de régularisation de la propriété et du logement constituent un cadre technique de référence et une nouvelle approche de l'urbanisme applicable à l'énorme volume de l'espace urbain mondial marqué par la pauvreté.

II.3.4- Tentatives étatiques d'intégration contre l'exclusion, nouvelles tendances :

La question du logement pour les bas revenus ; plus précisément, le phénomène d'exclusion des plus pauvres a rarement été analysé dans sa relation avec les autres phénomènes qui lui sont symétriques et dont on ne peut les dissocier : la situation du logement des groupes à très bas revenus, déjà difficile au cours des années 1960-1980, tend à se détériorer à partir des deux dernières décennies et confrontés à l'urgence de « que faire ? » montre que l'intervention des pouvoirs publics, a parfois activement et intentionnellement contribué à cette exclusion ; en particulier au cours des dernières décennies. Or, les anciennes politiques de résorption, inévitablement sélectives et discriminatoires, ont souvent contribué à l'accélérer notamment, dans le contexte socio-économique

des villes du tiers monde, qui réduit considérablement les effets des interventions étatiques dans ce domaine.

A cet effet, il semblerait que la tentation est grande, tant que chercheur et même pour les praticiens, de ne pas isoler la question de l'habitat spontané du contexte socio économique dans lequel il s'inscrit, et par suite, de préconiser des interventions étroitement liées non sectorielles visant à agir sur l'habitat spontané et en même temps sur les mécanismes générateurs de ces situations, symptômes parmi d'autres de formes et de niveaux de développement dépendants et de structures sociales inégalitaires. Les impacts sociaux de l'ajustement structurel et les corrections qui lui sont apportées, ont placé la question du logement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale, surtout depuis le début des années 1990.

Les couches sociales les plus démunies en ont été inévitablement exclues favorisant l'apparition, dans de nombreux pays, de l'habitat spontané, sous-équipé et non réglementaire à côté des bidonvilles. Pour y faire face, la conséquence est la consécration de la décentralisation et de la participation comme nouvelle stratégie, acceptées par plusieurs pays, pour accélérer la réalisation des programmes et projets de développement urbain.

La première évaluation quinquennale du « Programme pour l'habitat » a eu lieu à New York en 2001 (Habitat II+5), tant des gouvernements que ceux des institutions financières internationales, ne suivent pas. Cependant, les résultats obtenus ne sont pas négligeables, du moins en ce qui concerne les questions du logement en général, et celles des bidonvilles en particulier. Chaque pays recherche des méthodes appropriées pour traiter ces questions selon son niveau de développement économique et ses moyens financiers disponibles.

En ce qui concerne la préoccupation internationale relative aux bidonvilles, Cities Alliance (émanation de UN-Habitat et de la Banque Mondiale) a initié en 1999 un vaste programme de « villes sans taudis » s'étalant sur une dizaine d'années et concernant près de 100 millions d'habitants à travers le monde. Cette initiative a stimulé de nouvelles réflexions et de nouveaux projets dans plusieurs pays.

De nouveaux concepts apparaissent pour le secteur de l'habitat (bonne gouvernance, planification participative, participation communautaires, protection de l'environnement, droit à un logement convenable, lutte contre l'exclusion des plus démunis...). Cependant, ces concepts dont certains sont recommandés, sous d'autres appellations, depuis longtemps dans plusieurs pays, sont à utiliser avec modération et qu'il importe d'adapter à chaque échelle d'investigation (nation, région, ville et quartier) au risque d'effets pervers : redondance d'idées et d'expériences, gaspillage des ressources, insensibilisation de la population, etc...

II.4- Tactiques populaires d'intégration face à l'exclusion :

Bien que les populations démunies qui habitent dans ces zones d'habitat spontané doivent faire face à des tourments quotidiens de taille : pauvreté sous-alimentation, insalubrité, services publics quasi-inexistants, criminalité, etc, mais, derrière la pollution, le désordre, l'absence d'emplois, des formes d'organisation collective spontanées apparaissent. Déjà en 1985, (BAIROCH P, 1985) écrivait que « la banque mondiale et ses experts ont compris depuis une vingtaine d'années que le bidonville contenait un gisement d'ingéniosités, un puits de débrouillardises ». Un an après (AUSLAN P, 1986), soutient ce point de vu en stipulant que les véritables bâtisseurs et aménageurs des villes du tiers monde sont les pauvres.

Le bidonville est à la fois un territoire mis en relégation et délaissé, et un territoire indispensable à l'achèvement d'une économie mondiale placée sous la loi du libéralisme nécessairement générateur d'inégalités. Les dits exclus ont leurs propres repères et leurs propres références qui bornent ainsi leur territoire. Ils ont une capacité de construire des territoires qui ne sont pas seulement des espaces définis négativement par l'accumulation de manques, de privations, de violences par lesquels ils sont généralement qualifiés.

Ainsi, l'ordre est celui des habitants et de leurs leaders locaux, et non celui des planificateurs urbains qui appliquent les normes internationales des villes modernes des pays industriels ». Une maison ne s'installe pas n'importe comment à côté d'une autre, et que cette petite règle d'incrémentation et d'agglomération finissent par créer des motifs dans l'espace, qui identifient la collectivité aussi bien qu'une empreinte digitale, telle une signature spatiale. Bien des « bidonvillois » ont une occupation régulière et ne sauraient être assimilés à des mendiants, leurs revenus leur interdit tout autre type de logement (BRET B, 2002).

Les habitants des bidonvilles font preuve d'une capacité d'organisation et de mobilisation qui va à l'encontre du préjugé sur la passivité des pauvres. Cet activisme prend diverses formes de l'association de caste au groupe de quartier, notamment en Asie, ce dynamisme abouti à la création d'une société politique, collective et représentative des habitants. La première fonction de ces regroupements est naturellement celle de l'entraide par affinité religieuse, culturelle, régionale, linguistique ou de caste pour exprimer son identité, à travers un réseau d'association et de communication assurant dynamisme et fluidité, le réseau est à la fois intrabidonvilles et transurbain puisqu'il permet des connexions avec les villages d'origine. Les actifs participent à l'économie métropolitaine, mais cette insertion est paradoxalement à l'origine de la sous-intégration des slum-dwellers car le secteur informel, qui emploie la plus grande de cette main d'oeuvre, se caractérise par la faiblesse et l'irrégularité des salaires.

II.4.1- La participation communautaire

Cette approche participative permet de s'appuyer sur le capital social d'une communauté. Ainsi, les associations des habitants des bidonvilles réussissent à forger des rapports de travail avec l'administration à tous les échelons, conduisant à des initiatives de réhabilitation de bidonvilles basées sur des innovations des pauvres.

Ainsi les gens vivant dans la pauvreté se mettent à s'organiser, car ils se rendent compte du pouvoir de leur nombre dès lors qu'ils ont besoins de se considérer comme une ressource. Ils ont l'obligation aujourd'hui de se regarder comme des acteurs de leur propre destin, plutôt que comme des récipiendaires passifs ayant besoin d'être aidés.

L'image des bidonvilles est tellement mythique qu'il se développe au Brésil des circuits touristiques dans les favelas qui s'adressent à des touristes à la recherche des clichés véhiculés par les médias ; violence, commerce de la drogue... C'est le cas aussi à Soweto, le plus grand bidonville de Johannesburg, où les tours-opérateurs se concurrencent pour répondre à la forte demande de touristes qui veulent aller voir à quoi ressemble ce bidonville (ils ont en mémoire les images des émeutes de 1976). Pourtant comme le relève (BAIROCH P, 1985), il n'y a pas de doute que le bidonville est moins négatif, le touriste ne peut le déduire d'une visite. A titre d'exemple on peut citer l'adaptation cinématographique de l'épique best-seller « la cité de la joie » de (Lapierre D).

II.4.2- Les réseaux de solidarités locales

Ce tissu de solidarités locales propre aux populations pauvres et marginalisées en milieu urbain est souvent décrit selon la métaphore d'une « société en grappe ». (Dupont V. et Tingal D, 1997), montrent que contrairement aux situations généralement observées dans les villes françaises ou des Etats Unis, dans le contexte indien, à Delhi comme à Bombay ou Calcutta, l'exclusion du logement en ville n'a pas pour corollaire inéluctable perte du lien social et marginalisation économique. Les auteurs rajoutent, qu'il ne faut pas uniquement voir les « bidonvillois » comme des victimes d'un processus de paupérisation, mais également comme « des agents dynamiques capables de mettre en œuvre des stratégies économiques, ou pour le moins des tactiques de survie adaptatives, et de trouver des réponses appropriées à un environnement urbain spécifique ». Les organisations de quartier ont fait preuve d'une capacité souvent surprenante dans la promotion de l'habitat et la gestion sociale.

C'est le cas des « asentamientos », ces occupations illégales de terres qui, à Buenos Aires ou à Montevideo, ont su évoluer vers la construction de véritables quartiers avec un niveau d'équipement collectif très avancé. Des expériences similaires ont vu le jour dans la plupart des grandes villes d'Amérique du Sud, comme le cas très connu de « Villa El Salvador », au Pérou. Ces mouvements répondent à un phénomène de responsabilisation collective autonome et en général ils se battent pour une reconnaissance publique à partir d'une participation et d'une mobilisation importante.

Conclusion

Dans la plupart des pays en développement, le mouvement spontané d'urbanisation, consécutif à l'occupation irrégulière de propriétés publiques ou privées, continue à créer l'essentiel des villes. Ainsi l'extension de ces villes s'avère toujours en avance sur la réalisation des travaux d'aménagement et la fourniture d'équipements publics.

En effet, les conséquences sociales de cette urbanisation sans frein dans le tiers monde sont immenses, notamment dans le contexte de l'économie de marché : extension démesurée de l'habitat spontané, dans ses multitudes formes d'expression, échappe de plus en plus au contrôle des gouvernements, de même que le secteur productif est de plus en plus tributaire de l'économie «souterraine». Les difficultés d'accès au logement reflètent, à l'instar des autres secteurs économiques, la difficulté des systèmes économiques de ces pays à créer de l'emploi à la fois stable et correctement rémunéré. La ville devient alors un lieu de pauvreté spécifique, où les plus faibles sont plus vulnérables, et la montée de la pauvreté urbaine s'accompagne d'un décalage entre la ville légale et la ville informelle, source d'exclusion et d'insécurité.

Nous avons pu voir que les exclus de la production formelle de villes et de logement et les pauvres, sont en fait les premiers producteurs de logement et constructeurs de villes dans les pays en développement. Cette production se fait dans un contexte d'affirmation de plus en plus prononcée du droit au logement, par la plus visible et la plus « facile » à atteindre, d'un droit à la ville qui pose quant à lui davantage de problèmes, au point de mettre ces deux droits en contradiction, qu'on pourrait considérer d'ailleurs les réponses formelles et informelles qui leur sont apportées.

CHAPITRE : III

**EVOLUTION DES STRATEGIE D'INTERVENTION FACE A
LA PROBLEMATIQUE DE L'URBANISATION SPONTANEE
EN ALGERIE**

CHAPITRE III : EVOLUTION DES STRATEGIE D'INTERVENTION FACE A LA PROBLEMATIQUE DE L'URBANISATION SPONTANEE EN ALGERIE

Introduction :

L'urbanisation spontanée, caractérisée par une production de l'espace échappant au contrôle des pouvoirs publics et en marge des procédures de planification urbaine, ne semble pas être la résultante absolue de la politique de développement économique et social poursuivie par l'état algérien et les collectivités locales à partir de 1967 (lancement du premier plan triennal).

Il y a beaucoup de faits urbains qui permettent de lier l'image de la ville et son mode d'évolution spatiale (une prolifération de l'habitat informel) à un processus historique particulier. Nous identifions ce processus à la rupture d'un équilibre, d'un ordre urbain, régissant la ville en tant que système global d'activités, d'habitat et de rapports sociaux, rupture s'accompagnant d'une dualisation des formes d'urbanisation, de production et de gestion de l'espace urbain.

Préalablement à la rupture historique de 1962 avec l'indépendance du pays (rupture du système politico-économique et social), la plupart des villes ont subi une rupture de son équilibre spatial centenaire (rupture urbanistique) dont l'apogée se situe vers 1954. Jusqu'à la veille de 1954, l'ordre colonial a produit un équilibre intra-urbain et extra-urbain conforme à la logique coloniale, qui s'est maintenu plus ou moins malgré certains évènements importants tels que le déclenchement de la mobilité de la population algérienne dès la fin de la première guerre mondiale (exode rural, émigration vers la France et urbanisation), la crise économique des années trente et l'apparition des premières formes de l'habitat informel (bidonville' gourbis) dans l'espace urbain. Ces évènements n'entraînaient pas un déséquilibre brutal du système urbain tant les conditions n'étaient pas prééminentes, mais constituaient déjà des avant-coureurs. (RAHMANI Ch, 1982)

L'apparition de l'habitat informel coïncide avec le processus de transferts fonciers entre Européens et Algériens dont les effets se répercutent sur les structures urbaines.

N'intéressant surtout que les propriétés situées à l'extérieure de la ville, ce processus sera subi par celle-ci sous la forme d'une introduction de capitaux et de leurs réinvestissement dans des activités urbaines, avec parallèlement l'installation en ville des Européens concernés.

III.1 – Période coloniale :

III.1.1 – Des pratiques urbaines en dehors des problèmes de l'espace urbain :

L'évolution des pratiques d'aménagement de l'espace urbain est liée, dans un premier temps, à la restructuration des villes précoloniales par la transformation du tissu urbain traditionnel et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme coloniaux.

Aux interventions massives opérées durant le premier siècle de la colonisation (à l'initiative, souvent, de l'armée), succéderont des opérations ponctuelles entrant dans le cadre de l'embellissement, l'assainissement et l'agrandissement des villes. L'urbanisme "civil" se verra défini dans ce cadre à partir du moment où sont transférées, de la métropole, des procédures d'aménagement et de financement, par l'état, de projets municipaux. (SAID A, 2002)

La loi sur les plans d'aménagement et d'embellissement des villes du 14 Mars 1919, modifiée le 19 Juillet 1924, a été rendue applicable à l'Algérie par les décrets de Juillet 1922 et Octobre 1925. Cela signifiait que le législateur mettait à la portée des villes intéressées les possibilités financières et juridiques, pour se "moderniser", initiative relevant, en premier lieu, des municipalités. Les prérogatives en matière d'aménagement étaient du ressort, également, du conseil général de la Préfecture et des services des ponts et chaussées. Dans le cas où la municipalité décidait d'effectuer un plan directeur d'agrandissement, elle pouvait bénéficier, selon la loi suscitée, du concours du Gouvernement général en Algérie et de l'armée.

Cependant, les préoccupations se situaient plutôt au niveau de l'embellissement de la ville et de l'assainissement, la question de la croissance urbaine et de planification de cette croissance, ne se posait pas. L'aménagement urbain était perçu comme l'art de bâtir et d'embellir la ville, plutôt qu'un instrument de gestion de l'espace et de planification urbaine.

Le développement progressif de l'habitat informel était porteur des signes de cette rupture, mais ne constituait, pour les autorités coloniales, qu'une modification partielle du cadre écologique, que des opérations ponctuelles devaient atténuer.

C'est dans ce sens qu'il faut situer les mesures prises par le Gouvernement général de l'Algérie pour "la résorption des bidonvilles" mesures incitatives pour les municipalités, sans être obligatoires.

III.1.2 – La stratégie coloniale face à la situation à travers le plan de Constantine :

Jusqu'en 1958, le traitement des problèmes de l'urbanisation relevait essentiellement du pouvoir local, dont les initiatives découlaient des moyens et des ressources disponibles et de l'appréciation qu'il faisait de la situation. Ces initiatives ne s'appuyaient pas sur une stratégie planifiée et coordonnée au niveau centralisé des pouvoirs militaires et civil.

Ce ne sera qu'avec le Plan de Constantine que se réalisera, la coordination de toutes les actions, en vue d'une approche planifiée des solutions envisageables pour faire face aux événements multiples nés de l'insurrection. Ce plan, lancé en Décembre 1958, d'une part fournira des moyens beaucoup plus importants que ceux qui étaient alloués aux instances locales pour leur intervention, d'autre part définira les lignes d'action d'une politique urbaine et globalement de pratiques d'aménagement du territoire

Le Plan de Constantine s'inscrit dans une politique générale de développement de l'Algérie dont les objectifs résident dans une tentative d'intégration économique, politique et culturelle de la population algérienne, dans un cadre institutionnel colonial auquel elle échappait. C'est aussi un plan de correction des aspects négatifs et dramatiques d'une longue colonisation.

Parmi les objectifs du Plan de Constantine, figurait le relogement d'un million de personnes, en cinq années (le plan ayant des perspectives quinquennales), dans les campagnes et dans les villes. Par le fait qu'il insistait plus sur le relogement que le logement, le Plan de Constantine traduisait, implicitement, une intention de transformation des structures spatiales, ce qui était considéré comme la meilleure voie d'une intégration sociale et culturelle, voire de promotion sociale.

Parallèlement à la création d'emplois et au développement industriel, le Plan donnait une place importante à l'habitat, au logement. Il était prévu pour une échéance quinquennale (1958-1963), la réalisation d'un programme de logement réparti selon les catégories suivantes:

- des logements urbains, réalisés selon des normes conventionnelles, allant des immeubles de la catégorie "supérieure" aux logements "semi-urbains" (209 000 logements au total).
- des logements ruraux, destinés à remplacer les gourbis traditionnels ou à loger "décentement des personnes sans logement". (HAFIANE A, 1989)

Une dimension nouvelle est donnée à la production publique et réglementaire de logements, qui dépendait auparavant étroitement de l'effet régulateur du marché, un marché qui était orienté particulièrement vers une satisfaction des besoins de la population européenne. Ce secteur deviendra l'instrument d'une politique nouvelle en direction de la population algérienne. Ce sera également un instrument de restructuration spatiale dans le sens d'une définition des rapports ville-campagne. C'est dans ce cadre qu'il faut situer le projet de réalisation de 1000 villages, parmi lesquels sont intégrés la plupart des centres de regroupement qui, selon la formule utilisée, présentaient des signes de fiabilité technique et économique.

Ces villages, inspirés des centres de regroupement, au niveau morphologique et au niveau politique, seront conçus dans une optique de fonctionnement en tant que catalyseur de la révolution rurale prônée à travers le Plan de Constantine et devant être des éléments permettant de constituer un frein à l'abandon des campagnes, en résorbant, en partie "le prolétariat qui s'est porté depuis 1954 vers les villes".

De même qu'il était une sorte de bouée de sauvetage pour les villes - de par l'intention d'atténuer les facteurs - exogènes, particulièrement le flux migratoire - le Plan de Constantine permettra aux instances locales à Constantine de déterminer une série d'objectifs d'aménagement urbain à travers l'habitat.

1 - Assurer un logement de bonne qualité à une tranche de la population qui, pour des raisons diverses, ne trouvait pas à se loger;

2 - Donner un logement de transition à d'autres personnes jusque là logées de façon sommaire ou sordide et qui, d'ores et déjà, pouvaient - grâce à leurs salaires - soit accéder à la propriété, soit payer un loyer modique dans des logements adaptés aux conditions de vie qu'ils recherchent;

3 - Loger sans effort financier de leur part, des réfugiés et, d'une façon générale, les occupants impécunieux des bidonvilles. (SAID A, 2002)

Les études d'urbanisme, sous la forme de Plan d'Urbanisme Directeur sont déléguées à des bureaux d'études privés. Ceux-ci élaborent leur plan selon les directives des structures départementales en étroite relation (pour Constantine, Alger et Oran) avec la Direction des Transports et des Travaux Publics à Alger et sous le contrôle de la Délégation Générale du Gouvernement qui doit donner son accord final

Avec l'entrée en application de la législation urbaine française, en Septembre 1960, l'organisation des structures chargées de l'urbanisme - en ce qui concerne les procédures d'instruction des Plans d'Urbanisme Directeurs et des Plans d'Urbanisme de détail - sera définie conformément à l'organigramme qui suit.

Entre le moment où sont définies les structures chargées de l'urbanisme et la réalisation des Plans, on notera une évolution de l'approche des problèmes de l'urbanisation. Les études urbaines et les débats au sein des instances centrales seront à l'origine de cette évolution.

III.1.3 – Des études urbaines importées :

Si les opérations antérieures au Plan de Constantine, de par leur volume restreint et leur faible impact sur la structuration spatiale, n'ont pas nécessité des études urbaines sectorielles ou globales, l'exemple français des opérations massives, a entraîné une option vers les grands ensembles périphériques, signe d'un urbanisme nouveau et rénovateur, servira de modèle conceptuel de la ville à reconstruire en Algérie et du type de logement social à valoriser, alors même que les procédures d'urbanisme et de construction élaborées n'étaient pas encore entrées en vigueur en Algérie.

Cela n'empêchera pas le lancement, dès 1958, d'opérations de grands ensembles et d'autres opérations portant sur des cités de recasement dans le cadre de la résorption des bidonvilles. Ces opérations ont été traitées selon la procédure ZUP, instaurée en France dès 1958, mais non étendue systématiquement à l'Algérie. Son extension sera postérieure à son usage effectif, puisque ce ne sera qu'en Septembre 1960, que la législation urbaine française sera étendue à l'Algérie avec certains aménagements partiels.

III.1.4 – Le traitement de l'habitat informel à travers la planification urbaine coloniale:

L'objectif principal du Plan d'urbanisme étant de remettre de l'ordre l'espace urbain et de participer, en tant qu'instrument technique, à légitimer une stratégie de reprise en main du système urbain. Celle-ci ne passera pas uniquement par la détermination de zones de croissance ne à moyen et long terme, mais devait s'effectuer également par la correction des formes d'urbanisation antérieure au Plan d'Urbanisme et qui ne s'inséraient pas dans l'ordre recherché. (HAFIANE A, 1989)

Le mode de traitement de l'habitat informel qui est apparu dans l'espace urbain depuis le début des années trente, procédera selon les objectifs du Plan de Constantine et de la nouvelle politique urbaine.

Pendant longtemps, l'habitat informel, dans son ensemble, a été considéré comme bidonville ou habitat précaire. Avec l'avènement du Plan de Constantine, il en sera différemment et les constructions en dur apparaîtront par référence différée, à l'introduction du permis de construire, en 1955 (seulement les articles 82 et 84 du Code de l'Urbanisme et de l'habitat en vigueur en France), en tant qu'habitat illégal, des lotissements illégaux sont à l'origine de nombreux bidonvilles construits en dur. Se distinguant des actions menées auparavant, de nouvelles méthodes d'intervention sont préconisées en 1959, bénéficiant de crédits octroyés par l'Algérie au titre de la résorption des bidonvilles (Caisse d'Equipement).

Conformément à l'arrêté de 1952, mais allant au-delà des opérations de recasement, en visant trois formules englobant tout l'habitat informel :

1. L'amélioration "in-situ", s'appliquant aux "bidonvilles construits en dur, mais sans aucun ordre et qui sont le plus souvent dépourvus d'eau, d'assainissement et de tout système cohérent de voirie. L'amélioration devant se faire par des démolitions limitées permettant à la fois la réalisation de voirie et le dégagement d'espaces libres pour l'implantation d'équipements.

2. La construction de cités de recasement en vue de réduire le surpeuplement des "bidonvilles construits en dur" et la résorption des bidonvilles sommaires ou d'en freiner l'extension.

3. La canalisation et le contrôle des constructions précaires qui, à défaut d'être stoppées, doivent être contrôlées. La méthode proposée consiste en la réservation par la municipalité d'une superficie bien délimitée sur laquelle sera tolérée la construction ordonnée de nouveaux gourbis. Parallèlement toute construction nouvelle même de la plus absolue précarité est interdite partout ailleurs à l'intérieur du périmètre urbain. Les terrains prévus seraient, au préalable, sommairement équipés d'une ou plusieurs fontaines publiques et de W.C collectif.

Le problème de l'habitat informel sera abordé à partir de 1959-1960, à deux niveaux complémentaires: la promotion du logement social planifié et la détermination des formes de structuration de l'espace urbain. Ce dernier niveau relèvera du schéma directeur d'urbanisme de la

ville qui coordonne l'organisation des éléments structurants de l'espace (logements, équipements, infrastructures), en vue d'une réorientation de la croissance urbaine.

L'illégalité de l'habitat informel construit en dur sera déterminée par sa localisation dans l'espace urbain. Cette illégalité reposera sur deux critères:

- 1 – La production d'un habitat par une population qui échappait au cadre politico-militaire,
- 2 – Une appropriation de l'espace urbain qui affaiblit, d'une part l'équilibre du système urbain colonial et, d'autre part, réduit le pouvoir régulateur de l'administration au moment où celle-ci est contestée.

CONCLUSION :

Dans cette partie, on a essayé d'aborder la question de l'habitat illégal dans un cadre d'habitat informel et par rapport à des processus d'urbanisation. Nous avons considéré que son développement et son émergence, comme forme dominante de production du cadre bâti et comme logement dominant de la population algérienne avant 1962, a coïncidé avec la croissance démographique considérable de la ville à partir de 1954, sous l'effet de multiples facteurs exogènes, dont la guerre, le regroupement, et le déplacement des populations, constituent les plus importants.

La période 1954-1962 correspond à une période significative de la rupture d'un équilibre morphologique et d'un équilibre social dans la ville (population à dominante immigrante).

Bien que les prémisses de cette double rupture remontent à la fin de la première guerre mondiale, avec le début d'un processus d'exode rural, ce ne sera qu'à partir de 1954 que l'éclatement des structures spatiales se traduit par une expansion de l'habitat informel, tel que celui-ci devienne l'habitat dominant dans la ville. Il provoquera l'amplification d'une dualité à travers des disparités accentuées des formes d'habitat de production coloniale, intéressant particulièrement une population européenne et des formes d'habitat spécifiques à la population algérienne. Mais le fait le plus important, dans cette situation, est que cette dualité n'était plus organisée par le pouvoir colonial. Elle lui échappait intégralement et menaçait l'équilibre de son système urbain.

Face à cette problématique urbaine et ne disposant pas de stratégie planifiée et coordonnée avec le pouvoir militaire, dont les actions, au niveau régional (regroupement et déplacement des populations) influent sur l'urbanisation de la ville, l'administration coloniale intervient dans un premier temps, par des opérations ponctuelles: cité de recasement, impulsion du marché du logement par un accroissement de la production. Les pratiques d'aménagement de l'espace alors en vigueur, relevaient plus de préoccupations esthétiques (d'embellissement et d'agrandissement, assainissement), que d'intention urbanistique à long terme.

Avec le plan de Constantine commence à se préciser une politique urbaine s'appuyant sur des moyens conséquents et sur une stratégie planifiée et centralisée de l'aménagement du territoire dans son ensemble. La planification urbaine prend consistance à travers l'introduction de procédures relatives à l'établissement de plans d'Urbanisme Directeur et d'un transfert, en Algérie, de la législation urbaine en vigueur en France.

Le logement apparaît comme un instrument insuffisant de régulation de l'urbanisation. Il lui sera annexé l'équipement et l'infrastructure comme éléments d'orientation de l'habitat dans la ville et de restructuration spatiale. Le logement n'est pas délaissé, mais relevait de préoccupations à moyen terme.

Cependant, même s'il était considéré à objectif social, le logement ne sera pas adapté aux conditions économiques et sociales de la population concernée. D'instrument d'amélioration des conditions de vie et d'urbanisation, il devenait, paradoxalement l'origine d'effets inverses. La logique d'urbanisation du pouvoir colonial à travers les types de logements en œuvre, était porteuse d'un modèle spatial qui appelait une forme d'organisation de l'espace social nécessitant les dispositions économiques et des dispositions culturelles correspondantes, dispositions qui ne semblaient exister au niveau de la population: instabilité de revenus, chômage et sous-emploi, fort pourcentage d'immigrants d'origine rurale.

Du point de vue des autorités coloniales, la politique urbaine mise en œuvre devait corriger les défaillances de la vieille ville en matière d'urbanisation et d'acculturation des immigrants. Il était considéré que ceux-ci lent déracinés dans la ville et "laissés à eux-mêmes", sans soutien et sans sources. Cette vision occultait les processus sociaux et économiques à travers lesquels se déroulait l'urbanisation.

Les conditions de précarité qui caractérisaient l'urbanisation des immigrants ne signifiaient pas systématiquement qu'il y avait anarchie et spontanéité dans la localisation dans l'espace urbain et au niveau des modes d'habitat. Il apparaissait plutôt que la problématique se situait dans la sous-intégration" par rapport aux formes d'urbanisation, se conformant au moddèle urbain colonial. Face à ce modèle et à ses modalités de fonctionnement, l'urbanisation informelle exprimait une alternative adaptée à la situation économique et sociale, à la fois des immigrants et de la population algérienne, soumises aux mêmes conditions.

Avec l'entrée en application de la législation urbaine française en 1960, l'approche de l'habitat informel sera différenciée: les constructions en dur deviennent, de par leur non-conformité à cette législation, illicites. Leur illégalité par rapport à des formes d'habitat règlementées et officielles, est donc introduite.

L'illégalité de l'habitat "illégal", se situe donc par rapport à un contexte historique de l'évolution de la ville, contexte marqué par un accroissement démographique considérable dû à une population immigrante, à un processus d'urbanisation se déroulant hors de la trajectoire traditionnelle, mettant ainsi le système urbain colonial devant une problématique nouvelle, celle de son pouvoir de régulation et de contrôle des formes d'appropriation de l'espace.

III.2 – Période de l'indépendance :

Durant la brève période de son histoire nationale (de l'indépendance du pays en 1962 à nos jours), l'Algérie a dû négocier deux tournants majeurs dans ses politiques urbaines : le premier fut amorcé en 1974, avec la promulgation de l'ordonnance portant constitution des réserves foncières communales (RFC), et le second en 1990 avec la promulgation de la loi portant orientation foncière.

Elaborés à seize années d'intervalle, ces deux textes juridiques s'inscrivaient dans des contextes historiques et des temporalités différents. En rétablissant les droits de propriété des particuliers sur leurs biens immobiliers et fonciers, en abrogeant tous les dispositifs qui verrouillaient l'initiative privée dans le domaine urbain, ce second texte a constitué le référent juridique sur lequel fut construit l'ensemble de l'édifice juridique et réglementaire actuel d'encadrement de l'urbanisation et de l'intervention publique. Tous les instruments d'urbanisme, de planification urbaine et d'aménagement du territoire en vigueur découlent de cette nouvelle orientation.

III.2.1 – Reconduction de la législation urbaine héritée (de 1962 à 1974) :

La période de 1962 à 1974 (comprise entre la date de l'indépendance du pays et la promulgation de l'ordonnance 74-21 du 20 février 1974 portant constitution des réserves foncières au profit des communes) fut une période d'observation pendant laquelle le pouvoir politique issu de la guerre de libération nationale, après avoir assuré la nationalisation à des fins « conservatoires » de l'immense parc immobilier et foncier laissé vacant par l'ancienne puissance, s'est attelé à refonder l'ensemble des institutions et des instruments juridiques hérités de la période coloniale. Cette période fut caractérisée par trois types d'actions :

1) Promulgation de décisions administratives reconduisant les institutions, les lois et les règlements d'urbanisme hérités de la période coloniale : le code de l'urbanisme français « étendu à l'Algérie » en 1960 et ses procédures de lotissement (ZUP, ZAC, etc.), les organismes d'encadrement comme la Caisse algérienne d'aménagement du territoire (CADAT) et autres organismes publics ou parapublics de promotion et de gestion immobilières (notamment l'Office public des habitations à loyers modérés (OPHLM]).

2) Adoption d'ordonnances nationalisant le parc immobilier laissé vacant par les propriétaires européens à l'indépendance (de l'ordonnance du 7 septembre 1962 portant « protection et gestion des biens vacants » à l'ordonnance 66-102 du 6 mai 1966 transférant la propriété de ces « biens vacants » à l'Etat).

3) Algérianisation progressive du cadre législatif et des institutions, dans une direction résolument socialiste, avec la mise en place du nouveau code communal de 1967 qui enlevait déjà une partie des prérogatives d'urbanisme aux municipalités par leur transfert aux ramifications locales de l'appareil

67 administratif, la promulgation de l'ordonnance portant révolution agraire en 1971 interdisant toutes transactions foncières en dehors des périmètres urbains, enfin l'ordonnance portant réserves foncières communales en 1974 qui octroie aux municipalités – par le truchement de la procédure de préemption – le monopole sur toutes les transactions foncières à l'intérieur des périmètres d'urbanisation fixés par voie réglementaire. (HAFIANE A, 1989)

Dans le prolongement de la loi de novembre 1971 sur la révolution agraire, les dispositions contenues dans l'ordonnance de 1974 introduisaient des éléments radicaux de rupture par rapport à l'ancien système législatif. L'Etat se dotait ainsi de moyens considérables d'intervention directe dans les processus d'urbanisation. L'objectif explicite de cette loi était en effet « de mettre en adéquation les nécessités d'une économie planifiée et les impératifs d'une urbanisation rationnellement et rigoureusement conçue » (circulaire interministérielle du 12 août 1974), ce qui renvoyait à l'économie planifiée et centralisée dont le montage institutionnel et les modalités de fonctionnement au niveau dans le secteur du logement allaient rapidement être mis en place dans la période 1974-1981.

III.2.2 – La période de 1974 à 1981 :

De 1974 à 1981, année de la promulgation de la loi 81-01 (7 février 1981) portant cession des biens de l'Etat, le dispositif réglementaire en matière d'urbanisme ne s'est enrichi que de deux textes importants : la loi du 26 octobre 1975 relative au permis de construire et de lotir et celle du 26 mai 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ces deux textes avaient pour objectif de colmater les brèches apparues dans l'application de la loi sur les réserves foncières, ce qui concerne surtout le traitement de l'habitat « illicite » qui avait proliféré. Les autres dispositifs étaient composés essentiellement de circulaires d'application consacrées à la fixation par la puissance publique des prix de cession des lots distribués dans le cadre des réserves foncières communales. (HAFIANE A, 1989)

Il faut cependant souligner que le processus de restructuration complète du secteur de la construction et de la promotion immobilière publique s'est opéré dans le sens de son étatisation. Des « sociétés nationales » de réalisation (Sonatiba, DNC/ANP, Coopemad, etc.) ont été créées, tandis que les sociétés de gestion immobilière héritées de la période coloniale (l'OPHLM et la CIA) ont été dissoutes et remplacées par des organismes publics dotés de missions de promotion immobilière sur financements publics en plus des tâches de gestion du parc locatif public : les Offices publics de gestion immobilière (OPGI) créés en 1976 et l'Office national du logement familial (ONLF) institué en 1980 et qui deviendra l'Entreprise publique du logement familial (EPLF) en 1986.

Dans la continuité de cette démarche socialiste, fut aussi conçu en 1975 le concept de Zone d'habitat urbain nouveau (ZHUN) qui déclinait, sous un habillage idéologique local, le grand mythe sociologique de l'intégration sociale par l'habitat collectif développé sous d'autres cieux.

Enfin, au niveau des instruments d'urbanisme, il n'y a pas eu d'évolution significative en termes de dispositifs, sinon au niveau de la ville d'Alger du fait du statut administratif particulier de la capitale : Alger connut la mise en place d'un Plan d'organisation générale (POG), sorte de Plan d'urbanisme directeur (PUD) intercommunal, concocté par un organisme ad hoc institué pour la circonstance (le Comedor).

III.2.3– La mise en crise du modèle de planification centralisée (de 1981 à 1990) :

La période allant de 1981 à 1990 fut sans conteste une période de mise en crise du modèle défini pendant la décennie précédente, ce modèle ayant montré, quelques années à peine après son apparition, des signes manifestes de son inefficacité opérationnelle et de son essoufflement. Les bilans officiels soulignaient surtout l'incapacité de l'outil de production de logements à atteindre les objectifs assignés par le plan.

Dans la droite ligne des réformes ayant intéressé les autres secteurs de l'économie (industrie, services, etc.), démarra une opération de remise en ordre globale.

L'objectif de cette réorganisation consista principalement à enlever toute initiative de promotion immobilière publique aux sociétés d'Etat, dont on considérait qu'elles n'en avaient pas le mandat, et de les transférer aux ramifications locales de l'appareil administratif : les wilayas. Les grandes sociétés de réalisation (la Sonatiba, la DNC/ANP, etc.) furent démantelées en une myriade de petites entreprises de wilaya (cent trois furent créées après 1981). Rapidement, l'ouverture au secteur privé devenait incontournable. Une autre loi, promulguée en 1986, venait « réhabiliter le rôle des entreprises publiques en tant que promoteurs immobiliers, leur redonnant ce qui leur avait été retiré quatre années auparavant » et, enfin, en 1987 fut entérinée « la décision de permettre au secteur privé l'exercice de la fonction de promotion immobilière ». Cette timide ouverture et cette remise en question peuvent être considérées avec le recul comme une ultime tentative de sauvetage d'un système de gestion de l'urbain. (SAFAR ZITOUN M, 2009)

III.2.4– La transition vers un nouveau modèle par la loi d'orientation foncière :

La promulgation de la loi 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière constitue l'acte fondateur du profond processus de retournement des paradigmes et méthodes d'intervention des pouvoirs publics. Cette loi constitua la base de référence d'une nouvelle batterie de textes législatifs et réglementaires ayant pour objectif de refonder complètement les principes et les méthodes de l'intervention publique en milieu urbain.

Ainsi, le principe de « l'opposabilité aux tiers » fit une entrée remarquée dans les nouveaux textes régissant l'aménagement et l'urbanisme, telle la loi 90-29 du 1^{er} décembre 1990 qui crée les nouveaux instruments d'urbanisme (le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme [PDAU] et le Plan d'occupation des sols [POS]). Le nouveau dispositif législatif va se renforcer, en l'espace d'une

année, d'autres textes réglementaires d'accompagnement fixant les règles du jeu des différents acteurs dans un contexte de réhabilitation des règles du marché en milieu urbain : création d'agences communales ou intercommunales de gestion et de régulation foncière habilitées à gérer les portefeuilles fonciers des municipalités, acquis et vendus selon les prix fixés par le marché, libération des initiatives de promotion immobilière privée, etc. En somme, il s'agit d'une nouvelle redistribution de la donne urbaine à partir de nouvelles règles du jeu censées insuffler plus de modernité, d'efficacité et de démocratie dans la fabrication et la gestion de l'urbanisation.

III.2.5– Les récentes expériences d'ouverture aux méthodologies participatives :

C'est dans ce contexte d'ouverture conceptuelle, mais aussi de besoins de financements externes dans une conjoncture économique difficile, que virent le jour entre 1998 et 2003 des tentatives de mise en œuvre d'opérations novatrices conduites selon des méthodologies faisant appel à la participation financière et sociale des habitants. Dans la foulée des programmes financés par les organismes financiers internationaux comme la Banque mondiale, deux projets à dimension et montages participatifs furent initiés : le programme R.H.P (Résorption de l'habitat précaire) financé par la Banque mondiale et celui de Réhabilitation participative des grands ensembles d'habitat collectif piloté par la GTZ allemande.

Ces deux programmes ambitieux du point de vue de la portée réformatrice des méthodes de travail traditionnelles usitées par les autorités algériennes n'eurent pas les retombées escomptées. Ils furent vite, sinon abandonnés, du moins perdant leur substance participative en l'appliquant sur terrain. On peut toutefois leur accorder le bénéfice d'avoir contribué à acclimater et à diffuser les méthodologies participatives dans certains cercles de décideurs et de professionnels.

III.2.6– La recentralisation de l'action urbanistique et la reprise en mains de l'urbanisation :

La parenthèse « participative » vite refermée, les finances publiques ayant été vigoureusement requinquées par l'envolée des prix du pétrole, la stabilité politique et institutionnelle ayant été rétablie, on assiste depuis le début des années 2000 à un lent mais puissant mouvement de reprise en mains des effets induits par le « désengagement » de l'Etat observé dans les années 1990 dans la gestion et le contrôle de l'urbanisation « anarchique ».

Cependant, alors que des signes forts militaient en faveur d'un effort de déssectorialisation de l'action urbanistique (comme par exemple la création d'un ministère délégué à la Ville en 2003 et la mise en débat public de la problématique de la cohérence des politiques urbaines par ce même ministère), c'est plutôt dans le sens contraire que semble se dessiner le nouveau dispositif d'encadrement de l'urbanisation. La disparition du ministère délégué à la Ville en 2007 (dans le même temps qu'était adopté le Schéma national d'aménagement du territoire [SNAT]), la création d'établissements publics d'aménagement et de gestion de villes nouvelles – pourtant sous la même

tutelle administrative : le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement –, ainsi que d'autres agences spécialisées dans le pilotage de projets particuliers (comme l'Agence nationale de réalisation et de gestion de la mosquée d'Alger), illustrent la mise en place de nouveaux acteurs institutionnels de l'urbanisation directement rattachés à des tutelles centrales (ministères) plutôt qu'au ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) comme dans les années précédentes. Ainsi allégé de ses missions d'urbanisme, du moins pour ce qui est des fonctions de conception et d'études pour les projets de taille nationale, le MHU semble se spécialiser dans sa mission sectorielle de gestionnaire des programmes d'habitat publics. (SAFAR ZITOUN M, 2009)

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la mise en route des nouveaux chantiers qui lui ont été confiés ces dernières années : un programme de remise à la norme, de requalification des grands ensembles d'habitat collectif construits dans les décennies précédentes connaissant des niveaux de dégradation avancés, la réhabilitation et la régularisation des coups partis de l'urbanisation « illicite », la mise en place d'une réglementation visant à traiter les atteintes à l'esthétique urbaine et, enfin, la résorption de l'habitat précaire, la politique engagée par l'Etat finalement pour lutter contre l'habitat précaire et résoudre les manifestations de l'urbanisation spontanée, ce volet de la stratégie nationale en relation directe avec notre thème de recherche nécessite plus d'approfondissement et de détails, ce qui est l'objet du reste du chapitre.

Conclusion :

Les politiques urbaines en Algérie semblent avoir évolué dans le sens d'un retour en force de l'Etat à la fois comme acteur principal de la production résidentielle, par programmes de logements sociaux interposés, mais aussi comme acteur puissant dans la régulation de l'urbanisation, mission qu'il avait quelque peu délaissée dans la décennie 1990. Il semble néanmoins que le coût de ce retour se fasse aux dépens de la décentralisation des initiatives des acteurs locaux qui ne possèdent pas encore les capacités de peser de manière efficace sur les choix centraux.

Dans un autre sens, les mécanismes de production de l'habitat appellent à signaler l'échec de l'Etat dans la gestion de l'urbanisation informelle. Les mécanismes de constitution des marginalités socio-spatiales indiquent le peu de contrôle de ce phénomène par les structures étatiques, l'Etat ayant montré de faibles capacités à prendre en charge le logement des familles à bas revenus. Les formes de régulation produites par l'habitat non réglementaire sont ainsi tolérées et le rôle de l'Etat s'est souvent limité à des régularisations systématiques. Aussi, les socialisations et les stratégies observées mettent en scène aussi bien des acteurs individuels que des acteurs collectifs.

Cela nous a amené à émettre que, les mécanismes de production de l'habitat illégal se situent essentiellement dans la ville, en relation avec les modalités de fonctionnement du système urbain.

Sans prétendre à l'inexistence de facteurs exogènes, extra-urbains, situe la problématique de l'habitat illégal à deux niveaux du système urbain:

- un niveau macro-urbain, défini par les structures officielles de production et de gestion d'espace urbain (structures politico-administratives et techniques),
- un niveau micro-urbain, celui des producteurs de l'habitat illégal.

Dans cette partie concernant les structures, la réglementation, la législation urbaine et quelques pratiques réelles des pouvoirs politiques, administratifs et judiciaires, nous avons essayé de repérer des facteurs qui pèsent sur le développement de l'habitat illégal. Ces facteurs peuvent être considérés à la fois comme contexte qui favorise l'habitat illégal du fait de l'inadéquation des structures à la réalité sociale.

CHAPITRE : IV

**RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE EN ALGERIE,
ENGAGEMENT DE L'ETAT ET LIMITES D'APPLICATION**

CHAPITRE IV : RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE EN ALGERIE, ENGAGEMENT DE L'ETAT ET LIMITES D'APPLICATION

Introduction

La lutte contre l'habitat précaire constitue d'abord un choix d'orientation politique qui appelle des décisions et des arbitrages avant leur traduction sur le plan opérationnel par de nouvelles méthodes d'interventions et procédures adaptées. Il va sans dire qu'une telle situation implique de la part des pouvoirs publics l'engagement d'efforts encore plus soutenus que par le passé et d'actions d'avantage inscrites au niveau de l'opérationnalité.

Il nous semble dès lors, qu'il est difficile de faire avancer la réflexion sur la question des stratégies d'intervention sur l'habitat précaire, strictement en termes d'avantages comparés des différents instruments et techniques susceptibles d'être mis en œuvre. Nous avancerons par ailleurs ; que les actions menées par l'Etat ont été ponctuelles, pour les bidonvilles quant aux autres types d'habitat précaire (habitat illicite et tissus anciens), ils n'étaient appréhendés qu'à partir des années 1990. On peut s'étonner alors de l'absence des évaluations de ces actes qui se rapportent aux effets directs ou indirects qu'elles ont engendrées dans ce domaine pour les populations directement ou indirectement concernées.

L'objectif de la nouvelle stratégie de l'état à partir des années 1995 est d'instaurer une démarche basée sur la réalisation d'un état des lieux et la conduite d'un ensemble d'actions coordonnées, qui pourrait jeter les jalons d'une nouvelle dynamique de résorption basée sur la concertation et l'intégration des actions et à mieux définir le rôle de chaque intervenant ainsi que l'identification des synergies passibles de réduire les dysfonctionnements.

IV.1– La mise en œuvre de stratégies d'intervention sur l'habitat précaire

De nombreux types d'intervention ont été déployés pour concrétiser les engagements, justifiés par les exigences du développement macro-économique, celles du développement durable. Une gamme de types d'interventions directes ont pu inspirer les stratégies menées en Algérie à partir des années 1995, qui s'est donnée les moyens de les agencer en des stratégies dites « intégrées » et efficaces: programmes de lotissements à équipement progressif, réhabilitation ou renouvellement des tissus existants, régularisation foncière des quartiers informels, soutien direct à l'habitat locatif, améliorations techniques ou gestionnaires visant la réduction des coûts des programmes constructifs, mesures d'appui et de solvabilité de la demande, mesures pour stimuler les marchés fonciers et immobiliers.

Ensuite ces politiques ont favorisé dans leur approche la participation de tous les acteurs dans un cadre légal et réglementaire favorable. (SAFAR ZITOUN M, 2009)

IV.2– Objectifs et modalités d'intervention

La lutte contre l'habitat précaire constitue d'abord un choix d'orientation politique qui appelle des décisions et des arbitrages avant leur traduction sur le plan opérationnel par de nouvelles méthodes d'interventions et procédures adaptées.

De ce fait, une fois admis le rôle déterminant de l'état dans ce domaine et cet engagement politique et financier dans des programmes précis, il a été nécessaire de régler la question de l'allocation des ressources publiques destinées à ce secteur. En d'autres termes, l'état ne pouvait continuer à distribuer les subventions publiques au gré des sollicitations des uns et des autres. Il devait rationaliser et optimiser l'affectation des ressources publiques en créant un effet d'entraînement chez les autres partenaires (collectivités locales, opérateurs publics, habitants, etc...), permettant raisonnablement d'espérer une amélioration substantielle des programmes d'interventions dans ce domaine.

Pour comprendre comment s'est faite l'adoption de ce programme radicalement différent qui dérogeait aux principes et pratiques traditionnelles usitées jusque là par les pouvoirs publics, il faut revenir un peu en arrière, vers la situation politique et financière difficile qui prévalait dans le pays vers le milieu des années quatre vingt dix. Dans l'ensemble, trois facteurs d'ordre structurel et conjoncturel sont venus conjuguer leurs effets et rendre possible ce choix. En premier lieu, il y a eu les effets de la conjoncture de baisse des ressources pétrolières et d'élévation record du niveau de l'endettement extérieur, rendant difficile le recours au marché financier international, et par là même le financement des programmes de logement social qui virent une chute vertigineuse de leur cadence de livraison.

En deuxième lieu, la crise politique que vivait le pays se redoublait d'une grave crise sociale due aux effets de l'application du plan d'ajustement structurel qui avaient aggravé à la fois les tensions sur les ressources financières de l'état. En troisième lieu enfin, l'existence d'un nouveau dispositif d'encouragement de l'accès à la propriété du logement reposant sur le principe de l'octroi d'aides frontales directes aux familles démunies par un fonds (le FONAL) géré par une nouvelle institution de financement : la Caisse Nationale du Logement de l'économie, notamment dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat. (MOUSSANNEF C, 2006)

IV.2.1– Réorientation de l'action publique

Comme pour l'ensemble du secteur de l'habitat, les pouvoirs publics sont aujourd'hui convaincus que les solutions adoptées par le passé pour intervenir dans les zones d'habitat précaire et qui consistaient à procéder au relogement prioritaire des familles concernées à travers les programmes de logements sociaux sont inefficaces à cause des effets pervers que ces formes d'intervention génèrent, à savoir, l'inaction des intéressés pour résoudre leur problème actuel du logement. Il en est d'ailleurs

de même pour la prise en charge intégrale par l'Etat et/ou par les communes de la viabilisation des quartiers sous-équipés.

La prise de conscience des pouvoirs publics pour corriger les anciennes pratiques et rompre avec les habitudes du passé, dont les résultats n'étaient pas ce que l'on attendait et sous l'influence de financiers étrangers (la Banque Mondiale essentiellement), une stratégie nouvelle a été définie au milieu des années 80, elle se présentait comme une alternative à la politique suivie jusqu'ici dans la mesure où les objectifs des projet urbains et leur montage spécifique ne pouvaient être atteints par le fonctionnement normal du système en place, c'est à dire que les institutions, les opérateurs et les mécanismes de financement et de réalisation existants étaient inadaptés à la prise en charge des quartiers précaires et des besoins de leur population en logements et en services.

C'est alors que l'ampleur de l'habitat précaire a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du plan local de l'habitat, élaboré par la wilaya, en application de la circulaire interministérielle du 31 mai 1994 en vue de l'engagement d'un vaste programme de résorption du phénomène à moyen terme à travers l'instruction interministérielle N° 008 du 1 août 1995 relatives aux mesures d'amélioration du cadre de vie à travers les zones d'habitat précaire.

IV.2.2– Modalités d'intervention vers de nouvelles orientations

La stratégie d'intervention de l'Etat est passée des opérations de relogement destinées exclusivement à la résorption des bidonvilles, à des programmes intégrés combinant à la fois la production de lots de relogement et de lots destinés au marché dont le but est d'arriver à un compromis qui bloque le phénomène spéculatif.

Il faut signaler qu'à partir des années 1990, les pouvoirs publics ont réajusté leur action en mettant en place des programmes qui s'appuient davantage sur les actions d'organismes spécialisés et des collectivités locales. L'un des éléments importants de cette nouvelle stratégie réside dans le recours à la péréquation financière entre les différentes catégories de populations bénéficiaires. Ce qui permet aux Agences d'atteindre un double objectif: l'équilibre financier de l'opération et l'intégration des couches de populations différentes dans un même tissu urbain.

Quant à la restructuration de l'habitat illicite, on note une certaine évolution dans le type d'actions, passant d'une intervention fragmentaire (particulièrement, en matière d'équipement en eau potable, électricité...) à des opérations de restructuration totale avec une tentative de régularisation foncière, pour aboutir, ensuite, à des opérations dites intégrées, puisqu'elles promeuvent la réalisation des équipements socio-collectifs d'accompagnement.

IV.2.3– La mise en œuvre d'une nouvelle logique d'intégration :

Depuis longtemps, où les bailleurs de fonds reconnaissent également les effets négatifs de l'ajustement structurel, un souci de correction de ces effets est apparu, axé davantage sur la dualité des interventions sur l'habitat précaire reposant à la fois sur l'exclusion et sur l'intégration.

Mais si la notion d'exclusion peut paraître évidente, la notion d'intégration peut prêter à équivoque de par ses multiples connotations idéologiques.

Les conceptions dominantes recourent à la notion d'intégration à partir d'une approche normative. L'intégration est définie par (POULANTZAS N, 1978) comme un processus qui assure au sein d'une même société l'identification des groupes sociaux aux valeurs et représentations considérées comme celles de la société dominante. L'intégration suppose de ce fait la cohésion. Le processus d'identification de cette cohésion n'est pas seulement lié au niveau idéologique et culturel, mais se produit également au niveau socio-économique.

En hiérarchisant les rapports sociaux par rapport à des normes, cette conception ne procède-t-elle pas par une démarche exclusive ? Est intégré, ce qui fonctionne en harmonie par rapport aux normes sociales ; en revanche toutes formes n'obéissant pas au modèle est atypique, marginale ou sous-intégrée.

Notre acception de la notion d'intégration ne se restreint pas à mettre l'accent sur l'amélioration des conditions d'accès au sol, au logement, au crédit, aux équipements et aux services, mais également sur la régulation des rapports entre acteurs, en réponse aux politiques de libéralisation et de déréglementation et à l'effacement progressif des pouvoirs publics en tant que producteurs et gestionnaires de logements et de terrains équipés pour les revenus moyens et bas.

Quant aux relations sociales, cette dynamique revendicative n'est possible que parce qu'il existe au niveau de ces quartiers une intensité des relations sociales qui constituent une autre marque de l'intégration.

IV.3– Cadre et niveau d'organisation du programme

Le programme de résorption de l'habitat précaire piloté principalement par le Ministère de l'Habitat qui assure la mission de supervision et de coordination au niveau central à travers les représentations attachées à la Direction de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat.

Le Ministère de l'habitat peut s'occuper directement et techniquement de la planification, de la gestion et de la réalisation du programme, parallèlement aux autres programmes d'habitat (logements, lotissements, etc...) mais il est à craindre que cela ne corresponde plus au rôle que tente de lui tracer la nouvelle stratégie d'habitat, à savoir le rôle de modérateur et de stimulateur du secteur, laissant à d'autres opérateurs publics (y compris les collectivités locales) et privés (lotisseurs

et promoteurs) les réalisations effectives des programmes d'aménagement foncier et de promotion immobilière .

Concernant les institutions de financement, force est de constater que les mécanismes de financement employés par le passé, ne cadrent ni avec la structure de demande de logement, ni avec l'évolution des coûts de leur production. L'état ne finance plus de projets mais soutient et aide des catégories sociales à faible revenu, ainsi diverses initiatives publiques devraient être engagées sur les différents volets de la Nouvelle Stratégie de l'Habitat essentiellement pour rehausser l'impact de la lutte contre l'habitat précaire, à travers le financement de l'état et le rôle des organismes spécialisés de financement. Cependant, certaines opérations de résorption ont acquis le concours de la Banque Mondiale, qui trouvait que le système de financement en place, était inadapté à l'opération du RHP. Il semblerait que sous sa pression, les pouvoirs publics, ont défini dès lors une stratégie de réorganisation du système de financement à travers des organismes principalement, qui sont chargés du financement de l'habitat, tant des programmes du secteur public que de particuliers, à savoir la CNEP gérant l'épargne des particuliers en contrepartie de possibilités de prêt pour l'acquisition d'un logement et la CNL gérant les aides de l'état, et ce depuis 1991.

IV.3.1– Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP)

Créée dès le début des années 1960 sous la tutelle du Ministère des finances, face à un secteur bancaire commerciale inexistant pour financer les projets des ménages pour l'accession à la propriété d'un logement, la CNEP, possède le monopole en matière de financement du logement. En effet, le fonds de garantie a deux objectifs en prenant en charge la garantie de prêt aux ménages à risque d'insolvabilité et en incitant les banques commerciales à développer le crédit au logement.

Dans le cadre de la restriction de la CNEP, il est envisagé de la transformer en une banque de l'habitat, ayant pour mission exclusive d'alimenter le financement du logement destiné aux seuls épargnants qui souscrivent à un plan d'épargne logement.

Avec ou sans le recours au Fonds de garantie hypothécaire(1)cité ci-dessus, la CNEP peut jouer un rôle non négligeable dans le programme de résorption de l'habitat précaire envisagé avec la Banque Mondiale et ce, en octroyant des prêts notamment à la construction de la composante logement du programme. Ainsi, La CNEP est l'institution la mieux placée pour la bancarisation du financement du logement (pour accession à la propriété, étant donné la consistance de son réseau à travers le territoire et du fait qu'elle comptait déjà en 1996, une clientèle d'environ quatre millions.

IV.3.2– Caisse Nationale du Logement (CNL) :

La CNL a été créée en tant qu'entité statutaire par les décrets 91-144 et 91-145 en date du 12 mai 1991. Elle est gérée comme un établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle du Ministère de l'Habitat. Elle a développé un réseau territorial et dispose de directions régionales.

D'après ses statuts, la CNL a pour missions et attributions, principales : De gérer les contributions et aides de l'état en faveur de l'habitat notamment dans le RHP, de la restructuration urbaine et de la promotion du logement à caractère social, de proposer et de réaliser toutes les études ou expertises tendant à améliorer l'action des pouvoirs publics en direction de l'habitat et notamment du logement à caractère social. Rappelons qu'avec l'institution de la CNL en 1991, l'Etat ne devait plus financer, mais soutenir et aider les ménages à accéder à la propriété d'un logement (aides frontales).

Ainsi, un premier mode d'intervention de la CNL consistait à s'organiser autour d'un système d'aides directes et de bonifications, en fonction du revenu des bénéficiaires sélectionnés sur la base de quotas annuels par Wilaya et de critères réglementaires. Avec les dispositions du décret de 1994, qui a élargi les axes d'intervention de la CNL qui devient l'un des principaux interlocuteurs, pour l'exécution du programme de résorption de l'habitat précaire, du fait qu'elle doit participer à la gestion d'une partie du programme national de résorption de l'habitat précaire, selon la formule de logements évolutifs à financement mixte : L'aide de l'Etat gérée par la CNL est de l'ordre de 200.000 DA par logement, auquel s'ajoute 50.000 DA pour la viabilisation ; le financement complémentaire est mobilisé sous la forme d'un prêt - promoteur et/ou de la participation du bénéficiaire Quant aux organismes d'exécution ils seront d'une part, les maîtres d'ouvrage dont la direction de l'urbanisme, de construction et de l'habitat, auxquels sera confiée la mission de gestion des différents aspects (financement, conception du programme, ils confieront la conception des projets aux bureaux d'études ,ils sont appelées à faire un suivi étroit des coûts et de leur dépassement éventuel, etc...) ainsi que la faisabilité des projets implantés sur leur territoire et d'autre part, de sélectionner les opérateurs qui auront pour tâche d'exécuter les programmes montés.

A propos des collectivités locales, dans le secteur de lutte contre l'habitat précaire, le rôle des communes en tant que corps élu, est très important dans le processus d'exécution de ces opérations, notamment au niveau de la sensibilisation de la population concernée et au niveau du recouvrement des coûts. Nous rappelons toutefois que les collectivités locales (communes ainsi que la Wilaya), se désengagent des tâches de production et de gestion directe et étendent leurs prérogatives par l'encouragement à la promotion immobilière publique et privée diversifiée, l'autonomie des entreprises publiques et ce à travers de nouvelles orientations telles que, la création des Agences Foncières Locales.

IV.3.3– Les Agences de Gestion et de Régulation Foncières Urbaines

Devant servir, d'opérateurs d'habitat aux collectivités locales et notamment aux communes après la suppression, par la loi d'Orientation Foncière de 1990, de la gestion directe du patrimoine foncier et du monopole qu'elle détenait avant 1990, ces Agences régies par le Décret exécutif n°90-405 du 22 décembre 1990 peuvent, notamment : Acquérir pour le compte de la Collectivité locale tout

immeuble ou droit immobilier destiné à l'urbanisation; mettre en œuvre les opérateurs de régulation foncière conformément à la réglementation en vigueur ; assister la collectivité locale à l'élaboration et à l'établissement des documents d'urbanisme et d'aménagement ; promouvoir (ou faire promouvoir) des lotissements ou autres zones de toute nature d'activité et initier des opérations d'acquisition de valorisation et d'aliénation pour son propre compte. Enfin, en ce qui concerne, les ressources financières d'une agence, elles proviennent tant des subventions de la commune et/ou de l'Etat, que des produits de prestations diverses.

IV.3.4– Agence d'Amélioration et du Développement du logement (AADL) :

Etablissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère de l'Habitat, l'AADL a été créée en 1991 et est chargée d'une mission de service public dans l'amélioration et le développement du logement sur tout le territoire national. Ainsi, parmi ses attributions, selon le Décret exécutif n° 91-148 portant création de l'AADL, il y a notamment :

- La promotion et le développement du marché foncier et immobilier
- L'encadrement et la dynamisation des actions :
 - De résorption de l'habitat précaire.
 - De rénovation et de restauration des tissus anciens.
 - De création de villes nouvelles.

Ainsi, il est reconnu à l'AADL la capacité juridique de promouvoir et de développer des opérations foncières et immobilières. En ce qui concerne ses ressources financières elles proviennent, en plus d'une dotation du Fonds social, des subventions de l'Etat et des revenus de ses activités et prestations.

Cependant, à terme, il faudrait concentrer ses efforts sur effectivement l'amélioration et le développement du logement et ce, en parallèle de la résorption et prévention de l'habitat précaire. L'opérateur sera responsable de l'exécution technique, y compris des études détaillées et des travaux, ainsi que de tout dépassement injustifié des coûts.

IV.4– Adaptation des stratégies des bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds internationaux agissant dans le secteur du logement en Algérie sont peu nombreux. La Banque Mondiale fut la première à s'y engager. Lorsqu'elle décida d'intervenir dans le développement urbain, ce fut déjà au nom de la lutte contre la pauvreté, phénomène identifié au début de la décennie 1970 comme problème majeur des villes en pleine explosion démographique. Aujourd'hui encore, le thème est au cœur de l'action de ces institutions et de leurs programmes d'aides ou de prêts.

Quand la Banque Mondiale, comme bailleur de fond (en ce qui concerne l'Algérie) décide d'investir dans le secteur de l'habitat précaire, l'Etat a été sollicité pour qu'il réoriente les subventions aux logements en direction de la demande des plus démunis.

A la lumière de cette réorganisation, Des objectifs d'ajustement de l'offre à la demande, initiés devaient être atteints grâce à un certain nombre d'actions préconisées, comme la réduction du coût du logement possible par, entre autres, une diminution importante des normes d'habitation et d'équipement en infrastructures et un recouvrement des coûts afin de favoriser la répliquabilité des opérations.

IV.5– Emergence de nouveaux acteurs

Le caractère participatif de ces opérations de résorption de l'habitat précaire, constitue une innovation de taille si on se réfère aux anciennes politiques usitées par les pouvoirs publics algériens depuis l'indépendance, qui avaient consisté principalement en des opérations « lourdes » de relogement en habitat social collectif financées à 100% par le trésor public, sans aucune forme d'implication directe ou indirecte des populations bénéficiaires dans les projets. En effet, vu la situation politique et financière difficile qui prévalait dans le pays vers le milieu des années quatre vingt dix, pour la première fois dans l'histoire de celui ci, on sollicitait la contribution financière des familles, on demandait leurs avis concernant leur adhésion au programme, avis dont on devait tenir compte et même plus que cela, on leur demandait de s'impliquer directement, sous des formes participatives diverses, aux différents stades de mise en œuvre du processus.

L'acteur collectif vise ainsi à favoriser une évolution positive des mentalités des populations ciblées, c'est à dire à les aider à se débarrasser du syndrome de l'assistanat en leur permettant d'exprimer et de réaliser leur volonté de prendre en charge leur propre destin résidentiel et d'assumer par conséquent pleinement leur rôle de citoyens responsables ».

D'une certaine manière, on est face d'un modèle complètement nouveau de l'action urbanistique dans lequel on met les différents acteurs impliqués dans la démarche de projet en situation de le coproduire ensemble. Et dans ce contexte, si les acteurs institutionnels sont plus ou moins identifiables et connus parce qu'ayant une existence structurelle avant le démarrage du projet (direction de l'urbanisme, opérateurs locaux, bureaux d'études, municipalités), ce ne semble pas être précisément le cas du nouvel acteur collectif que la procédure a inventé : les populations locales. A certains égards, dans toute la phase préparatoire, aura-t-on compris que le caractère itératif des dynamiques de coproduction des projets de résorption de l'habitat précaire et ce qu'il enclenche, ne produit-il pas, l'effet d'une véritable « révolution culturelle » dans les cercles de décideurs ?

IV.6– Formes d'interventions sur l'habitat précaire

Depuis 1994, avec la définition d'une nouvelle politique de l'habitat, (la Stratégie Nationale de l'Habitat 1996-2000) il est prévu de relancer à nouveau ce vaste programme de résorption de l'habitat précaire ; de nouvelles conditions de mise en œuvre sont expérimentées ou exprimées, avec comme objectifs principaux, l'éradication progressive de l'habitat précaire ainsi que l'atténuation des causes qui le génère (offre de terrains à prix accessible aux ménages de bas revenus).

Dans ce dernier cas, la démarche basée sur la connaissance de la qualité du bâti existant, des revenus des ménages et de leur capacité à se prendre en charge, a prouvé leur aspiration profonde à un logement décent selon les normes minimales de confort. Des enquêtes effectuées par les services de l'APC en 1993 à travers l'Algérie, ont révélé que la population mal logée est prête à consacrer des efforts importants à l'amélioration de son propre logement.

Mais cette aspiration est bloquée moins par la faiblesse des revenus que par la précarité de la situation, le caractère illégal des installations spontanées, les incertitudes à venir à l'égard de l'emplacement choisi pour ce qui est des bidonvilles. Par conséquent, pour envisager l'insertion formelle, l'approche fiable, implique leur régularisation dégageant ainsi des disponibilités pour la voirie et l'introduction de commodités urbaines, tels que les commerces de proximité et les équipements d'accompagnement.

Dans cette lancée, la stratégie d'intervention de l'état est passée des opérations d'aménagement foncier destinées exclusivement à la résorption des bidonvilles à des programmes intégrés combinant à la fois la production de lots de relogement et de lots destinés au marché. Il faut signaler que les pouvoirs publics ont réajusté leur action en mettant en place des programmes qui s'appuient davantage sur les actions d'organismes spécialisés et des collectivités locales. L'un des éléments importants de cette nouvelle action réside dans le recours à la péréquation financière entre les différentes catégories de populations bénéficiaires. Ce qui permet à l'Agence spécialisée d'atteindre un double objectif : l'équilibre financier de l'opération et l'intégration des couches de populations différentes dans un même tissu urbain. (MOUSSANNEF, 2006)

IV.6.1– Développement du lotissement à caractère social

Dans ce contexte, la politique de développement du lotissement à caractère social a été réexaminée, pour une bonne condition de mise en œuvre, à cet effet, il était décidé :

- De concevoir des lotissements pouvant accueillir des ménages de niveaux de revenus différents, à travers des tailles de parcelles adaptées à leur solvabilité, évitant ainsi les exclusions sociales ;
- De mobiliser l'essentiel des ressources nécessaires aux aménagements auprès des acquéreurs des lots de terrains ;
- De permettre aux opérateurs publics et privés d'entreprendre de telles promotions foncières.

Il était même convenu d'effectuer des réductions pondérées des lots à caractère social destinés à la résorption de l'habitat précaire ou son amélioration, selon la surface, définit par un barème.

IV.6.2– Vers la diversification de l'offre de logements

Par ailleurs, la circulaire interministérielle du 31 mai 1994 relative à la relance de l'habitat, stipule dans le cadre d'objectifs de diversification de l'offre de logements, notamment en ce qui concerne :

L'amélioration urbaine, menée par l'état et consiste à réhabiliter les zones d'habitat précaire viables. Elle prendra la forme de régularisation de la propriété foncière et l'investissement par l'état dans les infrastructures de viabilité. Cette action visera les quartiers qui ne doivent pas être évacués et dont l'habitat est susceptible d'amélioration par ses occupants. Elle ne devra pas se traduire par des déplacements de population sauf, par exemple, pour l'ouverture des voies de circulation et l'aménagements des réseaux d'infrastructure (AEP, assainissement, etc...).

L'amélioration de l'habitat vétuste : Cette action consiste à adopter le concours approprié aux citoyens désireux d'assurer la maintenance et l'amélioration de leur cadre bâti.

L'habitat évolutif : en accès à la propriété, aidé par l'état, ce type de promotion devra cibler les occupants des poches de pauvreté ; cet habitat devra bénéficier des procédures souples de financement adaptables à la situation financière des habitants.

IV.6.3– Résorption des bidonvilles :

Le bidonville a fait l'objet de trois grands types d'intervention qui peuvent dans certains cas, se compléter, à savoir, le recasement, le relogement et la restructuration. Toutes ces actions ont pour première finalité, la démolition du bidonville.

Le recasement : Action consistant à déplacer un ménage des bidonvilles d'une parcelle occupée par la baraque à une autre généralement équipée et de taille modérée, apte à l'autoconstruction conformément aux normes en vigueur.

Il y a deux variations dans les structures d'accueil, des familles recasées :

- Recasement par opération dite tiroir (sur le même site occupé par le bidonville).
- Recasement par attribution de lots équipés sur un site autre que celui occupé.

Le relogement : Action consistant à installer un ou plusieurs ménages dont la baraque sera démolie, dans le logement évolutif, sur un terrain équipé ou alors carrément dans un habitat collectif.

Il semblerait que cette opération est considérée comme une action privilégiée par les pouvoirs publics, en témoignent les programmes de grande envergure, malgré le fait qu'elle soit confrontée au grand problème de financement, qui s'effectue à partir du budget de l'état.

Si les opérations citées plus haut, sont réservées pratiquement aux bénéficiaires provenant des bidonvilles, il était également envisagé des opérations dites intégrées, qui en plus de l'équipement

des lots de recasement, offrent des lots de type (villa, immeuble, commerces, etc...). Cette approche dans la conception des projets de recasement des bidonvilles peut avoir pour but de :

- Recourir aux produits de la péréquation, pour l'équilibre financier.
- Le souci d'améliorer la qualité urbanistique du lotissement en diversifiant son contenu socio économique.
- La prévention du développement de l'habitat précaire et l'atténuation de la crise de logement.

La restructuration des bidonvilles :

Cette action consiste à maintenir les ménages des bidonvilles sur les parcelles qu'ils occupent, à introduire les équipements de base, (assainissement, eau potable, etc...) et à les encourager à rénover leur logement (démolition de la baraque et reconstruction d'un logement convenable).

Le choix entre recasement et restructuration dépendra essentiellement de la disponibilité des terrains à aménager à proximité du site du bidonville, de la nature de la dispersion des baraques sur le site, de la trame viaire, ainsi que de la forme et la taille de la parcelle occupée par la baraque. En effet l'opération de restructuration des bidonvilles a concerné la commune de Bou-Saada, notamment le site Maïtar, Sidi Slimane, suite au refus des habitants de quitter les lieux.

IV.6.4– les quartiers sous équipés en dur :

Ces quartiers devraient essentiellement être équipés en infrastructure de base (assainissement, eau potable, éclairage public, etc...) et en équipements socio-collectifs de voisinage. Ces quartiers doivent être régularisés au niveau de la situation juridique des terrains et d'encourager la densification horizontale et/ ou verticale du quartier. Des conventions de partage des charges et des réalisations, doivent s'effectuer entre l'Etat, la Commune et la population (organisée en associations).

Par ailleurs dans le cadre de ces interventions, la régularisation foncière, par le maître d'ouvrage public avec octroi de titre de propriété sera systématiquement (dans le cas où les terrains du quartier à restructurer appartiennent à l'état), elle permettra d'assurer le recouvrement des coûts.

Ces actions sont envisagées, afin de stimuler une société civile agissant pour l'amélioration de ses conditions d'habitat (notamment les quartiers spontanés à travers la commune de Bou-Saada comme notre cas d'étude Maïtar).

IV.6.5– Les lots de prévention :

C'est une forme d'intervention anticipative permettant aux ménages à revenu modeste d'accéder à la propriété d'un lot équipé en le valorisant par l'autoconstruction.

La prévention du développement de l'habitat sous équipé et illicite n'est enfin pas suffisante par la seule offre de lots, mais sous-entend l'action de l'autorité publique qui devait exercer ses prérogatives de pouvoir dans le domaine de l'application des règles d'urbanisme (effectuer les contrôles administratifs de l'urbanisation, la réactualisation périodique du recensement national de

l'habitat précaire, la création d'un observatoire de l'habitat précaire, l'allègement des procédures d'octroi de permis de lotir et de construire, etc.....). Cette action a été entreprise à travers certains sites à savoir Sidi Slimane, et le nouveau site de Rasfa.

Conclusion

Les « leçons » à tirer des anciennes expériences d'intervention sont donc nuancées. Toutefois, au vu de la situation actuelle, on peut penser que les instances politiques en Algérie, notamment le Ministère de l'Habitat ont parfois fait preuve d'un optimisme excessif sur les capacités d'un mot d'ordre, d'une technique ou d'un mode de gestion, à régler les problèmes. A défaut d'une vue critique d'ensemble de ces politiques ainsi que des modalités de leur mise en œuvre des évaluations et bilans partiels pour montrer les réussites et les échecs ou pour mettre en évidence les contraintes ou limites qui ont réduit la portée des efforts. Mis en partage, ils pourraient contribuer à définir de nouvelles stratégies plus efficaces et plus cohérentes pour atteindre des objectifs qui restent d'actualité et nous renvoient, pour toute action future. D'une part, à la nécessité d'amélioration de la maîtrise des interventions tout au long du processus opérationnel du cycle du projet ce qui passe par de meilleurs méthodes d'identification et de programmation, des études plus performantes, la rationalisation des choix techniques et financiers, une optimisation des aides publique dans le secteur, une plus grande maîtrise des coûts et des délais , la réduction des frais financiers et de gestion, une gestion du foncier plus performante , etc. d'autre part à la nécessité d'engager une politique de prévention à grande échelle qui passe par le maîtrise des formes de croissance urbaine et par la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle d'aménagement foncier dont la lutte contre l'habitat précaire constitue une des composantes.

Quand aux interventions indirectes, elles devraient couvrir un champ encore plus large : appui aux diverses initiatives locales des habitants, projets de développement d'activités, aide et encadrement administratif diffusion du droit et des règlements divers, etc.

CHAPITRE : V

DES EXPERIENCES D'INTERVENTIONS SUR LES
QUARTIERS SPONTANES À TRAVERS LE MONDE

CHAPITRE V : DES EXPERIENCES D'INTERVENTIONS SUR LES QUARTIERS SPONTANES A TRAVERS LE MONDE

INTRODUCTION :

Avant d'aborder le chapitre des approches théoriques qui ne permettent de se positionner épistémologiquement, il nous semble nécessaire de dégager un acquis théorique complémentaire sur des exemples d'intervention sur ce type de quartiers spontanés enclavant de l'habitat illégal ou précaire, à travers le monde, pour mieux cerner ce phénomène complexe.

Le premier exemple touche un domaine plus large, voir macroscopique qui est la gestion et les politiques stratégiques d'intégration des quartiers informels et lutte contre la pauvreté dans trois pays du monde qui ont une expérience importante dans ce domaine : l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud.

Le deuxième exemple concerne un domaine d'intervention opérationnelle chirurgicale sur des unités bien déterminées de l'habitat insalubre, c'est le cas des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) en France.

Le troisième exemple concerne un exemple spécifique microscopique, dans un pays du Maghreb, qui est la Tunisie, celui des quartiers populaires de la ville de Jendouba, afin de situer ce type d'intervention dans les pays arabe et proche de l'Algérie d'une part, et analyser l'intervention sur un exemple de détail pour ne pas rester dans les généralités des gestions et politiques urbaines.

V.1– Exemple 01 : Intégration des quartiers informels et lutte contre la pauvreté : l'exemple de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud :

L'Inde, l'Afrique du Sud et le Brésil ont un poids économique, une forme d'organisation administrative, et une capacité de négociation qui les rendent relativement peu sensibles aux pressions extérieures et leur permettent d'échapper – au moins partiellement - aux modèles de gestion urbaine véhiculés par les agences de coopération et les institutions financières internationales.

Malgré de profondes différences dans leur histoire, leur tradition politique, et leurs pratiques administratives, on observe, dans les trois pays, certaines similitudes, d'une part dans l'approche que les pouvoirs publics ont de la question de la pauvreté urbaine, d'autre part dans les réponses que peut apporter la politique de l'habitat aux programmes de lutte contre la pauvreté.

Les trois pays ont un système de pouvoir décentralisé (fédération au Brésil et en Inde, décentralisation poussée en Afrique du Sud). La relative autonomie des Etats fédérés et des

collectivités locales les a conduit à mettre en œuvre une grande diversité de réponse en matière de politiques de l'habitat et de lutte contre la pauvreté.

Ils sont également caractérisés par l'existence d'une société civile et de mouvements associatifs actifs, d'un réel débat démocratique autour de la question de l'accès au sol et au logement et de la lutte contre la pauvreté.

Je ne retiendrai, pour chacun de ces pays, que quelques éléments des politiques de l'habitat que je considère comme innovants en matière de lutte contre la pauvreté.

V.1.1– Inde : sécuriser les occupations et équiper les quartiers

Dès le début des années 1970, la politique d'intégration des quartiers irréguliers a constitué, en Inde un élément clef de la lutte contre la pauvreté. Elle combine politiques de sécurisation foncière et équipements des quartiers. En 1972, le programme d'amélioration de l'environnement des bidonvilles (Environmental Improvement of urban Slums, 1972) a été lancé dans plusieurs grandes villes avec le soutien financier du gouvernement central, puis étendu ensuite à l'ensemble des villes indiennes avec le soutien des États. En deux décennies, 40 millions de personnes ont bénéficié de ce programme.

Au cours des dernières années, les orientations stratégiques de l'Union Indienne en matière de politique de l'habitat mettent l'accent sur trois principes:

1. garantir la sécurité de l'occupation aux habitants des quartiers irréguliers
2. promouvoir la régularisation in situ des quartiers irréguliers
3. fournir aux populations de ces quartiers les services urbains de base considérés comme un moyen essentiel de lutte contre la pauvreté.

La Constitution Indienne (74^e me Amendement) reconnaît la responsabilité des États de l'Union et des municipalités à mettre en œuvre ces orientations politiques en fonction de leurs moyens.

Le document d'Orientation Politique de 1999 relatif aux quartiers informels (National Slum Policy, 1999) rappelle que «les pauvres représentent une part importante de la force de travail urbaine et contribuent d'une manière substantielle à la productivité de l'économie urbaine.

Il est vital que les collectivités locales reconnaissent la contribution des pauvres à la prospérité des villes et prennent les dispositions nécessaires pour qu'ils aient accès au sol, au logement et aux services. ... Les quartiers informels (slums) ne doivent pas être considérés comme des zones à problèmes nécessitant des mesures punitives».

Dans la richesse et la diversité de l'expérience indienne, on retiendra deux éléments.

Le premier est la dissociation faite entre la régularisation juridique des quartiers et leur équipement. La désignation officielle d'un quartier comme «slum» lui donne droit aux équipements, quelle que soit sa situation foncière. Elle constitue un aspect particulièrement novateur de la politique indienne de lutte contre la pauvreté.

Le second concerne la cession à bail, au bénéfice des occupants de certains quartiers irréguliers, du terrain qu'ils occupent. L'une des législations les plus novatrices et les plus progressistes est, dans ce domaine, celle qui a été adoptée au Madhya Pradesh en 1984. Elle est connue sous le nom de Patta Act. Dans les slums qui se sont développés sur des terrains publics, cette loi autorise une cession à bail (pour 15, 20, 30 ans ou plus) des terrains de moins de 50 mètres carrés. Le bail n'est pas transférable. L'objectif est de donner aux occupants pauvres des quartiers irréguliers la sécurité minimale indispensable à l'amélioration de leur situation économique en leur permettant d'investir, condition indispensable pour les aider à échapper au cycle de la pauvreté. L'attribution d'un titre foncier n'est pas considérée comme prioritaire. Les dispositions de cette loi prévalent sur toutes les autres dispositions relatives au zonage, aux règlements d'urbanisme et au code de la construction.

Les évolutions récentes, en particulier la pression du marché, suggèrent que cette politique d'intégration par le logement est actuellement remise en question.

V.1.2– Brésil : les principes constitutionnels à l'épreuve

L'intérêt de l'expérience brésilienne réside dans les innovations majeures introduites par la constitution de 1988. Elle évoque les rapports entre politique de l'habitat et pauvreté urbaine en des termes généraux, et rappelle que la production de logements relève de la responsabilité conjointe de l'État fédéral, des États et des municipalités qui doivent «promouvoir les programmes de logement, améliorer les conditions de logement et fournir les services essentiels» et «combattre les causes de la pauvreté et les facteurs de marginalisation par l'intégration des secteurs les moins favorisés» (art 23, IX et X).

Les innovations les plus importantes introduites par la Constitution de 1988 sont :

1. la limite introduite à la notion de propriété privée.
2. l'assouplissement des règles relatives à la prescription acquisitive au bénéfice des groupes urbains à bas revenus.
3. la reconnaissance de la notion de gestion participative.

Le droit de propriété – considéré comme un principe de base de l'ordre économique - est certes réaffirmé dans la constitution, mais ce droit n'est pas absolu.

Il doit avoir une «fonction sociale». En d'autres termes, il ne saurait être invoqué dans les cas où son exercice aurait pour résultat d'aggraver la situation des pauvres et leur exclusion.

L'appréciation de la situation relève des municipalités dont le rôle central est réaffirmé. Toutefois, faute d'un dispositif législatif, réglementaire et fiscal et en raison de l'opposition ouverte des élites urbaines, ces dispositions n'ont qu'un impact encore limité sur les politiques de l'habitat menées par les municipalités.

L'autre innovation de la constitution de 1988 est l'assouplissement des règles relatives à la prescription acquisitive :

usucapiao (art. 183). Elle vise à l'intégration des quartiers occupés par des squatters (favelas) sur les terrains privés (les terrains publics en sont exclus). La régularisation de la tenure foncière peut intervenir après 5 ans seulement d'occupation continue d'un terrain d'une dimension maximum de 250 mètres carrés. La mise en œuvre de cette mesure s'avère là encore difficile en raison de la longueur des procédures, de la résistance du pouvoir judiciaire à porter atteinte à la propriété privée et des insuffisances et imprécisions du cadre juridique.

V.1.3– Afrique du Sud : les effets pervers de l'accession à la propriété

La République d'Afrique du Sud est sans doute le pays où la volonté d'utiliser la politique foncière et de l'habitat comme moyen d'intégration des populations urbaines défavorisées a été formalisée avec le plus de rigueur, et où des ressources financières et humaines importantes ont été mobilisées pour faciliter cette intégration. Dans la pratique, la mise en œuvre de cette politique s'avère difficile.

La constitution de 1994 réaffirme deux principes : le droit à la propriété et son caractère inviolable. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'une politique foncière et de l'habitat pour les pauvres tiennent aux ambiguïtés et aux implications pratiques de la notion d'invocabilité dans un contexte historique marqué depuis des décennies par une politique brutale de dépossession et d'exclusion des populations non blanches, dont la politique de l'apartheid a marqué l'apogée.

Cette situation (qui tient aux conditions de la négociation constitutionnelle de 1992-1994 favorables aux élites urbaines blanches) tend toutefois à évoluer. La notion de protection de la propriété, semble aujourd'hui de plus en plus érodée. Par exemple, la loi de 1998, protégeant les

habitants des terrains illégalement occupés contre les évictions ou la loi de 1998 sur la sécurité de la tenure foncière.

La politique de subventions massives à la construction et à l'amélioration du logement et des infrastructures avait été conçue, au milieu des années 1990, comme un outil d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté. Elle n'a pas répondu aux attentes. Son point faible tient au fait que les subventions ne peuvent être attribuées qu'aux ménages disposant d'un droit réel sur le sol.

En sont donc exclus, les plus pauvres, squatters, locataires ou occupants de terres sur lesquels s'exerce une revendication coutumière contestée par le pouvoir. Par ailleurs, dans les quartiers régularisés et équipés, le coût des services n'est pas accessible aux ménages les plus pauvres qui n'ont alors pas d'autre choix que de quitter le quartier. Lier politique de l'habitat et de lutte contre la pauvreté à l'attribution de droits réels aux occupants de terrains ne bénéficie pas aux segments les plus pauvres de la population.

CONCLUSION : Quelques leçons des expériences indiennes, brésiliennes et Sud-Africaines.

- En Inde, en Afrique du Sud et dans une moindre mesure au Brésil, on note une contradiction croissante entre une volonté affichée de lutte contre la pauvreté à travers la politique de l'habitat et une politique économique néolibérale qui par ses effets à court terme tend à exclure les populations les plus pauvres de l'accès au sol et au logement.

- La croissance économique est le facteur essentiel de succès des politiques de lutte contre la pauvreté, quelles que soient les stratégies définies au niveau des États. En dessous d'un certain seuil, les politiques de l'habitat ne peuvent efficacement appuyer les programmes de lutte contre la pauvreté. Le relatif succès de l'Inde – plus précisément de certains États de l'Union - s'explique par leur dynamisme et l'amélioration relative de la situation de l'emploi et des revenus.

- La reconnaissance constitutionnelle du droit au logement est un élément important des politiques de lutte de pauvreté. En Inde, la récente décision de la Cour suprême défavorable aux habitants des quartiers irréguliers de Delhi, constitue un contre-exemple intéressant : malgré une volonté politique affirmée d'intégration des quartiers pauvres, l'absence de reconnaissance constitutionnelle du droit au logement laisse les quartiers irréguliers exposés à des décisions de justice qui sont en contradiction avec les objectifs des politiques sociales définies au niveau central et local. Dans un contexte pourtant moins favorable, la reconnaissance constitutionnelle du droit au logement (ou la reconnaissance de ce droit comme un droit fondamental) offre aux pauvres urbains du Brésil ou de l'Afrique du Sud une certaine protection contre les évictions.

- L'assouplissement des règlements d'urbanisme et de la construction est un élément important du dispositif d'intégration et de lutte contre la pauvreté urbaine. En Inde, la déclaration d'un quartier comme «slum» permet la mise en œuvre de mesures dérogatoires d'aménagement et d'équipement. Au Brésil, différentes formules (par exemple les Zones Spéciales de Développement Urbain ou les Zones Spéciales d'Intérêt Social) permettent d'équiper un quartier et de protéger ses habitants contre les évictions arbitraires, même si les mesures recommandées ou les choix d'aménagement, sont en contradiction avec certaines dispositions des plans d'urbanisme.

V.3– Exemple 02 : Les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) en France

La procédure de RHI a été définie en France, il y a plus de trente ans pour relever le défi de l'insalubrité massive et faire table rase des bidonvilles. Dans les années soixante dix, ces opérations ont concerné des périmètres de grande ampleur, notamment en centres-villes ou en quartiers anciens, avec démolition et reconstruction de toutes pièces, en y intégrant des équipements publics. Depuis, ces opérations ont passablement évolué pour tenir compte du contexte. Aujourd'hui des quartiers sont confrontés à une situation spécifique : comment résorber l'insalubrité dans des quartiers dont le bâti est précaire mais a largement évolué et dont les problèmes tiennent autant au manque de viabilisation et d'équipements du site qu'à la précarité du bâti ? Comment l'outil est-il utilisé dans ces quartiers certes insalubres mais dont l'éradication totale est désormais totalement écartée ? Quelle sont les différentes étapes d'une opération RHI ? Quels sont les financements possibles?

V.3.1- Mise en œuvre des opérations de RHI : une décision nationale

Les RHI sont normalement engagées à l'initiative des communes ou des établissements de coopération intercommunale ayant compétence en matière d'habitat. Cependant un établissement public foncier, un OPAC ou un office d'HLM à compétence étendue peuvent être à l'initiative d'une opération, notamment pour résorber des bidonvilles ou de l'habitat précaire. La décision de mise en place des financements de l'Etat relève quant à elle du niveau national. A la différence des autres crédits d'aide à la pierre, qui sont déconcentrés, c'est une commission interministérielle ad hoc qui depuis l'origine instruit et décide des financements au vu d'un dossier présenté par la collectivité locale (ou autre maître d'ouvrage) et transmis par le préfet. Cette transmission se fait auprès du ministère en charge du logement (DGHUC), lequel le porte devant la commission interministérielle.

V.3.2 - Le déroulement d'une opération de RHI

La démarche de RHI comporte deux phases entre lesquelles s'intercale logiquement la prise des arrêtés d'insalubrité : une phase pré-opérationnelle et une phase opérationnelle.

Cependant, il est vivement recommandé de réaliser en amont une étude préalable en vue d'apprécier l'opportunité de mettre en œuvre une opération de RHI, en procédant au pré-repérage de l'insalubrité.

V.3.2.1 - La phase pré-opérationnelle

Cette phase a pour objectif:

- la préparation des arrêtés d'insalubrité
- la préparation et la mise en œuvre partielle ou totale de la phase opérationnelle de relogement

- la définition d'un projet urbain immobilier et social sur les terrains et immeubles insalubres ou en ruine à traiter

Trois dimensions doivent être prises en compte :

la dimension technique (bâti et urbanisme) :

- l'étude technique du bâti doit permettre d'apprécier le degré d'insalubrité des immeubles repérés et de préparer ainsi la réalisation des rapports d'insalubrité par les inspecteurs de la DDASS ou du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) dans les 208 communes qui en sont dotées (Les SCHS exercent au nom de l'État des missions en matière d'hygiène de l'habitat) ,
- le diagnostic urbain doit analyser la faisabilité des opérations foncières et immobilières en regard des documents d'urbanisme et des différents régimes de protection ; il identifie également les différents immeubles, ou éléments annexes, dont l'acquisition et la démolition, totale ou partielle, sont nécessaires au traitement durable de l'insalubrité de l'îlot, quand bien même ils ne relèvent pas de l'insalubrité irrémédiable ; ce diagnostic se doit de présenter l'opération RHI dans un projet urbain d'ensemble, chaque fois que celle-ci n'est pas limitée au traitement d'immeubles ponctuels

la dimension foncière : il s'agit de déterminer, de façon précise, la propriété de chaque immeuble, de chaque bâtiment et de chaque lot de copropriété, ainsi que la nature des titres d'utilisation

la dimension sociale : le traitement de l'insalubrité doit avoir comme préoccupation première les occupants ; l'enquête d'insalubrité doit donc être accompagnée d'une étude sociale fine sur la situation des occupants, de façon à identifier les besoins en relogement mais aussi à déterminer les mesures éventuelles d'accompagnement social ; l'ensemble des occupants de bonne foi, au sens de la loi SRU, bénéficiant d'un droit au relogement, le dossier présenté à la commission nationale doit comporter un plan de relogement individualisé ; définitif (même si l'on admet des réponses temporaires pour des raisons opérationnelles) et individualisé, ce relogement doit être prioritairement recherché dans le quartier ; la qualité du plan de relogement et du suivi social font l'objet d'une attention toute particulière de la commission interministérielle.

V.3.2.2 - Les arrêtés d'insalubrité

Il faut insister sur le fait qu'une opération de RHI n'est éligible aux subventions de l'État que pour les interventions relatives aux immeubles frappés d'un arrêté d'insalubrité irrémédiable ou d'un arrêté de péril, assorti d'une ordonnance de démolition ou d'une interdiction définitive d'habiter. La différence entre le remédiable et l'irrémédiable dépend de la qualification des travaux exigés par l'état de l'immeuble : elle tient à ce qu'une autorité de police ne peut imposer à un propriétaire des travaux de construction ou de reconstruction, à apprécier au cas par cas (concernant de fait le gros

œuvre). Une insalubrité irrémédiable permet l'expropriation des immeubles concernés pour assainissement.

V.3.2.3 - La phase opérationnelle

Cette phase comprend les volets relogement (celui-ci commençant souvent de se faire dans la phase antérieure), acquisitions, expropriation, et la mise en œuvre du projet lui-même.

Maîtrise d'ouvrage et mode opératoire

Au titre de la maîtrise d'ouvrage, la collectivité adopte le parti d'aménagement de l'opération, prend en charge le financement, sollicite les subventions de l'État et des autres partenaires, et assure le pilotage de l'opération

Elle engage la concertation (non obligatoire mais fortement conseillée) avec les habitants et les associations du secteur concerné.

Elle décide également du mode opératoire. Si elle a la possibilité de mener en régie l'ensemble de l'opération, elle a la plupart du temps, compte tenu de la complexité et de la technicité de la démarche, recours à un ou des organismes d'exécution, opérateur ou aménageur, à qui elle confie tout ou partie des missions à réaliser.

La mission de l'opérateur peut faire l'objet de prestations de services, d'un mandat limité ou d'une concession. Dans le cas d'un mandat (régé par les dispositions de la loi MOP), l'intervention est réalisée au nom et pour le compte de la collectivité locale. La convention publique d'aménagement (CPA) est régie par les dispositions de l'article L 300-4 nouveau du code de l'urbanisme issu de la loi SRU. La collectivité peut également déléguer son droit d'expropriation.

Les dépenses relatives à la conduite de projet peuvent être prises en compte au coût réel dans le bilan de la RHI.

Articulation avec les autres procédures

Sauf cas vraiment ponctuel de traitement d'insalubrité portant sur un immeuble isolé, la RHI, dans une optique de renouvellement urbain et de lutte globale contre l'habitat indigne, a vocation à être couplée avec d'autres outils, dans une approche de quartier associant sortie d'insalubrité, amélioration de l'habitat et restauration immobilière :

- une OPAH simple ou une OPAH-RU
- un Périmètre de Restauration immobilière (PRI)
- une ZAC
- un Plan de sauvegarde et de mise en valeur ((PSMV)
- une ZPPAUP

Acquisitions et expropriation

Deux aspects sont à considérer :

- celui de la prise en compte des acquisitions dans le bilan de l'opération RHI (sur la base duquel seront calculées les aides de l'État) ; peuvent dorénavant être pris en compte les acquisitions : sous DUP, d'immeubles frappés d'insalubrité irrémédiable . d'éléments annexes, d'immeubles frappés d'insalubrité remédiable, d'immeubles salubres, d'immeubles menaçant ruine, si pour chacun d'entre eux la démolition est nécessitée par l'opération de RHI . d'immeubles vacants sous certaines conditions
- celui de la DUP dérogatoire de la "loi Vivien", dont le champ a été élargi par la loi Engagement national pour le logement :
 - à côté de la DUP classique, l'article 14 de la loi Vivien dispose que de façon dérogatoire le préfet déclare d'utilité publique, par arrêté, l'expropriation des immeubles qui ont fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité irrémédiable et d'une interdiction définitive d'occuper les lieux ; cet arrêté vaut arrêté de cessibilité des immeubles à acquérir et mentionne le bénéficiaire de l'expropriation ; cette DUP est donc prononcée sans enquête publique préalable
 - de façon à faciliter la mise en œuvre de l'opération de RHI, la loi Engagement national pour le logement (article 44) a élargi la liste des immeubles expropriables sous loi Vivien : en sus des immeubles insalubres irrémédiables, l'expropriation peut porter dorénavant sur des immeubles d'habitation ayant fait l'objet d'un arrêté de péril, assorti d'une ordonnance de démolition ou d'une interdiction définitive d'habiter, et exceptionnellement sur des terrains qui comprennent, outre des immeubles insalubres, des bâtiments non insalubres ou ne menaçant pas ruine.

Destination des biens acquis

Cette question renvoie à celle de la nature du projet que la collectivité poursuit lorsqu'elle engage une opération de RHI. Selon la loi Vivien, l'expropriation doit avoir pour but soit la construction de logements, soit tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération d'urbanisme, notamment la création de réserve foncière.

Les immeubles acquis ont ainsi vocation à:

- être cédés en vue d'accueillir des logements locatifs sociaux PLUS ou PLA-I (et marginalement PLS)
- être destinés à l'accession très sociale pour des publics spécifiques
- permettre la réalisation d'équipements collectifs nécessaires à l'amélioration des conditions de vie du quartier
- constituer des réserves foncières, dont cependant l'utilisation sera gelée pour dix ans pour toute réalisation autre que de logements locatifs sociaux ou d'équipements collectifs.

V.3.3 - Le financement des opérations RHI

Le dossier soumis à la commission interministérielle est présenté sous forme d'un bilan prévisionnel de dépenses-recettes, dont le déficit est subventionné à 70, 80 ou 100 % par l'État. Le taux de 70 % est la règle. Il peut être porté à 80 % si la population étrangère de la commune est supérieure à 8 %, ou si la RHI est mise en œuvre dans le cadre d'un protocole d'éradication de l'habitat indigne signé entre l'État et la collectivité locale (Voir circulaire d'avril 2002 relative à la lutte contre l'habitat indigne) . Le taux est de 100 % lorsqu'il s'agit de résorption de bidonville. Le plus grand soin doit être apporté à l'établissement de ce bilan dans la mesure où c'est le déficit TTC tel qu'il en ressort qui constitue l'assiette de la subvention de l'État.

- Sont inclus dans les dépenses :
 - l'appropriation des sols qui comporte le coût d'acquisition des immeubles, y compris les évictions commerciales
 - la libération des sols, qui intègre les démolitions éventuelles
 - les travaux de VRD
 - un poste d'aide au relogement, dont l'accompagnement social éventuel
 - les frais financiers et les frais d'étude
- Sont incluses dans les recettes :
 - pour la construction de logements sociaux, l'estimation des charges foncières avec le plafond de référence pour les différentes catégories de financements mobilisés (PLUS, PLA-I ...)
 - la revente des terrains, s'il y a lieu, à la collectivité publique (réalisation d'équipements), et la revente aux acteurs privés.

CONCLUSION :

L'outil RHI apparaît comme complexe dans son utilisation, pour restructurer les vastes quartiers insalubres et illégaux, ou bien pour traiter ponctuellement des immeubles isolés. Cependant, si la puissance financière et foncière de l'outil RHI est très grande, il est fortement conseillé de le coupler avec d'autres procédures et d'autres financements pour qu'il soit efficace sans quoi les projets d'aménagement se limiteront à des opérations de démolition – reconstruction et de viabilisation. En effet, de nombreux postes de dépenses ne peuvent être subventionnés par des crédits RHI comme les équipements sportifs et culturels ou encore les actions sociales et économiques.

Le choix de l'outil rétroagit sur la phase de problématisation. Ensuite, le choix de l'outil RHI va aussi avoir des conséquences sur la transformation des quartiers et plus largement de la ville. Le choix d'un instrument d'action publique n'est jamais neutre. Un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre

la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur. L'outil est représentatif d'une «vision du monde» comme le sont les diagnostics qui vont conduire à l'utilisation de tel ou tel outil. Les outils sont notamment représentatifs de la conception qu'entretient la puissance publique sur ses rapports avec l'utilisateur. Ils sont porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé. C'est dans les modalités d'utilisation de la RHI que nous allons à présent analyser les conséquences de cet outil non seulement en termes de transformation urbaine et sociale, mais aussi en termes de relations entre les pouvoirs publics et les habitants.

V.3– Exemple 03 : Marginalité et intégration urbaines : Les quartiers populaires de la ville de Jendouba en Tunisie

V.3.1– La production de la ville tunisienne (de 1956 à 1980)

La Tunisie a connu de profonds changements dans l'organisation de l'espace (urbanisation incontrôlée, planification urbaine absente, foncier non maîtrisé, etc.) traduite par la multiplication des «occupations illégales» et des quartiers mal lotis dits « populaires », la croissance de la pauvreté, étalement spatial des villes et extension du secteur informel.

Le nombre de pauvres en milieu urbain a atteint selon l'institut national de statistique : 65% de leur nombre total

Ces quartiers ont favorisé parfois l'émergence des phénomènes de marginalisation et d'exclusion des groupes de population

V.3.2– Les quartiers populaires à Jendouba: des territoires de pauvreté urbaine et d'exclusion :

La région du Nord-Ouest est parmi les régions qui enregistrent des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale, les statistiques officielles déclarent : 23 261 habitants en 1984 et 43 997

Le phénomène d'habitat anarchique s'est accéléré dans les trois dernières décennies dans la ville de Jendouba, une des villes moyennes du pays où la pauvreté a le plus reculé.

La ville n'arrive pas à dominer son espace, ce qui résulte la constitution de périphéries de plus en plus lointaines et de plus en plus diversifiées, d'où l'extension de la ville est toujours en avance sur la réalisation des travaux d'aménagement et la fourniture d'équipements publics. Plus de 80% des activités administratives, de commerces et de services se concentre au centre ville, et des espaces rétractés par rapport aux espaces de vie de la population active, mal desservies par les moyens de transport. (3 ménages sur 4 n'ont de voitures personnelles)

Cette combinaison d'une urbanisation accélérée et incontrôlée, d'une infrastructure négligée depuis longtemps et d'un financement urbain déficient sur de nombreuses années a eu pour résultat : des quartiers sous équipés, des quartiers sous intégrés.

Leur sous intégration est due à la présence simultanée de facteurs physiques (nature et topographie du terrain, bâti précaire, statut foncier totalement ou partiellement irrégulier) et socio-économiques (population très pauvre).

Le secteur informel a conquis de vastes espaces sous des formes multiples, de la lisière à l'intérieur de la ville.

Cet état de crise à provoquer le renforcement des ségrégations socio-spatiales, la ville est loin d'offrir des conditions et des opportunités équivalentes à tous ses habitants, et la pauvreté urbaine s'accroît avec un accès difficile aux infrastructures et aux services (eau, électricité, assainissement, routes, transports, écoles, santé). (DHAHER N, 2009)

V.3.3– Actions publiques et habitat des pauvres

Face à cette situation défavorable, les autorités ont développés une nouvelle politique de l'État dans le domaine de la gestion urbaine : le Projet National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (PNRQP)

Cette pathologie a fait l'objet d'une intervention intégrée des acteurs publics, se situant à plusieurs niveaux, notamment :

La réhabilitation urbaine des quartiers populaires de la ville comme expression géographique d'intégration urbaine comprend la régularisation urbanistique et de la situation foncière, et la restructuration urbaine, réfection ou création de réseaux et complément d'équipements de première nécessité pour les quartiers. (DHAHER N, 2009)

Cette réhabilitation urbaine a permis :

- La régularisation du statut foncier
- L'amélioration et la création de réseaux d'infrastructure
- La création d'équipements collectifs de base
- L'aménagement de terrains avoisinants les quartiers
- L'octroi de prêts pour l'auto construction, l'extension



Photos n° 01, 02, 03, 04 : L'état des quartiers de Jendouba avant et après réhabilitation (source : DHAHER N)

V.3.4– Limite des opérations de réhabilitation

La ville de Jendouba n'arrive pas à assurer une véritable polarisation économique et un rayonnement urbain du fait de l'absence d'activités motrices entraînant, les taux de chômage en hausse, et la pauvreté persiste

V.3.5– L'installation d'un campus universitaire en 1997: un véritable rayonnement urbain et une polarisation économique :

L'installation du campus de Jendouba en 1998 à proximité des quartiers populaires a développée une recomposition urbaine des quartiers les plus fréquentés par les étudiants, des travaux d'extension horizontale et verticale, et des travaux de renouvellement urbain et de réhabilitation.

Ces quartiers ont développés des activités commerciales et de services localisés dans ces quartiers et destinées aux étudiants

La commune de Jendouba a délivré durant l'année 2005 plus du double des autorisations de bâtir qui ont été délivrées trois années auparavant.

Le transport en commun: 24 voyages par jour entre le campus et le centre ville en 2006 contre 4 en 1998.

L'université se place au niveau des plus grandes entreprises de la ville voire de la région, elle occupe actuellement la première place en matière de création d'emplois directs sans compter les sources d'emplois créés indirectement par l'existence de ces établissements universitaires. Ce pôle a provoqué également une dynamique économique par la création d'un certain nombre de marchés commerciaux (taux de chômage:16% en 1994, 23% en 2001 et 24% 2004).

La ville de Jendouba est, actuellement, l'une des villes moyennes du pays où la pauvreté a le plus reculé (selon INS 2004). (DHAHER N, 2009)

Conclusion

- L'accès aux services urbains de base ne doit pas être considéré comme un besoin à satisfaire mais plutôt comme un droit fondamental pour la population.
- La configuration de l'espace urbain peut contribuer au développement de la pauvreté, sa naissance ou sa persistance.
- L'importance du secteur informel, ou populaire, est à considérer en sens inverse des politiques normatives et fiscalistes qui, tendant à le réprimer, aggravent la pauvreté urbaine.
- Une philosophie de l'aménagement et du développement fondée sur et pratiquée par une gestion démocratique de l'espace.
- L'orientation et le contrôle de l'utilisation de l'espace au plus grand profit de la collectivité.

CHAPITRE : VI

APPROCHES DE REFLEXION SUR L'URBANISATION
SPONTANEE ET POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE

CHAPITRE VI : APPROCHES DE REFLEXION SUR L'URBANISATION SPONTANEE ET POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE

Introduction :

Les établissements informels, quartiers spontanés ou bidonvilles, ont retenu l'attention de plusieurs chercheurs et spécialistes. En effet urbanistes, architectes, sociologues, économiste, géographes, ont contribué chacun dans son domaine à apporter des éclaircissements sur cette réalité sociale complexe qui est le quartier spontané et le bidonville. Complexe dans la mesure où elle est encore mal connue du fait des déformations véhiculées par un certain nombre de clichés. Les causes de genèse et prolifération des de ces établissements informels, les relations avec la ville et la campagne, le rôle économique et social des quartiers spontanés au sein du système urbain, les conceptions de réhabilitation et de résorption des bidonvilles et quartiers spontanés ont fait l'objet de plusieurs approches. Ainsi nous avons choisi de présenter quelques unes qui nous paraissent les plus importantes pour l'élaboration d'une réflexion d'ensemble dans ce domaine.

VI.1- Approches de réflexion sur les quartiers spontanée et bidonvilles :

VI.1.1- L'approche de Abderrahim HAFIANE sur l'habitat illégal :

S'appuyant à son tour sur plusieurs définitions élaborées préalablement par d'autres chercheurs (Milton SANTOS et Ghanima MASKALDJI), HAFIANE dans son ouvrage : « Les défis à l'urbanisme, l'exemple de l'habitat illégal à Constantine » et dans une approche de la géographie urbaine renvoie les conditions de présence de l'habitat illégal à cinq critères importants :

- Le statut foncier (Propriété du sol, sans recours à l'acte notarié).
- L'aspect physique de la construction, réalisée en matériaux élaborés (parpaing, pierre, brique.)
- Mode d'évolution.
- La localisation dans le tissu urbain (périurbaine et intra urbaine). (HAFIANE A, 1989)

Or, remplaçant, l'habitat illégal, selon les cas d'étude dans leur contexte spatio-temporel, le chercheur ne s'est pas seulement contenté des critères cités plus hauts, mais a dressé trois types d'illégalité :

- L'illégalité post -production.
- L'illégalité partielle
- L'illégalité intégrale ou chaque type recouvre ses propres particularités. (HAFIANE A, 1989)

Cette approche est basée essentiellement sur le processus historique d'évolution et de formation de l'habitat spontané (ou illégal selon l'attribution de l'auteur). Mais d'une façon générale, l'auteur se préoccupe beaucoup plus de la typologie, voir la classification de ce type d'habitat, que d'un modèle

d'analyse spécifique ce qui rend sa recherche un acquis théorique complémentaire dans la formulation de notre approche.

VI.1.2- L'approche de l'espace de transition vers la ville :

Plusieurs chercheurs dans leurs études sur les problèmes d'urbanisation dans les villes des pays en « voie de développement », et notamment le problème des bidonvilles, partent de l'opposition ville-campagne. Cette opposition ville-campagne se prolonge et se retrouve au niveau spatial et social. Il ya donc un espace rural et un espace urbain ; un mode de vie rural et un mode de vie urbain. Le bidonville ou le quartier spontané est considéré dans cette approche comme un espace de transition grâce auquel les nouveaux venus s'adaptent au mode de vie urbain pour s'intégrer finalement à la ville. Bernard Granotier s'exprime en ces termes : « Le bidonville représente un véritable sas de transition entre les modes de vie rural et urbain. Quittant la vie villageoise, faite du poids des traditions, d'une solidarité sécurisante et d'une structure cyclique du temps quotidien et saisonnier, le migrant subit le traumatisme culturel de la grande ville ou dominant le rendement, la foule solitaire et l'échange marchand du temps contre de l'argent. Grace au bidonville, une phase d'adaptation est possible. Les bidonvillois sont les pionniers qui font l'apprentissage d'attitudes nouvelles, de qualifications nouvelles, tant professionnelles que sociales, car, désormais, motivations et comportements vont rapidement évoluer...Le bidonville est un gigantesque mécanisme social de défense, qui facilite la survie et l'adaptation des migrants » (GRANOTIER B, 1980).

Henri Lefebvre, plus vigilant et moins affirmatif que Bernard Granotier sur ce point, écrit : « Dans les pays dits " en voie de développement " la dissolution de la structure agraire pousse vers les villes des paysans dépossédés, ruinés, avides de changement ; le bidonville les accueille et joue le rôle de médiateur (insuffisant) entre la campagne et la ville, la production agricole et l'industrie ; il se consolide souvent et offre un succédané de vie urbaine, misérable et cependant intense à ceux qu'il héberge » (LEFEBVRE H, 1972).

En effet, il ya une grande part de vérité dans cette approche. Le bidonville peut bien jouer le rôle de médiation ou de transition entre la campagne et la ville, cependant, elle reste critiquable à plusieurs égards :

Tout d'abord, nous aimerions bien rappeler une critique faite par un chercheur marocain (LEHZAM A, 1982) à cette même approche. Ce dernier, s'appuyant sur la même citation d'Henri Lefebvre, dit que : « Cette thèse, qui considère que des espaces comme le bidonville sont un passage nécessaire dans un pays sous-développé, pour assimiler la culture urbaine, s'inspire directement de la "Folk Urban Continuum Théory" qui trouve sa force dans l'école de Chicago ». Il critique cette théorie, car « elle considère qu'il existe une frontière étanche entre la ville et la campagne. Or, ce

rapport entre la ville et la campagne est très étroit ». Il la critique aussi en disant que « considérer le bidonville comme lieu d'adaptation à la vie urbaine, c'est faire une seconde frontière en considérant la ville comme espace correspondant au modèle " urbain" des pays développés. Or, la ville elle-même au Maroc par exemple, est loin de correspondre à ce modèle ». (LEHZAM A, 1982)

La critique que nous formulerons à l'égard de cette approche est le fait qu'elle considère le bidonville comme espace habité par des ruraux, des paysans venant de la campagne. Grâce au bidonville, ceux-ci s'adaptent, apprennent le mode de vie urbain et s'intègrent en fin de parcours à la ville. Selon cette approche, le processus d'intégration sociale urbaine des bidonvillois se concrétise à travers le cheminement spatial suivant :



Figure n° 01 : Le processus d'intégration sociale urbaine des bidonvillois

Ce schéma, s'il existe, n'est cependant pas le seul. Il ne rend en effet pas compte de plusieurs autres cas :

1- Les habitants des bidonvilles ne viennent pas tous de la campagne. Il y en a qui arrivent de petites villes ou villes intermédiaires.

2- Il y en a aussi qui arrivent directement de la campagne à la ville, sans transiter par le bidonville.

3- Il y en a aussi qui arrivent de la campagne au bidonville, et repartent ensuite de celui-ci vers la campagne, à la suite d'un échec d'intégration ou de mesures gouvernementales, telles que la destruction des bidonvilles, la politique du retour au lieu d'origine...Plusieurs bidonvillois ne finissent pas leur cheminement en ville, mais ailleurs.

4- Comme il existe le départ du bidonville vers la ville, il existe aussi le contraire, c'est-à-dire le retrait de la ville vers le bidonville.

Ainsi, nous pouvons donc dire que la mobilité spatiale entre la campagne, le bidonville et la ville, est beaucoup plus complexe que ne le montre cette dernière approche. (BELAADI B, 1985)

VI.1.3- L'approche de Galila El KADI sur les zones d'urbanisation spontanées (ZUS)

Dans une approche sociologique, depuis le milieu des années quatre-vingt, Galila El-Kadi a développé une analyse de la division sociale de l'espace cairote mettant en lumière une forme nouvelle caractéristique de l'urbanisation des années soixante-dix/quatre-vingt-dix, à savoir l'habitat « informel » ou « spontané », pour ne retenir que les deux expressions les plus utilisées. La forte représentativité des couches sociales à bas revenu dans les zones périphériques de formation récente ne leur confère pas, cependant, une homogénéité sociale interne. Des disparités sociales existent entre les secteurs les composant, et même à l'intérieur de chaque secteur. (EL-KADI G, 1986)

Sur le spatial, selon Galila El-Kadi l'illégalité de l'urbanisation spontanée au Caire, est due aux éléments suivants :

- La transformation des parcelles agricoles obtenues légalement, mais à travers la construction de l'habitat, c'est à dire l'implantation de la construction sur des terrains prohibés.
- Le non-respect des normes urbanistiques et constructives. (EL-KADI G, 1986)

Cette approche était innovante dans son temps des années 80, l'auteure est l'une des chercheurs qui ont contribué dans ce domaine par des importantes théories. Mais l'apport de cette approche à notre recherche se situe au niveau d'existence d'un recul du légal vers l'illégal, du formel vers l'informel, dans une situation spécifique du Caire en Egypte. Ce qui dégage comme conclusion, que l'illégalité n'est pas située uniquement au niveau de la propriété foncière, il y a aussi d'autre forme d'illégalité dans l'appropriation de l'espace et sa destination, ainsi que le respect d'autres normes.

VI.1.4- L'approche socio-anthropologique de l'urbanité (Abdelkader LAKJAA)

Pour les sociologues et les anthropologues, la problématique des périphéries, dans les pays du Sud, renvoie à la problématique sociale. De ce point de vue, la question des périphéries est en train de devenir - si elle ne l'est pas déjà - la principale question urbaine puisque « *toute la névralgie sociale [qui] s'exprime dans les tensions qui affectent l'espace urbain* » (GEPPERT A, 2003) s'y trouve condensée. C'est en ce sens que le chercheur en sociologie Abdelkader Lakjaa aborde, à partir d'une posture socio-anthropologique, les périphéries de la ville d'Oran (Algérie) comme laboratoire de la société, pour déceler l'émergence de nouvelles formes d'urbanité. Selon ce chercheur, « L'apport de l'approche socio-anthropologique à la connaissance de l'urbanité pourrait alors résider dans la mise en lumière des enjeux actuels des villes, et notamment de ceux relatifs à l'urbanisation périphérique ». (LAKJAA A, 2008)

En posant la question : qu'est-ce que l'urbanité ? Lakjaa développe une définition de l'urbanité comme suit :

« Bien que, selon les auteurs, le terme « urbanité » prenne des significations très variables, pour ne pas dire antagonistes, sa pertinence en tant que concept réside, du point de vue de Lakjaa, dans le fait

qu'il permet de saisir le changement social à travers sa dimension spatiale mais sans perdre de vue, toutefois, que la question sociale surplombe la question urbaine ». Sous cet angle, l'urbanité signifie bien les différents faisceaux de relations que les citoyens tissent entre eux et à travers la ville. Si, dans l'usage classique de la langue française, l'urbanité signifiait essentiellement la politesse et avait pour synonymes l'affabilité, l'amabilité, les manières ainsi qu'un certain usage du monde, les sociologues et autres spécialistes de l'urbain s'accordent actuellement à la définir comme le respect des règles qui organisent la vie en société. Ce respect va des préceptes du savoir-vivre-ensemble dans les espaces public et privé, en passant par le code de circulation routière. En un mot, c'est une éthique urbaine du respect du vivre ensemble. En ville, ce vivre ensemble se déploie selon plusieurs échelles : la famille, l'immeuble, la rue, le quartier, la commune, l'agglomération, mais aussi l'association, le club sportif, le lieu de travail, l'activité sportive, l'activité politique... Aussi l'urbanité se manifeste-t-elle, à un niveau individuel, par la capacité d'articuler ensemble ces différentes échelles, et renseigne sur le déploiement fédérateur de l'espace public. (LAKJAA A, 2008)

Cette approche de l'urbanité repose sur la saisie des relations qui se tissent entre l'urbain comme structure matérielle et sa substance sociale qui se manifeste à travers l'organisation sociale, les idées et les attitudes ainsi que les imaginaires et les représentations qui légitiment les comportements individuels et collectifs, et les pratiques qui font la densité de la vie quotidienne.

En se référant à Louis Wirth qui définissait en 1945 l'urbanité comme un mode de vie (*Urbanism as a way of life*), Lakjaa indique que celle-ci nécessite d'être appréhendée selon quatre perspectives : comme structure matérielle ; comme organisation sociale ; comme ensemble d'idées et d'attitudes ; et, enfin, comme une constellation de personnes s'impliquant dans des formes types de comportements collectifs.

Compte tenu de l'histoire coloniale qu'ont connue la société et les villes algériennes, selon Lakjaa l'un des fondements essentiels de l'urbanité, telle qu'elle paraît émerger dans les périphéries de ces villes, réside dans l'aspiration au droit à la ville et à tout ce que celle-ci sous-entend comme accès aux services (éducation, santé, transport...). Une aspiration qui se situe au cœur de la problématique de l'urbanité quand il s'agit des pays du Sud. Ce chercheur s'interroge alors pour savoir si cette aspiration à la ville et à ses services ne mérite pas d'être considérée comme un indice d'urbanité. (LAKJAA A, 2008)

Dans les villes, l'explosion démographique, dans l'approche de Lakjaa ne s'explique pas par l'attraction industrielle mais est due pour une large part au climat répulsif qui a régné dans le monde rural durant la période coloniale et à l'insécurité que le terrorisme y a produite durant la dernière décennie du XXème siècle. Le résultat est que les nouveaux résidents des villes et ceux des zones périurbaines sont de plus en plus inclassables dans les catégories sociales « classiques », telles que «

classe ouvrière », « bourgeoisie », « semi-prolétariat », « sous-prolétariat ». L'incertitude qui caractérise les villes est amplement aggravée par le gonflement des couches urbaines, elles mêmes majoritairement constituées de néo-citadins, par les cohortes des sous-employés, chômeurs et autres travailleurs du secteur informel. Certains observateurs des villes du Maghreb n'hésitent pas à placer en tête des changements spectaculaires, caractéristiques de cette région, l'explosion des besoins et des aspirations générées par des mutations urbaines sans précédent dans l'histoire de cette partie Nord de l'Afrique, bien avant l'explosion démographique et le bouleversement de la structure sociale. (LAKJAA A, 2008)

VI.1.5- L'approche de la dépendance : Milton SANTOS :

Milton Santos, dans son ouvrage « L'espace partagé, les deux circuits de l'économie urbaine », essaie de contribuer à la recherche d'une théorie de l'espace et de l'urbanisation qui fait défaut au Tiers-Monde. Il cherche cette théorie à partir de « L'impact de la modernisation technologique sur l'espace du Tiers-Monde, en considérant comme fondamentales la donnée économique et politique ». (SANTOS M, 1975)

L'auteur commence son analyse par le rejet du concept attribué aux pays du Tiers-Monde, qui est "Monde en développement ". Il estime que ce concept suppose une similitude du développement dans deux périodes et dans deux types de sociétés différentes, et considère que le processus urbain dans les pays en voie de développement, rappelle actuellement beaucoup de traits décrits pour le monde occidental. Pour lui, l'étude de l'histoire des pays aujourd'hui sous-développés, permet de déceler une spécificité de leur évolution par rapport à celle des pays développés. Cette spécificité apparaît clairement dans l'organisation de l'économie, de la société et de l'espace, et par conséquent de l'urbanisation qui se présente comme un élément dans une variété de processus concertés : « La situation des pays sous-développés n'est en rien comparable à celle des pays aujourd'hui avancés avant leur industrialisation ». Il enchaine en critiquant l'analyse économique et dans son sillage, l'analyse géographique, par le fait que celles-ci ont longtemps confondu le secteur moderne de l'économie urbaine avec la ville toute entière. Le résultat de cette confusion est que la plupart des études ne sont pas faites sur la ville entière, mais sur une partie de la ville, empêchant par la même la formulation d'une théorie de l'urbanisation authentique.

Il propose une analyse des phénomènes urbains à partir d'une distinction entre deux systèmes, ou plutôt sous systèmes du système urbain :

- a- Le circuit supérieur ou moderne.
- b- Le circuit inférieur.

Les deux circuits sont le résultat direct et indirect de la modernisation technologique. Ils sont non seulement responsable du processus économique, mais aussi du processus d'organisation de l'espace. Il les définit comme suit :

-Le circuit supérieur ou moderne est issu directement de la modernisation technologique ; ses éléments les plus représentatifs sont aujourd'hui les monopoles.

-Le circuit inférieur, formé des activités de petite dimension et intéressant surtout les populations pourvues ; il comprend les activités de fabrication traditionnelle, comme l'artisanat, les transports traditionnels et les prestations de services. (SANTOS M, 1975)

L'auteur mentionne l'interaction permanente entre les deux circuits, et insiste sur l'importance du circuit inférieur dans l'analyse des phénomènes urbains.

Il rejette la théorie "dualiste" dans l'étude des pays sous-développés. Pour lui, cette théorie est basée sur la notion d'opposition entre le moderne et le traditionnel. Il s'agit, selon lui, d'une "bipolarisation", et non d'un "dualisme". Il n'adhère pas non plus à l'opposition faite entre l'économie de la favela et l'économie du centre. Il n'ya donc pas opposition entre favela et centre, mais opposition entre circuit inférieur et circuit supérieur. « Tandis que certains habitants des favelas échappent en partie au premier circuit, d'autres, qui n'y résident pas y sont par contre complètement rattachés. Par conséquent, toute approche qui ne tient pas compte de cette réalité est pleine de pièges et de dangers » (SANTOS M, 1975).

Il rejette l'idée qui considère les habitants des bidonvilles et des favelas comme des pauvres, des marginaux. Il rejette par là-même la démarche visant à confondre, à l'intérieur même des villes des pays sous-développés, la favela avec le circuit inférieur : « La favela n'étant qu'un cadre matériel de vie représentatif de la pauvreté selon certain critères, le circuit inférieur étant un phénomène économique plus large, non délimité géographiquement, et qui représente la condition de dépendance de tout un système économique » (SANTOS M, 1975).

C'est à partir de cette dépendance que Milton Santos explique l'organisation et la réorganisation des espaces des pays du Tiers-Monde. « Les espaces des pays sous-développés se caractérisent d'abord par le fait qu'ils s'organisent et se réorganisent en fonction d'intérêts lointains et le plus souvent à l'échelle mondiale » (SANTOS M, 1975).

C'est par cette dépendance même qu'il explique l'extension des bidonvilles « L'augmentation des bidonvilles en nombre, en surface et en population dans les villes du Tiers-Monde, est en rapport avec la pauvreté urbaine et les modèles de consommation importés. L'argent liquide est chose rare, et plutôt que de le dépenser dans le loyer d'une maison, on est amené à préférer d'autres types de consommation, entrés dans les habitudes à grand renfort de publicité, et qui sont payés comptant ou à

crédit, quitte à "couper " dans des consommations essentielles comme l'alimentation » (SANTOS M, 1975).

L'approche de Milton Santos est incontestablement importante pour l'analyse des phénomènes urbains dans les pays en voie de développement. Elle ouvre certainement de nouveaux horizons pour les chercheurs du Tiers-Monde. Elle permet de rendre compte de plusieurs similitudes et confusions entre les " pays développés" et les pays en "voie de développement". Elle a le mérite aussi de remettre en cause des idées qui ont été et demeurent encore largement acceptées sans difficulté : La pauvreté et la marginalité des bidonvilles.

Quelques critiques cependant peuvent être formulées à l'égard de cette approche. La plus importante, à notre sens, est le fait d'expliquer l'augmentation des bidonvilles par la dépendance à travers notamment les modèles de consommation importés, et les préférences des types de consommation provoqué par la publicité, et dans lesquels les dépenses pour le logement sont négligées. Nous disons que si l'auteur a pu constater ce phénomène empiriquement dans un bidonville, ou dans plusieurs bidonvilles d'un même pays, cela ne peut en aucun cas être une base pour une généralisation à l'ensemble des pays du Tiers-Monde (MIKE D, 2006). Ce modèle n'est pas du tout applicable dans plusieurs pays. Effectivement dans beaucoup de pays le premier souhait des bidonvillois, pour lequel ils sont prêts à tout sacrifier, est le logement. Mais la crise de l'habitat est tellement aiguë qu'ils ne pourront avoir ce bien tant désiré. Il paraît difficile, dans ce cas, d'aller chercher les causes de l'augmentation des bidonvilles dans la dépendance. Nous pensons qu'il est plus raisonnable de les chercher en premier à l'intérieur de la société même. Par conséquent, si on se méfie de la transposition des concepts et méthodes élaborés pour l'étude des sociétés développées sur les sociétés sous-développées, on doit aussi se méfier de la transposition et de la généralisation à partir d'études de cas dans des pays d'Amérique latine sur d'autres pays d'Asie ou d'Afrique, même s'ils appartiennent tous à ce monde appelé monde "sous-développé".

VI.1.6- L'approche de Bernard GRANOTIER :

Sans doute B.Granotier a-t-il été influencé par l'analyse de Milton Santos des phénomènes urbains du Tiers-Monde en termes de dépendance économique. Selon lui : « L'urbanisation dépendante des villes du Tiers-Monde provient du fait que leur dynamisme est fonction des aléas du marché mondial et de centres de décision économique situés dans d'autres pays, notamment occidentaux en situation de dominance » (GRANOTIER B, 1980). Par cette dépendance, il explique les causes de l'explosion urbaine, qui consiste en l'exploitation de la campagne par la ville, l'exode rural-qui n'est qu'une facette de cette exploitation-, l'attraction de la ville et l'accroissement naturel,

qui est en train de prendre le pas sur la migration dans cette croissance urbaine. Ce sont là les causes de l'extension des bidonvilles.

Il met l'accent sur le dualisme de la structure urbaine des pays en voie de développement. Il le constate à deux niveaux :

-Au niveau de la ségrégation résidentielle (Quartiers riches et quartiers pauvres)

-Au niveau de l'activité économique (secteur formel ou moderne et secteur informel ou non structuré) (GRANOTIER B, 1980).

C'est dans ce dualisme que l'auteur inscrit l'augmentation des bidonvilles : « Le dualisme structurel des villes du Tiers-Monde- dans lequel s'inscrit la prolifération des bidonvilles et quartiers sous-intégrés- concerne donc autant l'activité économique que la ségrégation résidentielle » (GRANOTIER B, 1980). Ce dualisme de la structure urbaine le pousse même à identifier ou à confondre bidonville et secteur informel : « Une partie du secteur informel est établie directement dans les quartiers pauvres et bidonvilles qui en tirent leur subsistance... Le secteur informel occupe une position charnière entre l'agriculture et le secteur moderne, comme les bidonvilles sont à la charnière entre le village et les quartiers aisés... Le secteur informel absorbe une bonne partie du surplus de main-d'œuvre que le secteur moderne ne parvient pas à éponger. Non seulement les familles pauvres du bidonville trouvent à s'y employer, mais c'est auprès des entreprises de ce secteur qu'elles achètent biens et services ».

Dans le même sillage, il critique les premières études sur l'habitat marginal qui portaient, selon lui, de l'hypothèse fautive d'un chômage massif, et affirme que le « bidonville est en prise directe sur le secteur informel » (GRANOTIER B, 1980). Dans cette approche, le bidonville est une projection spatiale d'un secteur économique : Le secteur informel.

C'est encore à partir du dualisme de la structure urbaine des pays en voie de développement au niveau résidentiel et économique, que l'auteur conçoit la réhabilitation des bidonvilles. « Tout programme de réhabilitation de l'habitat précaire devra donc être centré sur l'analyse de l'emploi des résidents dans le secteur informel local...L'analyse des différents aspects de la ségrégation résidentielle dans les villes du Tiers-Monde permet de conclure à la nécessité de stratégies positives et volontaires de réhabilitation des bidonvilles » (GRANOTIER B, 1980).

Il critique la théorie de la marginalité des bidonvilles, et s'oppose aux méthodes de répression par la force. « Raser les bidonvilles est inefficace, on l'a vu puisque, faute de stratégies d'ensemble, les taudis réapparaissent ailleurs dans le tissu urbain » (GRANOTIER B, 1980). Il considère qu'ils remplissent des fonctions bien déterminées dans le système urbain en général : « Bien que sous-intégré à la ville, le bidonville en fait partie et sa vie est liée à la dynamique urbaine d'ensemble » (GRANOTIER B, 1980).

L'auteur propose enfin d'envisager des mesures positives et volontaristes de réhabilitation des bidonvilles. Il fait reposer ces mesures sur la participation populaire et la coopération avec les pays développés, et les différents organismes internationaux. Les pays riches, dit-il « sont tentés par les marchés de l'exportation vers le Tiers-Monde. Le manque d'abris, notamment, y est tel, que les perspectives du bâtiment et des travaux publics semblent infinies ». (GRANOTIER B, 1980)

A l'égard de Bernard. Granotier nous formulerons les remarques suivantes :

-L'auteur, en renforçant la conception dualiste de l'économie urbaine des pays en voie de développement, a été conduit à projeter chaque secteur économique dans un espace bien déterminé :

Secteur formel Centre urbain

Secteur informel Bidonville

Cette conception est trop caricaturale. Elle donne une image trop simple de la réalité. Dans plusieurs villes du Tiers-Monde la relation entre les secteurs de l'économie et les quartiers de ces villes est assez complexe. Plusieurs bidonvillois travaillent dans l'industrie qui fait partie du secteur formel, moderne...

-Il pose le problème des bidonvilles en termes d'un besoin en logements dont les solutions doivent être cherchées, non pas au sein de la société elle même mais ailleurs tel que la coopération, l'aide des organismes internationaux...De ce fait cette approche apparait comme une apologie des organisations internationales et de la coopération en faveur des bidonvilles, sans pour autant se rendre compte des problèmes posé par cette coopération ou aide internationale surtout en matière d'habitat.

VI.1.7- Le Bidonville comme fait colonial d'abord et fait d'industrialisation ensuite : Farouk BENATIA.

Dans son ouvrage « Alger, agrégat ou cité », Farouk Benatia essaie de comprendre le phénomène des bidonvilles et l'intégration de sa population au mode de vie urbain. Son étude à porté essentiellement sur les bidonvilles d'Alger, ce qui ne l'a pas empêché de temps en temps de généraliser ses constatations à l'ensemble de l'Algérie. Il mène son analyse en deux temps : L'étape coloniale et l'étape d'après indépendance. Il conclut, en fin d'analyse, que « Le bidonville dans la Wilaya d'Alger, de même que dans toutes les Wilayates d'Algérie est un fait colonial d'abord est un fait d'industrialisation ensuite » (BENATIA F, 1980).

Le bidonville est un fait colonial car, selon l'auteur, le colonialisme a introduit des bouleversements socio-économiques dans la société autochtone, qui ont eu leurs répercussions sur les conditions de vie de la population musulmane et ses conditions d'habitat d'autant plus que la majorité des bidonvilles de la wilaya d'Alger ont vu le jour pendant la colonisation (BENATIA F, 1980).

Le bidonville est un fait d'industrialisation, car c'est cette dernière qui représente pour l'auteur la cause principale de l'exode rural qui alimente les bidonvilles. « L'exode des campagnards vers les grandes villes (pôles industriels) s'est accru depuis l'industrialisation du pays » (BENATIA F, 1980).

A partir de cette double constatation, l'auteur affirme que « L'existence des bidonvilles après l'indépendance nationale est explicable fondamentalement par des causes lointaines, tant politiques, économiques, que sociales » (BENATIA F, 1980).

A propos du processus d'intégration, l'auteur estime que c'est en référence aux causes de la sous-intégration de la population qu'il faut préparer les conditions de son intégration. Il situe l'intégration à trois niveaux : économique, spatial, culturel.

Par économique, il entend l'accès à un emploi stable permanent, permettant l'insertion du travailleur dans le contexte économique global de la ville.

Par spatial : Il entend un espace sain, qui inclut d'abord le logement, les communications, la possibilité d'un centre commercial et médico-social proche, et l'aménagement des utilités (égouts, eau, gaz, électricité...)

Par culturel, il entend la scolarisation totale des enfants issus des bidonvilles, la possibilité de s'élever le plus possible dans les filières d'éducation et d'accéder en plus grand nombre possible aux études spécialisées et aux études supérieures.

Si nous sommes d'accord avec Benatia sur les bouleversements brutaux qu'a provoqué le colonialisme et leurs répercussions sur l'habitat en Algérie, nous n'adhérons pas pour autant à la généralisation qu'il fait sur tout le pays et tous les bidonvilles. En effet, si les bidonvilles d'Alger ont vu le jour durant la colonisation, plusieurs autres bidonvilles, dans d'autres villes d'Algérie, datent d'après l'indépendance.

L'auteur, en expliquant la multiplication des bidonvilles par l'exode rural provoqué par l'industrialisation du pays, semble ignorer une autre cause importante de cette multiplication, qui est la crise de l'habitat dont il ne parle pas assez.

La dernière remarque que nous faisons à l'égard de cette étude, est que l'auteur, en affirmant que l'explication de l'existence des bidonvilles après l'indépendance, devrait être recherchée dans des causes lointaines, tant politiques, économiques, que sociales, nous pousse à s'interroger sur l'efficacité empirique de cette démarche. Il nous semble important, pour contribuer efficacement à l'étude du problème des bidonvilles et de leur intégration, de situer l'objet de recherche dans un temps actuel ou à la limite, dans un présent épais, mais surtout pas lointain.

VI.1.8- L'approche de l'habitat sous-intégré : M.NACIRI.

Mohamed Naciri propose une nouvelle démarche conceptuelle pour étudier les bidonvilles, et essaie d'appréhender les facteurs qui favorisent ou empêchent l'intégration au mode de vie urbain. Il constate que les études précédentes étaient marquées par un problème de terminologie et de méthode. Il critique l'utilisation de concepts tels "bidonville", "habitat spontané", "colonie urbaine spontanée". « L'utilisation du terme "bidonville" pour désigner toute cette variété d'acceptions ou d'aspects, pose un certain nombre de problèmes de terminologie, mais aussi de méthodes. Le progrès de la recherche sur les formes d'habitat urbain et sur la signification sociale, économique et politique de leur diversité, a été considérablement affecté par cette double incertitude » (NACIRI M, 1980).

L'auteur propose le concept « d'habitat sous intégré ». Pour lui, c'est le concept le plus opératoire pour l'étude des phénomènes d'urbanisation, du fait qu'il ne se limite pas seulement aux manifestations de la sous-intégration au niveau des précarités qui pèsent sur l'habitation, il englobe tous les aspects d'une réalité changeante, dont il essaie d'appréhender les manifestations complexes à tous les niveaux. Le concept de sous-intégration se réfère d'abord aux processus qui favorisent ou empêchent l'évolution d'une forme de croissance vers un mode de développement urbain cumulatif (NACIRI M, 1980). « Les manifestations de sous-intégration ne sont donc pas exclusives du seul aspect des habitations et de l'équipement des formes d'habitat. Elles apparaissent dans les structures de la population, la nature des activités et les caractéristiques socio-économiques des habitants d'un quartier sous-intégré. Il ya là autant de critères de discrimination entre la ville et certaine formes de croissance urbaine » (NACIRI M, 1980). Pour l'auteur, « La sous-intégration d'une forme d'habitat n'est pas seulement une différence de degré entre quartiers d'une même ville, c'est une différence de nature. Un quartier est sous-intégré non seulement par rapport à des structures sociales différentes, à des types d'activité et de consommation, mais aussi par rapport à un mode de vie, de travail et d'habitat de caractère urbain diffusé par la pénétration de l'économie moderne » (NACIRI M, 1980).

Il remarque que la sous-intégration est changeante et différente d'un quartier à un autre. Elle a des "caractéristiques manifestes" et des "caractéristiques latentes". Pour l'appréhender, il propose l'établissement d'un diagramme de la sous-intégration qui peut donc révéler les tendances à l'aggravation ou à l'atténuation des précarités complexes qui pèsent sur les formes d'habitat sous-intégré. Il considère que les indicateurs de la sous intégration sont des éléments quantifiables tels que :L'indice de précarité de l'habitation, l'indice des précarités foncières, la densité des équipements, le pourcentage d'actifs en chômage, le taux de fécondité, le taux de mortalité infantile, le taux de scolarisation au niveau primaire...(NACIRI M, 1980).C'est a partir de la mesure de ces éléments qu'on peut rendre compte du degré de sous-intégration d'une forme d'habitat par rapport au mode de vie "urbain". Il distingue trois catégories de villes : Les villes à complexes intégrant atrophié, les

villes à complexes intégrant répressif, les villes à complexes intégrant progressif. Le processus d'intégration d'une forme d'habitat sous-intégré au mode de vie urbain, est en grande partie déterminé par ces complexes intégrants, c'est-à-dire la capacité des villes à intégrer leurs habitants (NACIRI M, 1980).

Cette approche est très importante sur le plan pratique pour définir le degré de sous-intégration du quartier spontané - selon le chercheur Naciri -, Cependant, elle paraît beaucoup plus utile pour une typologie des quartiers sous-intégré, que pour le processus de leur intégration sociale. Elle ne prend pas en compte d'autres paramètres qui nous semblent importants pour l'étude du processus d'intégration des quartiers spontanés tels que : la vie sociale interne du quartier, les relations entre l'individu et son espace, les lieux d'intégration...

VI.2- Positionnement épistémologique :

Tout projet d'intégration d'un quartier spontané quel que soit son échelle de référence et d'action globale (ville) ou partielle (quartier), fait nécessairement appel à une approche proprement technique et opérationnelle qui se traduit par l'identification claire d'une série d'étapes intermédiaires telles que la détermination des enjeux, le choix d'une stratégie et enfin l'inventaire des scénarios.

Nous entendons par « intégration » les dynamiques organisationnelles en perpétuelle régulation et ajustement avec comme toile de fond, la construction de systèmes sociaux, leur action de transformation, d'adaptation et réactions aux transformations.

La complexité du sujet, liée à l'ambiguïté du statut de l'habitat spontané illégal dans la stratégie de planification urbaine, explique la dispersion, voire l'incohérence des modes de perception. Plusieurs considérations objectives orientent notre travail vers l'approche adéquate avec notre sujet de recherche, alors que le choix d'une telle ou telle approche ne se fera pas arbitrairement, ce qui nous oblige à analyser ses différentes approches citées précédemment, pour se positionner épistémologiquement à une approche solide dans ce domaine très complexe par la diversité disciplinaire qui l'aborde.

Cette aperçu sur l'état de l'art dans ce domaine des quartiers spontanés et bidonvilles nous a permis de comprendre les différentes approches d'intégration de ces quartiers. Il nous semble important de retenir que ce phénomène qui frappe par son universalité a souvent poussé plusieurs chercheurs à des conclusions un peu trop hâtives et à des généralisations un peu trop rapides. De ce fait et au vu des variations considérables que présente les différentes variables du phénomène, l'approche des quartiers spontanés par pays ou par région nous semble plus efficace. Il nous semble aussi très important pour toute approche des bidonvilles et quartiers spontanés, et notamment des problèmes d'intégration, de tenir compte des réalités sociales propres aux quartiers étudiés. Effectivement, l'approche de Naciri M, nous a intéressée dans le principe de définir le degré de la sous-intégration par des éléments quantifiables tels que : L'indice de précarité de l'habitation, l'indice des précarités foncières, la densité des équipements, le pourcentage d'actifs en chômage, le taux de fécondité, le taux de mortalité infantile, le taux de scolarisation au niveau primaire, ... on pourra la retenir avec des retouches sur les éléments de la sous-intégration, car il faut tenir compte d'autres éléments en relation avec les hypothèses de notre recherche, et dégagés par les autres chercheurs cités dans cet état de l'art, à savoir les différents aspects d'intégrations définis dans la problématique de recherche :

- L'intégration foncière : traduite par la régularisation foncière, a fin de garantir la propriété du terrain et du bâti.

- L'intégration urbaine : déterminée par l'introduction et l'amélioration des infrastructures et équipements de base, nécessaires à la vie urbaine aux seins du quartier.
- L'intégration sociale : développée à travers la négociation des problèmes sociaux tels que : chômage, analphabétisme, stigmatisation ... afin de les traiter et les réduire, ce volet englobe aussi les relations sociales, la vie communautaire, le degré d'instruction, et tous les éléments relatifs aux autres aspects : économiques, politiques, culturels, ..., qui ont des effets directes sur la vie sociale.
- L'intégration spatiale : orientée vers les problèmes spatiaux, à savoir les contraintes et obstacles physiques de la nature, et la structuration du cadre bâti, afin de les travailler dans le sens d'éliminer ou réduire les effets des contraintes, et améliorer le cadre bâti.

Ces éléments nous paraissent très proches de l'approche de Naciri, dans le but de déterminer le degré de sous-intégration de notre cas d'étude : quartier de Maïtar, par la classification de chaque indice de la sous-intégration dans le volet correspondant, parmi ces quatre aspects (foncier, urbain, social, spatial).

PARTIE PRATIQUE

CHAPITRE : VII

PROCESSUS D'URBANISATION ET GENESE DES
QUARTIERS SPONTANES

DANS LA VILLE DE BOU-SAADA

CHAPITRE VII : PROCESSUS D'URBANISATION ET GENESE DES QUARTIERS SPONTANES DANS LA VILLE DE BOU-SAADA

Introduction :

« En effet, il nous apparait que le recours à l'histoire de la croissance urbaine de la ville, permet de considérer les mécanismes générateurs du type d'urbanisation en cours et ses relations avec les transformations du système urbain » (HAFIANE A, 1989)

Dans l'histoire du pays, de vastes périphéries spontanées se sont constituées autour des villes algériennes. Le processus d'urbanisation est identifié souvent à une ruralisation dont la projection sur l'espace urbain serait constituée par la prolifération d'un habitat informel, bidonville et habitat illégal, ce qui a engendré la constitution d'un ensemble de quartiers périphériques spontanés autour des villes, ce phénomène a gagné même les villes intérieures et arides telle que la ville de Bou-Saâda.

VII.1 - Présentation générale de la ville de Bou-Saâda :

La ville de Bou-Saâda située à 245 km de la capitale Alger, elle est la deuxième agglomération par ordre d'importance de la wilaya de M'sila, et le Premier oasis rencontré lorsqu'on se dirige depuis Alger vers le sud algérien, constituant un établissement humain implanté dans une région semi aride au sud du Chott El-Hodna, à 35°13' de latitude nord et 01°05' de longitude est (Figure n° 02), entre la limite sud du Hodna et les confins des Ouled Nail, à l'intersection de la RN45 et la RN08.

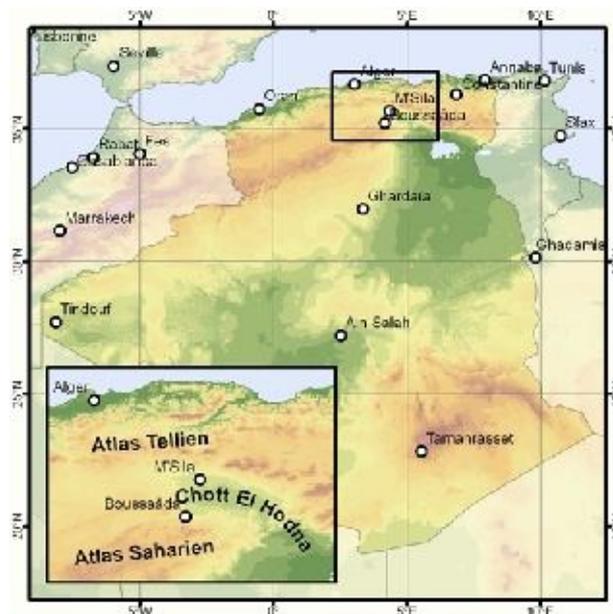


Figure n° 02 : Localisation de la ville de Bou-Saâda, à la bordure sud du Chott El-Hodna, à la bordure nord de l'Atlas saharien.

A échelle locale, la ville de Bou-Saâda dont le nom arabe signifie « cité du bonheur » a été édifiée sur un site accidenté présentant ainsi une variété de paysages géographiques, urbanistiques et

architecturaux. Bou-Saâda est une ville à l'aspect saharien. Elle doit sa prospérité à sa position avantageusement choisie au pied des montagnes (Figure n° 04a et Figure n° 04b) ; elle est entourée au nord et à l'est par de larges dunes de sables, au sud et l'ouest par le Djebel Kardada. Bâtie sur une hauteur, Bou-Saâda est traversée par deux rivières : l'oued Maïtar qui sépare l'ancienne ville de la nouvelle, et l'oued Bou-Saâda qui la sépare à l'est des jardins de palmiers adossés à la montagne. Sa structure urbaine (Figure n° 04b) est composée de plusieurs quartiers de type traditionnel, colonial, et récent où chacun présente des caractéristiques particulières reflétant les modes de vie qui se sont succédés.

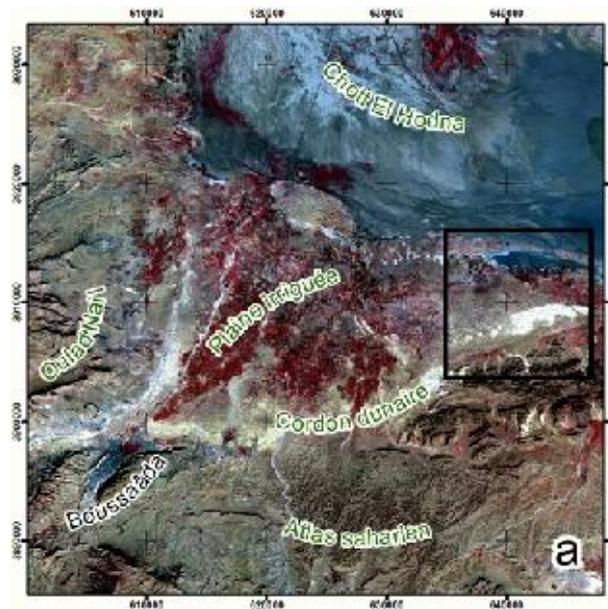


Figure n° 03 : Au nord de la ville de Bou-Saâda s'étire un cordon de dunes vives (zbara), long de 200 km, puis se développe une plaine (Fond de carte : Image Spot XS du 18 janvier 2007 obtenue à l'aide du Projet ISIS n°122 du CNES) .(Source : SALMON M et al.)

La ville actuelle est constituée par un tissu traditionnel, le « Ksar », d'un second quartier planifié sous forme d'un tissu colonial et enfin de lotissements (les quartiers spontanés et les extensions urbaines planifiées à la périphérie de la ville). Ces tissus urbains sont facilement identifiables grâce à leur structure urbaine et leurs types de construction distincts. La partie haute de la ville repose sur des éperons rocheux taillés, vestiges d'un des postes que les Romains avaient établis à la lisière du Sahara pour ravitailler leurs colonies lointaines.

Le premier noyau de la ville qui subsiste jusqu'à aujourd'hui, est un quartier (Ksar ou Medina) typique érigé au Moyen-âge sur un site exceptionnel (Photos n° 02). Il assurait aux tribus d'Ouled Nail la survie dans des conditions favorables à la sédentarisation ; sa situation à proximité de l'oued en a fait un site naturellement défensif. Autour d'une placette (Rahba), le marché (Souk) organise les échanges commerciaux et sociaux. Ce ksar lui même est divisé en plusieurs quartiers correspondant aux principales fractions tribales y ayant habité.



Photos n° 05 : Le Ksar, situé sur une crête traversant la dépression où s'est installée la ville, (source: l'auteur)

Composé de maisons de briques de terre crue séchées au soleil (Toub) encloses de hauts murs. Elles sont construites autour du noyau de la ville en un tracé irrégulier, suivant la topographie du terrain et s'arrêtant aux barrières naturelles infranchissables (oued, montagne), présentant ainsi le cachet particulier aux bourgades du désert. Ces maisons quelquefois étayées par des troncs de palmier sont cependant soigneusement aménagées à l'intérieur. Elles sont adossées les unes aux autres en formant un plan compact, irrégulier et dense, ne laissant entre elles que des ruelles étroites et sinueuses sous forme de labyrinthe, des passages couverts et des impasses pour la circulation et le passage des habitants. Une telle organisation permet d'assurer la protection des rayons solaires intenses et des vents de sables.

Actuellement, Bou-Saâda subit un changement brutal et négatif qui se traduit par un étalement urbain de manière anarchique, mal pensé et difficilement contrôlé, se produisant au détriment de l'environnement en général. Cet état de fait a des conséquences néfastes.

On se référant à un article publié en novembre 2009 à l'occasion des « journées d'animation scientifique » (JAS09) de l'AUF sous le titre : « Bou-Saâda: une ville touristique confrontée au développement urbain. Apport à la télédétection » et qui consiste en la présentation des premiers résultats du projet de coopération bilatérale Wallonie-Bruxelles – Algérie intitulé « Etudes environnementales et aménagement des zones oasiennes en Algérie - Cas des oasis de Laghouat et de

Bou-Saâda » on pourrait s'informer d'une façon globale sur la présentation actuelle de la ville de Bou-Saâda par l'utilisation d'une nouvelle technique de la « télédétection » adoptée par ce groupe de chercheurs de la coopération. (SALMON M et al, 2009)

Les documents cartographiques à la disposition étant généralement de faible précision spatiale ou s'étalant sur de faibles plages temporelles. Afin d'augmenter au maximum la plage temporelle d'analyse, aussi bien des images satellitaires que des photos aériennes ont été utilisées. Ainsi, des photographies aériennes de 1972 et 2001 de la ville ont pu être étudiées conjointement avec des images Spot de très haute résolution du 18 janvier 2007 acquises grâce à un projet scientifique ISIS du CNES (n°122), et de deux images du 06 novembre 2004 pour le secteur ouest et du 24 octobre 2004 pour le secteur est.

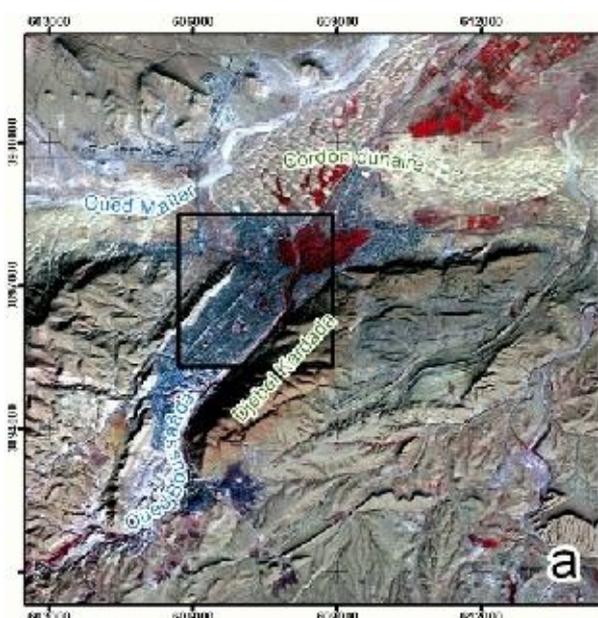


Figure n° 04a : situation stratégique de la ville de Bou-Saâda

(Fond de carte : Image Spot XS du 18 janvier 2007 obtenue à l'aide du Projet ISIS n°122 du CNES) (Source : SALMON M et al)

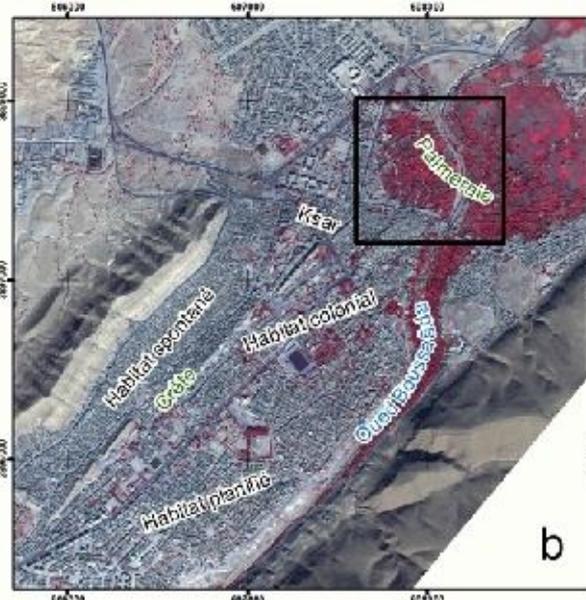


Figure n° 04b : Diversité du tissu urbain composé de quartiers très distincts : le Ksar sur une crête à proximité de la palmeraie, l'habitat colonial et l'habitat planifié dans le prolongement et l'habitat spontané au-delà d'une ligne de crête (Source : SALMON M et al)

VII.2 – Fondation de Bou-Saâda :

Selon les légendes retenues par les chercheurs et les historiens, le noyau initial de la ville de Bou-Saâda a été fondé à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle par un saint homme de religion, Sidi Slimane Ben Rabéa en collaboration avec un homme d'action et de guerre, Sidi Thameur Ben Ahmed, les deux venant d'Andalousie qui ont longuement séjourné à Seguia El-Hamra, ont commencés d'abord par la construction de Djemaâ-el-Atik, appelé aussi Djemaâ-Ennakhla (mosquée de palmier), la plus ancienne mosquée de la ville, encore bien conservée aujourd'hui.

L'étalement de ce noyau sacré se traduit après par la plantation de palmiers et la construction de maisons à coté de la mosquée pour les enfants de Sidi-Thameur et ses étudiants dans la mosquée qui est devenue un centre d'éducation et d'enseignement islamique.

Le développement de ce noyau dans le temps a donné au ksar sa structure spatiale composée de la cité d'Ouled Atik (les descendants de Sidi-Thameur) et la cité d'Achaicha (les étudiants), et avec la croissance démographique le ksar s'est enrichi.

Durant l'existence ottomane le ksar compte 4500 habitants travaillant dans la culture de 10 000 palmiers répartis sur 500 jardins et demeurant à 600 maisons.

La ville, au début de la colonisation, était déjà bâtie en amphithéâtre dont le point culminant se confond avec le futur « Fort Cavaignac ». En 1849, les O. Atia habitaient déjà la partie supérieure de Bou- Saâda et les Mouamins la partie basse. La médina était entourée de remparts, caractéristique de la ville médiévale. En effet, la ville avait organisé sa défense en se protégeant contre invasions étrangères et incursions nomades. Un mur d'enceinte délimitait la ville dont les maisons serrées les unes contre les autres étaient construites en « brique de terre cuite au soleil ». (NACIB Y, 1986)

VII.3 – Evolution spatiale de la ville de Bou-Saâda dans la période coloniale :

VII.3.1 – La première période 1849-1902 :

La colonisation de Bou-Saâda ne fut achevée qu'en novembre 1849, en imposant une logique coloniale dans la structure urbaine de la ville les colons implanteraient le « Fort Cavaignac » dans le même emplacement de l'ancien fort militaire romain, ils ont édifiés aussi la place du « colonel-pin » nommée « la place Emir Abdelkader » actuellement.

Le ksar n'a pas connu une croissance remarquable dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Vers 1902 le tissu urbain n'a marqué aucune évolution, on reste dans une vieille ville stable dans sa configuration urbanistique avec les caractéristiques des villes traditionnelles maghrébines.

Un croquis de l'oasis non daté au 1/5000 mais postérieure à 1901, signale un élément intéressant : la ville ceinturée au sud, sud-ouest et nord-est par des champs de bivouac et de manœuvres militaires

ainsi que des casernes couvrant une surface supérieure à celle occupée par la médina. On découvre un nouveau château d'eau construit au sud de la ville, dans le quartier européen. L'élément remarquable c'est le contraste entre la densité du tissu urbain indigène et l'aération des rues et espaces verts du quartier de colonisation.

VII.3.2 – La deuxième période 1902-1962 :

Il semble que dans cette période d'après 1902 les documents à notre disposition sont très limités. C'est jusqu'à 1942 (voir plan de Bou-Saada en 1942 Fig. 00) qu'on a pu recevoir des informations précises sur la ville, avec l'apparition d'un plan de Bou-Saâda qui offre une vue globale de la médina et du quartier européen. Le contraste entre les deux mondes voisins et étrangers est visible. La ville moderne se compose de maisons d'habitation pour fonctionnaires français et de locaux administratifs (gendarmerie, prison, siège de la commune mixte, etc.). La topographie oasienne traduit le rapport colonial. (NACIB Y, 1986)

L'évolution de l'oasis est très claire. La ville s'est étendue vers l'ouest et le sud, en dépit de l'obstacle montagneux (djebel Kerdada) auquel est adossée l'oasis et qui l'empêche de se développer vers le sud. La forme générale de la cité habitée tendait vers le cercle. Mais la forme radioconcentrique dont le foyer était la mosquée Ennakhla aller céder la place à un pourtour moins homogène et péricentral.

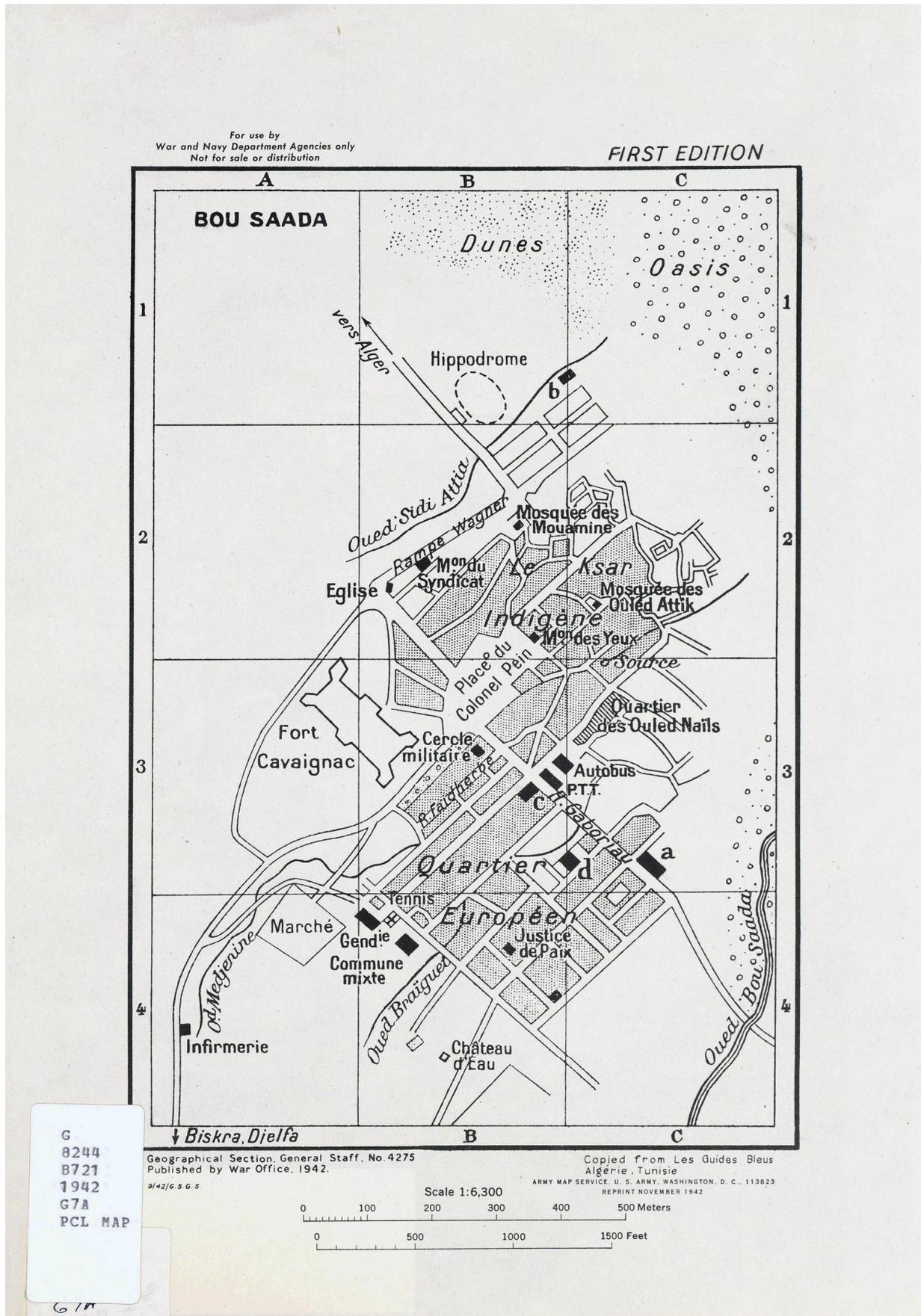


Figure n° 05 : Carte de la ville de Bou-Saâda datant de l'année 1942 (source : Map service Algérie)

Le tissu urbain a connu la naissance de nouveaux quartiers tel que : Staih avec son style européen, le quartier de Dachra el-Gueblia à l'est au bord du oued, et les deux quartiers d'El-Kaissa et El-Koucha à l'ouest, (LEMKHALTI A, 2008). Ces quartiers habités par les arabes sont des regroupements populaires qui ne se réfèrent à aucune organisation spatiale planifiée. On peut conclure que c'est dans ce moment de la ville où on assiste à l'émergence des quartiers spontanés au seins des tissus urbains, en l'absence du contrôle militaire coloniale, et avec la présence des contraintes naturelles comme oued Bou-Saâda et les montagnes (Djebel Dalaâ) qui traversent la ville. La prolifération de l'habitat spontané se poursuit avec la politique coloniale de déplacement forcé de la population rurale vers les agglomérations urbaines après le déclenchement de la guerre de libération en premier novembre 1954.

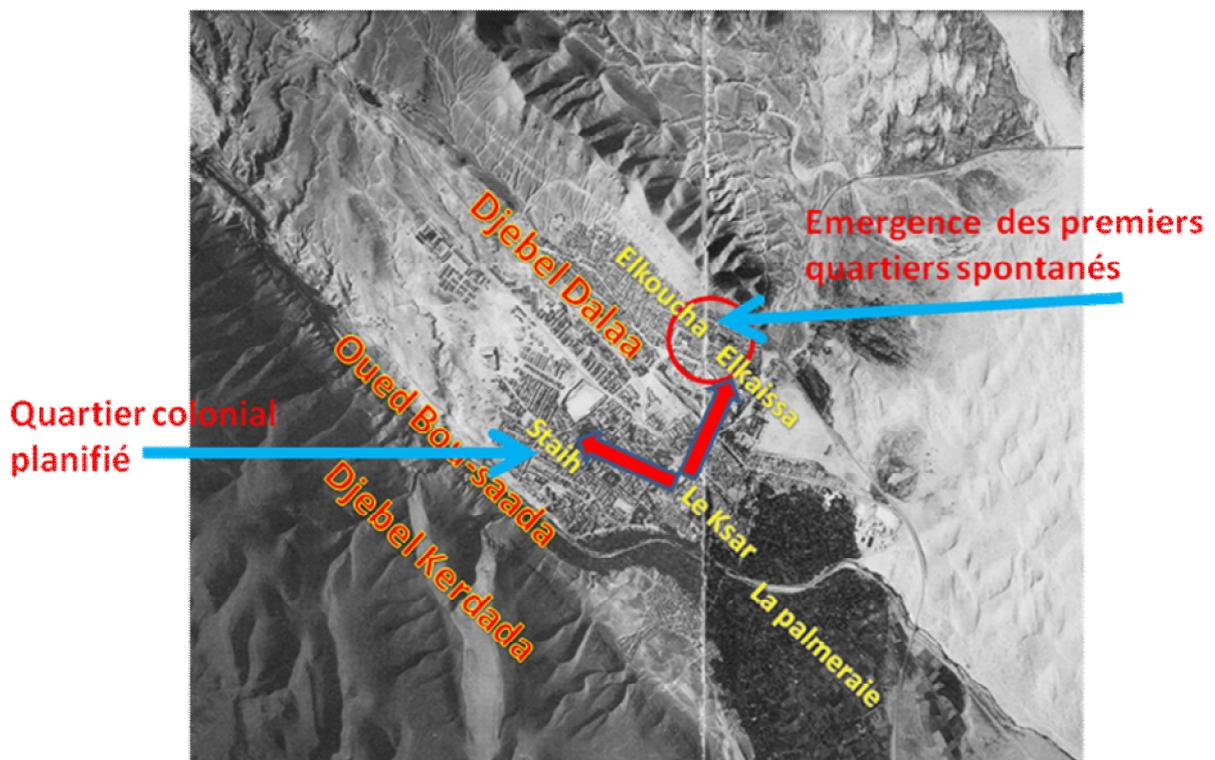


Figure n° 06: Emergence des premiers quartiers spontanés dans la ville de Bou-Saada, durant la période coloniale
(Source : INCT, traité par l'auteur)

VII.3.3 – L'émergence de l'habitat informel et des quartiers spontanés durant la période coloniale:

La croissance démographique des villes Algériennes, a pris une certaine ampleur dès la fin de la première guerre mondiale. Ca ne sera, cependant, qu'à partir des années trente que l'on commencera à percevoir les manifestations spatiales de Cette croissance démographique, avec l'apparition des formes d'habitat désignées, par la suite, par les termes : bidonvilles, habitat spontané informel.

La ville traditionnelle, au sein de laquelle s'orientaient les flux migratoires, semblait avoir atteint un seuil de peuplement optimal, devenu critique, en même temps que les ressources économiques des immigrants ne permettaient pas l'accès direct à des constructions en dur, dont les prix étaient inabordables.

Cette population immigrante, par le fait qu'elle était Algérienne, ne pouvait constituer une clientèle potentielle pour les H.B.M. en construction, et les nouveaux arrivants s'installent, en fin de compte, soit chez des parents, soit dans des constructions informels qui s'agglomèrent en quartier spontané.

Les quartiers spontanés se développent toutefois à un rythme modéré par rapport à l'échelle spatiale de la ville et se forment sur des espaces plus ou moins dévalorisés.

On parle alors d'agir par la création de cité indigène dans les villes et de centres ruraux dans les campagnes où l'on apprendrait aux fellahs à cultiver et à augmenter ainsi leurs rendements, ce qui pourrait, dans l'esprit des initiateurs de cette formule, les encourager à rester sur leurs lieux d'origine, au lieu d'émigrer vers les villes.

Pendant longtemps, et malgré le développement de l'habitat informel, le problème d'habitat et de spatialisation dans la ville de la population musulmane ne constituer pas une priorité, ni une inquiétude pour le pouvoir colonial. L'équilibre du système urbain ne sera pas affecté par le processus migratoire tant que ses manifestations spatiales demeureront circonscrites dans des limites géographiques et dans des proportions réduites.

L'habitat informel s'est implanté dans des zones urbaines et périurbaines délaissées par les Européens ou par les autorités coloniales. Ces zones ont des caractéristiques qui font que la pression spéculative y est moins forte qu'ailleurs:

- leur valeur agricole est faible, ce sont le plus souvent de petites superficies exploitées en jardins;
- elles ne constituent pas des sites urbanistiques pouvant se conformer aux nécessités de l'urbanisme colonial qui privilégiait une morphologie continue s'organisant à partir de grands tracés à tendance orthogonale.

- à cela s'ajoute la présence de servitudes nuisibles (oued véhiculant des eaux usées, décharge publique,...) qui affectent les préoccupations de salubrité et d'hygiène contenues dans l'urbanisme colonial. (HAFIANE A, 1989)

En 1952, la question du développement des quartiers spontanés informels et bidonvilles dans les villes algériennes, fera l'objet de mesures prises au niveau du gouvernement général de l'Algérie. L'arrêté du 2 Mai 1952 prévoit l'octroi de subventions en capital aux communes qui interviendraient dans la résorption des bidonvilles situés sur leur territoire administratif. Cet arrêté fixe les conditions auxquelles sont soumises ces communes et insisté sur le fait que toutes dispositions devront être prises par les communes pour la disparition totale et définitive du bidonville objet des constructions de recasement et le non développement des autres bidonvilles pouvant exister sur le territoire de la commune.

Depuis l'apparition de l'habitat informel dans l'espace habitat, c'est-à dire en fait depuis que l'urbanisation se déroule en dehors du cadre traditionnel de la vieille ville et de celui de la ville coloniale, ce ne sera qu'en 1952 que les autorités coloniales réagiront face à un processus devenant progressivement problématique au niveau de l'équilibre du système urbain colonial.

Les formes d'urbanisation de la population algérienne, avant 1954, ne rompaient pas l'équilibre du système urbain colonial, mais représentaient l'amorce d'un processus de rupture qui s'affirmera davantage entre 1954 et 1962, avec le renversement de la composante démographique de la ville.

Les espaces au sein desquels s'est développé l'habitat, constitueront autant de noyaux d'attraction des flux migratoires et formeront progressivement les supports d'une nouvelle forme de dualité urbaine, ville coloniale et européenne, ville indigène.

Cette dualité urbaine caractérisera le processus d'urbanisation qui s'est déroulé à partir de 1954 et qui verra l'apport démographique externe à la ville prendre des proportions qui identifieront ce processus à une ruralisation de la ville, tant la population rurale représentera la catégorie sociale dominante parmi la population non européenne de la ville.

VII.3.4 – La dualité urbaine en matière de logement et des conditions d'habitat :

A partir de 1954, la tendance d'évolution du parc de logements, constatée auparavant, s'accroît au point que l'habitat dominant de la population algérienne jusqu'en 1962, sera essentiellement l'habitat informel : les constructions en dur et le bidonville, et cela malgré l'accession d'une partie de la population, aux logements de type européen (en particulier des logements anciens dont la construction est antérieure à 1954 et qui sont libérés par les européens), aux cités évolutives et cités de recasement réalisées entre 1954 et 1962 par les autorités coloniales.

L'une des caractéristiques des logements occupés par la population algérienne, est leur surpeuplement accentué qui réduit sensiblement la surface habitable par personne. Les normes alors en vigueur, et relativement respectées pour la population européenne, sont nettement dépassées pour la population algérienne. Même les logements de type européen, considérés comme étant un privilège de couches sociales citadines - plus évoluées et ayant un mode de vie se rapprochant de celui des européens - n'échappent pas à cette situation de densification élevée.

Bien avant la croissance démographique accélérée des villes après 1954, les conditions d'habitat de la population algérienne n'étaient aucunement comparables à celles de la population européenne. Même la minorité algérienne logée dans des logements de type européen, ne semblait pas bénéficier des mêmes conditions.

A la veille de l'indépendance, coïncidant avec le départ des européens de la ville algérienne et la décolonisation, la population algérienne envahi les logements vacants. L'appropriation de la ville s'est déroulée sans barrières et sans aucun critère ségrégatif, mais imprévus ou inappréhendés par les responsables politiques nationaux.

Face à cette situation, l'administration algérienne indépendante s'est engagée dans la législation des biens vacants, par des mesures de protection d'un grand héritage colonial. Le statut des logements vacants ne sera déterminé qu'en 1966, où l'état devient propriétaire des biens vacants. . (HAFIANE A, 1989)

VII.4 – La ville de Bou-Saâda après l'indépendance :

VII.4.1 – Période de stagnation de 1962 à 1974 :

On remarque dans cette période 1962-1974 (comprise entre la date de l'indépendance du pays et la promulgation de l'ordonnance 74-21 du 20 février 1974 portant constitution des réserves foncières au profit des communes) une certaine stagnation dans tous les domaines et surtout celui de l'urbanisme et de l'habitat, qui est due au caractère d'une phase de passage de la colonisation vers l'état indépendant marquée surtout par l'occupation spontanée des logements vacant par la population algérienne et les essais de législation et de gestion de l'héritage colonial par l'administration. (LEMKHALTI A, 2008)

La ville de Bou-Saâda n'a pas échappée de ce mouvement d'appropriation de l'espace libéré par les européens en Algérie, mais ce phénomène ne concerne qu'un cadre bâti relativement restreint par rapport à celui de grandes villes et métropoles tel que : Alger, Oran, Annaba et Constantine où le volume de la population européenne était assez élevé.

Un autre phénomène marque cette période, c'est le flux migratoire important vers les agglomérations urbaines, avec l'absence d'une planification contrôlée de la ville. A Bou-Saâda

l'habitat spontané se prolifère comme résultante de différents facteurs dont la croissance démographique a constitué l'élément moteur de la croissance urbaine.

La ville de Bou-Saâda s'est engagée dans une croissance démographique rapide, engendrant ainsi une large extension urbaine : 5 quartiers en 1972 (Fig.5).

La photographie aérienne prise en 1972 donne l'image des contours de ville qui se rapprochent du rectangle, l'appendice orientée sud-ouest _ nord-est vers l'hôtel Caïd et l'îlot de maisons de la rive droite pouvant compenser sensiblement les jardins de la rive gauche de l'oued, ce qui a donné un certain équilibre entre la surface bâtie et la surface de palmeraie (Voir figure 00).

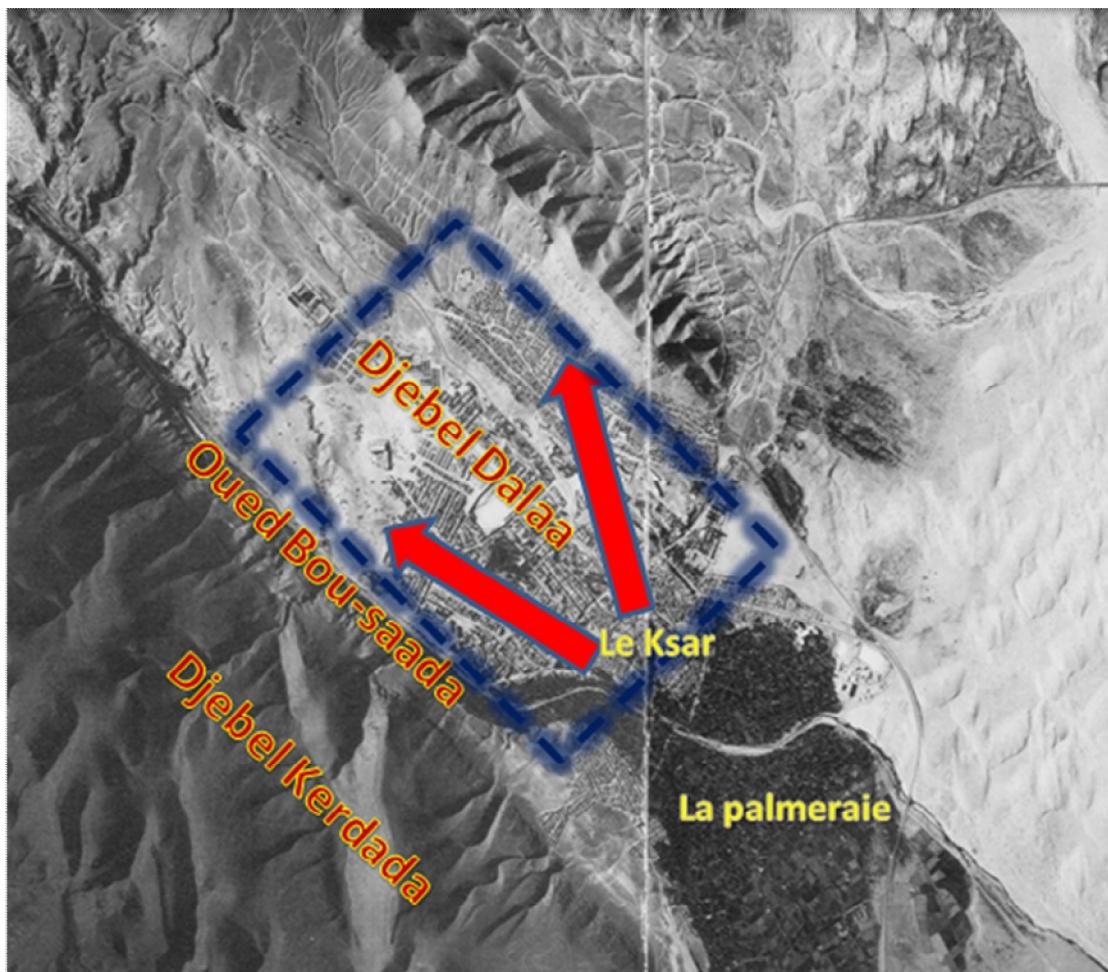


Figure n° 07: L'évolution de la ville de Bou-Saada après l'indépendance donne l'image des contours de ville qui se rapprochent du rectangle, l'appendice orientée sud-ouest - nord-est vers (Source : L'auteur)

Sa texture urbaine s'est étendue d'une façon remarquable et mal contrôlée : d'abord, vers le sud-ouest, par des tissus développant des typologies fort différentes ; ensuite, à partir des années 70, la ville a développé des tissus urbains programmés à l'est du centre-ville, et d'autres non programmés (spontanés) à l'ouest.



Figure n° 08 : Photographie aérienne de la ville de Bou-Saâda prise en 1972.
(Source : INCT - institut national de cartographie et de télédétection)

VII.4.2 – Période de croissance accélérée de 1974 à 1987 :

Avec l'introduction de la nouvelle division administrative de 1974, Bou-Saâda est devenue chef-lieu daïra, ce qui a participé dans l'évolution de l'urbanisation et la création de nouveaux projets pour la ville d'une façon plus accélérée qu'auparavant, alors que les préoccupations dirigées vers le développement de l'urbain sans tenir compte de l'équilibre entre l'urbain et le rural a ses effets remarquables. L'exode rural s'accélère durant ces années, l'immigration de la population rurale se développe dans les zones avoisinantes à Bou-Saâda, et même à partir des régions lointaines en dehors du secteur de la commune pour la recherche de l'emploi et une meilleure vie dans le milieu urbain qui se diffère de celui du rural.

Un autre facteur non aperçu va intervenir dans l'accroissement de ce flux migratoire vers Bou-Saâda, c'est celui des élections et le désir d'avoir un poids électoral important de certaine fraction en utilisant les éléments attractifs à cette population pour l'encourager à vivre dans la ville, tels que les lots de terrain pour construire dans des terrains planifiés et même dans des terrains non planifiés, le but c'est le gain des élections.

Avec cet accroissement démographique accéléré, en parallèle d'un accroissement économique lent et non équilibré, on est arrivé à une situation de pression sur les autorités locales traduit par suite sous forme d'incapacité de satisfaire les besoins de la population en matière de logement, aménagement urbain, équipement, emploi ... etc.

Afin de réduire le déficit en logement, les autorités ont adoptées une politique de lotissements par la création des nouveaux lotissements appelés (01), (03), (06) dans le quartier Mohamed Chaâbani, et celle de (02) à Djenane Belguizaoui, et celle de (04), (05) à Sidi-Slimane, et celle de Houari Boumediene et Slimane Amirat.

Ces lotissements devenus par suite de grands quartiers, on remarque aussi le développement de l'habitat spontané aux seins de quelques quartiers pour devenir de grands quartiers spontanés comme celui de Sidi-Slimane, on assiste aussi à la genèse de nouveaux quartiers spontanés tel que le quartier de Maïtar qui est notre cas d'étude, dans l'axe de chemin de wilaya Bou-Saâda – Tamsa, et le quartier de Rasfa à l'est du quartier de Dachra Gueblia.



Photos n° 06 : la diversité de la structure urbaine de la Bou-Saâda du spontané, au planifié, au ksar (Source : l'auteur)

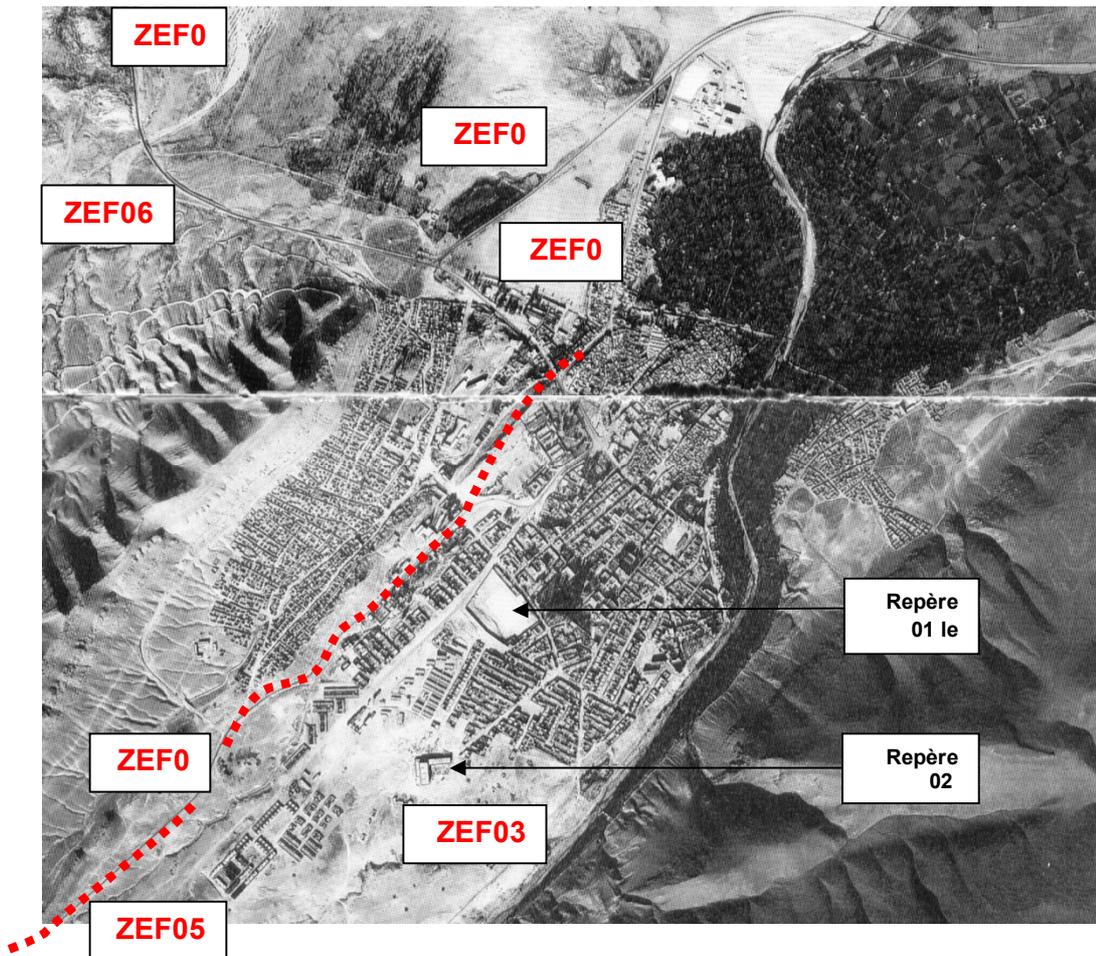


Figure n° 09 : situation en 1972 et extensions futures (source : Taibaoui 2008)

Légende

ZEF : Zone d'extension future

ZEF 01 : futur quartier de 19 Juin

ZEF 02: futur quartier de 20 Aout

ZEF03 : futur quartier de la CADAT

ZEF 04: futur quartier Haï el moudjahid

ZEF 05: futur quartier de Sidi Slimane

ZEF 06: futur quartier de Maïtar

ZEF 07: futur quartier d'Elbaten « nouvelle ville »

VII.4.3 – Période de 1987 à 2011 :

Cette période a été marquée par la genèse de la nouvelle ville (Elbaten) dans l'axe Alger-Sidi Ameer, par suite de la pression démographique et le désir de satisfaire les besoins en logement, ce qui a obligé les autorités à programmer cette grande extension d'environ 100 hectares, on assiste aussi à la législation des lois et décrets dans le but d'une meilleure gestion de l'espace urbain, tel que la loi 29/90 du 10/09/1990, et surtout l'article 16 qui concerne le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU). Sur la base de cette législation Bou-Saâda s'est dotée d'un PDAU en 1996, qui a donné des orientations dans le cadre des instruments appelés : plans d'occupation du sol (POS) programmé au sein du PDAU (10 POS programmés à Bou-Saâda dans le PDAU de 1996) divisés selon court moyen, et long terme.

La remarque qu'on la dégage après la comparaison entre la programmation urbaine dans le cadre du PDAU et POS, et les pratiques projetées sur le terrain, c'est la consommation de l'espace réservé pour le court et moyen terme (les POS 6-7-8-9) d'une surface de 205 hectares, et qui s'allonge le long de la route d'Alger, dans un temps très réduit, ce qui est du au mouvement très accéléré de l'urbanisation, cause d'un besoin continué en logement et lots de terrain, en l'absence d'une stratégie développée aux seins des communes avoisinantes, en plus de l'insécurité qui a caractérisée la région, ce qui a obligé les autorités à réviser PDAU dans un délai de moins de 10 ans.(LEMKHALTI, 2008)



Figure n° 10 : Photographie aérienne de la ville de Bou-Saâda prise en 2001, (Source : INCT)

Sur le plan de l'évolution urbaine de la ville, la ville de Bou-Saâda s'est engagée dans une croissance démographique rapide, engendrant ainsi une large extension urbaine : 5 quartiers en 1972,

10 quartiers en 1983 et plus d'une vingtaine en 2001, et se retrouve cernée par des quartiers périphériques à caractère précaire, abritant plus de 60% de toute la population de la ville.

Elle présente une division naturelle et « forcée ». Ainsi, la topographie de la ville a participé à la diviser en deux parties, par une crête orientée SO-NE (Figure n° 10).

L'évolution de la ville de Bou-Saâda entre 1972 et 2001 met en évidence : une densification du tissu urbain ancien, un agrandissement de la ville vers le sud au travers des montagnes et vers le nord dans la plaine, ainsi qu'une diminution de la densité de palmiers au niveau de la palmeraie et des jardins le long de l'oued Boussaâda.

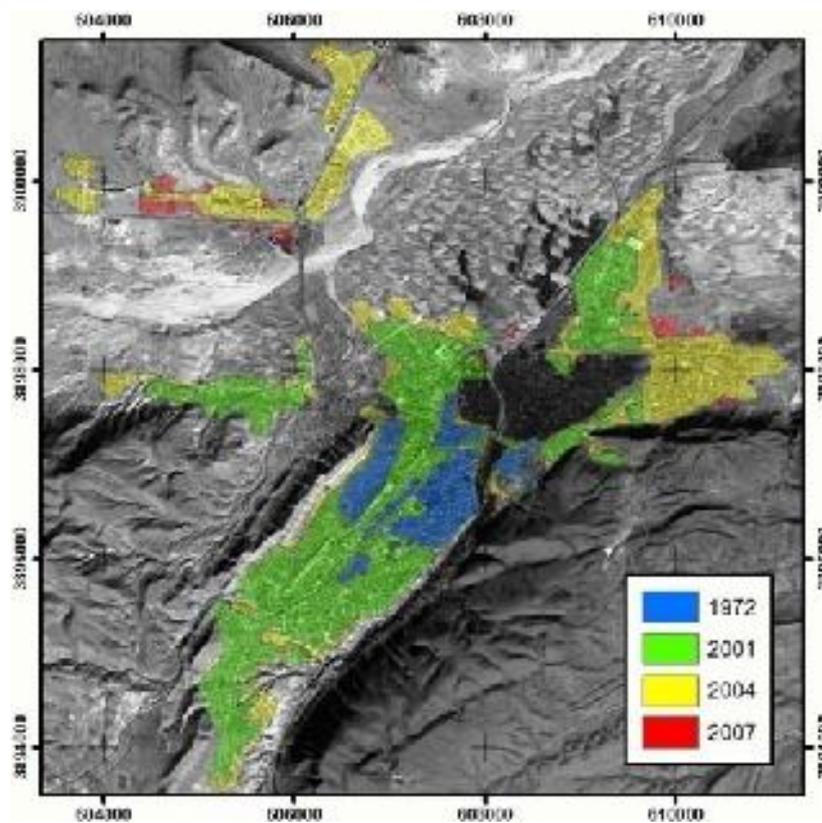


Figure n° 11 : Sur la base des données télédéteectées,
L'évolution de la ville de Bou-Saâda dans le temps (Source : SALMON M et al.)

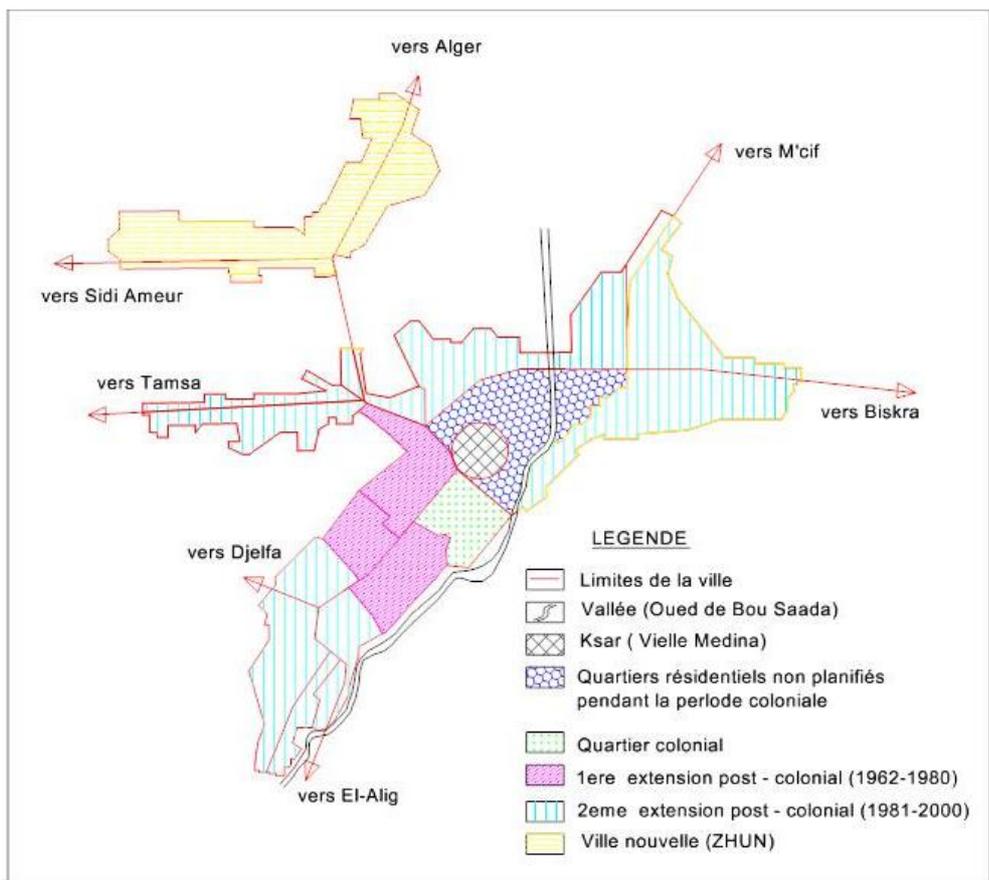


Figure n° 12 : Evolution des quartiers résidentiels de Bou-Saâda entre 1971 et 2006
(Source : NOUIBAT B.)

Enfin et une fois son « site naturel » saturé, la ville s’est agrandie à l’extrême nord-est au travers du cordon dunaire, on assiste comme résultat de cette situation à une dégradation remarquable de la palmeraie la plus proche à la ville (Fig.00).

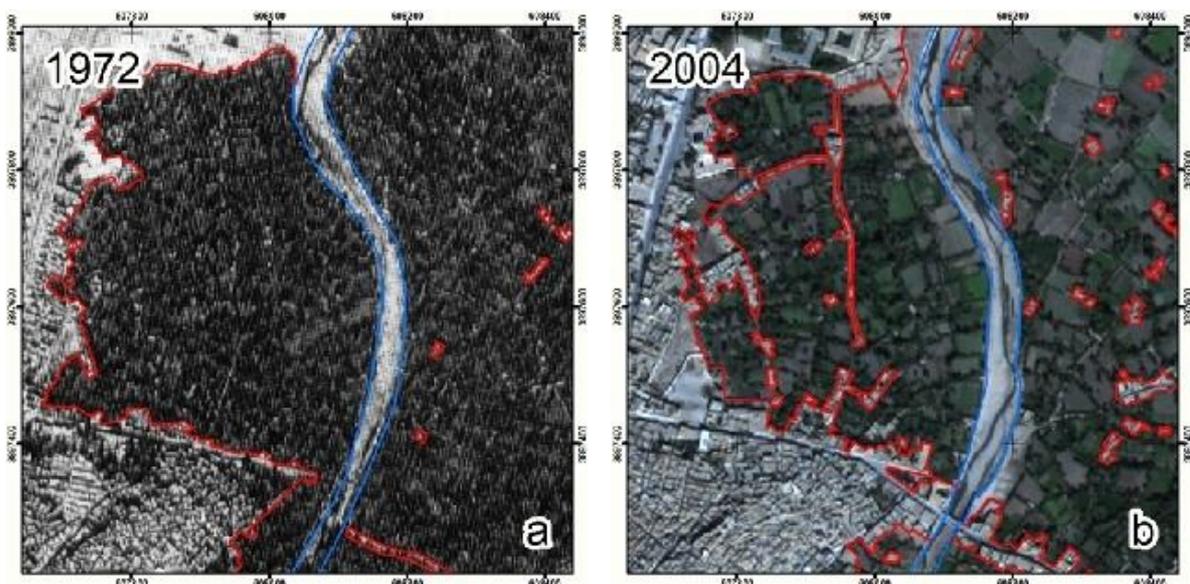


Figure n° 13 : Entre 1972 (Figure n° 13a) et 2004 (Figure n° 13b), L’urbanisation spontanée a envahi la palmeraie, pour la rendre par suite un espace dégradé. (Source : SALMON M et al.)

VII.4.4 – Les nouveaux quartiers spontanés de la ville de Bou-Saada :

Cette période a connue le développement très accéléré de l'urbanisation spontané dans la ville de Bou-Saada, surtout durant les années 90 à cause de la crise nationale, les ruraux préfèrent s'installer dans les villes pour des raisons de sécurité, ce qui a provoquer la formation de quartiers spontanés dans les périphéries de la ville, les plus importants sont :

Quartier de Sidi Slimane au sud de la ville, habité par des populations émigrantes des communes et villages avoisinants du coté nor-ouest de Bou-Saada, notamment : Djebel Messaad et Slim, ...

Quartier de Maïtar à l'ouest, notre cas d'étude, habité par des populations émigrantes de Sidi-Ameur et Tamsa, ...

Quartier de Rasfa à l'est, habité par des populations émigrantes des régions nord-est de Bou-Saada

Le résultat est catastrophique sur une ville densifiée par le biais d'une population rurale sans avoir les conditions de gérer l'évolution incontrôlée en l'absence des équipements publics, services et infrastructures de base du point de vue urbain, et le développement des problèmes de chômage, marginalité et insécurité, ... du point de vue social, ainsi que l'installation dans des zones très difficiles et parfois dangereuse du point de vue spatial, sans oublier l'informalité globale de ces quartiers du point de vue foncier.

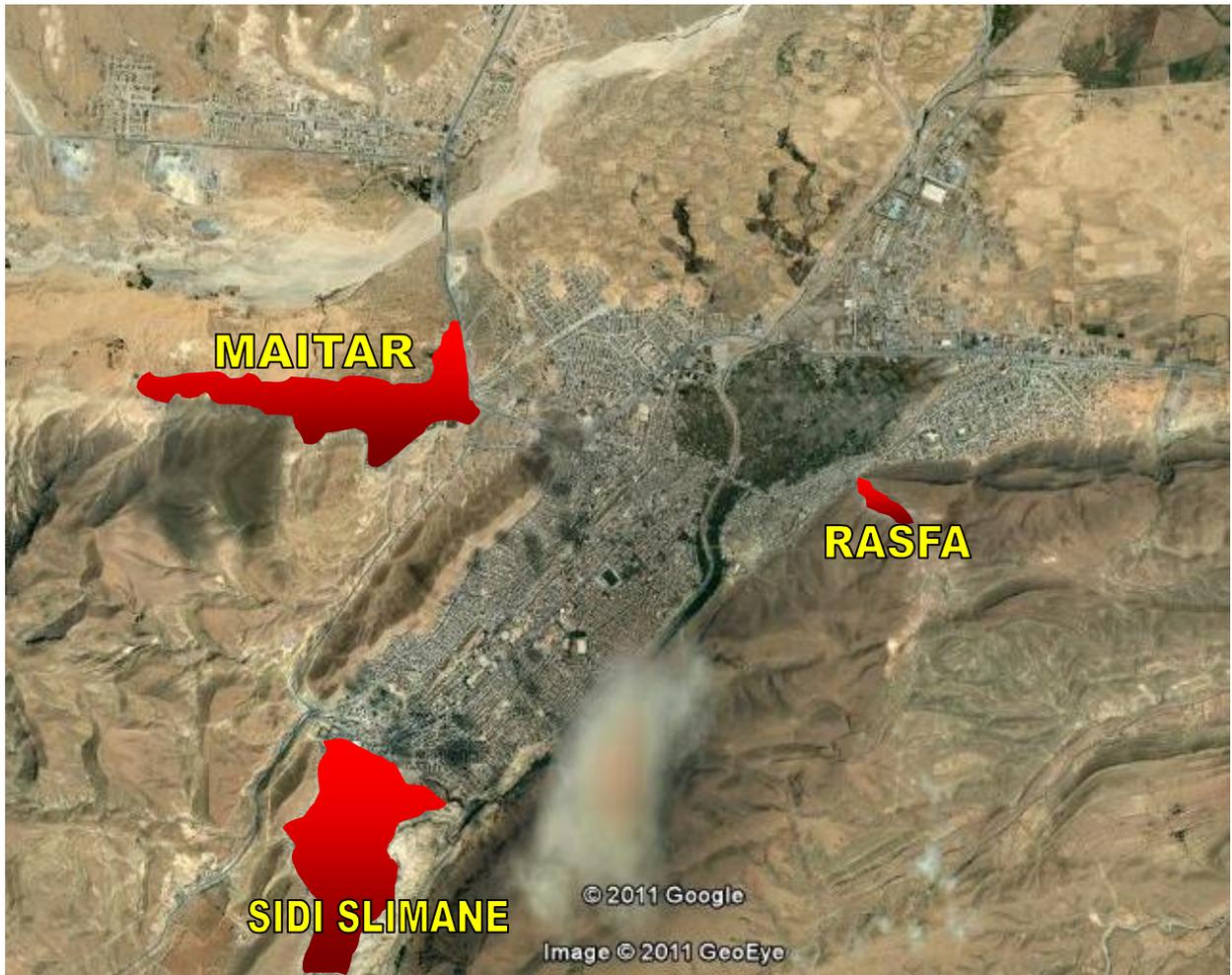


Figure n° 14 : les quartiers spontanés de formation récente dans la ville de Bou-Saada avec des formes de tache d’huile
(Source : Google Earth, traité par l’auteur)



Figure n° 15 : Le quartier spontané de Sidi Slimane très dense
(Source : Google Earth), traité par l’auteur

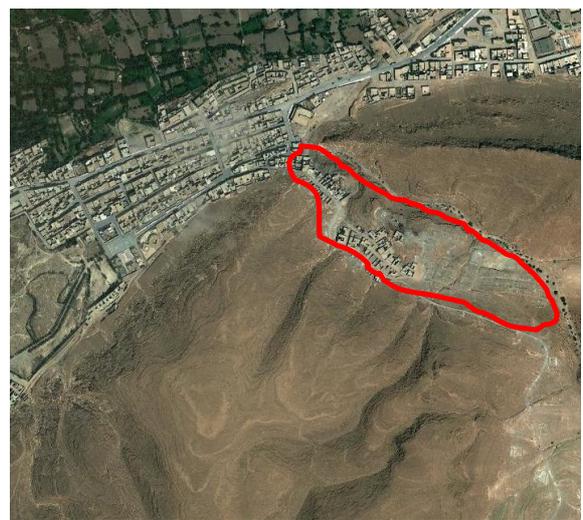


Figure n° 16 : Le quartier spontané de Rasfa, baraques démolis et population déplacée vers un nouveau site (route d’Alger)
(Source : Google Earth), traité par l’auteur

CONCLUSION :

L'évolution de la ville de Bou-Saada, nous a permis de conclure que la formation et le développement des quartiers spontanés est un phénomène complexe qui se diffère d'une région à une autre, voir d'une société à une autre. Dans le cas de Bou-Saada, la résurgence du phénomène de l'habitat spontané se renvoi inéluctablement à l'exode rural causé par des évènements politiques et socio-économiques marquant l'histoire de la ville et la nation. La formation de l'habitat spontané durant la période coloniale est due à la rupture de 1954 par la révolution de libération. Alors que, son évolution durant la période de l'indépendance est due à d'autres évènements, la plus fréquente c'est la crise nationale des années 90.

D'autres phénomènes en plus que l'exode rural participent à l'évolution de l'urbanisation spontanée, on peut citer :

- La croissance urbaine très accélérée qu'a connue la ville durant les dernières années
- La déficience des documents d'urbanisme, voir l'incapacité des outils traditionnels (P.D.A.U et P.O.S ...) d'intervenir sur ce phénomène complexe.
- L'absence de la maîtrise foncière adéquate capable de régulariser la situation informelle.
- La crise du logement, et la gestion inadaptée aux besoins populaires réels des programmes de logements, malgré le volume très important des dernières années
- L'aspiration à la propriété privée des populations émigrante vers la ville ou originale, qui n'est pas pratiquement possible qu'à travers l'habitat spontané, vu la complexité des procédures, voir l'impossibilité d'avoir un lot de terrain légal.
- La pauvreté avancée de la population à bas revenu nécessitant un logement avec les moindres couts.

CHAPITRE : VIII

PRESENTATION ET EVOLUTION
DU QUARTIER DE « MAITAR »

CHAPITRE VIII : PRESENTAION ET EVOLUTION DU QUARTIER DE « MAITAR »

Introduction :

Le problème des quartiers spontanés date depuis plusieurs décennies dans le pays. Ce phénomène est constaté partout dans le monde autours des métropoles et grandes agglomérations à la suite de guerre, ou d'événements importants qui perturbent l'équilibre social. C'est donc le cas de l'Algérie suite à la décennie noire des années 1990. Les habitants de l'Algérie profonde du monde rural ont été forcés de se réfugier autours des grandes villes pour y rechercher la sécurité.

Le quartier de Maïtar à Bou-Saada, est l'un des cas des sites qui ont connu un flux migratoire important, surtout dans les années 90, à cause du risque d'insécurité dans le monde rural environnant à Bou-Saada, ce qui a engendré une densification urbaine spontané en dehors de toute règle d'urbanisme et lois de propriété du sol.

VIII.1-Formation et évolution du quartier :

Le site de Maïtar est le résultat d'une installation récente, elle revient aux 1980, ce qui montre que le site est en pleine dynamique de croissance. Il fait partie des sites d'installation résidentielle des populations de la zone ouest de la ville de Bou-Saada, il a connu des flux importants de population des régions environnantes (Sidi Ameer, Tamsa, ...) et même d'autre régions comme Alger, avec un taux.

Les premières installations à Maïtar étaient de caractère industriel et commercial, par sa programmation en tant que zone d'activité, traduite après par la réalisation d'une succession de parc destinés à l'industrialisation et la vente de matériaux de construction, d'où l'origine de la nomination populaire de Maïtar par « l'abraque » qui désigne « les parcs », ces parcs qui ceinture la quartier dans le coté nord et est, ont participés a son isolement d'une façon remarquable, ou la partie résidentielle du quartier donne le dos à la ville et ses axes principaux par les clôtures aveugles des parcs assemblés le long de la route nationale.

La formation du site semble avoir obéit au processus de regroupement des populations le long d'un chemin d'une route (axe principal), bornes, fontaines d'eau et sur un terrain dépendant du domaine privé de l'état.

L'interprétation des images aériennes de 1972 et 2001, ainsi que les images satellites de 2004 et 2010, renforce l'hypothèse de la formation récente de Maïtar des années 80.

L'image de 1972, montre le site de Maïtar comme un terrain vague inoccupé. L'état du cadre bâti de la ville, sa physionomie, et ses limites de croissance urbaine très éloignées du site, impliquent cette situation de refus de la part de la population d'installer à Maïtar, car les sites les plus proches que Maïtar et les plus importants du point de vu urbain comme les terrains le long de la route de

Djelfa n'ont pas été occupé dans cette période, ou la croissance urbaine se voit très faible, les gens émigrés vers Bou-Saada ne s'intéressent pas à l'installation dans un terrain de 2 à 3Km de l'agglomération urbaine, ce qui résulte un terrain vague à l'extérieur de la ville délaissé.

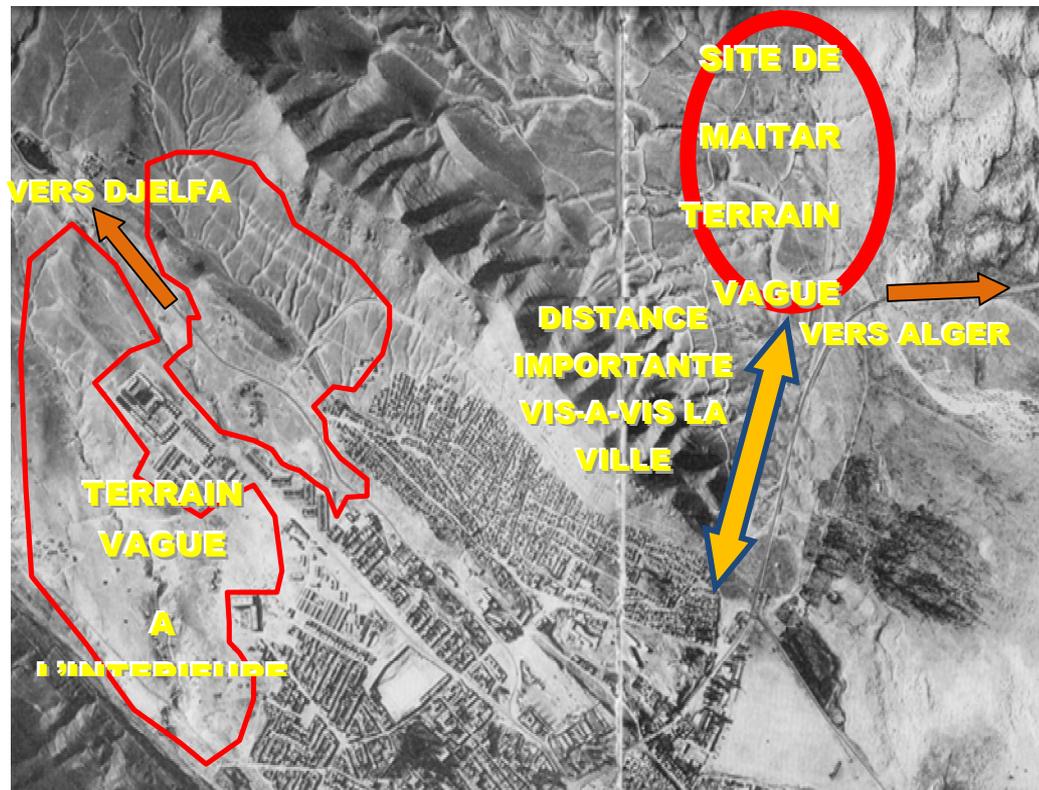


Figure n° 17 : le site de Maïtar dans la ville de Bou-Saada en 1972 se présente comme terrain vague (Source : L'auteur)

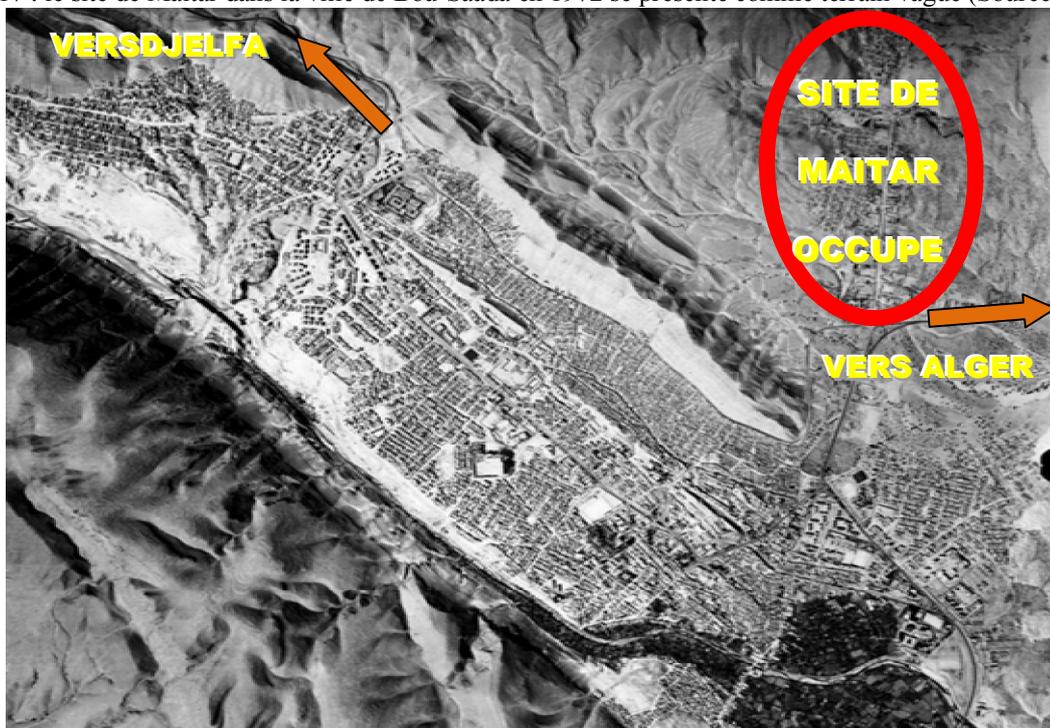


Figure n° 18 : le site de Maïtar dans la ville de Bou-Saada en 2001 déjà occupé (Source : INCT, traité par l'auteur)

Malheureusement, on ne se dispose pas de photographies aériennes de la ville entre 1972 et 2001 sur Maïtar, mais la logique de la croissance urbaine, ainsi que la distance vis-à-vis le site confirment une occupation de Maïtar dans les années 80, ce qui a été défini par l'enquête du R.H.P (l'année 2000).



Figure n° 19 : le quartier de Maïtar en 2004 : une densification vers Djebel Moubakfèra au sud, l'autre coté nord est soumis au contraintes naturelles des vents de sable (Source : Google Earth)

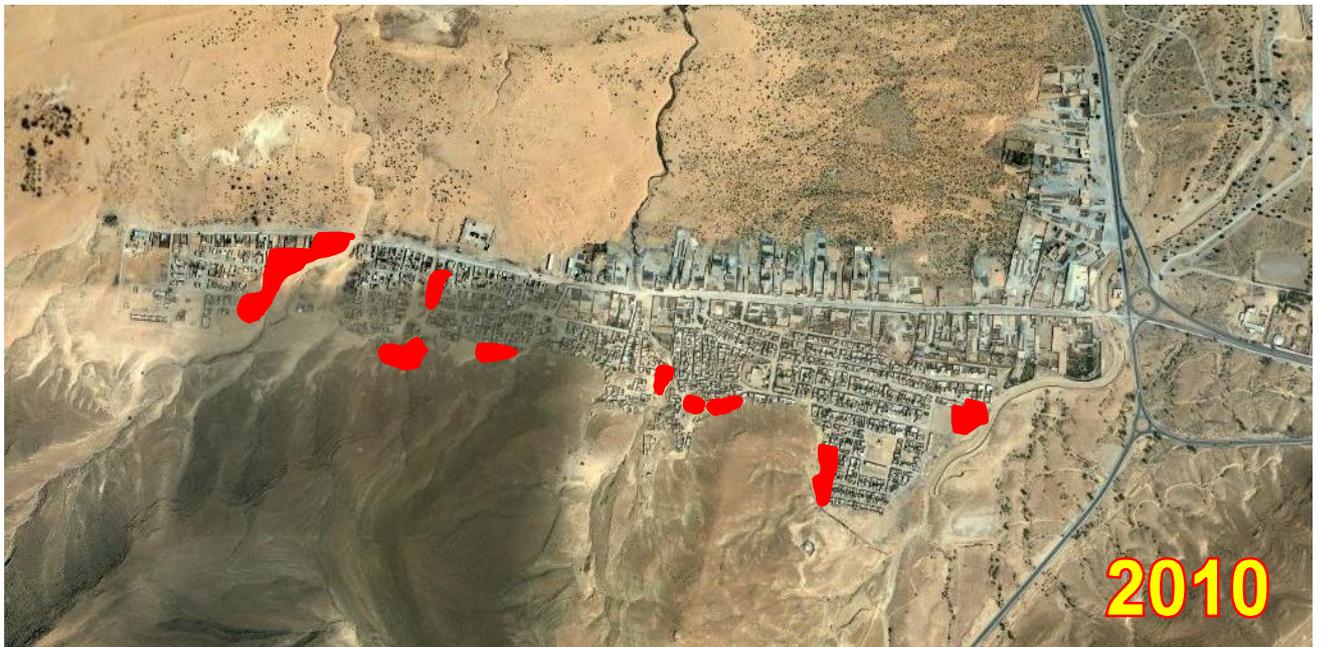


Figure n° 20 : le quartier de Maïtar en 2010 : l'urbanisation spontanée ne s'arrête pas, elle continue l'occupation des poches vides sous forme de tache d'huile, principalement dans les rives d'oueds, et les hauts de montagne, dans cette période de l'après R.H.P (Source : Google Earth, traité par l'auteur)

Entre 2003 et 2010 les vues satellites montrent la continuité de l'urbanisation spontanée à Maïtar après l'opération R.H.P, notamment dans les poches vides, rives de oueds, et les hauteurs de djebel Moubakhera.

VIII.2-Situation du quartier :

Le quartier de Maïtar est situé à 2 km à l'ouest de la ville de Bou-Saada à l'intérieur du territoire administratif de la commune de Bou-Saada. Ce quartier spontané est implanté sur un terrain accidenté, au pied nord de djebel Moubakhera, au sud du oued Maïtar et à l'ouest de la route nationale N°46 menant vers Djelfa.

Le quartier s'insère et s'allonge entre djebel et oued suivant un axe de route menant à la commune de Tamsa, mais elle est très dégradée actuellement ce qui a participé à l'isolement du quartier. Un autre élément caractérise la situation du quartier, c'est la proximité d'un carrefour important qui dessert trois directions importante (Alger, Biskra, et Djelfa). Ainsi que, la réalisation de la nouvelle route d'évitement qui mène à Djelfa, va construire un élément positif dans l'intégration du quartier et l'ouverture visuelle et perceptuelle de ses parties cachées ultérieurement.

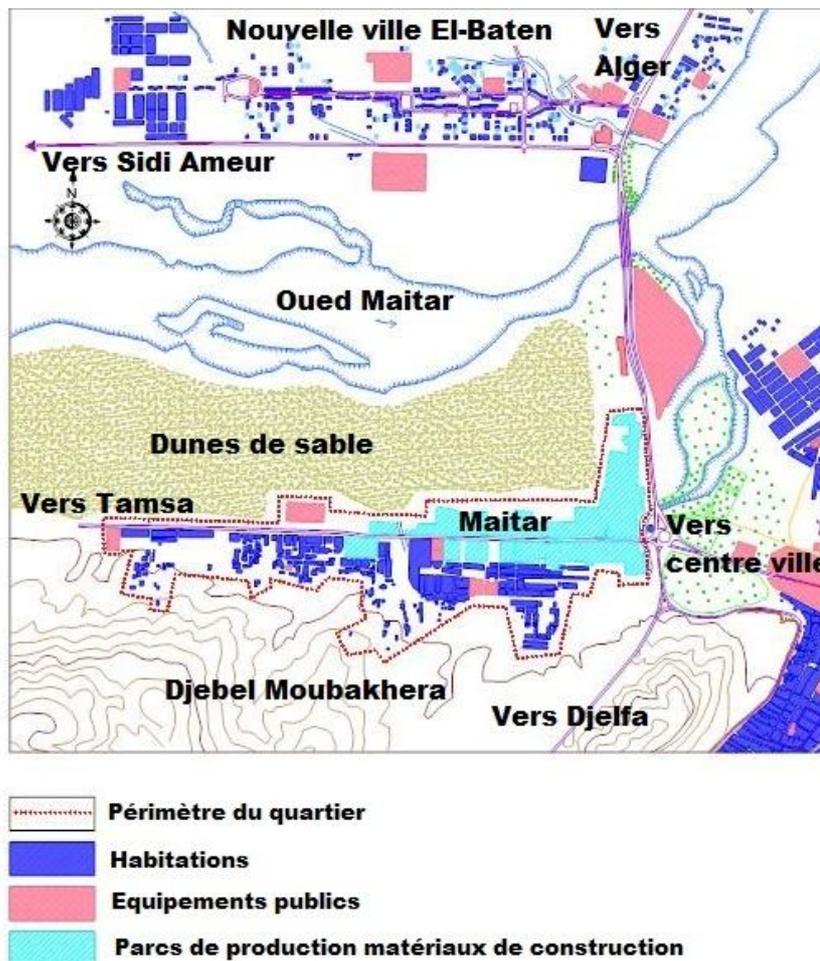


Figure n° 21 : Plan de situation de Maïtar (Source : L'auteur)



Photos n° 07 : vue générale sur le quartier de Maïtar montre sa situation difficile en Oued Maïtar en avant plan et les hauts de djebel Moubakhera et les dunes de sable en arrière plan (Sources : l'auteur)



Photos n° 08 : la situation du quartier de Maïtar à coté d'un carrefour animé de la RN 46 n'a pas changée l'état d'exclusion (Sources : l'auteur)

VIII.3-Délimitation de Maïtar :

Le périmètre d'étude d'une superficie de 40 hectares est limité :

- Au sud par Djebel Moubakhera
- Au nord par les dunes de sable et oued Maïtar
- A l'est par la route nationale N°46 menant vers Djelfa
- A l'ouest par les dunes de sable

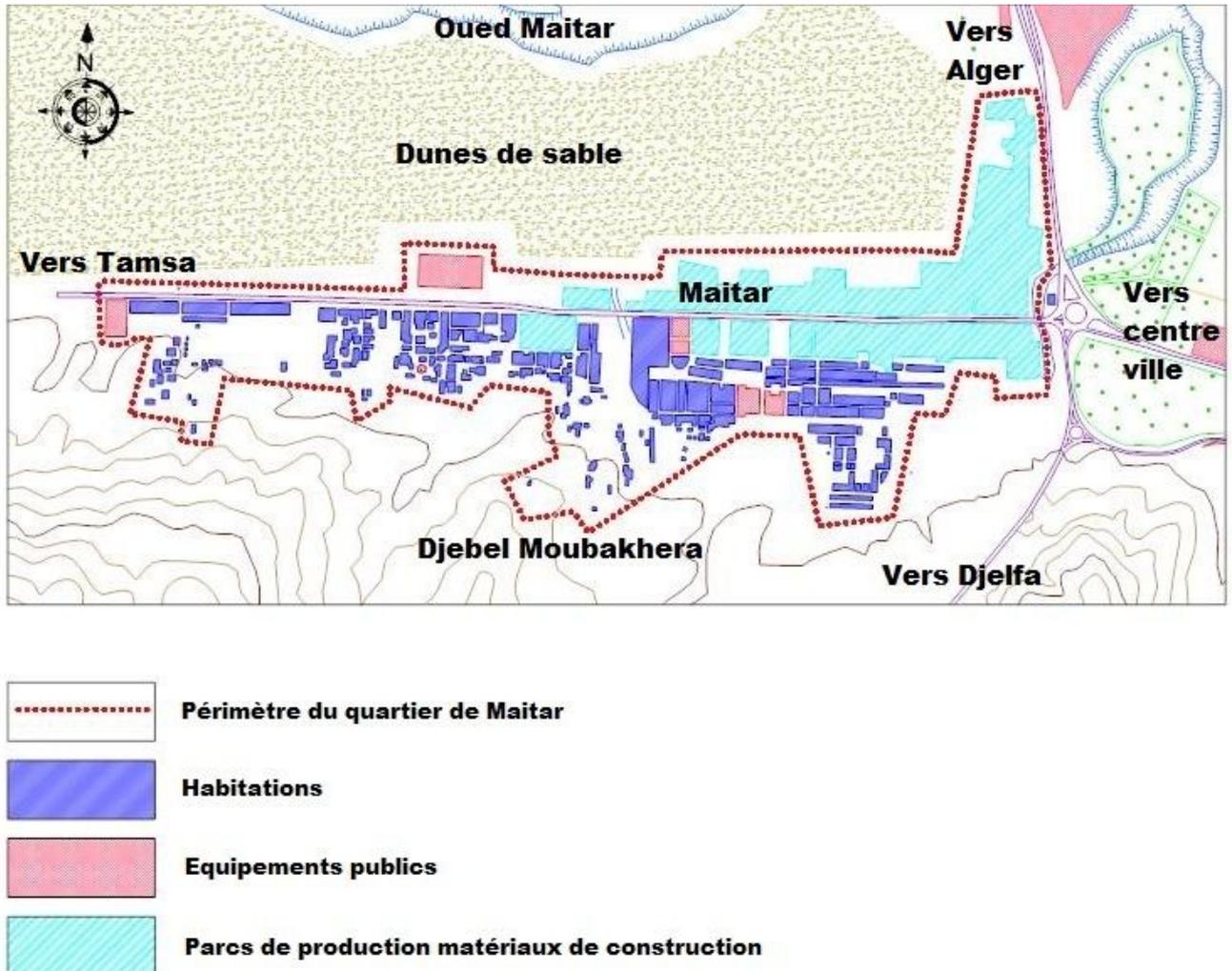


Figure n° 22 : Délimitation de Maïtar (Source : L'auteur)

VIII.4-Population de Maïtar :

Le dernier recensement (RGPH 2008) dénombrait 7019 habitants et 1140 habitations dans le quartier de Maïtar, ce qui reflète le grand flux démographique vers ce quartier de formation récente des années 80.

L'origine de la population est principalement rural, la majorité des gens (70 %) émigrés vers Maïtar appartiennent à la tribu de « Ouled Ameur », venant des communes avoisinantes de Sidi Ameur et Tamsa (enquête R.H.P, A.A.D.L Bou-Saada), ce qui nous informe sur la composition sociale solidaire de ce quartier spontané.

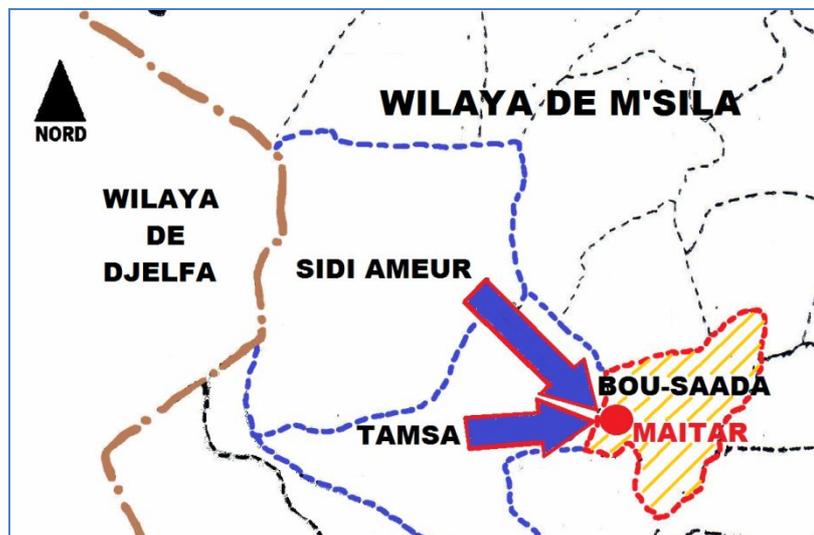


Figure n° 23 : L'origine des populations émigrantes vers Maïtar (Source : L'auteur)

Cette population, s'est installée dans l'espace du quartier, selon trois fragments ou parties :

- La première partie du côté parcs, qui est « l'abraque » ou « El-Karia » (le village), composée essentiellement de la tribu Ouled Ameur avec ses familles diverses, et quelques autres tribus comme « Ouled Aissa », avec un pourcentage réduit. C'est la première population installée historiquement, et la plus grande partie du quartier.
- La deuxième partie, se sont les « Mihadid » nomination inspirée du nom de famille : M'HAIDID, appartenant à la tribu de « Ouled Ameur », qui composent cette partie avec un pourcentage très élevé (environ 90 %).
- La troisième partie, appelée par la population avec la nomination de « Khrabcha », en se réfèrent à une tribu qui habite M'Sila, vu la similitude des maisons construites au début de l'occupation avec celle des habitations des Khrabcha à M'Sila, au niveau de la taille réduite des constructions réalisées. (voir Fig.00)

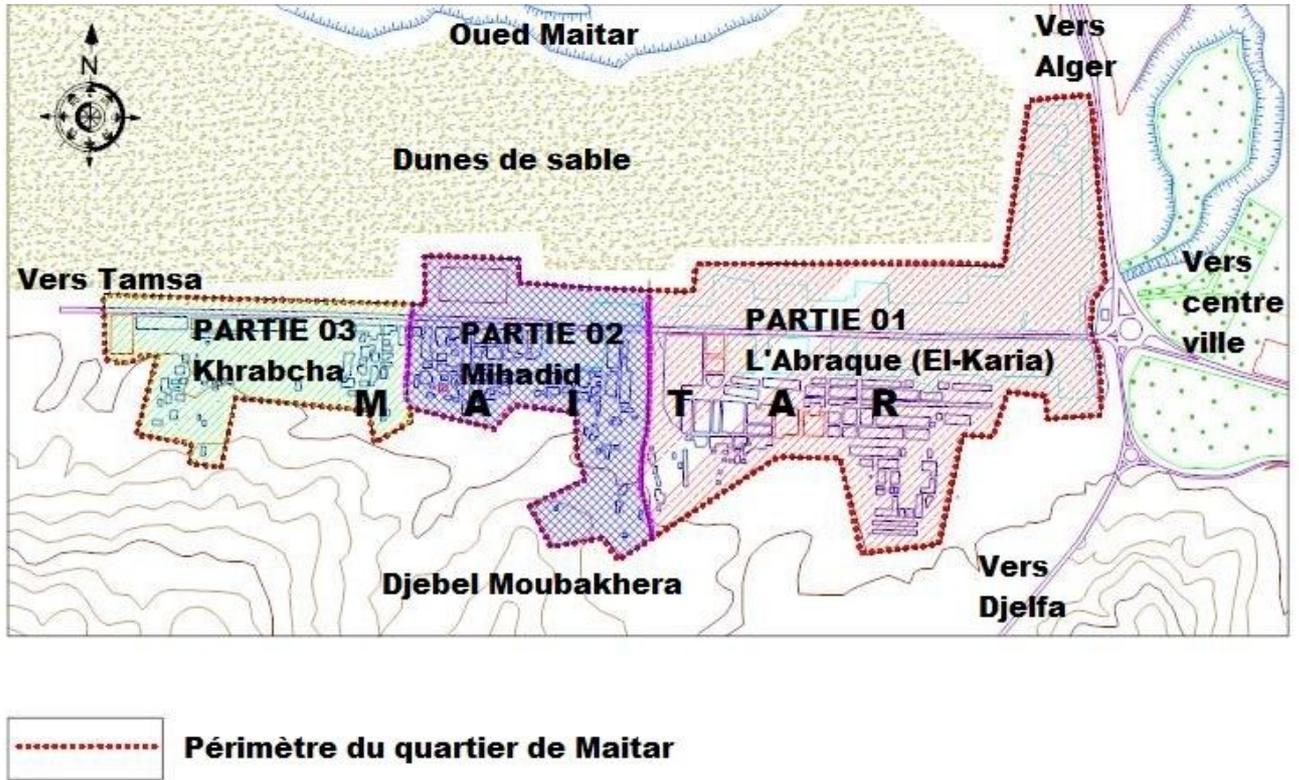


Figure n° 24 : Les trois parties de Maitar (Source : L'auteur)

VIII.5- Caractéristiques physique du site :

Les schémas de l'état actuel montre que le mode d'occupation résidentielle actuelle se présente sous la forme linéaire longeant un axe principal (est-ouest) dont l'étendue des constructions est à l'ouest dans certaines parties est traversé par Oueds et Talwegs.

La topographie du site se présente comme suit (Rapport R.H.P Maïtar) :

- Pente varie entre 5 % à 8 % au niveau de l'assiette occupée
- pente varie de 20 % à 22 % au niveau des versants limitrophes Sud créant ainsi une présence forte des eaux de ruissellement transformé en talwegs et chaâbas marqué sur terrain
- Nature du sol : les terrains du site de Maïtar sont constitués de formation détritiques pulvérulentes à dominante d'assises sableuses et ou/ sablo-graveleuses, avec une remarquable homogénéité tant en surface qu'en profondeur
- capacité portant : de bon résultat varie entre 1,8 et 2 bars.

Le site est enclavé entre les monts de Djebel Moubakhera et Oued Maïtar avec une altitude moyenne de 550.0 et une pente très importante dans la direction nord-sud, en descendant de djebel Moubakhera vers la route principale.

Cette différence de niveau est très perceptible en abordant la route principale de Maïtar, ou la hauteur importante accentue la difficulté de l'accès vers la partie résidentielle.

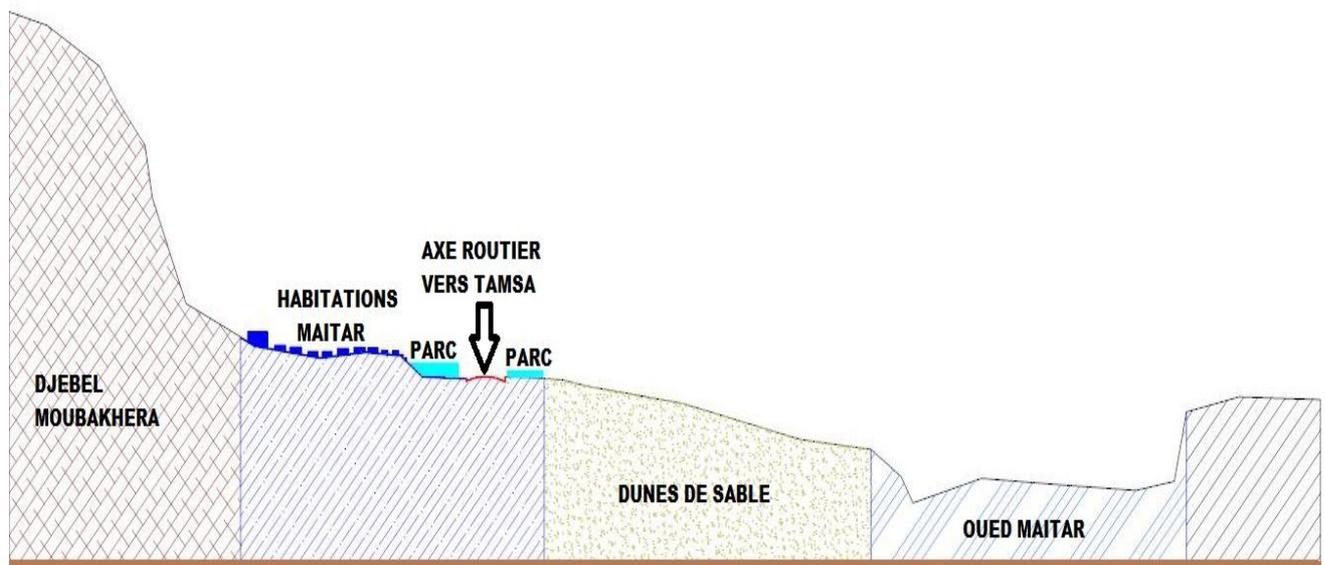


Figure n° 25 : Coupe transversale sur le site de Maïtar (Source : L'auteur)

VIII.6- Accessibilité à Maïtar :

Le seul accès mécanique au quartier se situe dans le côté ville, par le biais d'un petit pont traversant un oued, réalisé récemment (en 2011), qui prolonge l'axe principal du quartier. L'accès de l'autre côté vers Tamsa est bloqué par les dunes de sable, le chemin de wilaya menant vers la commune de Tamsa est délaissé actuellement par les gens vu sa dégradation avancée.

L'analyse de cette situation d'accessibilité au quartier, nous informe sur l'isolement du quartier.

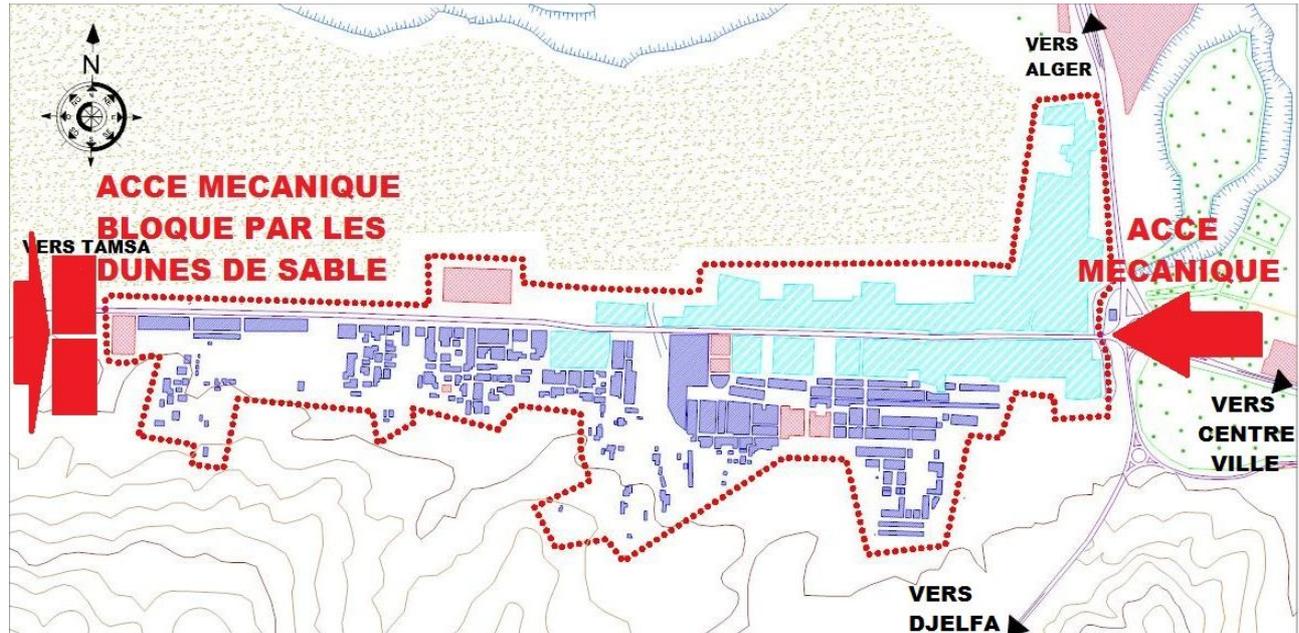


Figure n° 26 : Accessibilité à Maïtar (Source : L'auteur)

VIII.7- L'habitat à Maïtar :

D'une façon générale, après l'opération R.H.P de Maïtar qui a été le stade de résorption des baraques par la démolition, et la construction de 230 logements de relogement, l'état actuel de l'habitat se résume en deux types :

- L'habitat spontané en dur originaire du quartier
- L'habitat évolutif de relogement, qui s'envisage par les logements de relogement sur place (in-situ) et les groupements de relogement hors place (voir les figures n° 27, 28 et 29).

Dans le volet relogement, les plans d'aménagement montrent que les 186 ménages habitent des constructions précaires, les 34 ménages en plus et les 10 ménages propriétaires des logements touchés par la démolition seront relogés, dont 47 ménages seront relogés sur leurs parcelles et le reste sur les parcelles créées dans la zone nouvelle d'extension.

Suivant les orientations d'aménagement, les travaux sur terrain ont été traduits par la démolition des 10 baraques, et le relogement in-situ de 47 ménages, ainsi que l'aménagement et la réalisation des cellules de relogement hors place dans des nouvelles zones d'extension qui ont été choisies selon

les terrains disponible dans la zone sud-est de Maïtar appartenant à la partie de L'Abraque (El-Karia), et la zone sud-ouest appartenant à la partie de Khrabcha, avec un total de 230 logements de relogement. En outre volet relogement, deux autres types de parcelles ont été programmé :

Type prévention : 367 lots, Type promotionnel : 37 lots (voir plans d'aménagement)

Après 10 ans de l'opération RHP, on remarque la dominance de l'habitat spontané en dur, et même son extension vers le coté de djebel Moubakhera au sud du quartier, avec les modifications sur le type de relogement qui ont touchés sa forme globale.



Photos n° 09, 10, 11, 12 : l'habitat spontané en dur ne cesse pas de se développer, et les modifications sur les logements de relogement touchent ses formes globales (Sources : l'auteur)

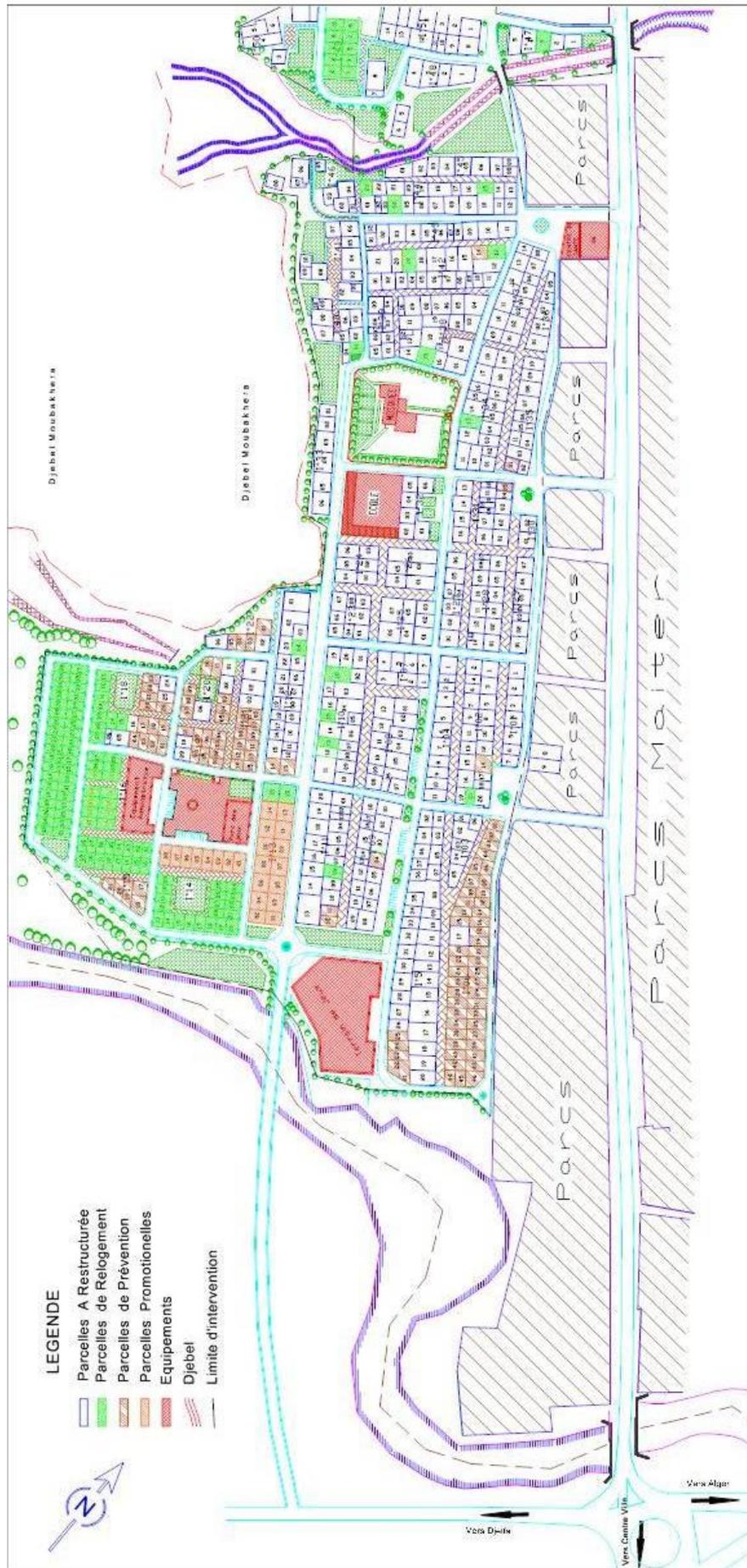


Figure n° 27 : Plan d'aménagement R.H.P Maïtar (partie 01 Labraque) (Source : AADL Bou-Saada)

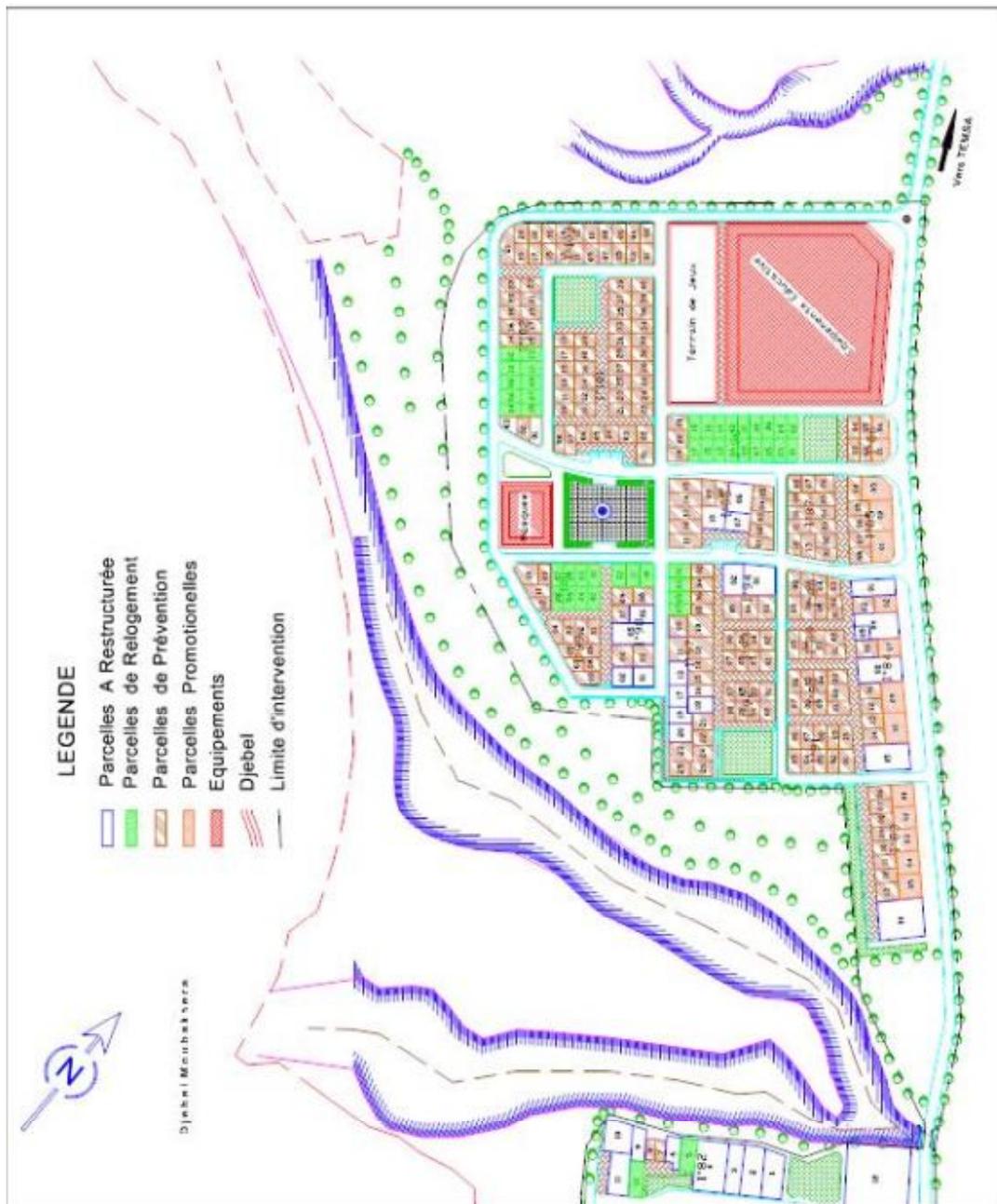


Figure n° 28 : Plan d'aménagement R.H.P Maitar (partie 02 Mihadid) (Source : AADL Bou-Saada)

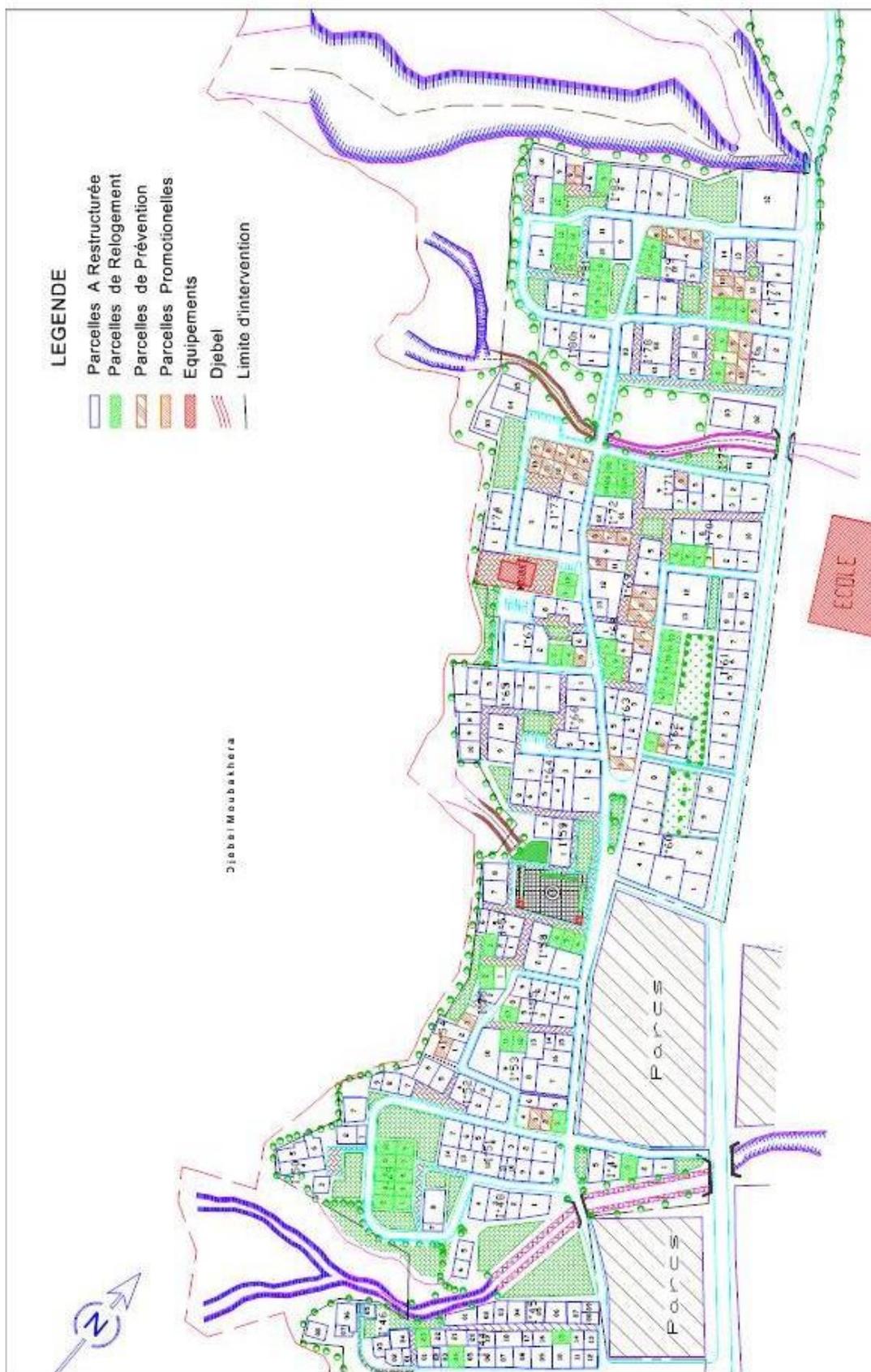


Figure n° 29 : Plan d'aménagement R.H.P Maïtar (partie 03 Khrabcha)

(Source : AADL Bou-Saada)

VIII.8- Equipements publics, services et commerces à Maïtar :

Ce quartier périphérique spontané, souffre d'un manque remarquable au niveau des équipements publics et services de première nécessité, ce qui a accentué l'exclusion urbaine, l'opération de restructuration du quartier financée par la banque mondiale - qu'on va la détaillé dans un chapitre indépendant – n'a touché que les infrastructures de base (assainissement, adduction d'eau potable, voirie) qui ont été amélioré avec des degrés différenciés. Au-delà des orientations dictées par l'analyse de la situation dans le rapport du R.H.P qui propose un certain nombre d'équipements publics en urgence dans le quartier, ou il dénombre les équipements suivants :

- Un lycée
- Équipements Administratives
- Aire de jeux et de détente
- Un Centre de soin
- Une Mosquée

Sur le terrain rien n'a été réalisé, la salle de soin existe avant de rédiger ce programme, et le plus aggravant c'est la programmation d'un lycée dans un quartier qui ne possède pas un C.E.M, et les élèves continueront à traverser une distance de plus de 2Km pour arriver à leurs C.E.M et lycée.

Les équipements de Maïtar se résument dans le suivant :

- 3 écoles primaires
- Antenne A.P.C
- Salle de soin
- 2 mosquées

L'analyse de la situation montre une pauvreté remarquable en terme d'équipements au sein du quartier, qui nécessite une attitude de la part des responsables, pour remédier cette situation d'exclusion urbaine, afin d'arriver à un certain niveau d'intégration des population de Maïtar dans la vie urbaine de la ville.

Les commerces sont situés généralement dans le voisinage de quelque rues animées, surtout à coté de l'antenne APC, son nombre est très réduit, ils ne dépassent pas les 30 commerces, en majorité de type informel, qui s'ouvrent temporairement. On peut les résumer comme suit :

- Des boutiques d'alimentation générale qui ne dépassent pas les 20
- 2 cafétérias
- 3 taxiphones
- 4 salles de coiffure : 3 pour hommes, et 1 pour femmes

Les locaux étatiques réalisés dans le cadre du programme résidentiel se dénombrent de 60, sont maintenant fermés, et dans un état de dégradation avancée (voir photos n° 00)

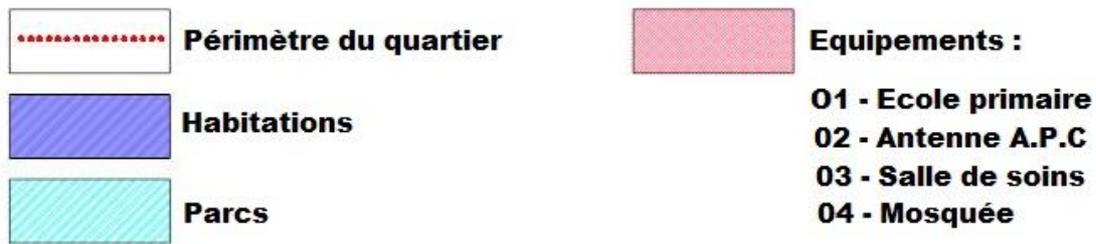
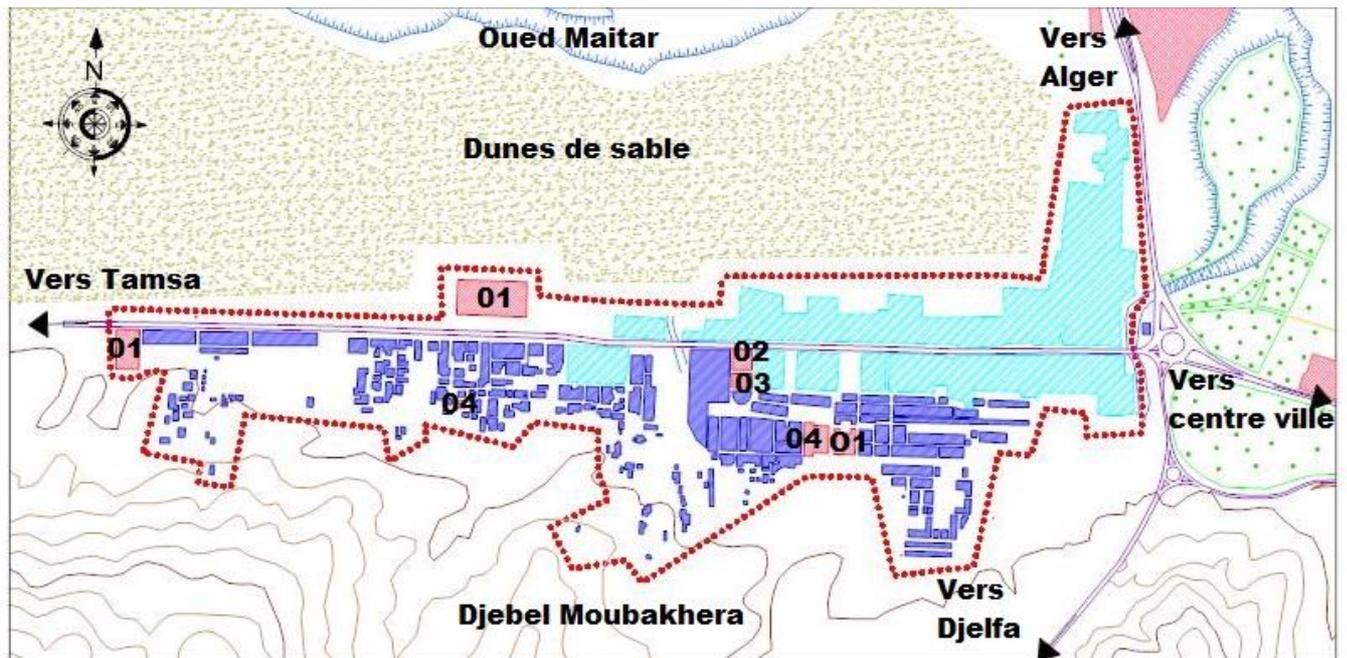


Figure n° 30 : Equipements publics de Maïtar (Source : L'auteur)



Photos n° 13, 14 : les locaux du programme résidentiel en état de dégradation, et l'exemple d'une cafétéria de type informel dans la voie principale de Maïtar (Sources : l'auteur)

VIII.9- Infrastructures et réseaux de Maïtar :

Le quartier de Maïtar a été le stade d'une opération de résorption de l'habitat précaire (R.H.P) qu'on va l'entamer en détails dans le prochain chapitre, parmi les dons de cette opération au quartier, la réalisation des deux réseaux : addiction d'eau potable et assainissement pour recouvrir tout le quartier et partiellement le réseau de voirie qui présente un manque d'aménagement de la plupart des voies primaires et secondaires d'une part, et la dégradation des voies réalisées durant l'opération (R.H.P).

Jusqu'à nos jours, le quartier n'a pas été l'objet d'un aménagement globale ou partiel, qui traite les problèmes de voirie, trottoirs, placettes, espace verts, aires de jeu, éclairage public ..., ce qui a renforcé l'exclusion du quartier dans ce domaine.

Le phénomène spécifique qui renforce cette théorie d'exclusion urbaine, c'est la dégradation de l'axe principal qui mène vers Tamsa, aménagé partiellement dans sa partie donnant sur la ville, et délaissé dans le reste de la voie, par conséquent elle a été envahie par les dunes de sable, coupée par suite dans la limite ouest du quartier (voir : Figure n° : 28, Photos n° : 07 et 08).



Photos n° 15, 16 : la voie principale de Maïtar dégradée et coupée par les dunes de sable (Sources : l'auteur)



Figure n° 31 : la voie principale de Maïtar dégradée et coupée par les dunes de sable (Sources : Google Earth)

VIII.10- Orientation des instruments d'urbanisme (P.D.A.U) :

La consultation du dossier de révision du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U) de Bou-Saada, nous a permis de dégager l'observation suivante :

Cet instrument a programmé une zone d'extension à urbaniser à court terme (Voir Figure n° 29) dans la partie sud, et la partie ouest, ce qui est pratiquement impossible pour les raisons de la difficulté de construire dans les deux sens :

- La partie sud ce sont les monts de djebel Moubakhera
- La partie ouest ce sont les dunes de sable

La seule possibilité d'extension du quartier, se situe dans le coté sud-est, où le terrain ne représente pas des difficultés de construire, c'est là où on peut investir dans l'extension futur du quartier, surtout avec la réalisation de la nouvelle route d'évitement vers Djelfa, c'est un élément qu'on pourra le dégager comme un clé pour ouvrir le quartier sur la ville à travers cette route et casser l'isolement causé par la ceinture des parcs et les autres éléments de la nature.(Voir Figure n°29)

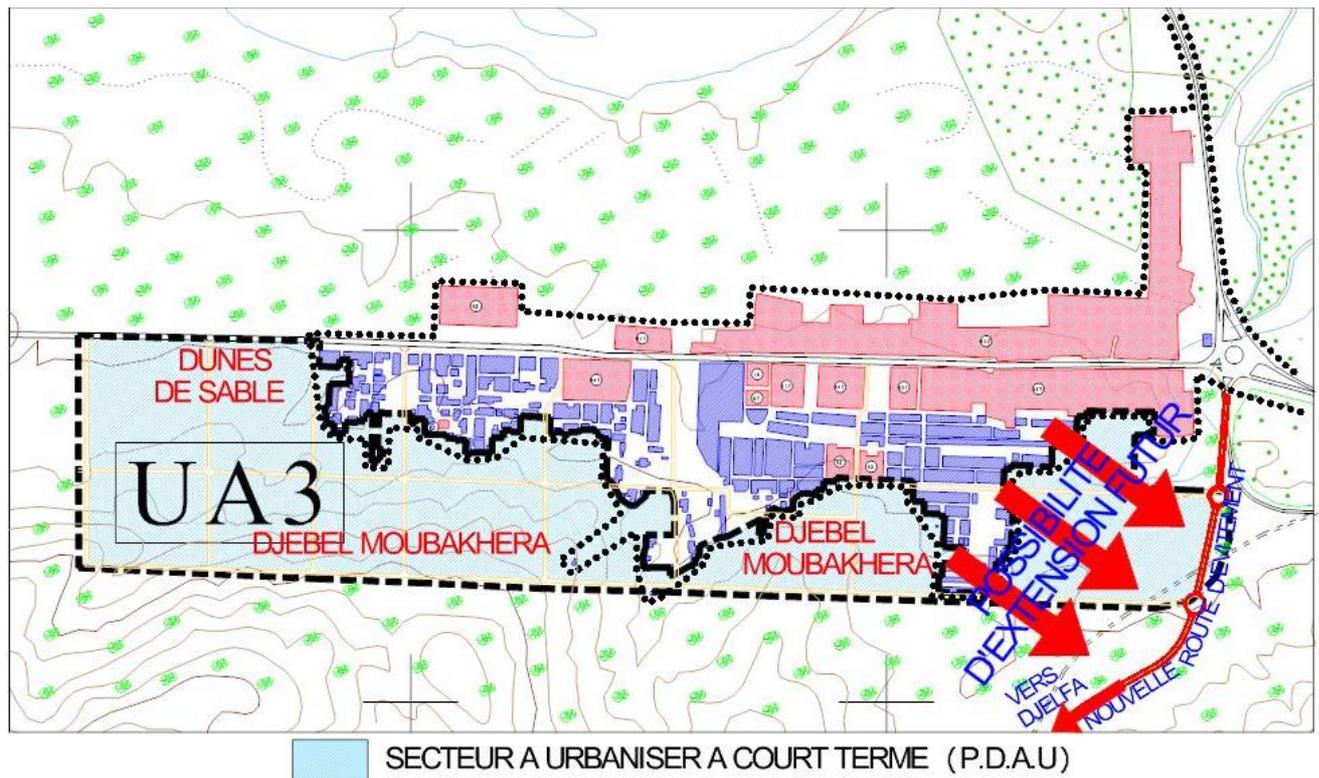


Figure n° 32 : Orientations du P.D.A.U de Bou-Saada, et possibilités réelles d'extension
(Source : P.D.A.U, traité par l'auteur)

CONCLUSION :

Cet aperçu sur le quartier de Maïtar, nous a permis de dégager ces caractéristiques principales, qu'on peut les résumer :

Sur le plan spatial : il est situé dans un terrain difficile, au pied d'une montagne, topographie très accidenté dans la direction est-ouest, avec la présence des contraintes naturelles des dunes de sable et oued Maïtar.

Sur le plan urbain, le quartier est très isolé à cause de l'éloignement vis-à-vis la ville par une distance de 2Km d'une part, et la ceinture des parcs qui l'entoure du coté ville d'autre part. Un ensemble de problèmes signalent l'échec urbain : voies dégradées, en l'absence d'aménagement approprié. Parmi les éléments positifs à souligner, on cite les deux réseaux d'addiction d'eau potable et d'assainissement qui ont été réalisés dans l'opération R.H.P, ils sont en bon état maintenant.

Sur le plan social, la population de Maïtar est divisée en trois parties : Labraque, Mihadid, et Khrabcha, dont la majorité (70%) appartient à la tribu d'Ouled Ameer, constituant une société homogène et solidaire. Les problèmes à dégager dans ce sens sont reliés à la pauvreté, le chômage, stigmatisation et marginalité, ... ainsi que les pratiques sociales d'une population rurale en marge de la vie urbaine.

Dans le prochain chapitre, on essayera d'analyser l'intervention dans le cadre du R.H.P, qui a pour but l'amélioration du quartier, afin de faire ressortir les opportunités et les reculs, pour l'évaluer dans le dernier chapitre.

CHAPITRE : IX

LES INTERVENTION SUR « MAITAR » DANS LE CADRE
DE R.H.P (1998 – 2003)

UNE TENTATIVE D'INTEGRATION LIMITEE

CHAPITRE IX : LES INTERVENTION SUR « MAÏTAR » DANS LE CADRE DE R.H.P (1998 – 2003) UNE TENTATIVE D'INTEGRATION LIMITEE

INTRODUCTION :

L'opération de résorption de l'habitat précaire dans le quartier de Maïtar localisé dans la commune de Bou-Saâda s'intègre dans le cadre du programme global de R.H.P financé par la banque mondiale. Il s'inspire de la méthodologie générale et critères adoptés par cette institution.

Le cadre général de l'opération du R.H.P Maïtar réalisée entre 1998 et 2003 s'intègre dans un projet global qui a touché 12 wilayas de l'Algérie, selon la convention signée entre l'Algérie et l'U.S.A le 09/07/1998. Ce projet est destiné à la résorption de l'habitat précaire, et la réalisation de près de 1500 logements évolutifs, avec la participation de l'état de 70% et le reste de 30% de la part des gens logés.

C'est donc dans ce contexte de crise de l'offre de terrains à bâtir et de logements que d'atténuation de la tension sur le logement et le foncier que se situe la stratégie mise en œuvre par les autorités publiques. Elle a consisté en premier temps à identifier tous les sites d'habitat précaire sur le territoire communal et à recenser les populations y résidant, par la suite, quelques actions de construction de logements évolutifs ont été menées de manière ponctuelle ou sous la forme d'opérations d'aménagement intégré comme c'est le cas pour le site de Maïtar.

L'objectif du projet initial dépasse la simple amélioration physique, pour désigner une stratégie globale d'intégration socio-économique et urbaine avec une régularisation foncière des populations à bas revenu habitants les endroits précaire et les quartiers spontanés.

Dans notre recherche on va essayer de décrire le projet par ses différentes stratégies et objectifs, analyser le résultat final sur le terrain à travers les projets réalisés, et comparer ce produit aux objectifs tracés, et enfin essayer d'évaluer cette opération par l'instrument d'enquête type questionnaire sur le terrain, et l'observation de l'état actuel de la société et le cadre bâti, pour faire ressortir le degré d'intégration du quartier dans la vie urbaine de la ville de Bou-Saada, ainsi que les forces d'exclusion traitées ou éliminées.

IX.1- Description de l'opération :

Cette opération s'articule en deux volets :

- Un volet restructuration d'un site d'habitat précaire en zone urbaine regroupant 846 constructions fini, sommaires, baraque, clôture (données de l'enquête R.H.P).
- Un volet aménagement d'un lotissement préventif a distinction principale en sociale et accessoirement Promotionnelle à l'intérieur du périmètre d'intervention dégagé par l'opération de restructuration.

Les objectifs sociaux recherchés par le maître d'ouvrage (la Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la wilaya de M'Sila)

Amélioration des conditions d'habitat des populations actuelles, régularisation de leur situation foncière, soulagement de la pression résidentielle sur la ville de Bou-Saâda chef lieu de la commune distant de deux (02) Kilomètres du site, ainsi que la nature de l'assiette foncière et d'autres considérations techniques encore ont amené ce dernier à concevoir une opération intégrée alliant les impératifs de restructuration et de viabilisation du site actuel à la possibilité de réaliser des économies de pose des infrastructures par la réalisation d'un lotissement de prévention à l'intérieur même du périmètre d'intervention.

Le plan d'aménagement retenu a consisté en effet d'exploiter les surfaces luxes à l'intérieur de ce périmètre d'une superficie de 6,736 d'hectares pour aménager un lotissement préventif comprenant (367 + 230) parcelles se rajoutant aux 650 parcelles existantes abritant les constructions actuelles qui seront recalibrées et redessinées en fonction des contraintes techniques d'aménagement (passages des voiries et VRD).

Dans ce travail de réarrangement du site, constructions abritant exactement 4435 personnes distribuées en ménages (186 constructions délabrées), 10 constructions se situées dans une bande de terrain traversée par des route, (dans le cadre de l'aménagement) leurs résidents actuels seront distribuer à l'intérieur du lotissement de prévention à créer.

IX.2- Objectifs de l'opération selon le rapport R.H.P Maïtar :

Il s'agit d'une restructuration du quartier ayant pour but de réorganiser « de densifier » ce tissu à travers les actions suivantes :

- Démolition des constructions vétustes, illicites ne répondant pas aux normes techniques
- Amélioration des conditions d'habitat et services
- Création des équipements plus importants (suivant la disponibilité de terrain)
- Création d'une nouvelle structure qui s'intègre au reste de la ville et améliorer les conditions de liaison

- Programme d'équipements :

Un lycée

Équipements Administratives

Aire de jeux et de détente

Un Centre de soin

Une Mosquée

IX.3- Données relative a l'opération (1998 – 2003) :

- Indicateur de développement urbain :

Population de la commune : 102.245,00 habitants

Taux d'accroissement annuel moyen : 3,20 %

Demande de terrain : 8,099 %

Demande de logement : 5.687 %

- Données sur l'habitat précaire dans la ville :

Nombre de site occupé : 09

Nombre de construction : 8573

Nombre de l'habitant : 64678

Superficie totale occupée : 10329 ha

- Nature juridique du terrain :

Domaniale groupe N° 11

- Croissance spatiale :

Sur le plan spatial nous assistons à une croissance rapide du site dont la majorité des cas en constructions illicites au détriment des espaces libres.

Ces constructions sont généralement de types dur sommaires, et baraques.

IX.4- Enquête socio-économique :

IX.4.1- Caractéristiques de la parcelle bâtie

IX.4.1.1- Type d'habitat

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
-construction en dur finie (achevée)	145	17,13
-construction en dur sommaire (évolutive)	408	48,22
-Baraque	186	21,98
-Construction à démolir	10	1,18
- Autres (clôturées)	97	11,46
	846	100 %

Tableau n° 01 : Type d'habitat (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

De ce tableau, il en résulte que :

Sur les 846 constructions et parcelles, recensées se répartissent comme suit :

145 sont en dur finie soit	17,13 %
408 sont en dur sommaire	48,22 %
186 de type baraques	21,98 %
10 Démolition	1,18 %
97 clôturées	11,46 %

On comptabilise donc 64,36 % des constructions en dur et 21,98 % de baraques

IX.4.1.2- Niveau de la construction

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Rez de chaussée habitable	695	82,15
- R+1	54	6,38
- R+2	00	00,00
- R+3 et davantage	00	00,00
- Autres (clôturées+en fondations)	97	11,46
	846	100 %

Tableau n° 02 : Niveau de la construction (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

La totalité des constructions est constituée exclusivement de rez de chaussée. On note aussi 54 constructions en R+1 et 00 constructions en R+2

IX.4.1.3- Evacuation des déchets liquides de la construction

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Egouts gérés par la commune	0	0,00
- Egouts communautaires	752	88,08
- Fosses septiques ou puits perdus	34	4,01
- A ciel ouvert	60	7,11
- Autres (non branchées)	00	00,00
	846	100 %

Tableau n° 03 : Evacuation des déchets liquides de la construction

(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Le tableau montre l'absence de l'égout communal, sur le nombre de 846 constructions 752 sont raccordées aux Egouts communautaires 34 constructions ont une fosse septique et 60 sont à ciel ouvert.

IX.4.1.4- Utilisation de la construction

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Constructions à usage d'habitation seulement	837	98,94
- Constructions à usage (d'habitation+commerce)	9	1,06
- Constructions à usage économique seulement	0	00,00
	846	100 %

Tableau n° 04 : Utilisation de la construction (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

De ce tableau, il en résulte que :

86,40 % Constructions à usage d'habitation seulement.

1,06 % Constructions à usage (d'habitation+commerce)

IX.4.2- Caractéristiques du logement

IX.4.2.1- Statut juridique de l'occupation du logement

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- En occupation privée unique	524	69,90
- En co-occupation	7	0,99
- En location	100	13,35
- logement gratuit	118	15,75
	749	100 %

Tableau n° 05 : Statut juridique de l'occupation du logement (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Le statut juridique du logement nous montre que :

- 524 logements sont en occupation privée
- 7 logements en co-occupation
- 116 logements en occupation gratuite (solidarité familiale).

Il en résulte que la totalité des constructions sont réalisées sur des terrains en occupation illicites.

IX.4.2.2- Nombre des pièces dans les logements

Nombre des pièces des habitations	01 pièce	02 pièces	03 pièces	04 pièces	Total pièces = 1969
Nombre d'habitations	93	179	390	87	Total constructions = 749

Tableau n° 06 : Nombre des pièces dans les logements (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Sur les 749 constructions on constate que 52,06 % constructions ont (03) ce qui nous donne une moyenne de 2,6 pièces par logement.

IX.4.2.3- Commodités des constructions

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Electricité	599	80,00
- Eau potable	7	0,93
- Assainissement	140	18,69
- cuisine indépendante	31	4,13
- W-C indépendant	22	2,93
- Salle de bains et/ou douches indépendantes	32	4,27
	749	100 %

Tableau n° 07 : Commodités des constructions (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Les commodités existantes c'est celle de l'électricité 80 % ; des occupants des constructions déclarent avoir de l'eau potable tandis que 4,13 % déclarent avoirs des cuisines indépendantes et 2.93 % des W-C indépendants.

IX.4.2.4- Nombre des ménages dans les constructions

Libelle	Nombre	
	Nombre habitant	Nombre ménage
Nombre des ménages et habitants	44335	783

Tableau n° 08 : Nombre des ménages dans les constructions (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Le nombre moyen d'une famille logée à Maïtar est de 5,66 personnes (5,66 personnes occupent un logement d'une surface moyenne de 178,54 M2).

IX.4.2.5- Modalité de l'achat ou les constructions des logements

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Avec fonds propres	291	38,85
- Avec l'aide de la famille	279	39,65
- Avec prêt privé	34	4,53
- Avec prêt bancaire	00	00,00
- Avec plusieurs de ces moyens	00	00,00
- Non déterminé	145	19,35
	749	100 %

Tableau n° 09 : Modalité de l'achat ou les constructions des logements

(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

De ce tableau on constate que 38,85 % ont été acquis avec fonds propres, 39,65 % à l'aide familiale, 4,53% avec prêt privé.

IX.4.2.6- Accès au logement

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Par don ou héritage	90	12,07
- Par achat	145	19,35
- En le construisant	414	55,27
- Autres (à préciser) (en location)	100	13,35
	749	100 %

Tableau n° 10 : Accès au logement (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

La majorité des occupants ont acquis leur logement en le construisant, soit 55,27 % et 31,42 % par achat ou non héritage.

IX.4.3- Comportement et attitudes

IX.4.3.1- Besoin urgents

Répartition des besoins urgents exprimés par ordre de priorité :

Libelle	Nombre de réponses			Observations
1. Evacuation des eaux usées	8	8	1	Tous les ménages interrogés Ont répondu Explicitement à leur Préoccupations Majeurs
2. Aménagement de la voirie	11	11	2	
3. Alimentation en eau potable	2	1	3	
4. Electrification	/	/	/	
5. Réalisation de l'éclairage public	/	/	/	
6. Ramassage des ordures ménagères	/	/	/	
7. Réalisation des équipements collectifs	/	/	/	
8. Régularisation de la situation foncière	/	/	/	
9. Démolition des baraques et construction	/	/	/	
10. Non déterminé	/	/	/	
11. Gaz de ville	/	/	/	
Nombre de réponses	275	184	100	559

Tableau n° 11 : Besoin urgents (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

La majorité des représentants ont formulé les réponses en classant comme première nécessité la régularisation de la situation foncière, et (l'installation du gaz de ville) et l'évacuation des eaux usées ;

L'aménagement de la voirie et la réalisation des équipements collectifs en deuxième nécessité. Cela que les occupants des constructions sont conscients de leurs occupations illicites des terrains, et veulent la régularisation foncière (224 non concerné).

IX.4.3.2- Financement et recouvrement

Participation au montage financier du sous projet.

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- OUI	484	84,17
- NON	91	15,82
	575	100

Tableau n° 12 : Participation au montage financier du sous projet

(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

La majorité des questionnées se déclarent prêts à participer au financement du sous-projet

Les occupants des constructions, 575 (concernés) répondus à ces questions ont réparti comme suit leur participation.

Assainissement	Oui	162 (28,17 %)	Non	413 (71,83 %)
Eau potable	Oui	179 (31,13 %)	Non	396 (68,87 %)
Electricité	Oui	85 (14,78 %)	Non	490 (85,22 %)
Voirie	Oui	81 (11,11 %)	Non	494 (88,88 %)
Régularisation foncière	Oui	488 (84,86 %)	Non	87 (15,14 %)
Gaz de ville	Oui	501 (87,13 %)	Non	74 (12,87 %)
Autres (a préciser)	Oui	00 (00,00 %)	Non	00 (00,00 %)
Sur le nombre total 783 des occupants des constructions, 575 ont répondu à ces questions				

Tableau n° 13 : Répartition de la participation au montage financier du sous projet

(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Pris chacun personnellement, il ressort que la plupart des personnes questionnées 84,86 % sont prêtes à participer financièrement pour l'acquisition du terrain et 87,13 %. Les autres sont pour l'alimentation en gaz de ville, l'assainissement, l'AEP, l'aménagement des voiries, et l'électricité.

Les modalités de règlement de leur apport du montage financier pour les 575 occupants sont définies comme suit :

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- En une seule fois	01	00,17
- En un seul versement plus mensualités	04	00,70
- uniquement en mensualités	506	88,00
- Autres modalités (lesquelles)	00	00,00
- Sans réponse	64	11,13
	575	100 %

Tableau n° 14 : Les modalités de règlement (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

A la question des modalités des paiements, une partie des questionnées ont éludé la question, d'autres n'ont pas répondu.

IX.4.3.3- Amélioration de la construction

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Rien à prévoir	102	17,74
- Voudrait,bien mais n'a pas de moyens	425	73,91
- Intention de faire des modifications mineures	17	02,96
- Intention d'agrandir l'existant	15	02,61
- Intention de détruire tout et de reconstruire	05	00,87
- Non exprimé	11	01,91
	575	100 %

Tableau n° 15 : Amélioration de la construction (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

73,91 % des personnes questionnées (occupants des constructions) aimeraient améliorer leurs constructions en parallèles aux améliorations apportées par le sous projet du quartier de Maïtar.

Les modalités de financements des travaux d'alimentations sont définies par les occupants comme suit :

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Pensez-vous emprunter de l'argent	90	15,65
- Utiliser vos économies	175	30,44
- Vendre un bien	31	05,39
- Acheter des matériaux à crédit	240	41,74
- S'associer avec quelqu'un	0	00,00
- Non déterminé	39	06,78
	575	100 %

Tableau n° 16 : Les modalités de financements des travaux d'alimentations

(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Pour financier des travaux éventuels 41,74 % déclarent acheter des matériaux à crédit, le reste soit 30,44 % utilisent des économies, 15,65 % déclarent a recourir à l'emprunt, 05,39 vendent un bien, d'autres ne se prononcent pas.

IX.4.3.4- Attitude sur le relogement

Options sur le déplacement de la population (cas des bidonvilles)

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- De ne pas déplacer les gens de la parcelle qu'ils occupent	76	33,05
- D'attribuer un lot équipé dans le quartier qui sera aménagé en déplaçant légèrement les gens et en détruisant les baraques (opération tiroir).	154	66,95
- De livrer un terrain à construire ailleurs dans la commune en déplaçant les gens et en détruisant les baraques.	/	/
- Non exprimé	/	/
	230	100 %

Tableau n° 17 : Attitude sur le relogement (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Pour 66,95 % des cas enquêtes, il serait préférable de reloger les concernées hors place de déplacer légèrement la population. Pour 33,05 %des cas il serait acceptable de ne pas déplacer la population.

IX.4.4- population

La population de Maïtar résidente sur le site est de : 4435 personnes (l'an 2000)

Quantification de la population :

La population ciblée par le sous projet s'élève à : 4435 personnes reparties sur 783 familles soit :

IX.4.4.1- Répartition des familles selon forme de construction

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Familles nucléaires	721	92,08
- Familles parallèles	12	01,53
- Famille élargies	50	06,39
- Familles combinées	/	/
	783	100 %

Tableau n° 18 : Répartition des familles selon forme de construction

(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

On recense 783 types de ménages repartis comme suivant 92,08 % déclarent vivre en famille nucléaire

01,53 % sont de type parallèle, 06,39 % sont de type élargi.

IX.4.4.2- Taille des familles

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- De 1 à 5 personnes	559	71,39
- De 6 à 9 personnes	85	10,85
- plus de 10 personnes	139	17,75
	783	100 %

Tableau n° 19 : Taille des familles (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

IX.4.4.3- Origine de la population

IX.4.4.3.1- Origine des chefs des familles :

A- ou étiez-vous avant de venir dans le site ?

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Commune de Bou-Saada	197	25,15
- Commune avoisinante	546	69,73
- Dans une wilaya limitrophe	40	05,10
	783	100 %

Tableau n° 20 : Origine des chefs des familles (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

L'analyse de l'origine révèle que 69,73 % des familles proviennent des communes avoisinantes : Sidi Ameur et Tamsa. Ces deux communes sont caractérisées par un déficit d'équipements énormes.

IX.4.4.4- Date de l'installation sur le site

Si concerné année d'arrivée dans le site ?

Les dates d'arrivée dans le site annoncées par les chefs de ménages se présentent comme suit :

- De 1962 à 1979 55 ménages
- De 1980 à 1989 317 ménages
- De 1990 à 1999 411 ménages
- De 2000 au juin 2000 00 ménages

Nous constatons que le nombre le plus important des chefs des ménages se sont installé durant les années 80 aux années 99.

IX.4.4.4.1- Raison principale d'installation :

La raison principale d'installation demeure l'opportunité du logement

Libelle	Nombre de réponses	Taux %
- Pour une raison d'opportunité foncière	110	14,04
-Pour une raison d'opportunité de logement	117	14,94
- Pour une raison familiale	21	02,68
- Pour une raison de travail à proximité	411	52,49
- Absence d'opportunité d'ailleurs	40	05,10
- Autres raisons (insécurité)	67	08,55
- Non déterminé	15	01,92
	783	100 %

Tableau n° 21 : Raison principale d'installation (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

De ce tableau on constate que 52,49 % des habitants sont installés sur le site pour des raisons de travail.

IX.4.5- Emploi

La population active du site de Maïtar est de 703 actifs occupés

L'activité exerce par les habitants du site se présente comme suit :

Libelle	Nombre	Taux %
- Fella	07	01,23
- Journalier	473	83,09
- Chauffeur	14	02,47
- Fonctionnaire	11	01,94
- Maçon	20	03,53
- Commerçants	24	04,23
- Activité professionnelle	20	03,53
Total	569	100 %
- Retraite ou pension	13	01,71
- Sans activité (Chef de ménage)	201	
Total des ménages	783	100 %
- Actifs occupés autre que le chef de ménage.	134	14,64
- Nombre total des actifs dans les ménages	703	

Tableau n° 22 : Emploi (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Les métiers les plus fréquents des chefs des ménages sont journaliers dans divers domaines soit 473 cas avec un pourcentage de 83,12 % de la totalité des chefs des ménages actifs.

L'analyse de la structure de l'emploi fait ressortir

569 chefs de famille exercent une activité dont 83,12 % journalier

13 chefs de famille bénéficière d'une retraite

201 chefs de famille se déclarent sans activité

134 familles vivent de revenu autre que le chef de famille

L'analyse de ces données nous permet de conclure :

72,66 % est le taux d'activité des chefs des ménages

27,34 % est le taux des chefs des ménages sans activité

IX.4.6- Revenu de famille

Le revenu demeure le facteur majeur de l'analyse dans l'opération de résorption de l'habitat précaire.

Il nous indique la capacité financière des familles en vue de leur participation à l'amélioration de leurs conditions de vie.

IX.4.6.1- Revenu mensuel du chef de ménage

Revenu déclaré

Revenu moyen	Nombre	Taux %
- De 0000 DA à 6000 DA	607	77,47
- De 6000 DA à 12000 DA	164	21,00
- De 12000 DA à 18000 DA	08	01,02
- De 18000 DA à 24000 DA	04	00,51
- De 24000 DA et plus	00	00,00
	783	100 %

Revenu estimé

Revenu moyen	Nombre	Taux %
- De 0000 DA à 6000 DA	282	35,85
- De 6000 DA à 12000 DA	460	58,90
- De 12000 DA à 18000 DA	29	03,71
- De 18000 DA à 24000 DA	12	01,54
- De 24000 DA et plus	00	00,00
	783	100 %

Volet restructuration

Revenu déclaré

Revenu moyen	Nombre	Taux %
- De 0000 DA à 6000 DA	453	81,94
- De 6000 DA à 12000 DA	88	01,59
- De 12000 DA à 18000 DA	08	01,44
- De 18000 DA à 24000 DA	04	00,72
- De 24000 DA et plus	00	00,00
	783	100 %

Libelle	Moyen revenu	Nombre de réponse
- Revenu mensuel moyen du chef de ménage (chiffre arrondi au centième)	5600,00 DA	553

Revenu estimé

Revenu moyen	Nombre	Taux %
- De 0000 DA à 6000 DA	144	26,17
- De 6000 DA à 12000 DA	368	66,43
- De 12000 DA à 18000 DA	29	05,23
- De 18000 DA à 24000 DA	12	02,17
- De 24000 DA et plus	00	00,00
	783	100 %

Libelle	Moyen revenu	Nombre de réponse
- Revenu mensuel moyen du chef de ménage (chiffre arrondi au centième)	7200,00 DA	553

Volet relogement

Revenu déclaré

Revenu moyen	Nombre	Taux %
- De 0000 DA à 6000 DA	154	66,52
- De 6000 DA à 12000 DA	76	33,48
- De 12000 DA à 18000 DA	00	00,00
- De 18000 DA à 24000 DA	00	00,00
- De 24000 DA et plus	00	00,00
	230	100 %

Libelle	Moyen revenu	Nombre de réponse
- Revenu mensuel moyen du chef de ménage (chiffre arrondi au centième)	4500,00 DA	230

Revenu estimé

Revenu moyen	Nombre	Taux %
- De 0000 DA à 6000 DA	138	59,47
- De 6000 DA à 12000 DA	92	40,53
- De 12000 DA à 18000 DA	00	00,00
- De 18000 DA à 24000 DA	00	00,00
- De 24000 DA et plus	00	00,00
	230	100 %

Libelle	Moyen revenu	Nombre de réponse
- Revenu mensuel moyen du chef de ménage (chiffre arrondi au centième)	6500,00 DA	230

Tableau n° 23 : Revenu mensuel du chef de ménage (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

De ces tableaux de répartition de revenu, il en résulte que

- 66,43 % perçoivent un revenu mensuel compris entre 6001 et 12000 DA (volet reconstruction).
- 40,53 % perçoivent un revenu mensuel compris entre 6001 et 12000 DA (volet relogement).

IX.4.6.2- Revenu moyen de chef de ménage

Libelle	Moyen revenu	Nombre de réponse
- Revenu mensuel moyen du chef de ménage (chiffre arrondi au centième)	6994,38 DA	783

Tableau n° 24 : Revenu moyen de chef de ménage (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Sur les 783 chefs de ménages recensés, 201 chefs de ménages n'ont pas de revenu mensuel fixe parmi eux certains sont pris en charges par leurs fils ou par les aides familiales.

IX.4.6.3- Revenu mensuel de l'ensemble du ménage

Libelle	Moyen revenu	Nombre de réponses
- Revenu mensuel moyen du chef de ménage (chiffre arrondi au centième)	7350,00 DA	783

Tableau n° 25 : Revenu mensuel de l'ensemble du ménage
(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Le revenu mensuel cumulé du ménage est de 7350 DA.

IX.5- Identification du projet :

IX.5.1- Les caractéristiques résidentielles :

846 constructions ont été recensées sur le site, 145 constructions en dur fini avec des murs en parpaing de ciment et de toits en dalles : 418 construites en dur sommaire c'est-à-dire avec des murs en parpaing et rarement en toubs des toits en dalles de 186 "baraques" réalisées en matériaux légers de récupération et des toits en tôles de ternet ; 97 parcelles clôturés.

Nombre de parcelles bâties	846
Typologies des constructions	
- Constructions en dur fini	145
- Constructions en dur sommaire	408
- Baraques et assimilés	186
- Constructions à démolir	10
- Autre (parcelles clôturés)	97
Superficies des parcelles bâties	MAX: 417 m2 MOY: 154 m2 MIN : 42 m2
- Nombre de logements	749
- Nombre de ménages	783
- Nombre d'habitants	4435
- Nombre d'actifs occupés	703

Tableau n° 26 : caractéristiques résidentielles générales (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

IX.5.2- Les conditions d'habitat :

Elles sont relativement correctes dans l'ensemble, le nombre des pièces par logement est de 2,6 ce qui constitue un bon taux par rapport au taux moyen national, même constat en ce qui concerne les indices d'habitat : le T.O.L est de 5,24 personnes par logement, ce qui est bien proche au taux national et le T.O.P présente un chiffre de 2.01 aussi acceptable.

- En ce qui concerne les Commodités, nous avons les chiffres suivants :

-Branchement à l'électricité : 599 logements branchés (Soit 80,00 % de l'ensemble)

-Eau potable à domicile : (07 branchements soit 0,93 %) Existence de bornes fontaines dans les quartiers

-Cuisine indépendante : dans 31 logements (soit 4,13 %)

- W-C indépendant dans 22 logements (2,93 %)

- En ce qui concerne l'évacuation des déchets liquides :

- Egouts communautaires : 752 logements (soit 88,08 % de l'ensemble)
- Fosses septiques ou puits perdus : 34 logements (soit 04,01 %)
- A ciel ouvert : dans 60 logements (soit 7,11 %).

Le problème principal qui se pose au niveau des constructions actuelles recensées dans le site est multiple, l'absence des commodités individuelles dont la grande majorité, réalisées sans respect des règles de l'art mais surtout dans l'absence d'équipements de VRD.

IX.6- La population

IX.6.1- Les caractéristiques sociodémographiques

Le site de Maïtar héberge une population de 4435 individus répartis en 783 ménages occupant 749 constructions sur les 846 existantes, notons la présence de 23 constructions abritant 02 ménages et de 04 constructions abritant 03 ménages et de 01 constructions abritant 04 ménages

Ces ménages répartissent selon les typologies des familles en les quatre grands types suivants :

- Familles nucléaires : 721 (soit 92,08 %) ;
- Familles « parallèles » : 12 (soit 01,53 %) ;
- Familles « élargie » : 50 (soit 06,93 %) ;
- Familles « combinée » : 00 (soit 00,00 %) ;

IX.6.2- Les activités professionnelles et les revenus

Exercées par les 703 chefs de ménages ou d'autres membres se répartissent de la manière suivante :

LIBELLE	NBRE	TAUX %
- Fellah	07	01,23
- Journalier	473	83,09
- Chauffeur	14	02,47
- Fonctionnaire	11	01,94
- Maçon	20	03,53
- Commerçants	24	04,23
- Activité professionnelle	20	03,53
Total	569	100 %
- Retraite ou pension	13	01,71
- Sans activité (Chef de ménage)	201	
Total des ménages	783	100 %
- Actifs occupés autre que le chef de ménage.	134	14,64
- Nombre total des actifs dans les ménages	703	

Tableau n° 27 : Activités professionnelles des chefs de ménages

(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Soulignons également que parmi l'ensemble des ménages, 201 d'entre eux, notamment ceux dont le chef est « chômeur » disposent d'un deuxième membre exerçant une activité rémunérée ces

activités uniques ou d'appoint dans certains cas ne se traduisent pas par une élévation substantielle des revenus qui restent faibles dans leur ensemble.

La moyenne calculée des revenus calculés en intégrant les activités complémentaires un autre membre des ménages donne un chiffre légèrement supérieur de 7350,00 DA/mois. Mais encore cette fois-ci encore, il faut raisonner cas par cas, étant donnée les disparités existantes entre le ménage.

IX.7- Le contenu du sous-projet :

Le sous-projet de Maïtar comprend deux volets :

Un premier volet de restructuration de l'habitat actuel Consistant à reconfigurer 553 parcelles habitées et 97 parcelles clôturées, à déplacer le reste des parcelles situées sur la bande non-edificandi située près des oueds, talwegs, et djebel, vers les nouvelles créées à cet effet dans le nouveau lotissement.

Second volet du sous-projet Les plans d'aménagement montrent que les 186 ménages habitent des constructions précaires, les 34 ménages en plus et les 10 ménages propriétaires des logements touchés par la démolition seront relogés (dont 47 ménages seront relogés sur leurs parcelles et le reste sur les parcelles créées sur la zone nouvelle d'extension.

IX.7.1- Nature des travaux :

Les travaux à réaliser in-situ à l'intérieur du périmètre d'intervention de 40,995 hectares consistent: **Voiries et terrassement:** aménagement des artères principales de 07 mètres de largeur et de voies secondaires de 06 mètres tandis que les voies tertiaires de 03 à 04 mètres voie piétonnière de 1 à 2 m de large.

Assainissement: réalisation d'un nouveau réseau unitaire d'assainissement raccordé au réseau communal d'évacuation des eaux usées installé qui sera soumis à l'approbation des services de l'hydraulique de la Wilaya.

Adduction d'eau potable: Réalisation d'un nouveau réseau de dessert du site permettant d'alimenter toutes les parcelles.

Éclairage public: réalisation d'éclairage public pour le quartier non éclairé.

IX.7.2- Etapes de réinstallation

L'opération de réinstallation des ménages sera passée en deux phases :

Première phase : la première partie des ménages seront relogés environ la moitié de quatrième trimestre de l'année 2002 lorsque les travaux de construction et de viabilisation de 50% des logements destinés pour relogement sont achevés.

Deuxième phase : la deuxième partie des ménages seront relogés environ la fin de deuxième trimestre de l'année 2003 lorsque les travaux de construction et de viabilisation des logements destinés pour relogement restant sont achevés.

IX.8- La préparation du plan de réinstallation

IX.8.1- Le recensement de la population

IX.8.1.1- La conduite de recensement

Un recensement exhaustif de la population du site a été réalisé par des agents mandatés par l'assemblée populaire communale de Bou-Saâda en collaboration avec les bureaux d'études. La liste nominative des habitants du site et les fiches de recensement par construction ont été arrêtées à la fin de cette opération. L' A P C de Bou-Saâda dispose d'une copie de la premiers tandis que les secondes sont disponibles auprès du bureau d'études qui ont réalisé ensuite l'exploitation statistique et élaboré la synthèse des données.

IX.8.1.2- Les résultats des recensements et l'enquête rapide

Les plus saillants fournis par la compilation des données de recensement réalisé sur les 846 constructions dénombrées dans le site par le bureau d'études à propos des conditions de vie et les attitudes et opinion à l'égard de relogement de chef de ménage ont été développés dans précédemment

On peut rappeler à titre indicatif quelques éléments importants.

La hiérarchie des besoins exprimés par la population

L'ensemble (100 %) des chefs des ménages installés sur le site de Maïtar n'entrevoit dans l'opération de restructuration et de prévention qui va toucher le site de régulariser la situation foncière en premier lieu viabiliser le site par ordre successifs (Voirie; A E P; Assainissement.; Electricité.). Afin d'améliorer les conditions de la vie urbaine.

BESOINS	ORDRE
Régularisation foncière	1
A. E.P	2
Assainissement	3
Electricité	4

Tableau n° 28 : La hiérarchie des besoins exprimés par la population

(Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

Les attitudes vis-à-vis du relogement se présentent comme suit

Attitude	Nombre	%
Préfère être déplacés de la baraque actuelle	154	66.95
Préfère ne pas être déplacés de ta baraque actuelle	76	33.05
TOTAL	230	100

Tableau n° 29 : Les attitudes vis-à-vis du relogement (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

IX.8.2- La consultation dans les opérations de recensement

La population locale dispose des cadres associatifs et organisationnels formels qui ont facilité la consultation. Le caractère récent de création du site, le nombre élevé de ménages résidents explique quelque peu l'existence d'association de quartier ou d'organisation communautaire. Cependant, les opérateurs ont tenu dans le cadre des enquêtes et des contacts préliminaires à consulter individuellement les chefs de ménages concernés ainsi que les membres d'association de quartier, surtout ceux qui feront l'objet d'un déplacement. Leurs opinions favorables sont rapportées au point.

IX.9- Participation et consultation

IX.9.1- Le processus de consultation

Les associations du quartier représentatif des habitants du site de Maïtar n'ont pas posé de problèmes notables concernant le processus de consultation de la population. Tous les chefs de ménages concernés par la reconstruction ont été consultés individuellement ou en groupe par les représentants. Tous les résidents ont une connaissance de la nature des enjeux du projet.

IX.9.2- Les réactions de la population

Ces réactions ont été en général positives, elles transparaissent essentiellement à travers les résultats de l'enquête socio-économique rapide. Les populations concernées n'ont pas soulevé d'objections au plan de reconstruction et au plan de réinstallation projeté.

IX.9.3- Les parties prenantes de l'opération

Elles sont respectivement et par ordre d'importance :

- 1- La Direction de l'Urbanisme de M'Sila (Maître de l'ouvrage)
- 2- L'Assemblée Populaire Communale de Bou-Saâda (Puissance publique)
- 3- L'agence Foncière A.A.D.L'antenne de Bou-Saâda
- 4- La population du site de Maïtar.

IX.10- La mise en œuvre du sous - projet

IX. 10.1- Les institutions

IX. 10.1.1- Identification des institutions

a) Les institutions chargées de la réalisation du plan de réinstallation et leurs actions et responsabilités sont :

Acteurs	Actions et responsabilité
1. Direction de l'urbanisme et de la construction de M'Sila	1. Maître de l'ouvrage
2. L'Agence A A D L Antenne de Bou-Saâda	2. Promoteur foncier, recouvrement de la participation foncière de bénéficiaire
3.I.A.P.C de Bou-Saâda	3. Gestionnaire des aides à la construction. Permis de construire et de lotir établissement des listes des bénéficiaires démolition et évacuation.
4. C .N .L	4. Financement d'une partie V R D comptable
5. Subdivision Bou-Saâda	5. Maître d'ouvrage délégué, approbation des dossiers techniques (Aménagement V R D)
6. B.E.T	6. Etudes d'aménagement et dossier d'exécution V R D

Tableau n° 30 : Acteurs et responsabilités (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

b) les institutions chargées de la mise en place du programme de compensation des revenus est l'assemblée populaire communale de Bou-Saada

IX. 10.1.2- La responsabilité de la réinstallation

La responsabilité de l'opération de réinstallation sera assumée par la subdivision de l'Urbanisme de Bou-Saâda qui supervisera sur, place pendant la durée des travaux l'ensemble des acteurs et des tâches

La subdivision assurera la gestion du processus de réinstallation en coordination avec la commission d'attribution de logements de la commune de rattachement, ces deux institutions se partagent les responsabilités suivantes:

la commission d'attribution de logement de la commune : établit les listes d'attributions les affiche après vérification des droits aux relogements, étude des recours et après approbation du conseil municipal, le maire affiche les listes sont ensuite transmises à l'opérateur qui prend en charge les actions de finalisation de l'acquisition du lot et du logement encaisse le paiement en totalité ou établit un échéancier de recouvrement et oriente finalement le bénéficiaire auprès d'un notaire pour l'établissement de l'acte de propriété.

la **subdivision de l'urbanisme** : intervient après que l'attributaire ait fait l'acquisition du lot, elle oriente le bénéficiaire lui fournit un logement, l'assiette dans l'évolution des travaux (aide a la confection d'un dossier de permis de construire, conseils techniques, etc..) Cette cellule peut fournir d'autres prestations et aides gratuites diverses.

IX. 11- Le calendrier d'exécution

IX. 11.1- Chronologie

Les différentes étapes de l'exécution du projet se présentent comme suit :

Trimestres Actions	T2 2001	T3 2001	T4 2001	T1 2002	T2 2002	T3 2002	T4 2002	T1 2003	T2 2003	T3 2003	T4 2003
Acquisitions des terrains		▨	▨	▨	▨						
Etudes et suivis											
Travaux de voirie		▨	▨	▨			▨	▨	▨	▨	▨
Travaux d'assainissement				▨	▨	▨					
Travaux d'eau potable				▨	▨	▨					
Travaux d'électrification					▨	▨	▨	▨			
Travaux de construction					▨	▨	▨	▨			
Réinstallation des ménages								▨		▨	

Tableau n° 31 : Planning des opérations de réinstallation (Source : Rapport R.H.P Maïtar, A.A.D.L Bou-Saada, 2003)

IX. 11.2- Le calendrier de l'opération

En plus du planning d'ordonnancement des tâches et des délais ci-dessus ainsi que du calendrier des dépenses et de mobilisation des ressources Un planning de suivi mensuel sera élaboré. Il devra être rigoureusement respecté. Il servira à identifier les écarts par rapport au planning général afin de les traites immédiatement.

IX. 11.3- Relation avec les travaux d'accompagnement

Le calendrier de réinstallation des populations dans leurs nouveaux logements dépend étroitement du calendrier d'exécution des travaux, dans la mesure où la réinstallation des populations ne pourra se faire qu'une fois leurs logements terminés

IX. 12 - Les sources de financement

Il existe deux sources de financement :

1°) Le Fond National d'Aide au Logement (FONAL) de la Caisse Nationale du Logement (CNL) qui assure 61,05 % du volume de financement du projet.

2°) Les bénéficiaires qui assurent les 12,85 % restant

Une autre source d'appoint, extérieur au projet peut être sollicitée: c'est l'Assemblée Populaire Communale qui, dans le cadre de l'exercice de ses obligations et prérogatives de puissance publique

peut fournir des prestations gratuites financées sur ses propres fonds pour l'aides des populations affectées: camions et autres moyens de transports pour assurer le déménagement des effets et meubles des habitations, fourniture de bulldozers pour la démolition des baraques après le relogement, etc..

IX. 13 - Les travaux sur terrain

IX.13.1- Les interventions sur l'habitat :

Dans le volet relogement, les plans d'aménagement montrent que les 186 ménages habitent des constructions précaire, les 34 ménages en plus et les 10 ménages propriétaire des logements touchés par la démolition seront relogés, dont 47 ménages seront relogés sur leurs parcelles et le reste sur les parcelles créés dans la zone nouvelle d'extension.

Suivant les orientations d'aménagement, les travaux sur terrain ont été traduit par la démolition des 10 baraques, et le relogement in-situ de 47 ménages, ainsi que l'aménagement et la réalisation des cellules de relogement hors place dans des nouvelles zones d'extension qui ont été choisi selon les terrains disponible dans la zone sud-est de Maïtar appartenant à la partie de L'Abraque (El-Karia), et la zone sud-ouest appartenant à la partie de Khrabcha, avec un total de 230 logements de relogement. En outre volet relogement, deux autres types de parcelles ont été programmés :

Type prévention : 367 lots, Type promotionnel : 37 lots (voir plans d'aménagement)



Photos n° 17, 18, 19,20 : démolition des baraques, et réalisation des logements de relogement R.H.P 2003

(Source : AADL Bou-Saada)

La première remarque préliminaire a dégagé, c'est le regroupement d'une population dans un périmètre défini sans une étude orientée sur l'intégration de cette population aux seins de ces nouvelles zones nouvelle d'extension, risque d'accentuer de nouvelles exclusions au lieu de résoudre les problèmes d'intégration.

La deuxième remarque concerne la taille très réduite des cellules adoptées pour le relogement, au niveau des parcelles (8,00 X 13,00 – 7,00 X 13,00) et au de surface habitable du noyau initial qui ne contienne qu'une seule pièce avec cuisine, W.C et salle de bain. C'est un genre de studio qui ne s'adapte pas au besoin des familles relogées.

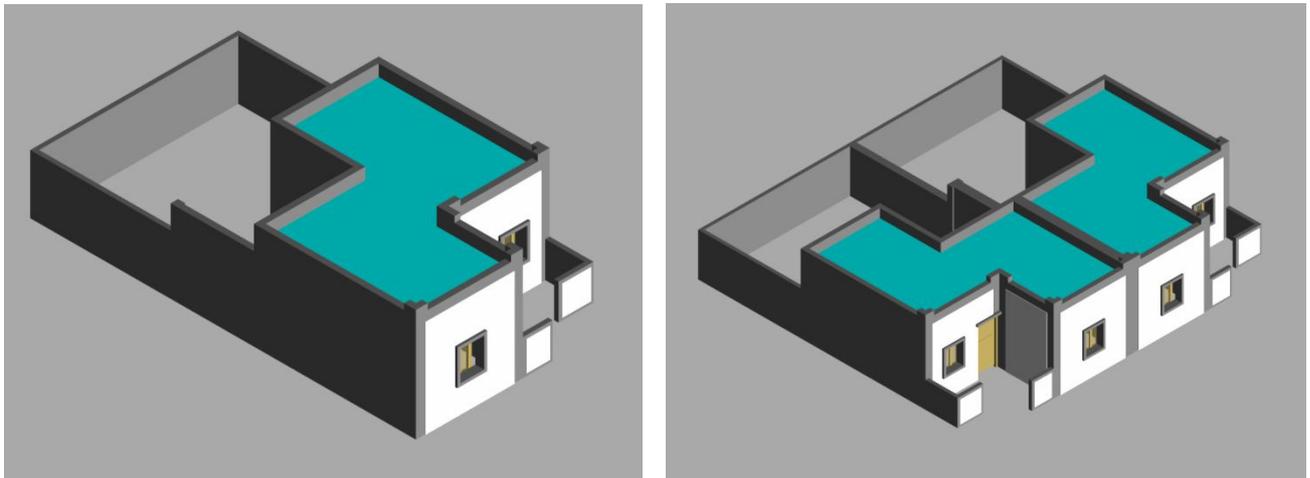


Figure n° 33 : Cellules de relogement, unité et assemblage (source : L'auteur)



Photos n° 21, 22 : Cellules de relogement finis durant les travaux R.H.P 2003 (source : AADL Bou-Saada)

Vu l'incapacité de ces unités à satisfaire les besoins spatiales de la population, les habitants ont développés des modifications très importantes dans les deux sens horizontal et vertical, le résultat est une nouvelle configuration de l'habitation à caractère fonctionnel, donc c'est le retour à la spontanéité et la précarité, dans quelques cas l'extension occupe une partie de l'espace public : la rue (voir les fig. 00).

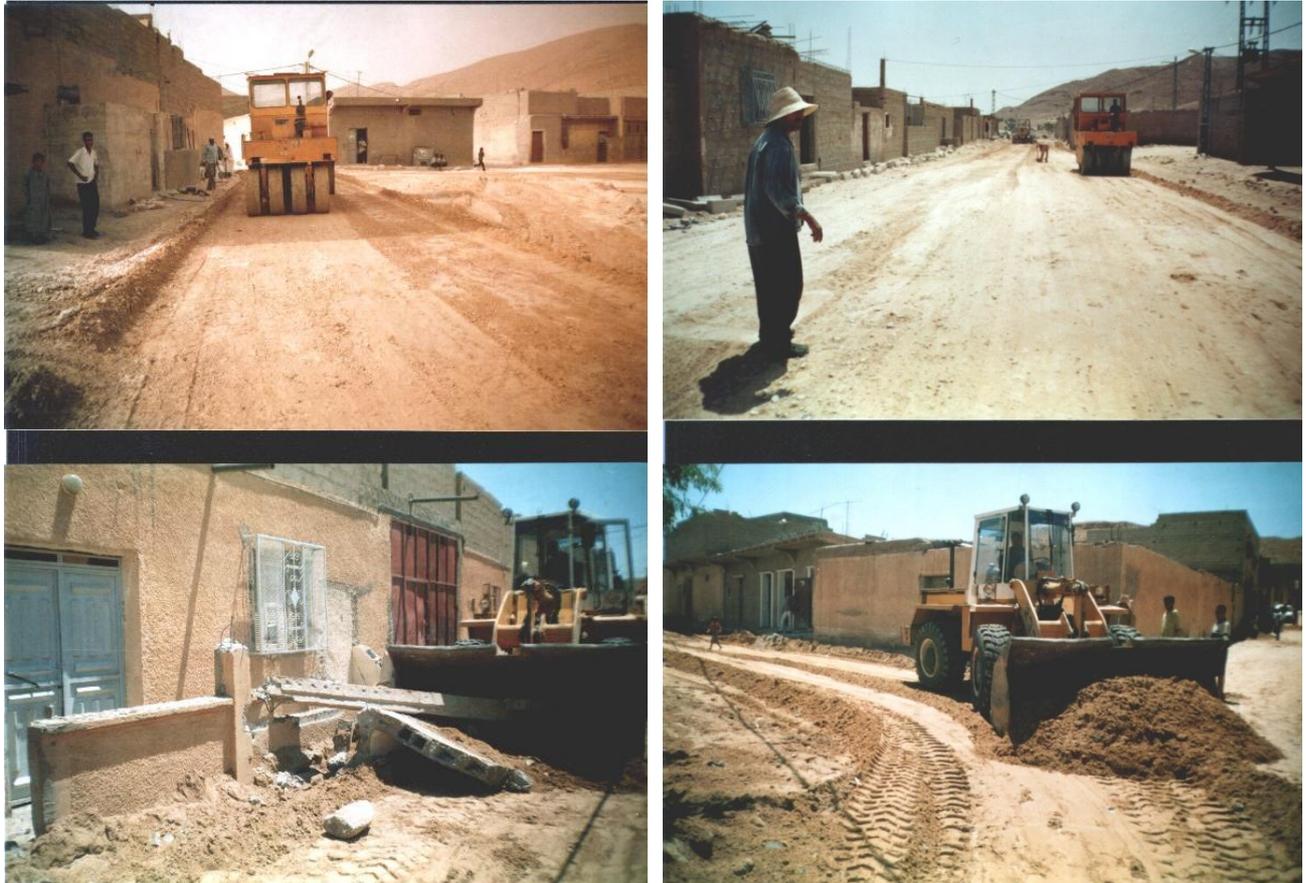


Photos n° 23, 24, 25, 26 : Les modifications sur les cellules de relogement, une nécessité ou un retour vers la spontanéité
(Source : L'auteur)

IX.13.2- Les interventions sur les infrastructures :

Les travaux réalisés à l'intérieur du périmètre d'intervention de 40,995 hectares ont touchés les réseaux d'assainissement, adduction en eau potable, et voirie et terrassement comme suit :

Voiries et terrassement: aménagement des artères principales de 07 mètres de largeur et de voies secondaires de 06 mètres tandis que les voies tertiaire de 03 à 04 mètres voie piétonnière de 1 à 2 m de large.



Photos n° 27, 28, 29,30 : Les travaux de la voirie, R.H.P 2003 (source : AADL Bou-Saada)

Assainissement: réalisation d'un nouveau réseau unitaire d'assainissement raccordé au réseau communal d'évacuation des eaux usées installé.

Adduction d'eau potable: Réalisation d'un nouveau réseau de dessert du site qui a permet l'alimentation de toutes les habitations.

Dans ce volet, on constate l'amélioration sensible au niveau des réseaux assainissement et adduction d'eau potable dans le quartier d'une façon globale. Alors que la remarque principale concerne le réseau de voirie qui a été traité d'une manière insuffisante et incomplète, ceci est observable sur terrain dans l'axe principal du chemin qui mène vers Tamsa, dégradé jusqu'à nos

jours. Les autres voies secondaires nécessitent aussi un aménagement, et un nouveau revêtement vu la dégradation avancée.



Photos n° 31, 32 : la voie principale de Maïtar dégradée, état actuel (source : L'auteur)



Photos n° 33, 34 : les voies secondaires sont aussi, en dégradation continue (source : L'auteur)

CONCLUSION :

Ce processus d'intervention dans le but d'une intégration, mentionné dans ce chapitre à travers les détails de l'opération R.H.P à Maïtar comme action publique dans un quartier spontané, nous amène vers des conclusions sur le principe de l'opération qui constitue une innovation dans la stratégie algérienne, et les pratiques sur le terrain qui ne s'élèvent pas à cette nouvelle démarche participative. Cette opération de la part d'une autorité qui privilège dans l'habitude l'intervention physique sur ces quartiers, devra céder le pas à des interventions prenant davantage en compte les aspects sociaux et économiques, adoptées par ces institutions comme la banque mondiale qui a financée cette opération à Maïtar.

Le volet « étude du projet » a suivi les étapes exigées par la banque mondiale, avec le biais d'une enquête socio-économique qui introduit la société comme acteur principal dans l'élaboration du projet, alors que les interventions sur terrain étaient très limitées, voir inachevées. Elle n'a concernée qu'une tentative d'amélioration des infrastructures et la restructuration du cadre bâti, envisagée sur le terrain par la réalisation des deux réseaux : adduction d'eau potable et assainissement, et la réparation de quelques voies considérées comme prioritaires, ainsi que la démolition de quelques baraques et le relogement de la population dans des petites unités d'habitation évolutives contenant : une petite pièce, cuisine et sanitaire, dont la surface de la parcelle ne dépasse pas les 100 m², et la surface bâtie ne dépasse pas les 50 m².

L'évaluation de l'opération et ses volets sera détaillée dans le prochain chapitre, à travers une enquête d'actualisation et d'évaluation, mais les données primaires dans ce chapitre on guidées à cette conclusion globale sur l'opération.

CHAPITRE : X

ANALYSE DU QUARTIER SPONTANE « MAITAR »
ET ESSAI D'EVALUATION DE L'OPERATION R.H.P

CHAPITRE X : ANALYSE DU QUARTIER SPONTANE « MAITAR » ET ESSAI D'EVALUATION DE L'OPERATION R.H.P

INTRODUCTION :

L'objectif central de la présente étude développé préalablement dans la problématique consiste à cerner les conditions et les modalités d'intégration de Maïtar, un quartier d'habitat spontané dans la périphérie de Bou-Saada. Un tel objectif suppose une connaissance approfondie de ce milieu périurbain, notamment ses caractéristiques essentielles, les catégories d'acteurs et les stratégies mises en œuvre pour s'insérer dans la ville. Dans le chapitre VIII, il s'agit de présenter le quartier, sa formation et son évolution, ainsi que ses caractéristiques physiques, sociales et urbaines. Le chapitre précédent concerne l'étude de l'intervention globale sur le quartier par l'opération R.H.P d'une manière détaillée.

L'étude analytique dans ce chapitre se propose de faire ressortir les conditions et les modalités qui favorisent l'insertion et l'intégration de ce quartier dans la ville de Bou-Saada. Autrement dit, elle vise à appréhender les forces d'exclusion des populations de ce quartier afin de mieux définir les éléments de développement local urbain contre ces forces. Ceci d'une part, et d'autre part on va essayer d'évaluer l'opération R.H.P afin de cerner les opportunités et les reculs dans cette procédure.

X.1- Déroulement de l'enquête :

L'approche méthodologique s'appuie d'une part, sur une enquête par questionnaire adressée à 160 chefs de ménages résidents à Maïtar, et sur les données recueillies au niveau de l'étude R.H.P détaillée dans le chapitre précédent, d'autre part. Le tout se réfère à l'appui théorique de la première partie.

Le déroulement de l'enquête sur le terrain consiste à administrer un questionnaire à 160 chefs de ménage au cours des deux mois : aout et septembre 2011, finalement 2 questionnaires n'ont pas été rendus, le résultat c'est 158 chefs de ménage interrogés. Le choix des personnes interrogées a tenu compte de certaines composantes socio-spatiales du quartier, notamment la diversification de la population interrogée entre les trois parties de Maïtar : Labraque, Mihadid et Khrabcha, ainsi que les ménages relogés durant l'opération R.H.P, dans le but de toucher toutes les fractions et catégories dans le quartier. Le pourcentage de chaque catégorie est comme suit :

- Les habitants de Labraque : 40 Chefs de ménage, soit : 25 %
- Les habitants de Mihadid : 40 Chefs de ménage, soit : 25 %
- Les habitants de Khrabcha : 40 Chefs de ménage, soit : 25 %
- Les habitants de relogement : 38 Chefs de ménage, soit : 23,75 %
- 2 Fiches de questionnaire manqués, soit : 1,25 %

Cette enquête a comporté les rubriques suivantes :

- Chef de ménage
- Habitation
- La vie entre quartier et ville
- Evaluation des interventions sur le quartier dans le cadre du R.H.P

X.2- L'analyse des résultats de l'enquête :

X.2.1- Chef de ménage

X.2.1.1- Catégories d'âge des chefs de ménage :

Quel âge avez-vous ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
entre 18 et 25 ans	18	21,52
entre 26 et 46 ans	66	36,71
entre 46 et 55 ans	42	21,52
plus de 55 ans	32	20,25
Total	158	100,00

Tableau n° 32 : Catégories d'âge des chefs de ménage (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Les catégories sont un peu équilibrées, le pourcentage le plus élevé c'est celui de la catégorie : entre 26 et 46 ans, donc la population interrogée est âgée.

X.2.1.2- L'ancienneté de l'installation dans le quartier :

Depuis combien de temps habitez-vous Maïtar ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
1 à 10 ans	36	22,78
10 à 20 ans	44	27,85
plus de 20 ans	58	36,71
a toujours habité ici	16	10,13
Sans réponse	4	2,53
Total	158	100,00

Tableau n° 33 : L'ancienneté de l'installation dans le quartier (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Au niveau de personnes interrogées, il y a un équilibre (presque la moitié pour chaque catégorie) entre les anciens habitants à Maïtar (plus de 20 ans - a toujours habité ici) les nouveaux arrivants (1 à 20 ans).

X.2.1.3- L'origine de la population :

Avant de venir à Maïtar, où habitiez-vous ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
a toujours habité cette ville de Bou-Saada	32	20,25
a vécu dans un autre centre urbain	14	8,86
a vécu dans un village à moins de 20 km	44	27,85
a vécu dans un village de 20 à 70 km d'ici à l'intérieure de la wilaya de M'sila	36	22,78
a vécu dans un village à plus de 70 km d'ici à l'intérieure de la wilaya de M'sila	10	6,33
a vécu dans un village à l'extérieure de la wilaya de M'sila	10	6,33
Sans réponse	12	7,59
Total	158	100,00

Tableau n° 34 : L'origine de la population (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La population interrogée dans la majorité d'une origine rurale : 63,29, émigrants des communes avoisinantes (notamment Tamsa et Sidi Ameer)

X.2.1.4- Lieu de naissance :

Est-ce là aussi que vous êtes né ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
oui, est né dans la même ville de Bou-Saada	32	20,25
oui, est né dans le même village	64	40,51
non, est né à la campagne	38	24,05
non, est né dans un autre centre urbain	16	10,13
Sans réponse	8	5,06
Total	158	100,00

Tableau n° 35 : Lieu de naissance (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Les chefs de ménage interrogés dans la majorité sont nés dans le rural (village : 40,51%, campagne : 24,05%)

X.2.1.5- Relations familiales des ménages avec leurs femmes :

Et votre femme, est-elle de la même famille (tribu) que vous ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
oui, de la même tribu	104	65,82
non, d'une autre tribu aussi de la campagne	20	12,66
non, d'une autre tribu mais de la ville de Bou-Saada	18	11,39
non, d'une autre tribu mais urbain	6	3,80
Sans réponse	10	6,33
Total	158	100,00

Tableau n° 36 : Relations familiales des ménages avec leurs femmes (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des enquêtés, leurs femmes appartiennent à la même tribu, ce qui nous informe sur la fermeture de la population sur elle-même, et l'isolement pratiqué vis-à-vis les hors tribu

X.2.1.6- Niveau d'instruction des chefs de ménage :

Etes-vous allé à l'école ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
n'est jamais allé à l'école	50	31,65
est allé à l'école coranique	18	11,39
a fait quelques années de primaire	32	20,25
a terminé l'école primaire	16	10,13
a suivi un enseignement moyen	12	7,59
a suivi un enseignement secondaire	14	8,86
a suivi un enseignement professionnel	6	3,80
a suivi un enseignement universitaire	8	5,06
Sans réponse	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 37 : Niveau d'instruction des chefs de ménage (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le niveau d'instruction est bas : 31,65 % de la population n'est jamais allée à l'école, 11,39 % a fréquenté quelques années l'école coranique ; seulement 20,25 % ont fait quelques années de primaire.

X.2.1.7- Le métier d'origine de la population rurale :

Si vous habitiez la campagne avant de venir en ville, quel était votre métier ou votre travail là-bas ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
ouvrier agricole ou berger	52	32,91
cultivateur	28	17,72
éleveur	40	25,32
pêcheur	10	6,33
commerçant	12	7,59
artisan	8	5,06
est venu directement après l' école	6	3,80
Sans réponse	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 38 : Le métier d'origine de la population rurale (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des enquêtés, ont pratiqué un métier de l'agropastoralisme, ce qui dégage la ruralité dominante de la population.

X.2.1.8- Les raisons de l'émigration :

Si vous êtes venu de la campagne ou d'une autre ville, pourquoi avez-vous émigré ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
parti avec famille	28	17,72
était sans travail	40	25,32
voulait avoir de l'argent	8	5,06
pas de sécurité	32	20,25
pas d'avenir	18	11,39
pas de distractions	4	2,53
pas de confort	18	11,39
Sans réponse	10	6,33
Total	158	100,00

Tableau n° 39 : Les raisons de l'émigration (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le quart des enquêtés (25,32%) a émigré pour des raisons de travail, en deuxième lieu ce sont les émigrés à cause de la sécurité (20,25%), en troisième lieu les gens émigrés avec leurs familles (17,72%). Ces résultats dégage l'importance du déséquilibre entre l'urbain et le rural dans la formation des quartiers spontanés, ainsi que le rôle du facteur de la sécurité dans la période de la crise nationale des années 90.

X.2.1.9- Les raisons de choix de l'installation à Maïtar :

Pourquoi avez-vous choisi Maïtar ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
choisir Maïtar pour famille déjà installée	22	13,92
choisir Maïtar pour ville la plus proche	44	27,85
choisir Maïtar pour du travail en vue	84	53,16
choisir Maïtar pour des amis en ville	6	3,80
Sans réponse	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 40 : Les raisons de choix de l'installation à Maïtar (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité ont choisis Maïtar pour raison de travail (53,16 %) en deuxième lieu ville la plus proche (27,85 %), et en troisième lieu pour la raison d'une famille déjà installée (13,92 %).

On conclut que la recherche d'un travail est la cause principale de choix de l'installation à Maïtar.

X.2.1.10- La possession d'un travail des chefs de ménage :

Avez-vous du travail ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
oui, régulièrement	34	21,52
oui, de temps à autre	52	32,91
non, en chômage	68	43,04
Sans réponse	4	2,53
Total	158	100,00

Tableau n° 41 : La possession d'un travail des chefs de ménage (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des enquêtés ne possède pas du travail régulière, avec un pourcentage élevé des chômeurs (43,04 %). On conclut le bas niveau de vie des populations de Maïtar, et le degré élevé du chômage aux seins du quartier.

X.2.1.11- La qualification du chef de ménage :

Si vous avez du travail, quel genre de travail avez-vous ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
travail de manœuvre	82	51,90
travail demi-qualifié	44	27,85
travail qualifié	22	13,92
Sans réponse	10	6,33
Total	158	100,00

Tableau n° 42 : La qualification du chef de ménage (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés pratique du travail de manœuvre (51,90 %), en deuxième lieu les pratiquants de travail demi-qualifié (27,85 %), et en dernier lieu les gens pratiquant un travail qualifié (13,92 %).

X.2.1.12- Nombre d'enfants par famille :

quel est le nombre de vos enfants ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
pas d'enfants	15	9,49
moins de 5	62	39,24
entre 5 et 8	73	46,20
plus de 8	8	5,06
Sans réponse	0	0,00
Total	158	100,00

Tableau n° 43 : Nombre d'enfants par famille (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le nombre d'enfants est très élevé, entre 5 et 8 nous avons : (46,20%), et plus de 8 nous avons : (5,06 %), ce qui implique un taux élevé de la fécondité au sein du quartier, et même de la densité par logement (T.O.L).

X.2.1.13- Scolarisation des enfants :

Si oui, dans quelle école vont-ils ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
école primaire	108	68,35
C.E.M	64	40,51
lycée	48	30,38
centre de formation professionnelle	24	15,19
université	22	13,92
Sans réponse	0	0,00
Total	158	100,00

Tableau n° 44 : Scolarisation des enfants (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Les enfants sont en majorité scolarisés. Plus de la moitié 68,35 % des familles ont des enfants à l'école primaire, 30,38 % au lycée, 15,19 % dans un centre de formation professionnelle et 13,92% à l'université.

X.2.1.14- Retour définitif au village d'origine des chefs de ménage :

Avez-vous parfois envisagé d'y retourner définitivement à votre village d'origine ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
n'a plus de liens à la campagne	12	7,59
non, jamais	10	6,33
oui, au début	4	2,53
oui, mais n'a pas les moyens	34	21,52
oui, si du travail là-bas	36	22,78
oui, quand les enfants seront grands	4	2,53
oui, a des projets de retour	46	29,11
Sans réponse	12	7,59
Total	158	100,00

Tableau n° 45 : Retour définitif au village d'origine des chefs de ménage (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Un nombre important des interrogés près de la moitié, est apte à retourner au village d'origine s'il y a quelques conditions, de travail (22,78 %), de moyens (21,52 %), d'autre ont un projet de retour aussi (29,11 %), ce qui reflète des relations très importantes avec le village d'origine, d'où le déracinement au quartier Maïtar de cette population

X.2.1.15- Retour au village d'origine des enfants :

Et vos enfants, envisagent-ils d'y retourner un jour ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
non	102	64,56
oui, éventuellement	32	20,25
oui	6	3,80
Sans réponse	18	11,39
Total	158	100,00

Tableau n° 46 : Retour au village d'origine des enfants (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Au contraire des parents, la majorité des enfants (64,56 %) ne sont pas apte a se retourner au village d'origine, d'où le racinement au quartier Maïtar de cette nouvelle génération de la population.

X.2.2- HABITATION

X.2.2.1- Age de l'habitation :

La maison que vous habitez actuellement, quel âge a-t-elle ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
un an	8	5,06
2 à 10 ans	64	40,51
10 à 20 ans	28	17,72
plus de 20 ans	54	34,18
Sans réponse	4	2,53
Total	158	100,00

Tableau n° 47 : Age de l'habitation (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des habitations ne dépassent pas les 20 ans (2 à 10 ans : 40,51 - 10 à 20 ans : 17,72), ce qui reflète une occupation récente du quartier.

X.2.2.2- Matériaux de construction :

En quoi est-elle construite ? (description matériaux)

Réponse	Nombre	Pourcentage
béton de ciment+parpaing	108	68,35
béton de ciment+brique	32	20,25
béton de ciment+pierre	12	7,59
Sans réponse	6	3,80
Total	158	100,00

Tableau n° 48 : Matériaux de construction (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des constructions sont construite en béton de ciment+parpaing (68,35 %), d'autre avec béton de ciment+brique (20,25 %), et un nombre réduit avec béton de ciment+pierre (7,59 %), ce qui reflète la dureté des constructions, ou il n y a plus de baraques (les baraques ont été démolis durant l'opération R.H.P) . on assiste à un quartier spontané en dur par excellence.

X.2.2.3- Propriété de l'habitation :

Est-elle votre propriété ou pas ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
propriété	140	88,61
location	10	6,33
prêtée	6	3,80
Sans réponse	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 49 : Propriété de l'habitation (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés sont propriétaire (illégalement) de leur habitation (88,61 %), le nombre de logement en location ou prêt est très limité (location : 6,33 % - prêtée : 3,80 %), ce qui nous informe que le nombre des étrangers est très limité, s'il n'est pas existant du tout.

X.2.2.4- La régularisation de la situation foncière de l'habitation :

Si elle est votre propriété, vous n'avez pas pensé à la régularisation de sa situation foncière ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
oui	88	55,70
non	52	32,91
Sans réponse	18	11,39
Total	158	100,00

Tableau n° 50 : La régularisation de la situation foncière de l'habitation (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés pensent à la régularisation de sa situation foncière de leurs habitations ce qui reflète un désir d'une intégration foncière de la population.

X.2.2.5- Les raisons de ne pas régulariser la situation foncière :

Pourquoi vous n'avez pas régulariser ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
n'est pas intéressé	10	6,33
manque d'argent	46	29,11
manque de pièces administratives	2	1,27
les lois ne permettent pas	77	48,73
Sans réponse	23	14,56
Total	158	100,00

Tableau n° 51 : Les raisons de ne pas régulariser la situation foncière (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés pensent que les lois ne permettent pas la régularisation foncière, ce qui implique une attitude de régulariser de la part de cette population, sans avoir la possibilité de la part des autorités administratifs.

X.2.2.6- Surface de la maison :

Quelle est la surface de la maison ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
moins de 20 m2	2	1,27
entre 20 et 50 m2	20	12,66
entre 50 et 100 m2	24	15,19
plus de 100 m2	110	69,62
Sans réponse	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 52 : Surface de la maison (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des constructions dépassent les 100 m², ce qui reflète l'importance de la surface des habitations, à la différence de l'habitat spontané habituel, où la surface est très réduite généralement. Cette propriété renforce la possibilité d'intégrer le quartier dans la vie urbaine, car les parcelles en général ne sont pas loin des surfaces des lots programmés.

X.2.2.7- Nombre d'occupants par logement :

Combien de personnes habitent ici ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
moins de 5 personnes	78	49,37
entre 5 et 8 personnes	62	39,24
plus de 8 personnes	16	10,13
Sans réponse	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 53 : Nombre d'occupants par logement (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des habitations sont occupées par un moins de 5 personnes, ce qui implique un taux d'occupation par logement (T.O.L) estimatif réduit, à la différence des quartiers spontanés et bidonvilles où le T.O.L est très élevé généralement.

X.2.2.8- Nombre de pièces par logement :

Combien de pièces y a-t-il dans la maison ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
2 pièces	22	13,92
3 pièces	24	15,19
plus de 3 pièces	106	67,09
Sans réponse	6	3,80
Total	158	100,00

Tableau n° 54 : Nombre de pièces par logement (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des habitations ont plus de 3 pièces, ce qui reflète le nombre important des pièces dans les habitations, constituant un autre acquis pour l'intégration du quartier dans la vie urbaine, vu la présence de toutes les valeurs d'une habitation acceptable à la régularisation.

X.2.2.9- Surface de la maison :

De combien est sa parcelle ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
moins de 20 m ²	4	2,53
entre 20 m ² et 50 m ²	46	29,11
entre 50 et 100 m ²	30	18,99
plus de 100 m ²	76	48,10
Sans réponse	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 55 : Surface de la maison (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des parcelles dépassent les 100m², cette situation vise un quartier proche des normes acceptable des lotissements planifiés de la ville.

X.2.2.10- Les modifications sur l'habitation :

Avez-vous apporté des modifications depuis que vous y habitez ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
aucune modification apportée	36	22,78
l'a améliorée qualitativement	61	38,61
l' a agrandie	53	33,54
Sans réponse	8	5,06
Total	158	100,00

Tableau n° 56 : Les modifications de l'habitation (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Entre l'agrandissement et l'amélioration qualitative, se sont les principales modifications apportées sur l'habitation, ce qui nous renseigne un processus très long d'amélioration de l'habitation dans le temps caractérisant ce type d'établissements humains.

X.2.2.11- Projets de modifications sur l'habitation :

Avez-vous des projets dans ce domaine ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
non, n'en a pas	8	5,06
a des projets mais pas de moyens	65	41,14
a des projets d'amélioration	32	20,25
a des projets d'agrandissement	38	24,05
a des projets de déménagement	9	5,70
Sans réponse	6	3,80
Total	158	100,00

Tableau n° 57 : Projets de modifications sur l'habitation (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés annonce le désir de modifier mais l'absence des moyens, voir l'argent reste le seul obstacle. Ce qui reflète les problèmes de la pauvreté, cause principale de formation de ce type de quartier, et caractéristique majeure de la population de Maïtar.

X.2.2.12- Le manque déclaré dans la maison :

Qu'est-ce qui vous manque le plus dans la maison ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
de la place	72	45,57
de l'étanchéité	6	3,80
du confort (eau, électricité)	2	1,27
de l'équipement (meubles, outils...)	70	44,30
Sans réponse	8	5,06
Total	158	100,00

Tableau n° 58 : Le manque déclaré dans la maison (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés déclarent un manque d'espace, et d'équipement de meubles et d'outils, ..., ce qui annonce un désir d'extension et d'amélioration de l'habitation sans avoir les moyens et l'argent, d'où la pauvreté déclarée autrement.

X.2.2.13- Présence d'animaux et jardin potager (signes de ruralité)

Avez-vous des animaux ou un jardin potager ou non ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
non, rien de cela (doit tout acheter)	78	49,37
oui, des poules	22	13,92
oui, des légumes	10	6,33
oui , un mouton/chèvre	44	27,85
Sans réponse	4	2,53
Total	158	100,00

Tableau n° 59 : Présence d'animaux et jardin potager (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés déclarent l'inexistence de ce genre d'éléments caractéristiques de la population rurale, mais un certain nombre d'eux (13,92 %) possède des poules, et des moutons/chèvres (27,85 %), ce qui reflète les signes de ruralité déjà existant aux seins du quartier de la ville.

X.2.3- LA VIE ENTRE QUARTIER ET VILLE

X.2.3.1- Le manque au niveau des réseaux du quartier :

Qu'est-ce qui vous manque le plus dans les réseaux du quartier ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
rien, ne sait pas	4	2,53
eau potable	4	2,53
assainissement	0	0,00
électricité	12	7,59
gaz	146	92,41
éclairage public	146	92,41
aménagement des voie	146	92,41
téléphone	134	84,81
internet	108	68,35
Sans réponse	0	0,00
Total	158	100,00

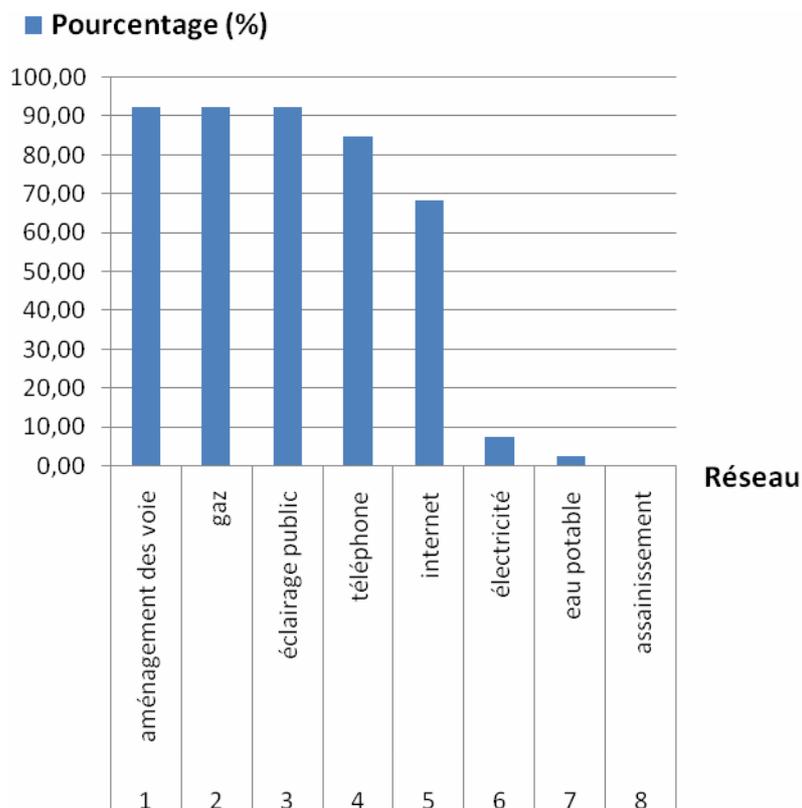
Tableau n° 60 : Le manque au niveau des réseaux du quartier (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Les habitants déclarent d'une façon prioritaire le manque ressenti dans les réseaux de quartier, notamment les réseaux de gaz, éclairage public, aménagement des voies, téléphone, internet, avec des pourcentages différents mais majoritaires, ce qui reflète le manque réel dans ces réseaux, et le désir en urgence de les apporter à la population de Maïtar.

Les interrogés déclarent un certain nombre de réseaux avec des pourcentages différents. Le manque dans ce domaine est très apparent dans un certain nombre de réseaux, on l'avait déjà envisagé au niveau du chapitre de présentation et évolution du quartier, et cette phase on va essayer de classer les réseaux selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée.

Ordre	Equipement	Pourcentage (%)
1	aménagement des voies	92,41
2	gaz	92,41
3	éclairage public	92,41
4	téléphone	84,81
5	internet	68,35
6	électricité	7,59
7	eau potable	2,53
8	assainissement	0,00

Tableau n° 61 : Classement des réseaux selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée (Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphe n° O1 : Classement des réseaux selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée (Source : enquête de l'auteur, 2011)

X.2.3.2- Le manque au niveau des équipements publics du quartier :

Qu'est-ce qui vous manque le plus dans les équipements et services du quartier?

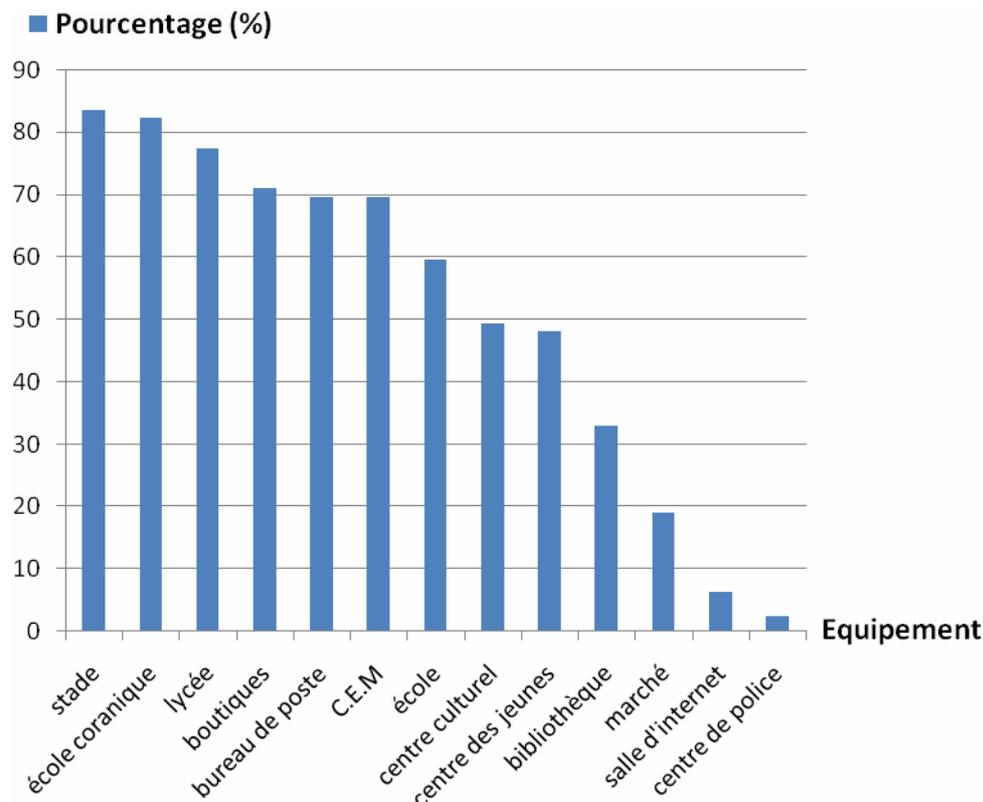
Réponse	Nombre	Pourcentage
rien, ne sait pas	10	6,33
école	94	59,49
C.E.M	110	69,62
lycée	122	77,22
centre culturel	78	49,37
centre des jeunes	76	48,10
bibliothèque	52	32,91
salle d'internet	10	6,33
école coranique	130	82,28
stade	132	83,54
bureau de poste	110	69,62
centre de police	4	2,53
boutiques	112	70,89
marché	30	18,99
Sans réponse	0	0,00
Total	158	100,00

Tableau n° 62 : Le manque au niveau des équipements publics du quartier (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés déclarent un certain nombre d'équipements avec des pourcentages différents. Le manque dans ce domaine est très apparent, on l'avait déjà envisagé au niveau du chapitre de présentation et évolution du quartier, et cette phase on va essayer de classer les équipements selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée.

Ordre	Equipement	Pourcentage (%)
01	stade	83,54
02	école coranique	82,28
03	lycée	77,22
04	boutiques	70,89
05	bureau de poste	69,62
06	C.E.M	69,62
07	école	59,49
08	centre culturel	49,37
09	centre des jeunes	48,10
10	bibliothèque	32,91
11	marché	18,99
12	salle d'internet	6,33
13	centre de police	2,53

Tableau n° 63 : Classement des équipements selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée (Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphe n° 02 : Classement des équipements selon ordre d'importance (pourcentage) déclaré par la population interrogée (Source : enquête de l'auteur, 2011)

X.2.3.3- Connaissance au niveau du quartier (vie communautaire) :

Connaissez-vous d'autres familles ici dans le quartier ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
oui, tout le monde ou presque	22	13,92
oui, beaucoup d'amis et de connaissances	78	49,37
oui, apparentées ou de même tribu	36	22,78
oui, quelques-unes	14	8,86
oui, mais très peu	2	1,27
Sans réponse	6	3,80
Total	158	100,00

Tableau n° 64 : Connaissance au niveau du quartier (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité déclare des connaissances très avancées surtout d'ordre d'amitié, ce qui reflète une vie communautaire développée aux seins de quartier, renforçant la solidarité de la population exclue de la vie urbaine de la ville.

X.2.3.4- Connaissance au niveau de la ville (relation avec la ville) :

Connaissez-vous d'autres familles ailleurs dans la ville de Bou-Saada ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
oui, des parents	12	7,59
oui, des familles	18	11,39
oui, plusieurs amis	28	17,72
oui, mais très peu	58	36,71
non, pratiquement pas	36	22,78
Sans réponse	6	3,80
Total	158	100,00

Tableau n° 65 : Connaissance au niveau de la ville (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité déclare des connaissances très réduite avec la ville, ce qui dégage l'isolement du quartier, et la fermeture de la population sur eux, problème d'une situation éloignée de la ville, et des origines ruraux provoquant cette marginalité, voir stigmatisation.

X.2.3.5- Satisfaction vis-à-vis le quartier :

Que pensent les gens en général ici de leur quartier ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très contents	18	11,39
assez contents	30	18,99
assez mécontents	52	32,91
très mécontents	42	26,58
ne sait pas	6	3,80
autre	6	3,80
Sans réponse	4	2,53
Total	158	100,00

Tableau n° 66 : Satisfaction vis-à-vis le quartier (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Les habitants du quartier déclarent mécontents de leur quartier, ce qui dégage une opinion de non satisfaction vis-à-vis l'état actuel du quartier.

X.2.3.6- Cohésion du quartier et vie communautaire :

Dans le quartier, y a-t-il eu des actions en commun ?

Les gens ont-ils déjà travaillé ensemble ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
Dans le quartier, il n y a pas d'actions en commun	0	0,00
oui, il y a des actions communes pour des fêtes	142	89,87
oui, il y a des actions communes pour des entraides	146	92,41
ne sait pas des actions communes	2	1,27
oui, il y a d'autres actions communes	32	20,25
Sans réponse	0	0,00
Total	158	100,00

Tableau n° 67 : Cohésion du quartier et vie communautaire (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Concernant ce volet de la cohésion du quartier, les occasions de se réunir ou d'agir en commun, celles-ci semblent dans l'ensemble fréquentes. On mentionne toutefois les circonstances suivantes : les fêtes, et les entraides pour des actions limitées comme les incendies, le ramassage des ordures, la construction d'une mosquée, une pétition pour l'établissement d'une fontaine... etc.

Ces actions communautaires dégagent une certaine cohésion assemblée avec les relations à l'intérieur de la même tribu, la solidarité est très renforcée au sein du quartier, mais divisée selon les parties et fractions (trois parties de Labraque, Mihadid et Khrabcha).

X.2.3.7- Aspirations des habitants :

Pour améliorer le quartier, que pourrait-on faire par exemple ? Avez-vous des idées ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
améliorer les équipements collectifs	2	1,27
construire des équipements collectifs	106	67,09
améliorer les réseaux	2	1,27
améliorer les voies de circulation	36	22,78
n ' a pas d ' idées	6	3,80
Sans réponse	6	3,80
Total	158	100,00

Tableau n° 68 : Aspirations des habitants (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Les interrogés déclarent le manque important au niveau des équipements, d'une part et la dégradation des voies de circulation d'une autre part, deux éléments nécessitant des interventions en urgence pour toute opération d'intégration rationnelle.

X.2.3.8- Déplacement vers la ville :

Combien de fois vous déplacez vers la ville de Bou-Saada ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
non plus, sauf obligation	14	8,86
une fois par mois	2	1,27
une fois par semaine	4	2,53
une fois par jour	96	60,76
deux fois par jour	28	17,72
plus de deux fois par jour	14	8,86
Sans réponse	0	0,00
Total	158	100,00

Tableau n° 69 : Déplacement vers la ville (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le déplacement vers la ville est très fréquent, 60,76 % des personnes interrogées déclarent un déplacement journalier, et 17,72 % déclarent un déplacement de deux fois par jours, et le plus important c'est la déclaration d'un déplacement de plus de deux fois par jour avec un pourcentage de

8,86 %, ce qui implique un circuit de déplacement très animé entre quartier et ville, cause du manque d'équipement, services et source de travail, ainsi que les commerces et même les conditions de détente et loisirs ...

**X.2.3.9- Les causes de déplacement vers la ville :
pourquoi vous déplacez vers la ville de Bou-Saada ?**

Réponse	Nombre	Pourcentage
non plus, sauf obligation	14	8,86
pour du travail	104	65,82
pour apprendre des choses	62	39,24
pour faire mes provisions	110	69,62
pour visiter des familles	48	30,38
pour rencontrer des amis	64	40,51
pour se récréer et se divertir	84	53,16
Sans réponse	0	0,00
Total	158	100,00

Tableau n° 70 : Les causes de déplacement vers la ville (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Les causes de déplacement sont très diverse, mais l'achat des provisions, et le travail, et même la récréation et la détente semble les causes les plus important.

X.2.3.10- Lieu des provisions :

Où faites-vous vos provisions nécessaires ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
dans les boutiques du quartier	56	35,44
dans les boutiques de la ville de Bou-Saada	122	77,22
au marché de la ville	106	67,09
Sans réponse	0	0,00
Total	158	100,00

Tableau n° 71 : Lieu des provisions (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La relation à la ville semble très permanente au niveau de l'achat des provisions, ceci peut être traduit par le manque de boutiques et commerces à grande échelle au niveau du quartier

X.2.3.11- Aspirations futur (a court terme) des habitants envers le quartier :

Comment imaginez-vous votre vie dans 5 ans ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
rien ne changera	34	21,52
espère améliorer conditions habitat	28	17,72
espère améliorer conditions quartier	72	45,57
espère avoir trouvé du travail	2	1,27
voudrait déplacer vers la ville	14	8,86
voudrait retourner au village	2	1,27
Sans réponse	6	3,80
Total	158	100,00

Tableau n° 72 : Aspirations futur (a court terme) des habitants envers le quartier (Source : enquête de l'auteur, 2011)

La majorité des interrogés aspire l'amélioration des conditions de quartier, en deuxième lieu, l'amélioration des conditions de l'habitat. Dans l'autre sens 21,52 % des interrogés dégagent de désespoir envers le futur du quartier, ce qui implique les effets l'exclusion continue vis-à-vis le quartier par les acteurs de l'action publics.

X.2.4- EVALUATION DES INTERVENTIONS SUR LE QUARTIER DANS LE CADRE DU R.H.P

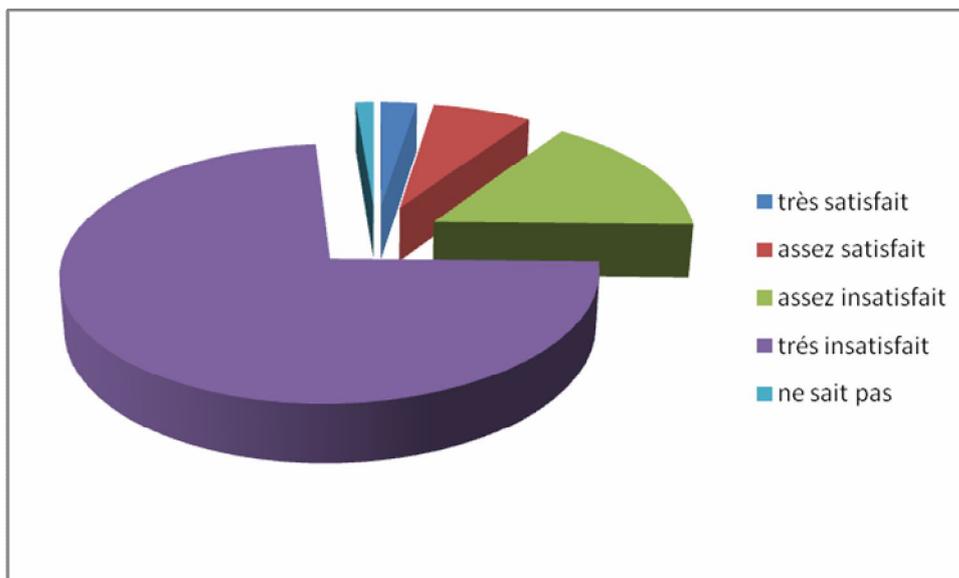
X.2.4.1- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au quartier en général :

Etes-vous satisfait des améliorations apportées au quartier dans le cadre du R.H.P en général ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	4	2,53
assez satisfait	11	6,96
assez insatisfait	25	15,82
très insatisfait	116	73,42
ne sait pas	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 73 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au quartier en général

(Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graph 03 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au quartier en général

(Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le pourcentage important (73,42%) de la population répondant par : « très insatisfait », déclare un échec de la part des interrogés envers cette opération en général. Cette attitude semble avoir une traduction par certains facteurs, le plus important c'est l'incohérence entre les améliorations programmées et les pratiques sur le terrain, qui a développé une situation d'incertitude permanente chez la population de Maïtar, qu'on va la ressentir plus au niveau du reste de l'enquête d'évaluation. On peut citer comme exemple la programmation de quelques équipements publics très importants (lycée, équipements administratifs, centre de santé, ...etc.), alors qu'en réalité rien n'a été réalisé jusqu'à nos jours après 10 ans de l'achèvement des études de cette opération.

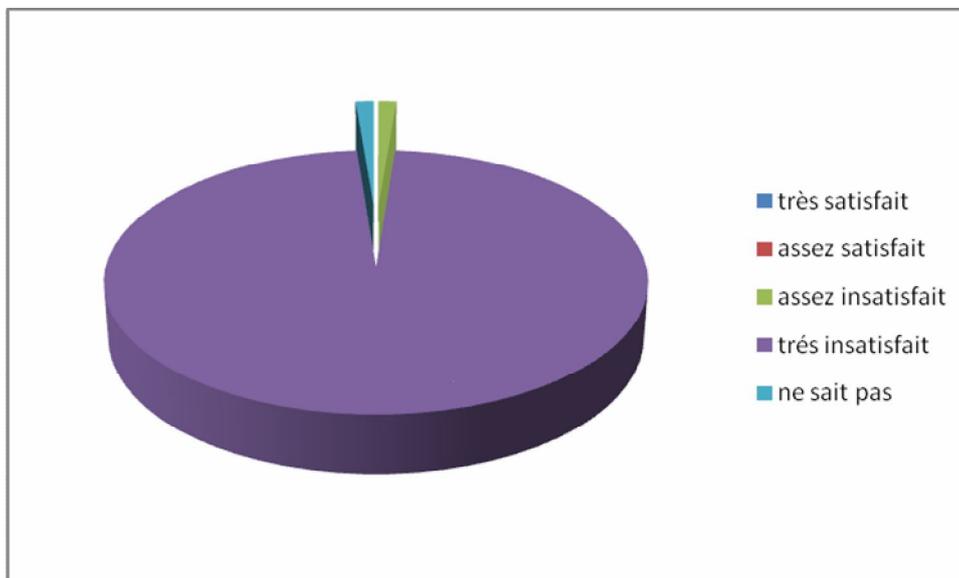
X.2.4.2- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées aux équipements publics et services du quartier:

Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux équipements publics et services du quartier dans le cadre du R.H.P?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	0	0,00
assez satisfait	0	0,00
assez insatisfait	2	1,27
très insatisfait	154	97,47
ne sait pas	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 74 : Degré de satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées aux équipements publics et services

(Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphique n° 04 : Degré de satisfaction vis-à-vis les améliorations apportées aux équipements publics et services

(Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le pourcentage très important (97,47%) de la population répondant par : « très insatisfait », qui touche la totalité de la population interrogées déclare un échec pure de la part des interrogés envers ce domaine des équipements collectifs et services du quartier. Ce qui reflète l'insuffisance totale de cette opération en terme d'amélioration des équipements et services, en réalité rien n'est traduit depuis l'achèvement de l'opération, sauf une école primaire dans la limite ouest du quartier (partie Khrabcha).

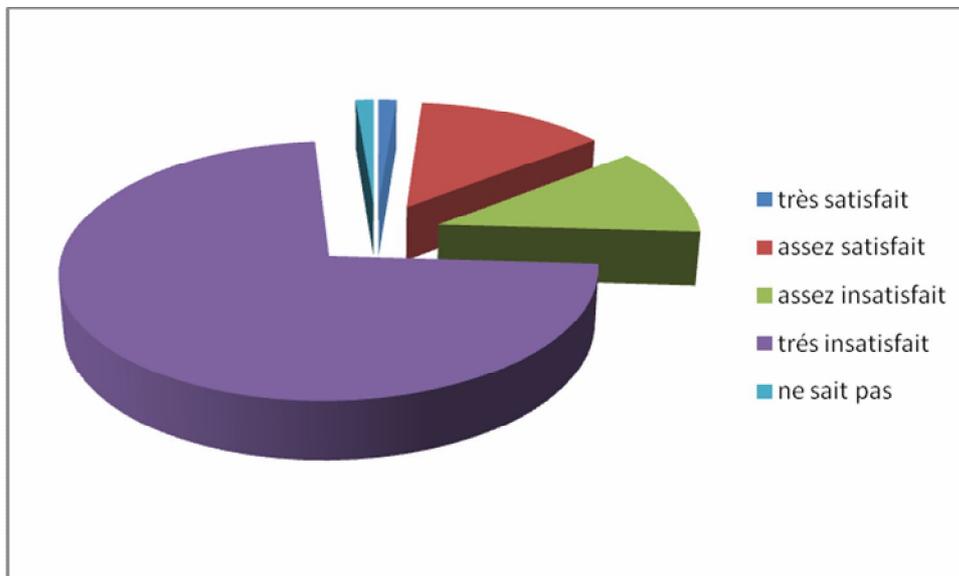
X.2.4.2- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées aux réseaux du quartier:

Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux réseaux du quartier dans le cadre du R.H.P?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	2	1,27
assez satisfait	21	13,29
assez insatisfait	18	11,39
très insatisfait	115	72,78
ne sait pas	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 75 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées aux réseaux du quartier

(Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphique n° 05 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées aux réseaux du quartier

(Source : enquête de l'auteur, 2011)

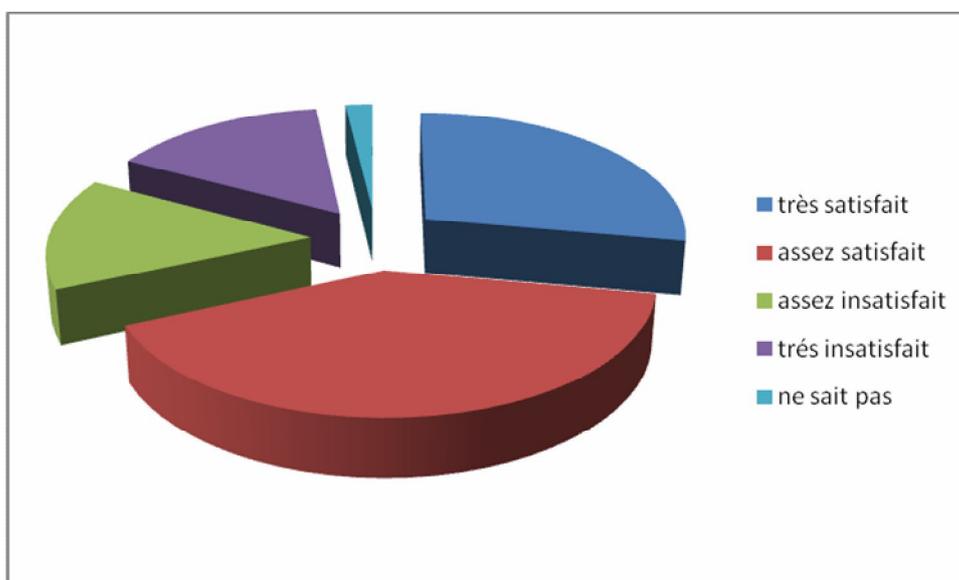
Le pourcentage important (72,78%) de la population répondant par : « très insatisfait », déclare un échec de la part des interrogés envers ces améliorations dans les réseaux en général. Cette attitude semble avoir une traduction par certains facteurs, le plus important c'est le résumé des améliorations dans deux réseaux : addiction d'eau potable et assainissement d'une façon positif sur le terrain, alors que le réseau des voiries est mal traité, les voies se présente dégradés, avec un manque d'aménagement et de revêtement, l'image est très apparente au niveau de l'axe principal vers Tamsa, ou une partie est très dégradée, la voie elle-même est coupée par les dunes de sable à l'extrémité ouest du quartier.

X.2.4.2- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'alimentation en eau potable du quartier:

Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux réseaux d'alimentation en eau potable du quartier dans le cadre du R.H.P?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	44	27,85
assez satisfait	64	40,51
assez insatisfait	23	14,56
très insatisfait	24	15,19
ne sait pas	3	1,90
Total	158	100,00

Tableau n° 76 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'alimentation en eau potable du quartier (Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphique n° 06 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'alimentation en eau potable (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le pourcentage le plus important (40,51%) de la population répondant par : « assez satisfait », rajouté au pourcentage (27,85%) de la population répondant par : « très satisfait », déclare une certaine de la part des interrogés envers ces améliorations dans les réseaux d'alimentation en eau potable. Cette attitude semble avoir une traduction par la réalisation deux réseaux : addiction d'eau potable et assainissement d'une façon positif et acceptable sur le terrain, pour la population de Maïtar c'est une action qui nécessite un merci de la part des habitants, sa lecture est très claire dans ces réponse un peu positives dans un milieu d'exclusion.

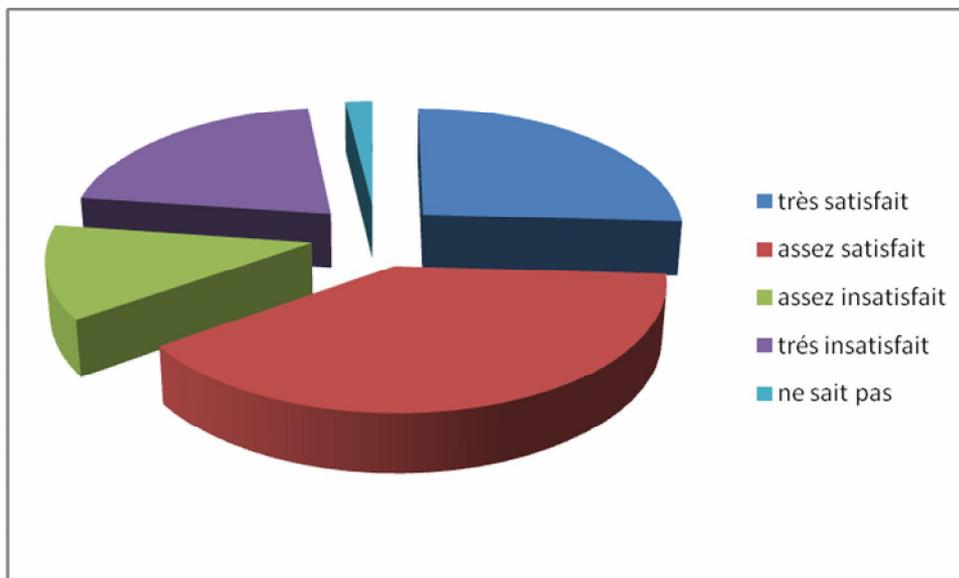
X.2.4.2- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'assainissement du quartier:

Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux réseaux d'assainissement du quartier dans le cadre du R.H.P?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	41	25,95
assez satisfait	62	39,24
assez insatisfait	19	12,03
très insatisfait	33	20,89
ne sait pas	3	1,90
Total	158	100,00

Tableau n° 77 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'assainissement du quartier

(Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphique n° 07 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau d'assainissement

(Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le pourcentage le plus important (39,24%) de la population répondant par : « assez satisfait», rajouté au pourcentage (25,95%) de la population répondant par : « très satisfait», déclare une certaine de la part des interrogés envers ces améliorations dans les réseaux d'assainissement. Cette attitude semble avoir une traduction par la réalisation deux réseaux : addiction d'eau potable et assainissement d'une façon positif et acceptable sur le terrain, pour la population de Maïtar c'est une action qui nécessite un merci de la part des habitants, sa lecture est très claire dans ces réponse un peu positives dans un milieu d'exclusion.

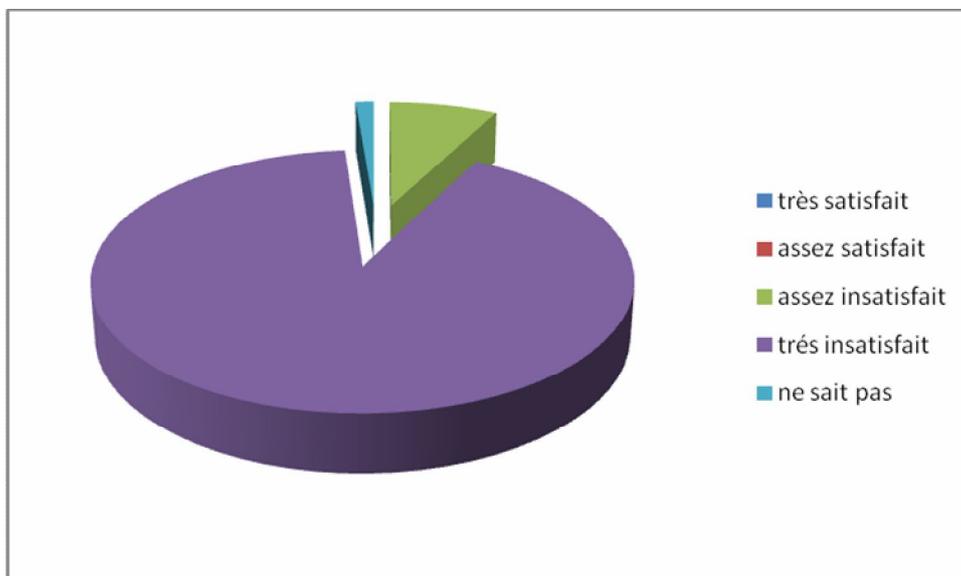
X.2.4.2- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau de voirie du quartier:

Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux réseau de voirie du quartier dans le cadre du R.H.P?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	0	0,00
assez satisfait	0	0,00
assez insatisfait	12	7,59
très insatisfait	144	91,14
ne sait pas	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 78 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau de voirie du quartier

(Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphique n° 08 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées au réseau de voirie

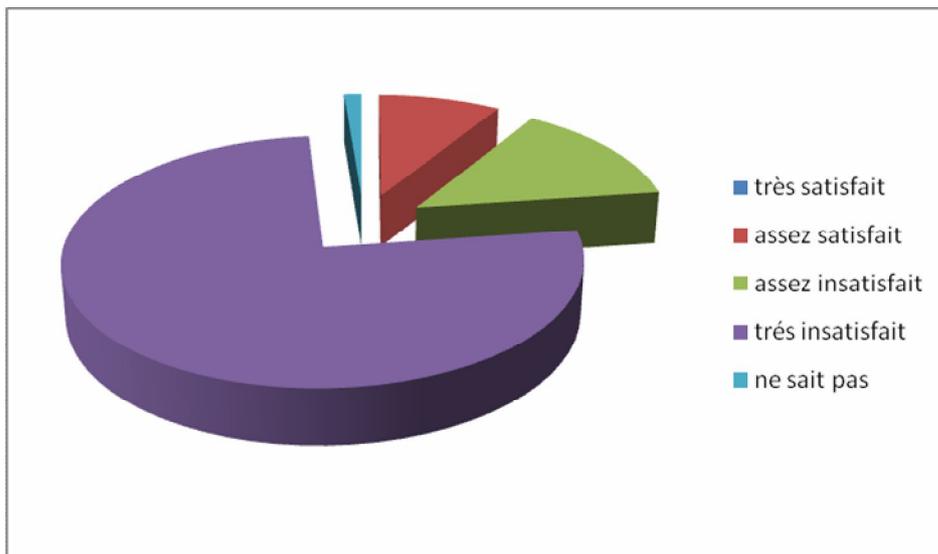
(Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le pourcentage très important (91,14%) de la population répondant par : « très insatisfait », qui se rapproche de la totalité de la population, déclare un échec de la part des interrogés envers ces améliorations dans les réseaux de voirie. Cette attitude semble avoir une traduction par certains facteurs, le plus important c'est le résumé des améliorations dans deux réseaux : addiction d'eau potable et assainissement d'une façon positif sur le terrain, alors que le réseau des voiries est mal traité, les voies se présente dégradés, avec un manque d'aménagement et de revêtement, l'image est très apparente au niveau de l'axe principal vers Tamsa, ou une partie est très dégradée, la voie elle-même est coupée par les dunes de sable à l'extrémité ouest du quartier.

**X.2.4.2- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement:
Etes-vous satisfait des améliorations apportées par le relogement dans le
cadre du R.H.P?**

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	0	0,00
assez satisfait	14	8,86
assez insatisfait	22	13,92
très insatisfait	120	75,95
ne sait pas	2	1,27
Total	158	100,00

Tableau n° 79 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement (Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphique n° 09 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le pourcentage important (75,95%) de la population répondant par : « très insatisfait », déclare un échec de la part des interrogés envers ces relogements en général. Cette attitude semble avoir une traduction par certains facteurs :

Le premier, c'est le regroupement d'une population dans un périmètre défini sans une étude orientée sur l'intégration de cette population aux seins de ces nouvelles zones nouvelle d'extension, risque d'accentuer de nouvelles exclusions au lieu de résoudre les problèmes d'intégration.

Le deuxième facteur concerne la taille très réduite des cellules adoptées pour le relogement, au niveau des parcelles (8,00 X 13,00 – 7,00 X 13,00) et au de surface habitable du noyau initial qui ne contienne qu'une seule pièce avec cuisine, W.C et salle de bain. C'est un genre de studio qui ne s'adapte pas au besoin des familles relogées.

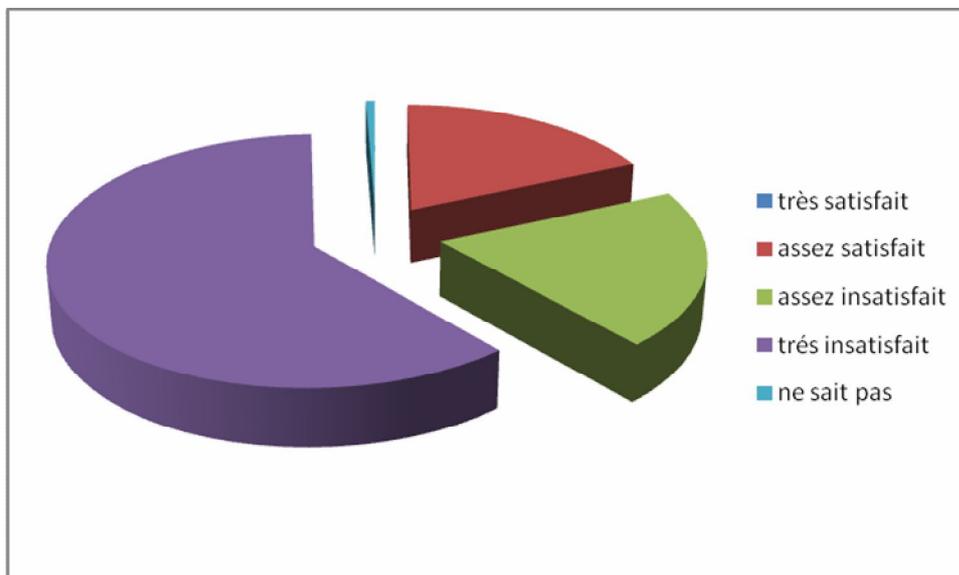
Vu l'incapacité de ces unités à satisfaire les besoins spatiales de la population, les habitants ont développés des modifications très importantes dans les deux sens horizontal et vertical, le résultat est une nouvelle configuration de l'habitation à caractère fonctionnel, donc c'est le retour à la spontanéité et la précarité, dans quelques cas l'extension occupe une partie de l'espace public : la rue.

X.2.4.2- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement sur place (in-situ) :

Etes-vous satisfait des améliorations apportées par le relogement sur place (in-situ) dans le cadre du R.H.P?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	0	0,00
assez satisfait	29	18,35
assez insatisfait	32	20,25
très insatisfait	96	60,76
ne sait pas	1	0,63
Total	158	100,00

Tableau n° 80 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement sur place (in-situ)
(Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphique n° 10 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement sur place (in-situ)
(Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le pourcentage important (60,76%) de la population répondant par : « très insatisfait », déclare un échec de la part des interrogés envers ces relogements sur place (in-situ). Cette attitude semble avoir une traduction par certains facteurs, le plus important concerne la taille très réduite des cellules adoptées pour le relogement, au niveau des parcelles (8,00 X 13,00 – 7,00 X 13,00) et au de surface habitable du noyau initial qui ne contient qu'une seule pièce avec cuisine, W.C et salle de bain. C'est un genre de studio qui ne s'adapte pas au besoin des familles relogées.

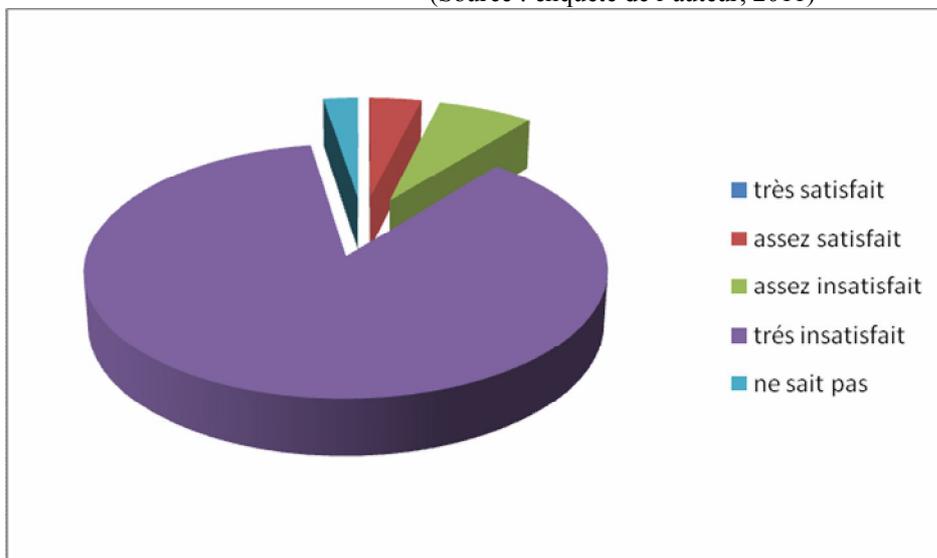
Vu l'incapacité de ces unités à satisfaire les besoins spatiales de la population, les habitants ont développés des modifications très importantes dans les deux sens horizontal et vertical, le résultat est une nouvelle configuration de l'habitation à caractère fonctionnel, donc c'est le retour à la spontanéité et la précarité, dans quelques cas l'extension occupe une partie de l'espace public : la rue.

X.2.4.2- degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement hors-site :

Etes-vous satisfait des améliorations apportées par le relogement hors-site dans le cadre du R.H.P?

Réponse	Nombre	Pourcentage
très satisfait	0	0,00
assez satisfait	6	3,80
assez insatisfait	11	6,96
très insatisfait	137	86,71
ne sait pas	4	2,53
Total	158	100,00

Tableau n° 81 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement hors-site (Source : enquête de l'auteur, 2011)



Graphique n° 11 : Degré de satisfaction vis-à-vis améliorations apportées par le relogement hors-site (Source : enquête de l'auteur, 2011)

Le pourcentage très élevé (86,71%) de la population répondant par : « très insatisfait », déclare un échec de la part des interrogés envers ces relogements hors-site. Cette attitude semble avoir une traduction par certains facteurs :

Le premier, c'est le regroupement d'une population dans un périmètre défini sans une étude orientée sur l'intégration de cette population aux seins de ces nouvelles zones nouvelle d'extension, risque d'accentuer de nouvelles exclusions au lieu de résoudre les problèmes d'intégration.

Le deuxième facteur concerne la taille très réduite des cellules adoptées pour le relogement, au niveau des parcelles (8,00 X 13,00 – 7,00 X 13,00) et la surface habitable du noyau initial qui ne contienne qu'une seule pièce avec cuisine, W.C et salle de bain. C'est un genre de studio qui ne s'adapte pas au besoin des familles relogées.

Vu l'incapacité de ces unités à satisfaire les besoins spatiales de la population, les habitants ont développés des modifications très importantes dans les deux sens horizontal et vertical, le résultat est

une nouvelle configuration de l'habitation à caractère fonctionnel, donc c'est le retour à la spontanéité, dans quelques cas l'extension occupe une partie de l'espace public: la rue.

CONCLUSION :

Cette analyse du quartier de Maïtar et l'évaluation de l'opération R.H.P nous a permis de sortir par une conclusion d'une intervention limitée et inachevée dans le sens de l'intégration et ses formes multiples. En se référant à notre approche de la sous-intégration, si cette intervention a participé à un peu de progrès de l'intégration urbaine à travers l'amélioration des réseaux d'assainissement, addition d'eau potable, et voirie, ainsi que le relogement d'une partie de la population, L'enquête d'analyse et d'évaluation adressée à la population a dégagé une attitude d'insuffisance de la population vis-à-vis ces interventions d'amélioration très limitées. Il faut signaler dans ce sens le décalage important entre l'étude approfondie basée sur une enquête socio-économique très large qui informe sur les différents aspects d'intégration, et les réalisations très maigres, n'arriveront pas à satisfaire les besoins en urgence de la population. Sur le plan d'équipements publics par exemple, à l'exception d'une école primaire installée dans l'extrémité ouest du quartier, aucun équipement public n'a été construit sur le terrain, alors que l'opération du R.H.P a programmé un certain nombre d'équipements nécessaires au développement du quartier, notamment : un lycée, équipements administratifs, aire de jeux et de détente, un centre de soin, une mosquée.

Aujourd'hui nous retrouvons cette sorte de situation défavorable dans le quartier, où l'exclusion urbaine est présente, très présente. L'intervention sur les infrastructures n'était qu'une composante de la contre-force de l'exclusion urbaine, qu'une petite partie de ce malaise mal défini mais bien réel d'être en dehors, au lieu d'être exclus tout simplement.

L'exclusion sociale est plus forte que tout, puisant ces racines dans la misère économique, sociale et culturelle, est aujourd'hui la réalité incontournable de bon nombre d'habitants du quartier. Emploi et sécurité sont à ce jour bien plus importants aux yeux des habitants que tous les discours que nous pouvons développer sur la qualité urbaine de ces quartiers.

L'exclusion foncière, s'accroît dans une situation d'informalité continuée, rien n'est régularisé dans le quartier jusqu'à nos jours au niveau des habitations, alors que les directives de l'opération R.H.P exigent la régularisation foncière, le blocage administratif est au cœur du problème, car les responsables de l'A.A.D.L dégage la responsabilité des services de la direction des domaines qui n'ont pas établi l'acte de propriété du terrain de Maïtar, alors que l'A.A.D.L a payé la totalité du montant du terrain sur la base d'un mémoire de paiement établi par les services du domaine, malgré les divers envois officiels de l'A.A.D.L adressés au domaine dans ce sens (voir annexe).

L'exclusion spatiale, aussi mal traitée, réduite à travers la démolition de quelques baraques, et le relogement de la population dans des petites unités d'habitation ne contenant qu'une pièce, cuisine et sanitaires, provoquant par suite des interventions de modification sur ces unités mal conçues, donnant une nouvelle image de précarité agressive, c'est le retour en arrière de l'opération.

En un mot l'exclusion se poursuit, en attente d'une intervention plus rationnelle, plus globale, répondant aux désirs d'une population sous-intégrée dans un morceau de ville en marge de la vie urbaine.

CONCLUSION GENERALE :

Le processus d'intégration des quartiers spontanés qui a été l'objet de ce mémoire semble être un phénomène complexe, qui nécessite de la part des chercheurs et responsables de la vie urbaine une vision globale rassemblant les différents aspects définis au niveau des hypothèses de notre problématique, et vérifiés dans cette recherche, notamment les formes d'intégration qui combinent :

L'intégration foncière : en facilitant la régularisation de la propriété des terrains et la construction du bâti, qui permettrait aux habitants d'investir dans l'amélioration de leur habitat légalement, et donnerait la garantie de rester sur place comme des éléments intégrés à la population urbaine.

L'intégration urbaine : par l'introduction d'infrastructures et d'équipements de base, qui rendront les conditions de vie plus facile et qui démunirent la pauvreté, tout en réduisant le recours à l'économie informelle

L'intégration spatiale : qui se traduit par l'amélioration de l'état physique, et le traitement de tout obstacle ayant un effet sur la relation ville-quartier ou ville-espace urbain, que ce soit les conditions du site ou bien la structuration du cadre bâti existant.

L'intégration sociale : qui constitue un élément primordial de toute intervention sur les quartiers spontanés, c'est le pilier central de l'intégration selon notre thèse, il pourra inclure les aspects économiques, politiques et même culturels non désignés dans cette recherche indépendamment, car les formes d'exclusion sociale très variées : chômage, analphabétisme, stigmatisation ..., se rattachent à ses aspects d'une façon directe ou indirecte.

La présente étude nous a permis de montrer que les interventions sur les quartiers spontanés ou non règlementaires, qui privilégiaient au départ l'intégration physique des quartiers par la mise à niveau de l'équipement, devront céder le pas à des interventions prenant davantage en compte les aspects sociaux.

Notre recherche a dégagé comme mise au point de la réalité pratiquée au niveau des interventions urbaines que les expériences ont mis à jour l'incapacité de l'urbanisme officiel à assurer une intégration convenable des quartiers spontanés. En effet ces opérations se sont vues assignées des aspects externes à leur objectif initial, particulièrement en ce qui concerne des formes architecturales et urbaines en rupture, des conflits avec les populations, des problèmes de la pauvreté urbaine.

A cet effet, il devient urgent d'avoir une connaissance approfondie des populations concernées, de faire des évaluations systématiques des expériences menées, susceptibles de corriger les actions, l'encouragement à la recherche et l'enrichissement et le renouvellement des modes d'intervention.

L'évaluation de l'opération R.H.P à Maïtar, a permis de tirer un enseignement clair : de nombreux opérations d'intervention sur les quartiers spontanés disposent de stratégies cohérentes et réalistes mais rencontrent de grandes difficultés de mise en œuvre. Les contraintes rencontrées pour leur mise en œuvre effective sont essentiellement liées à :

- Inadéquation des cadres législatifs et réglementaires face à la complexité de l'évolution urbaine
- Réponses uniformes et centralisées à des situations diverses et spécifiques
- Absence de mécanisme permettant la participation concrète des pauvres et leur offrant un cadre propice à une contribution effective
- Visions partielles et sectorielles des problèmes
- Absence de durabilité des actions...
- Absence d'une vraie volonté politique.

Pour arriver à maîtriser la problématique de l'urbanisation spontanée, et mettre fin à la prolifération de ce type indésirable, ainsi que l'intégration des quartiers déjà installés dans la vie urbaine, selon notre thèse, les recommandations se résument dans les deux volets suivants :

- Le premier volet concerne le traitement des causes, qui participent dans la genèse de ce phénomène.
- Le deuxième volet concerne la façon, avec laquelle on pourra stopper la prolifération de ce type sur terrain.

Dans le premier volet on recommande ce qui suit :

- S'intéresser au développement réel du monde rural, afin de mettre fin au déséquilibre vécu dans notre pays qui décourage les habitants du rural à rester sur place, et provoque l'exode rural.
- La création d'agences ou corps législatifs indépendants qui traitent les dossiers du logement social selon un banque de renseignement réel, pour l'éloigner de toute enchérissement politique ou électoral.
- La conception de nouveaux outils d'urbanisme qui se préoccupent de ce phénomène, et qui délimitent les périmètres urbains désignés avec précision, ces outils doivent être imposés par la force de la législation.
- S'approfondir dans les études socioéconomiques qui s'intéressent à l'exclusion des pauvres urbains afin d'éviter toutes sortes d'inégalités urbaines aux seins de la ville.

Concernant le deuxième volet on recommande ce qui suit :

- La législation de la propriété foncière par des textes et lois qui mettra fin à toute inadéquation ou vol de terrains publics et privés.
- La volonté politique qui ne se retourne pas en arrière dans le traitement de toute construction illégale.
- L'exploitation de la technologie moderne dans le control et la législation de ce type indésirable, par les images satellites en permanence, qui montrent l'état de la ville dans des périodes bien déterminées, et par conséquent elles capturent les constructions nouvelles illégale par des images claires et lisibles, constituant un argument législatif incontournable. On pourra s'intéresser même a la fondation de satellites de control urbain des villes et agglomérations.

BIBLIOGRAPHIE :

ALLAN R, 2004, Morphologie urbaine : géographie aménagement et architecture de la ville, Armand Colin, Paris

ANNA M, 1986, lima : quartiers spontanés: formes urbaines et facteurs d'évolution, UNESCO

BELAADI Brahim, 1985, Bidonvilles et intégration sociale : Le cas d'Annaba, Thèse de doctorat de 3ème cycle de sociologie, U.E.R des sc sociales et psychologiques, Université de Bordeaux 2

BENATIA Farouk, 1980, Alger : agrégat ou cité, SNED, Reghaia

BENIDIR F, 2007, Urbanisme et planification urbaine : le cas de Constantine, thèse doctorat université de Constantine

BENZAGLOU M, 2006, Les exclus régulateurs de l'action publique : La normalisation limitée de l'espace dans les quartiers insalubres et illégaux des DOM, thèse doctorat Ecole Nationale des Ponts et Chaussées université de Paris

BLARY R. et al, 1999, Urbanité et quartiers précaires, Montréal, groupe universitaire de Montréal

BOUMAZA N et al, 2005, Villes réelles villes projetées: villes maghrébines en fabrication, Maisonneuve et Larose, Paris

BOUZOUINA Louafi, 2008, Ségrégation spatiale et dynamiques métropolitaines, thèse doctorat en sciences économiques, Université de Lyon 2

CHALINE C, 2001, L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens, rapport de la commission méditerranéenne du développement durable, Barcelone

CHALINE C, 1989, Les villes du monde arabe, Masson, Paris

CHAOUCHE S, 2004, Entre spontanéité et volontarisme : quelle forme de développement pour la petite ville de l'est algérien, thèse doctorat université de Constantine

COTE M, 1993, L'Algérie ou l'espace retourné, Ed. Media Plus, Algérie

COTE M, 1999, Macrocéphalie et micro-urbanisation, cas du Sahara algérien, acte 2eme séminaire international, Biskra

COTE M et al, 2005, La ville et le désert: le bas Sahara algérien, Karthala et Iremam, Paris

CYNTHIA G, 2006, Dictionnaire des mondialisations, Armand Colin, Paris

DEMANGEOT J et BERNUS E, 2001, Les milieux désertiques, Armand Colin, Paris

- DIEUDONNE M, 1994, La périurbanisation: étude comparative Amérique du Nord – Europe occidentale – Afrique noire, Cahiers de géographie du Québec, Université Laval Québec
- DURAND-LASSERVE A, 1986, L'exclusion des pauvres dans les villes du tiers-monde, L'Harmattan, Paris
- EL-KADI G, 1987, L'urbanisation spontanée dans Le Caire. Urban Institute of Geography, Paris
- EL-KADI G, 1986, La Division Sociale de l'Espace au Caire : Ségrégations et Contradictions, Maghreb Machrek
- BEGAG A., 1995, Espace et Exclusion - Mobilité dans les quartiers périphériques d'Avignon, L'Harmattan, Paris.
- FARHI.A, 2000, Une wilaya saharienne : El oued Grandes disparités communales, Actes du séminaire International : Espace saharien et développement durable, Biskra
- FATHI H, 1979, Construire avec le peuple, Ed. Sindbad, Paris
- GARNIER J.B et CHABOT G, 1963, Traité de géographie urbaine, Armand Collin, Paris
- GRANOTIER B, 1980, La planète des bidonvilles, Seuil, Paris
- HADJIEDJ A et al, 2004, Alger les nouveaux défis de l'urbanisation, L'Harmattan, Paris
- HAFIANE A, 1989, Les défis à l'urbanisme, l'exemple de l'habitat illégal à Constantine, O.P.U, Alger
- HAMIDOU R, 1985, Le logement un défi, O.P.U, Alger
- HERCE M, 2002, l'urbanisation comme support accumulateur de la construction de la ville : le support infrastructurel, Editions UPC
- JOSSE G et PACAUD P.A, 2005, Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti
- KERDOUD N, 2000, Nouvelles Centralités et périphéries spontanées, thèse de magistère université de Constantine
- KERDOUD N, 2005, Bengladesh ou Medina? Espaces urbains périphériques et représentations : deux exemples à Annaba et à Guelma (Algérie), Cybergeo : Revue européenne de géographie, N°327
- KHROUFI.M, 1999, Tensions urbaine et nouvelles dynamiques dans les villes du Maghreb: Revue de L'U.P.R.E.S.A 5045 du CNRS n°4
- KOUZMINE Y, 2007, Dynamiques et mutations territoriales du Sahara algérien: vers de nouvelles approches fondées sur l'observation, thèse doctorat université de Franche-Comté France
- LACHERAF M, 1998, Des noms et des lieux, Ed. Casbah, Alger

- LAKJAA A, 2008, « Oran une ville algérienne... reconquise, un centre historique... en mutation », L'année du Maghreb (Annuaire de l'Afrique du Nord), Éd. CNRS, Paris
- LEFEBVRE H, 1972, Le Droit à la ville, Anthropos, Paris
- LEFEBVRE H, 1970, Du rural à l'urbain, Anthropos, Paris
- LEHZAM A, 1982, Structuration et dynamique de l'espace urbain au Maroc, Thèse de 3ème cycle en Sciences Economiques, St Etienne
- LETCHEMY S, 1992, De l'habitat précaire à la ville: l'exemple martiniquais, Coll. Objectif ville L'Harmattan, Paris
- LE TELLIER J et IRAKI A, 2009, Habitat social au Maghreb et au Sénégal : Gouvernance urbaine et participation en questions, L'Harmattan, Paris
- LIONEL-HENRI G, 2011, Les facteurs engendrant l'exclusion au Canada : survol de la littérature multidisciplinaire, Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- LOUAR D, 2008, Les transformations spatio-formelles de l'habitat traditionnel vers un type auto-construit non planifié cas du vieux Biskra, thèse de magistère université de Biskra
- MAZOUZ S, 2007, Eléments de conception architecturales, OPU, Alger
- MEINE P.D, 1986, Burkina Faso : le secteur informel à Ouagadougou. Harmattan, Paris, Villes et Entreprises, pp. 203
- MEROUANI H, L'Impact du mode d'intervention de l'urbanisme colonial sur la médina de Constantine, thèse de magistère université de Constantine
- MERAD Azzeddine (Bureau d'études), 2003, Rapport du projet de résorption de l'habitat précaire (R.H.P) financé par la banque mondiale dans le quartier de Maïtar à Bou-Saada, A.A.D.L Bou-Saada
- MIKE D, 2006, Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global, La découverte, Paris
- Ministère de l'Emploi de la cohésion sociale et du logement de la France - Pôle national de lutte contre l'habitat indigne, 2006, Etude connaissance de l'habitat précaire, Acadie-groupe reflex, Paris
- Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire, 1995, Reconquête du territoire: Demain L'Algérie
- MISTIAEN P., MEERT H. et KESTELOOT Ch., 1995, Polarisation socio-spatiale et stratégies de survie dans deux quartiers bruxellois, Espaces Populations Sociétés, Paris
- MOUSSANNEF-SERRAB C, 2006, Résorption de l'habitat précaire dans l'agglomération de Annaba : intégration ou épreuve d'exclusion, thèse doctorat université de Constantine
- MUNFORD L, 1964, La cité à travers l'histoire, Seuil, Paris

- NACEUR F, 2003, Dynamisme associatif dans les quartiers spontanés. Batna. Algérie, acte du Colloque de l'ASRDLF: concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales, Lyon
- NACIB Y, 1986, Culture oasienne essai d'histoire sociale de l'oasis de Bou-Saâda, ENAL-Alger
- NACIRI Mohamed, 1980, Les formes d'habitat sous-intégrées, Hérodote, Paris
- NAVEZ□BOUCHANINE F, 2002, La fragmentation en question : Des villes entre fragmentation sociale et fragmentation spatiale, L'Harmattan, Paris.
- NOUIBAT B, 2007, l'occupation optimale du sol urbain dans les quartiers résidentiels en milieux arides et semi- arides: étude de cas : Bou-Saâda, thèse doctorat université de Sétif
- OULD-HENIA A, 2003, Choix climatiques et construction. Zones arides et semi arides: maison à cour de Bou-Saâda, thèse doctorat école de Lausanne EPFL France
- OUELLET S, 2009, L'intégration des habitants des quartiers informels dans la ville légale: l'expérience du Land Sharing à Phnom Penh (Cambodge), mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en droit international, université du Québec à Montréal
- PRENANT A - SEMMOUD B, 1977, Les nouvelles périphéries urbaines en Algérie: une rupture avec les oppositions centre/périphérie, ERAC, Tours
- RAHMANI Ch, 1982, La croissance urbaine en Algérie, O.P.U, Alger
- RAYMOND A, 1985, Grandes villes arabes à l'époque ottomane, Sindbad, Paris
- REMY J., VOYE L., 1981, Ville : ordre et violence, Espace et Liberté, PUF, Paris
- SAFAR-ZITOUN Madani, 2002, Le Programme de résorption de l'habitat précaire financé par la banque mondiale en Algérie: Les chemins tortueux ou vertueux de la Participation, Colloque international: Quel habitat pour demain? Les pratiques émergentes pour les plus démunis, Casablanca, Maroc
- SAFAR-ZITOUN Madani, 1996, Stratégies Patrimoniales et urbanisation: Alger 1962-1992, l'Harmattan, Paris
- SAID A, 2002, Urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, Mardaga, Sprimont, Belgique
- SALMON M et al, 2009, Bou-Saâda: une ville touristique confrontée au développement urbain. Apport à la télédétection, Journées d'animation scientifique de l'AUF Alger
- SANTOS M, 1975, L'espace partagé : Les deux circuits de l'économie urbaine, M. Th, Genin
- SYLVAIN A et al, 1997, La ville et l'urbanisation, Editions Marinoor, France
- TAIBAOUI S 2008, les disparités entre les quartiers étude de cas: Bou-Saâda, thèse de magistère université de M'sila

THINON P et al, 2007, Analyse géographique et modélisation des dynamiques d'urbanisation à la Réunion, Cyberge

VERENA A, 2007, Rapport d'activité - Atelier Antananarivo : Régénération intégrale de quartiers informels, Métropolis

WUST S, 2001, Métropolisation, habitat précaire et relogement forcé, thèse doctorat école de Lausanne EPFL France

لمخطي أ، 2008، التوسع العمراني وأثره على تسيير المدينة، دراسة حالة مدينة بوسعادة، مذكرة لنيل شهادة الماجستير شعبة تسيير المدينة، جامعة المسيلة

أمساعد ف، 2011، أثر النمط العمراني على العلاقات الاجتماعية - دراسة ميدانية مقارنة على حي ميطر وحي الباطن بمدينة بوسعادة نموذجا، مذكرة لنيل شهادة الماجستير في علم الاجتماع الحضري، جامعة المسيلة

GLOSSAIRE

AADL	Agence d'Amélioration et de Développement du Logement
AFWM	Agence Foncière de la Wilaya de M'Sila
APC	Assemblée Populaire Communale
APL	Aide Personnalisée au Loyer
ANHI	Agence Nationale pour la lutte contre l'Habitat Insalubre
ARRU	Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine
BET	Bureau d'Etudes Techniques
BTP	Bâtiment et travaux publics
CNL	Caisse Nationale du Logement
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
CNES	Conseil National Economique et Social
CTC	Contrôle technique de construction
DLEP	Direction du logement et des équipements publics
DUC	Direction de l'Urbanisme de la Construction
EPLF	Entreprise publique pour le logement familial
FONAL	Fonds National au Logement
HLM	Habitat à loyer modéré
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONS	Office Nationale des Statistiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPGI	Office de Promotion et de Gestion Immobilière
POS	Plan d'Occupation des Sols

Glossaire

PLH	Plan Local d'Habitat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
RHP	Résorption de l'Habitat Précaire
RGPH	Recensement général de la population et de l'Habitat
TOL	Taux d'Occupation par Logement
TOP	Taux d'Occupation par Pièce
ZHUN	Zone d'Habitat et d'Urbanisation Nouvelle

ANNEXES

QUESTIONNAIREI. CHEF DE MENAGE**I.1- Quel âge avez-vous ?****I.1.1** – entre 18 et 25 ans. **I.1.2** - entre 26 et 46 ans. **I.1.3** - entre 46 et 55 ans. **I.1.4** - plus de 55 ans. **I.2- Depuis combien de temps habitez-vous Maïtar ?****I.2.1** - 1 à 10 ans. **I.2.2** - 10 à 20 ans. **I.2.3** - plus de 20 ans. **I.2.4** - a toujours habité ici. **I.3- Avant de venir à Maïtar, où habitiez-vous ?****I.3.1** - a toujours habité cette ville de Bou-Saada. **I.3.2** - a vécu dans un autre centre urbain. **I.3.3** - a vécu dans un village à moins de 20 km. **I.3.4** - a vécu dans un village de 20 à 70 km d'ici à l'intérieure de la wilaya de M'sila. **I.3.5** - a vécu dans un village à plus de 70 km d'ici à l'intérieure de la wilaya de M'sila. **I.3.6** - a vécu dans un village à l'extérieure de la wilaya de M'sila.

(Notez nom du village ou de la ville)

I.4- Est-ce là aussi que vous êtes né ?**I.4.1** - oui, est né dans la même ville de Bou-Saada. **I.4.2** - oui, est né dans le même village. **I.4.3** - non, est né à la campagne. **I.4.4** - non, est né dans un autre centre urbain. **I.4.5** - autre réponse (à préciser) .

(Notez nom du lieu de naissance)

I.5- Et votre femme, est-elle de la même famille (tribu) que vous ?**I.5.1** - oui, de la même tribu. **I.5.2** - non, d'une autre tribu aussi de la campagne. **I.5.3** - non, d'une autre tribu mais de la ville. **I.5.4** - autre réponse(à préciser). **I.6- Etes-vous allé à l'école ?****I.6.1** - n'est jamais allé à l'école. **I.6.2** - est allé à l'école coranique. **I.6.3** - a fait quelques années de primaire. **I.6.4** - a terminé l'école primaire. **I.6.5** - a suivi un enseignement moyen. **I.6.6** - a suivi un enseignement secondaire. **I.6.7** - a suivi un enseignement professionnel. **I.6.8** - a suivi un enseignement universitaire. **I.7- Si vous habitiez la campagne avant de venir en ville, quel était votre métier ou votre travail là-bas ?****I.7.1** - ouvrier agricole ou berger. **I.7.2** - cultivateur. **I.7.3** - éleveur. **I.7.4** - pêcheur. **I.7.5** - commerçant. **I.7.6** - artisan. **I.7.7** - est venu directement après l'école. **I.7.8** - autre (à préciser).

I.8- Si vous êtes venu de la campagne ou d'une autre ville, pourquoi avez-vous émigré ?

- I.8.1 - parti avec la famille. I.8.2 - était sans travail. I.8.3 - voulait avoir de l'argent.
 I.8.4 - pas de sécurité. I.8.5 - pas d'avenir pour lui/pour ses enfants. I.8.6 - pas de distractions.
 I.8.7 - pas de confort.
 I.8.8 - autres raisons (à préciser).

I.9- Pourquoi avez-vous choisi Maïtar ?

- I.9.1 - famille déjà installée. I.9.2 - ville la plus proche. I.9.3 - du travail en vue.
 I.9.5 - des amis en ville.
 I.9.6 - autres raisons (à préciser).

I.10- Avez-vous du travail ?

- I.10.1 - oui, régulièrement. I.10.2 - oui, de temps à autre.
 I.10.3 - non, en chômage continu pratiquement.
 I.10.4 - autre (à préciser).

I.11 - Si vous avez du travail, quel genre de travail avez-vous ?

- I.11.1 - travail de manoeuvre. I.11.2 - travail demi-qualifié. I.11.3 - travail qualifié.
 I.11.4 - préciser votre travail.

I.12 – quel est le nombre de vos enfants ?

- I.12.1 - pas d'enfants. I.12.2 - moins de 5. I.12.3 - entre 5 et 8. I.12.4 - plus de 8.
 (Notez le nombre d'enfants)

I.13 - Envoyez-vous vos enfants à l'école ?

- I.13.1 - oui. I.13.2 - non.

I.14 - Si oui, dans quelle école vont-ils ?

- I.14.1 - école primaire. le nombre I.14.2 - C.E.M. le nombre I.14.3 - lycée. le nombre
 I.14.4 - centre de formation professionnelle. le nombre I.14.5 - université. le nombre
 I.14.6 - autre (à préciser).

I.15 - Si non, pourquoi ne vont-ils pas à l'école ?

- I.15.1 - pas en âge scolaire. I.15.2 - école trop loin. I.15.3 - pas d'argent.
 I.15.4 - autres raisons (à préciser).

I.16 - Avez-vous parfois envisagé d'y retourner définitivement à votre village d'origine ?

- I.16.1 - n'a plus de liens à la campagne. I.16.2 - non, jamais. I.16.3 - oui, au début.
 I.16.4 - oui, mais n'a pas les moyens. I.16.5 - oui, si du travail là-bas.
 I.16.6 - oui, quand les enfants seront grands. I.16.7 - oui, a des projets de retour.
 I.16.8 - autres réponses (à préciser).

I.18 - Et vos enfants, envisagent-ils d'y retourner un jour ?

- I.18.1 - non. I.18.2 - oui, éventuellement. I.18.3 - oui.

II. HABITATION

II.1- La maison que vous habitez actuellement, quel âge a-t-elle ?

- II.1.1 – un an. II.1.2 – 2 à 10 ans. II.1.3 – 10 à 20 ans. II.1.4 – plus de 20 ans.
 II.1.5 – autre réponse (à préciser)

II.2- En quoi est-elle construite ? (description matériaux)

- II.2.1 – Béton du ciment+parpaing. II.2.2 – Béton du ciment+brique.
 II.2.3 – Béton du ciment+pierre.
 II.2.4 – autre réponse (à préciser)

II.3- Est-elle votre propriété ou pas ?

- II.3.1 – sa propriété. II.3.2 – en location. II.3.3 – prêtée.
 II.3.4 – autre réponse (à préciser)

II.4- Si elle est votre propriété, vous n'avez pas pensé à la régularisation de sa situation foncière ?

- II.4.1 – oui. II.4.1 – non.

II.5- Si non , pourquoi ?

- II.5.1 – aucune réponse, ne sait pas. II.5.2 – n'est pas intéressé. II.5.3 – manque d'argent.
 II.5.4 – manque de pièces administratives. II.5.5 – les lois ne permettent pas.
 II.5.6 – autre réponse (à préciser)

II.6- Quelle est la surface de la maison ?

- II.6.1 – moins de 20 m². II.6.2 – entre 20 et 50 m².
 II.6.3 – entre 50 et 100 m². II.6.4 – plus de 100 m².

II.7- Combien de personnes habitent ici ?

- II.7.1 – moins de 5 personnes. II.7.2 – entre 5 et 8 personnes. II.7.3 – plus de 8 personnes.

II.8- Combien de pièces y a-t-il dans la maison ?

- II.8.1 – une seule. II.8.2 – deux pièces. II.8.3 – trois pièces. II.8.4 – plus de trois pièces.

II.9- De combien est sa parcelle ?

- II.9.1 – moins de 10 m². II.9.2 – entre 10 m² et 2 0 m². II.9.3 – plus de 20 m².

II.10- Avez-vous apporté des modifications depuis que vous y habitez ?

- II.10.1 – aucune modification apportée. II.10.2 – l'a améliorée qualitativement.
 II.10.3 – l'a agrandie.
 II.10.4 – autre réponse (à préciser)

II.11- Avez-vous des projets dans ce domaine ?

- II.11.1 – non, n'en a pas. II.11.2 – a des projets mais pas de moyens.
 II.11.3 – a des projets d'amélioration. II.11.4 – a des projets d'agrandissement.
 II.11.5 – a des projets de déménagement.
 II.11.6 – autre réponse (à préciser)

II.12- Qu'est-ce qui vous manque le plus dans la maison ?

- II.12.1 – de la place. II.12.2 – de l'étanchéité. II.12.3 – du confort (eau, électricité).
 II.12.4 – de l'équipement (meubles, outils...)
 II.12.5 – autre réponse (à préciser)

II.13- Avez-vous des animaux ou un jardin potager ou non ?

- II.13.1 – non, rien de cela (doit tout acheter) II.13.2 – oui, des poules.
 II.13.3 – oui, des légumes. II.13.4 – oui, des fruits.
 II.13.5 – oui , un mouton/chèvre.
 II.13.6 – autres réponses (à préciser)

III. LA VIE ENTRE QUARTIER ET VILLE

III.1- Qu'est-ce qui vous manque le plus dans les réseaux du quartier ?

- III.1.1 – rien, ne sait pas. III.1.2 – eau potable. III.1.3 – assainissement.
 III.1.4 – électricité. III.1.5 – gaz. III.1.6 – éclairage public.
 III.1.7 – aménagement des voie. III.1.8 – téléphone. III.1.9 – internet.
 III.1.10 – autres réponses (à préciser)

III.2- Qu'est-ce qui vous manque le plus dans les équipements et services du quartier ?

- III.2.1 – rien, ne sait pas.
 III.2.2 – équipements éducatifs (à préciser)
- III.2.3 – équipements culturels (à préciser)
- III.2.4 – équipements religieux (à préciser)
- III.2.5 – équipements sportifs (à préciser)
- III.2.6 – équipements administratifs (à préciser)
- III.2.7 – équipements commerciaux (à préciser)
- III.2.8 – autres réponses (à préciser)

III.3- Connaissez-vous d'autres familles ici dans le quartier ?

- III.3.1 – oui, tout le monde ou presque. III.3.2 – oui, beaucoup d'amis et de connaissances.
 III.3.3 – oui, apparentées ou de même tribu. III.3.4 – oui, quelques-unes.
 III.3.5 – oui, mais très peu. III.3.6 – non, pratiquement pas.

III.4- Connaissez-vous d'autres familles ailleurs dans la ville de Bou-Saada ?

- III.4.1 – oui, des parents. III.4.1 – oui, des familles.
 III.4.2 – oui, plusieurs amis. III.4.3 – oui, mais très peu.
 III.4.4 – non, pratiquement pas.
 III.4.5 – autre réponse (à préciser)

III.5- Que pensent les gens en général ici de leur quartier ?

- III.5.1 – très contents. III.5.2 – assez contents. III.5.3 – assez mécontents.
 III.5.4 – très mécontents. III.5.5 – ne sait pas.
 III.5.6 – autre réponse (à préciser)

III.6- Dans le quartier, y a-t-il eu des actions en commun ? Les gens ont-ils déjà travaillé ensemble ?

- III.6.1 – non, pratiquement rien. III.6.2 – oui, pour des fêtes.
 III.6.3 – oui, pour des entraides. III.6.4 – ne sait pas.
 III.6.5 – autre réponse (à préciser).

III.7- Pour améliorer le quartier, que pourrait-on faire par exemple ? Avez-vous des idées ?

- III.7.1 – améliorer les équipements collectifs (à préciser).
- III.7.2 – construire des équipements collectifs (à préciser).
- III.7.3 – améliorer les réseaux (à préciser).
- III.7.4 – améliorer les voies de circulation.
- III.7.5 – améliorer l'habitat.
- III.7.6 – n'a pas d'idées.
- III.7.7 – autres propositions (à préciser).

III.8- Combien de fois vous déplacez vers la ville de Bou-Saada ?

- III.8.1 – non plus, sauf obligation. III.8.2 – une fois par mois. III.8.3 – une fois par semaine.
 III.8.4 – une fois par jour. III.8.5 – deux fois par jour. III.8.6 – plus de deux fois par jour.
 III.8.7 – autre réponse (à préciser).

III.9- pourquoi vous déplacez vers la ville de Bou-Saada ?

- III.9.1 – non plus, sauf obligation. III.9.2 – pour du travail.
 III.9.3 – pour apprendre des choses. III.9.4 – pour faire mes provision.
 III.9.5 – pour visiter des familles. III.9.6 – pour rencontrer des amis.
 III.9.7 – pour se récréer et se divertir.
 III.9.8 – autres réponses (à préciser).

III.10- Où faites-vous vos provisions nécessaires ?

- III.10.1 – dans les boutiques du quartier.
- III.10.2 – dans les boutiques de la ville de Bou-Saada.
- III.10.3 – au marché de la ville.
- III.10.4 – autres réponses (à préciser).

III.11- Comment imaginez-vous votre vie dans 5 ans ?

- III. 11.1 – rien ne changera. III. 11.2 – espère améliorer conditions habitat.
 III. 11.3 – espère améliorer conditions quartier. III. 11.4 – espère avoir trouvé du travail.
 III. 11.5 – voudrait déplacer vers la ville. III. 11.6 – voudrait retourner au village.
 III. 11.7 – autres réponses (à préciser).

IV.EVALUATION DES INTERVENTIONS SUR LE QUARTIER DANS LE CADRE DU R.H.P

IV.1- Etes-vous satisfait des améliorations apportées au quartier dans le cadre du R.H.P en général ?

- IV.1.1 – très satisfait. IV.1.2 – assez satisfait. IV.1.3 – peu satisfait.
 IV.1.4 – moins satisfait. IV.1.4 – non satisfait. IV.1.5 – ne sait pas.
 IV.1.6 – autre réponse (à préciser).

IV.2- Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux équipements collectifs et services du quartier dans le cadre du R.H.P?

- | | | |
|--|---|---|
| <i>IV.2.1</i> – très satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.2.2</i> – assez satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.2.3</i> – peu satisfait. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.2.4</i> – moins satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.2.4</i> – non satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.2.5</i> – ne sait pas. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.2.6</i> – autre réponse (à préciser). <input type="checkbox"/> | | |

IV.3- Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux réseaux du quartier dans le cadre du R.H.P?

- | | | |
|--|---|---|
| <i>IV.3.1</i> – très satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.3.2</i> – assez satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.3.3</i> – peu satisfait. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.3.4</i> – moins satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.3.4</i> – non satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.3.5</i> – ne sait pas. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.3.6</i> – autre réponse (à préciser). <input type="checkbox"/> | | |

IV.4- Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux réseaux d'alimentation en eau potable du quartier dans le cadre du R.H.P?

- | | | |
|--|---|---|
| <i>IV.4.1</i> – très satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.4.2</i> – assez satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.4.3</i> – peu satisfait. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.4.4</i> – moins satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.4.4</i> – non satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.4.5</i> – ne sait pas. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.4.6</i> – autre réponse (à préciser). <input type="checkbox"/> | | |

IV.5- Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux réseaux d'assainissement du quartier dans le cadre du R.H.P?

- | | | |
|--|---|---|
| <i>IV.5.1</i> – très satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.5.2</i> – assez satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.5.3</i> – peu satisfait. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.5.4</i> – moins satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.5.4</i> – non satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.5.5</i> – ne sait pas. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.5.6</i> – autre réponse (à préciser). <input type="checkbox"/> | | |

IV.6- Etes-vous satisfait des améliorations apportées aux réseaux de voirie du quartier dans le cadre du R.H.P?

- | | | |
|--|---|---|
| <i>IV.6.1</i> – très satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.6.2</i> – assez satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.6.3</i> – peu satisfait. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.6.4</i> – moins satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.6.4</i> – non satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.6.5</i> – ne sait pas. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.6.6</i> – autre réponse (à préciser). <input type="checkbox"/> | | |

IV.7- Etes-vous satisfait des améliorations apportées par le relogement dans le cadre du R.H.P?

- | | | |
|--|---|---|
| <i>IV.7.1</i> – très satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.7.2</i> – assez satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.7.3</i> – peu satisfait. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.7.4</i> – moins satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.7.4</i> – non satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.7.5</i> – ne sait pas. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.7.6</i> – autre réponse (à préciser). <input type="checkbox"/> | | |

IV.8- Etes-vous satisfait des améliorations apportées par le relogement sur place (in-situ) dans le cadre du R.H.P?

- | | | |
|--|---|---|
| <i>IV.8.1</i> – très satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.8.2</i> – assez satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.8.3</i> – peu satisfait. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.8.4</i> – moins satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.8.4</i> – non satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.8.5</i> – ne sait pas. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.8.6</i> – autre réponse (à préciser). <input type="checkbox"/> | | |

IV.9- Etes-vous satisfait des améliorations apportées par le relogement hors-site dans le cadre du R.H.P?

- | | | |
|--|---|---|
| <i>IV.9.1</i> – très satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.9.2</i> – assez satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.9.3</i> – peu satisfait. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.9.4</i> – moins satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.9.4</i> – non satisfait. <input type="checkbox"/> | <i>IV.9.5</i> – ne sait pas. <input type="checkbox"/> |
| <i>IV.9.6</i> – autre réponse (à préciser). <input type="checkbox"/> | | |

استبيانI. رب الأسرة

1.I كم سنك ؟

- 1.1.I – بين 18 و 25 سنة. 2.1.I – بين 26 و 46 سنة. 3.1.I – بين 46 و 55 سنة. 4.1.I – أكثر من 55 سنة.

2.I منذ متى وأنت تسكن في حي ميتر ؟

- 1.2.I – من 1 إلى 10 سنوات. 2.2.I – من 10 إلى 20 سنة. 3.2.I – أكثر من 20 سنة. 4.2.I – هنا سكني الأصلي.

3.I قبل المجيء إلى ميتر، أين كنت تسكن ؟

- 1.3.I – كنت أسكن دائما في مدينة بوسعادة. 2.3.I – كنت في مركز حضري آخر. 3.3.I – كنت أسكن في قرية على بعد أقل من 20 كم. 4.3.I – كنت أسكن في قرية على بعد بين 20 كم و 70 كم من هنا في حدود ولاية المسيلة. 5.3.I – كنت أسكن في قرية على بعد أكثر من 70 كم من هنا في حدود ولاية المسيلة. 6.3.I – كنت أسكن في قرية خارج حدود ولاية المسيلة.

4.I هل ولدت هنا أيضا ؟

- 1.4.I – نعم، وفي نفس مدينة بوسعادة. 2.4.I – نعم، وفي نفس القرية. 3.4.I – نعم، وولدت في الريف. 4.4.I – لا، وولدت في مركز حضري آخر. 5.4.I – إجابة أخرى (توضح).

5.I وزوجتك هل هي من نفس عائلتك (عرشك) ؟

- 1.5.I – نعم، من نفس العرش. 2.5.I – لا، من عرش آخر من الريف. 3.5.I – لا، من عرش آخر لكن من مدينة بوسعادة.
- (كتابة مكان الميلاد)

6.I هل تلقيت التعليم في المدرسة ؟

- 1.6.I – لا، لم أذهب أبدا إلى المدرسة. 2.6.I – تعلمت في المدرسة القرآنية. 3.6.I – درست بعض السنوات في الابتدائي. 4.6.I – أكملت التعليم الابتدائي. 5.6.I – درست في المتوسط. 6.6.I – درست في الثانوي. 7.6.I – درست في التكوين المهني. 8.6.I – درست في الجامعة.

7.I إذا كنت قد رحلت من المدينة أو من الريف، فما هو سبب رحيلك ؟

- 1.7.I – جئت مع عائلتي. 2.7.I – كنت بدون عمل. 3.7.I – جئت أريد المال. 4.7.I – لم يكن هناك أمن. 5.7.I – لم يكن هناك مستقبل لي / لأبنائي. 6.7.I – لا توجد تسليية. 7.7.I – لا توجد رفاهية. 8.7.I – أسباب أخرى (توضح).

8.I لما اخترت حي ميتر ؟

- 1.8.I – لوجود عائلتي هنا. 2.8.I – لقربها من مدينة بوسعادة. 3.8.I – لوجود العمل. 4.8.I – لوجود أصدقائي. 5.8.I – إجابة أخرى (توضح).

9.I عندما جئت إلى ميتر، هل وجدت عملا ؟

- 1.9.I – نعم، مباشرة. 2.9.I – نعم، بعد مدة. 3.9.I – نعم، ولكن من حين لآخر. 4.9.I – لا، وبقيت بدون عمل كل الوقت تقريبا. 5.9.I – إجابة أخرى (توضح).

10.I والآن، هل لديك عمل ؟

1.10.I - نعم، بصورة منتظمة. 2.10.I - نعم، بصورة متقطعة. 3.10.I - نعم، من حين لآخر. 4.10.I - نعم، فصليا

5.10.I - إجابة أخرى (توضح).

11.I إذا كان لديك عمل، فما نوع عملك ؟

1.11.I - عمل يدوي بسيط. 2.11.I - نصف مؤهل. 3.11.I - مؤهل.

5.11.I - إجابة أخرى (توضح).

12.I كم عدد أبنائك ؟

1.12.I - بدون أولاد. 2.12.I - أقل من 5. 3.12.I - بين 5 و 8. 4.12.I - أكثر من 8.

(حدد عدد الأبناء)

13.I هل ترسل أبنائك إلى المدرسة ؟

1.13.I - نعم. 2.13.I - لا.

14.I إذا كنت الإجابة نعم، في أي مدرسة يتلقون تعليمهم ؟

1.14.I - مدرسة قرآنية. العدد 2.14.I - ابتدائية. العدد 3.14.I - متوسطة. العدد

4.14.I - ثانوية. العدد 5.14.I - تكوين مهني. العدد 6.14.I - جامعة. العدد

7.14.I - إجابة أخرى (توضح).

15.I إذا كنت الإجابة لا، لماذا لا يذهبون إلى المدرسة ؟

1.15.I - ليسوا في سن الدراسة. 2.15.I - المدرسة بعيدة. 3.15.I - لا يوجد مال.

4.15.I - إجابة أخرى (توضح).

16.I ألم تفكر أحيانا في العودة نهائيا إلى قريتك الأصلية ؟

1.16.I - ليست لي علاقة بالريف. 2.16.I - لا، أبدا. 3.16.I - نعم، في البداية.

4.16.I - نعم، ولكن ليست لدي الوسائل. 5.16.I - نعم، إذا كان هناك عمل. 6.16.I - نعم، عندما يكبر الأبناء.

7.16.I - نعم، هناك مشاريع للعودة.

8.16.I - إجابة أخرى (توضح).

16.I وأبناؤك، ألا يريدون العودة يوما ما ؟

1.16.I - لا. 2.16.I - نعم، يمكن ذلك. 3.16.I - نعم.

II. المسكن

1.II مسكنك الحالي، منذ متى تم بناؤه ؟

1.1.II - سنة واحدة. 2.1.II - من 2 إلى 10 سنوات. 3.1.II - من 10 إلى 20 سنة. 4.1.II - أكثر من 20 سنة.

2.II بماذا تم بناؤه ؟ (وصف مواد البناء) ؟

1.2.II - خرسانة الإسمنت. 2.2.II - الأجر. 3.2.II - الحجارة. 4.2.II - الخشب. 5.2.II - الحديد.

6.2.II - إجابة أخرى (توضح).

3.II هل هو ملك لك أم لا ؟

1.3.II - ملك. 2.3.II - مؤجر. 3.3.II - إعارة.

4.3.II - إجابة أخرى (توضح).

4.II إذا كان ملكا لك، ألم تفكر في تسوية وضعيته العقارية ؟

1.4.II - نعم. 2.4.II - لا.

5.II أذا كان الجواب لا، لماذا ؟

- 1.5.II – بدون إجابة، لا أدري.
- 2.5.II – غير مهتم بالأمر.
- 3.5.II – نقص المال.
- 4.5.II – نقص الوثائق الإدارية.
- 5.5.II – القوانين لا تسمح بذلك.
- 6.5.II – إجابة أخرى (توضح).

6.II كم هي مساحة منزلك ؟

- 1.6.II – أقل من 20 م².
- 2.6.II – بين 20 و 50 م².
- 3.6.II – بين 50 و 100 م².
- 4.6.II – أكثر من 100 م².

7.II كم عدد المقيمين في المنزل ؟

- 1.7.II – أقل من 5 أشخاص.
- 2.7.II – من 5 إلى 8 أشخاص.
- 3.7.II – أكثر من 8 أشخاص.

8.II كم عدد حجرات المنزل ؟

- 1.8.II – واحدة (1).
- 2.8.II – اثنتان (2).
- 3.8.II – ثلاثة (3).
- 4.8.II – أكثر من ثلاثة.

9.II كم مساحة قطعها ؟

- 1.9.II – أقل من 20 م².
- 2.9.II – بين 20 و 50 م².
- 3.9.II – بين 50 و 100 م².
- 4.9.II – أكثر من 100 م².

10.II هل قمت بتغييرات في المنزل منذ سكنته ؟

- 1.10.II – لا يوجد تغيير.
- 2.10.II – تم تحسينه كفيًا.
- 3.10.II – تم توسيعه.
- 4.10.II – إجابة أخرى (توضح).

11.II هل لديك مشاريع في هذا المجال ؟

- 1.11.II – لا، ليس لدي.
- 2.11.II – لدي مشاريع ولكن لا توجد وسائل.
- 3.11.II – لدي مشاريع تحسين.
- 4.11.II – لدي مشاريع توسيع.
- 5.11.II – لدي مشاريع رحيل.
- 6.11.II – إجابة أخرى (توضح).

12.II ماذا ينقصك أكثر في منزلك ؟

- 1.12.II – المكان (المساحة).
- 2.12.II – الحماية من المياه والرطوبة.
- 3.12.II – الرفاهية (الماء، الكهرباء...).
- 4.12.II – التجهيز (الأثاث، الوسائل...).
- 5.12.II – إجابة أخرى (توضح).

13.II هل لديك دجاج و حديقة ثمار ؟

- 1.13.II – لا، لا شيء من هذا (نشترى كل شيء).
- 2.13.II – نعم، دجاج.
- 3.13.II – نعم، خضر.
- 4.13.II – نعم، فواكه.
- 5.13.II – نعم، غنم/ماعز/...
- 6.13.II – إجابة أخرى (توضح).

III. الحياة بين الحي والمدينة

1.III ما ذا ينقصك أكثر في شبكات الحي ؟

- 1.1.III – لا شيء، لا أعلم.
- 2.1.III – الماء.
- 3.1.III – صرف المياه الفذرة.
- 4.1.III – الكهرباء.
- 5.1.III – الإنارة العمومية.
- 6.1.III – تهيئة الطرق.
- 7.1.III – الهاتف.
- 8.1.III – الأنترنت.
- 9.1.III – إجابة أخرى (توضح).

2.III ماذا ينقصك أكثر في المرافق والخدمات العمومية للحي ؟

- 1.2.III – لا شيء، لا أعلم.
- 2.2.III – مرافق تعليمية (توضح).
- 3.2.III – مرافق ثقافية (توضح).

- 4.2.III - مرافق دينية (توضح)
- 5.2.III - مرافق رياضية (توضح)
- 6.2.III - مرافق إدارية (توضح)
- 7.2.III - مرافق تجارية (توضح)
- 8.2.III - إجابة أخرى... (توضح)

3.III هل تعرف عائلات أخرى في الحي؟

- 1.3.III - نعم، كل السكان تقريبا. 2.3.III - نعم، كثير من الأصدقاء والمعارف. 3.3.III - نعم، أقرباء ومن نفس العرش.
- 4.3.III - نعم، بعضهم. 5.3.III - نعم، ولكن قليل جدا. 6.3.III - لا، تقريبا لا يوجد.
- 7.3.III - إجابة أخرى (توضح)

4.III هل تعرف عائلات أخرى هناك في مدينة بوسعادة؟

- 1.4.III - نعم، آباء. 2.4.III - نعم، كثير من الأصدقاء.
- 3.4.III - نعم، ولكن قليل جدا. 4.4.III - لا، تقريبا لا يوجد.
- 5.4.III - إجابة أخرى (توضح)

5.III ماذا يعتقد الناس عموما هنا في حيهم؟

- 1.5.III - فرحون جدا. 2.5.III - فرحون نوعا ما. 3.5.III - حزينون نوعا ما.
- 4.5.III - حزينون جدا. 5.5.III - لا أعلم.
- 6.5.III - إجابة أخرى (توضح)

6.III في حيكم هل كانت هناك نشاطات جماعية؟ هل عمل الناس مع بعضهم البعض؟

- 1.6.III - لا، تقريبا لا شيء. 2.6.III - نعم، في الأعراس.
- 3.6.III - نعم، في الأشغال التي تتطلب الإعانة. 4.6.III - لا أعلم.
- 5.6.III - إجابة أخرى (توضح)

7.III من أجل تحسين الحي، ما الذي يمكن فعله؟ هل لديك أفكار؟

- 1.7.III - تحسين المرافق العمومية (توضح)
- 2.7.III - بناء مرافق عمومية جديدة (توضح)
- 3.7.III - تحسين الشبكات (توضح)
- 4.7.III - تحسين الطرق. 5.7.III - تحسين السكن. 6.7.III - بدون أفكار.
- 7.7.III - أفكار أخرى (توضح)

8.III كم هو عدد المرات التي تذهب فيها إلى مدينة بوسعادة؟

- 1.8.III - لا أبدا، إلا في حالة الضرورة. 2.8.III - مرة واحدة في الشهر. 3.8.III - مرة واحدة في الأسبوع.
- 4.8.III - مرة واحدة في اليوم. 5.8.III - مرتان (2) في اليوم. 6.8.III - أكثر من مرتين (2) في اليوم.
- 7.8.III - إجابة أخرى (توضح)

9.III لماذا تذهب إلى مدينة بوسعادة؟

- 1.9.III - لا أبدا، إلا في حالة الضرورة. 2.9.III - من أجل العمل. 3.9.III - من أجل تعلم أشياء.
- 4.9.III - من أجل شراء حاجيات. 5.9.III - من أجل زيارة أقارب. 6.9.III - من أجل لقاء أصدقاء.
- 7.9.III - من أجل تغيير الجو و الراحة.
- 8.9.III - إجابة أخرى (توضح)

10.III من أين تشتري حاجياتك الضرورية ؟

- 1.10.III - من حوانيت الحي. 2.10.III - من حوانيت مدينة بوسعادة. 3.10.III - من سوق المدينة.
- 4.10.III - إجابة أخرى (توضح).

11.III كيف تتصور حياتك بعد 5 سنوات ؟

- 1.11.III - لا شيء سيتغير. 2.11.III - أتمنى تحسين ظروف السكن. 3.11.III - أتمنى تحسين ظروف الحي.
- 4.11.III - أتمنى الحصول على عمل. 5.11.III - أتمنى تربية أبنائي. 6.11.III - أتمنى الانتقال إلى المدينة.
- 7.11.III - أتمنى العودة إلى قريتي. 8.11.III - أتمنى تغيير العمل. 9.11.III - أتمنى تعلم مهنة.
- 10.11.III - إجابة أخرى (توضح).

IV. تقييم التدخلات في الحي في إطار عملية امتصاص السكن الهش

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها على الحي عموماً في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV - راض جداً. 2.5.IV - راض نوعاً ما. 3.5.IV - غير راض نوعاً ما.
- 4.5.IV - غير راض جداً. 5.5.IV - لا أعلم.
- 6.5.IV - إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها على المرافق العمومية والخدمات للحي في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV - راض جداً. 2.5.IV - راض نوعاً ما. 3.5.IV - غير راض نوعاً ما.
- 4.5.IV - غير راض جداً. 5.5.IV - لا أعلم.
- 6.5.IV - إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها على شبكات الحي في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV - راض جداً. 2.5.IV - راض نوعاً ما. 3.5.IV - غير راض نوعاً ما.
- 4.5.IV - غير راض جداً. 5.5.IV - لا أعلم.
- 6.5.IV - إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها على شبكة التزويد بالمياه الصالحة للشرب بالحي في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV - راض جداً. 2.5.IV - راض نوعاً ما. 3.5.IV - غير راض نوعاً ما.
- 4.5.IV - غير راض جداً. 5.5.IV - لا أعلم.
- 6.5.IV - إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها على شبكة صرف المياه القذرة بالحي في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV - راض جداً. 2.5.IV - راض نوعاً ما. 3.5.IV - غير راض نوعاً ما.
- 4.5.IV - غير راض جداً. 5.5.IV - لا أعلم.
- 6.5.IV - إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها على الحي في إطار (محو السكن الهش) عموماً

- 1.5.IV - راض جداً. 2.5.IV - راض نوعاً ما. 3.5.IV - غير راض نوعاً ما.
- 4.5.IV - غير راض جداً. 5.5.IV - لا أعلم.
- 6.5.IV - إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها على شبكة الطرق بالحي في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV – راض جدا. 2.5.IV – راض نوعا ما. 3.5.IV – غير راض نوعا ما. 4.5.IV – غير راض جدا. 5.5.IV – لا أعلم. 6.5.IV – إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها بمساكن إعادة الإسكان في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV – راض جدا. 2.5.IV – راض نوعا ما. 3.5.IV – غير راض نوعا ما. 4.5.IV – غير راض جدا. 5.5.IV – لا أعلم. 6.5.IV – إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها بمساكن إعادة الإسكان في نفس الموقع في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV – راض جدا. 2.5.IV – راض نوعا ما. 3.5.IV – غير راض نوعا ما. 4.5.IV – غير راض جدا. 5.5.IV – لا أعلم. 6.5.IV – إجابة أخرى (توضح).

هل أنت راض عن التحسينات التي تم إدخالها بمساكن إعادة الإسكان خارج الموقع (في التجمعات المستحدثة) في إطار (محو السكن الهش)

- 1.5.IV – راض جدا. 2.5.IV – راض نوعا ما. 3.5.IV – غير راض نوعا ما. 4.5.IV – غير راض جدا. 5.5.IV – لا أعلم. 6.5.IV – إجابة أخرى (توضح).

ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE (R.H.P)

MODELE TYPE DES TERMES DE REFERENCE

MODELE DE QUESTIONNAIRE

DEFINITIONS ET INSTRUCTIONS D'UTILISATION DU QUESTIONNAIRE

CIBLAGE DES BENEFICIAIRES

ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE

MODELE TYPE DES TERMES DE REFERENCE

Les justifications de la présente consultation concernent la réalisation d'une enquête socio-économique auprès de certains ménages résidant dans la zone d'intervention; enquête préliminaire au démarrage de l'opération.....sise dans la commune de (Wilaya de) et inscrite dans le programme de résorption de l'Habitat Précaire (PRHP) financé avec le concours de la Banque Mondiale.

Le projet de porte sur près dehectares et concerne près de logements et de ménages.

1- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ENQUETE :

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat menée par le Gouvernement et eu égard à l'ampleur du phénomène, de nouvelles interventions sont en cours en collaboration avec la Banque Mondiale; ces interventions demandent de meilleures connaissances des bénéficiaires du projet préalablement à son exécution.

Les principaux objectifs de la présente consultation se rapporte à la consultation de données de base sur la zone d'intervention relatives :

- ↪ Aux caractéristiques socio-économiques,
- ↪ au degré d'équipement des logements et des quartiers,
- ↪ à la solvabilité des bénéficiaires du projet liée au logement et à l'équipement,
- ↪ à la position des bénéficiaires face à la question de déplacement dans le cadre de résorption de bidonvilles.

Ces éléments et caractéristiques permettent d'évaluer, selon les phases d'exécution du projet, l'opportunité sur la population des différentes actions envisagées dans l'opération, notamment en matière de la participation et du recouvrement des coûts, ainsi qu'au niveau de l'option éventuelle de déplacement de la population dans un projet de résorption de bidonvilles.

2- PRINCIPALES TACHES DE LA CONSULTATION :

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la définition de la présente mission de consultation porte sur les 3 tâches suivantes :

- ↪ Exécution de l'enquête
- ↪ Traitement et analyse des résultats
- ↪ Recensement exhaustif (tâche subsidiaire)

Les contenus principaux de ces tâches sont

2-1- Exécution de l'Enquête :

Le consultant effectuera une enquête socio-économique auprès des ménages de (Commune de) selon un échantillonnage représentatif au/.....e (variable de 1/10e au 1/5e selon la taille du quartier). L'enquête comportera des questions permettant d'appréhender les principales préoccupation définies ci-dessus; un questionnaire-type est proposé en Annexe 2 de la présente consultation.

Ainsi, le questionnaire devra aborder notamment des aspects suivants :

- **Caractéristiques socio-démographiques** : Nombre de type de ménage par logement, taille du ménage, mobilité des chefs de ménage, date d'installation dans le quartier et/ou dans le logement, statut d'occupation du logement, mode d'acquisition du logement,...

- **Degré d'équipement des logements (pour les constructions en dur à réhabiliter)** : Nombre de niveaux de la construction, nombre de logements par construction, état de la construction (finie, semi-finie ou embryonnaire), nombre de pièces par logement, type d'équipements ménagers (WC, eau potable, électricité, égouts, type de raccordement ou de rejets, gaz,...), aspirations prioritaires des ménages en matière du problème foncier et/ou d'équipements collectifs de quartier, intention de changer ou améliorer le logement, possibilités de constitution d'associations de résidents pour équipement du quartier,...

- **Solvabilité liée au logement et à la construction** : Occupation des membres des ménages, types d'activités professionnelles (personnes à charge), revenus-dépenses, taux d'effort financier pour la construction ou l'amélioration du logement et/ou pour la participation à l'obtention d'un acte de propriété de la parcelle bâtie et à la réalisation des infrastructures manquants dans le quartier,...

- **Attitudes des ménages par rapport au déplacement** (*suite à la résorption des bidonville ou à la réalisation des infrastructures in-site*) : Position par rapport à l'option, conditions de participations.

2-2- Traitement et Analyse des Résultats :

Après l'exécution de l'enquête sur le terrain et contrôle de la qualité des questionnaires remplis, le consultant se chargera du traitement informatique de l'enquête, y compris la saisie des questionnaires codés.

Il établira un dossier provisoire sous forme de tableaux commentés et le soumettra à l'avis du Ministère de l'Habitat et de la Banque Mondiale.

Après ces avis, le consultant rédigera un rapport dans lequel il analysera en détail les résultats selon les principales préoccupations de l'enquête et du projet envisagé sur le seul site d'intervention. Au préalable, il rappellera brièvement le contexte général de l'opération (localisation urbaine, nature physique du site et des constructions, présentation du projet,...)

Le délai d'exécution des tâches 2.1 à 2.2 ci-dessus est variable selon la taille du quartier, il ne devrait pas dépasser 3 mois.

A la fin de cette tâche, le consultant remettra au Ministère de l'Habitat une édition des résultats sous forme de tableaux commentés ainsi que le rapport final d'analyse socio-économique.

2-3- Recensement Exhaustif des Ménages et des Logements du Quartier (tâches subsidiaires) :

Utilisé ou non comme dénombrement préalable à l'établissement du plan de sondage de l'enquête envisagée, ce recensement portant sur certaines données nécessaires à l'opération du projet (adresse, nom et prénom du chef de ménage, carte d'identité, statut d'occupation du logement, nombres de ménages dans le logement et de personnes dans le ménage, activité professionnelle,...) sera effectué, si possible, lors du déroulement de l'enquête socio-économique sur le site de l'opération.....(Commune de), et ce, par un personnel dépendant de la Direction de l'Urbanisme de la Wilaya et des Autorités locales avec la participation éventuelle des principaux membres de l'équipe objet de la présente mission. Celle-ci s'occupera, en définitive, de la saisie et du traitement micro-informatique des questionnaires et de l'édition d'un listing tabulé des bénéficiaires du projet.

PROGRAMME DE RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE

ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE

ANNEXE 1

MODELE DE QUESTIONNAIRE

IDENTIFICATION

- Nom et localisation du quartier : / _____ / (Commune : / _____ /)
- Code du quartier enquêté1 / ___ / ___ / ___ / ___ /4
- Numéro de la construction enquêté 5 / ___ / ___ /7
- Propriétaire (s) de la parcelle construite : _____ /
- Date de l'enquête : / _____ /
- Nom et localisation du quartier : / _____ / (Contrôle oui)

1- CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE BATIE

CODES

1.1- **Type d'Habitat Précaire :** / _____ /8

- Construction en dur finie (achevée) ₁
- Construction en dur sommaire (évolutif)..... ₂
- Baraque ₃
- Autres (à préciser) : / _____ / ₄

1.2- **Niveau de la construction :** / _____ /9

- Rez-de-chaussée ₁
- R + 1 ₂
- R + 2 ₃
- R + 3 et davantage ₄

1.3- **Evaluation des déchets liquides de la construction :** / _____ /10

- Egouts gérés par la commune ₁
- Egouts communautaires..... ₂
- Fosses septiques ou puits perdus..... ₃
- A ciel ouvert ₄

1.4- **Utilisation de la construction :**

- Nombre de logements dans la construction / _____ /11
- Dont nombre de logements inoccupés / _____ /12
- Nombre de locaux à usage professionnel (magasins)..... / _____ /13

Enquête socio-économique dans le quartier 1

2- CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

CODES

(Questions 2.1 à 2.5 à remplir autant de fois qu'il y a de logements sur la construction enquêtée, en commençant par le rez-de-chaussée)

N° CODE QUARTIER ENQUETE..... 1/ __ / __ / __ / __ /4

N° DE LA CONSTRUCTION ENQUETEE 5/ __ / __ / __ /7

N° D'ORDRE DU LOGEMENT /1__ /14

2.1- **Statut Juridique de l'Occupation du Logement :** / ____ /15

- En propriété privée unique 1

- En copropriété 2

- En location 3

- Logement gratuit 4

- Autres (à préciser) : / _____ / 5

2.2- **Nombre de Pièces d'Habitation dans le Logement :** 16/ ____ / ____ /17

2.3- **Commodités du Logement :** (1 pour existant et 2 pour non existant)

- Electricité / ____ /18

- Eau potable / ____ /19

- Cuisine indépendante / ____ /20

- WC indépendant / ____ /21

- Salle de bain / ____ /22

2.4- **Nombre de Ménages dans le Logement :** / ____ /23

2.5- **Si plus de 2 Ménages, Comment sont-ils Constitués ? :** / ____ /24

- Famille nucléaire 1

- Familles parallèles 2

- Familles élargies 3

- Familles combinées 4

- Autres (à préciser) : / _____ / 5

N° D'ORDRE DU LOGEMENT /2__ /14

2.1- **Statut Juridique de l'Occupation du Logement :** / ____ /15

- En propriété privée unique 1

- En copropriété 2

- En location 3

- Logement gratuit 4

- Autres (à préciser) : / _____ / 5

2.2- **Nombre de Pièces d'Habitation dans le Logement :** 16/ ____ / ____ /17

2.3- **Commodités du Logement :** (1 pour existant et 2 pour non existant)

- Electricité	/ _____ /18
- Eau potable	/ _____ /19
- Cuisine indépendante	/ _____ /20
- WC indépendant	/ _____ /21
- Salle de bain	/ _____ /22
2.4- Nombre de Ménages dans le Logement :	/ _____ /23
2.5- Si plus de 2 Ménages, Comment sont-ils Constitués ? :	/ _____ /24
- Famille nucléaire	<input type="checkbox"/> 1
- Familles parallèles	<input type="checkbox"/> 2
- Familles élargies.....	<input type="checkbox"/> 3
- Familles combinées	<input type="checkbox"/> 4
- Autres (à préciser) : / _____ /	<input type="checkbox"/> 5

Enquête socio-économique dans le quartier 2

3- MENAGE : DONNEES GENERALES ET REVENUS

CODES

(Questions 3.1 à 3.4 à remplir autant de fois qu'il y a de ménages dans le logement, en commençant par le propriétaire principal du logement)

N° CODE QUARTIER ENQUETE..... 1/ __ / __ / __ / __ /4
 N° DE LA CONSTRUCTION ENQUETEE 5/ __ / __ / __ /7
 N° D'ORDRE DU LOGEMENT / __ /14
 N° D'ORDRE DU MENAGE / __ /25

3.1- Données Générales :

A- Nom et prénom du Chef de ménage :

/ _____ /

B- Numéro de la carte d'identité : / _____ /

C- Nombre de personnes dans le ménage :..... 26 / ____ / ____ / __ 28

D- Nombre d'actifs occupés dans le ménage :..... 29/ ____ / ____ / __ 30

E- Activité exercée par le chef de ménage : / _____ / / ____ /31

3.2- Mobilité des Chefs de Ménage :

A- Où étiez-vous installés avant de venir dans la ville ? : / ____ /32

- Non concerné 1

- Dans le reste de la commune..... 2

- Dans une Wilaya limitrophe 3

- Autres (à préciser) : / _____ / 4

B- Si concerné : année d'arrivée dans la ville :..... 33 / 1 / 9 / ____ / __ /34

C- Si concerné, combien de fois avez-vous changé de résidence depuis votre arrivée dans la ville ? / ____ /35

D- Date d'arrivée dans le logement actuel ? :..... 36 / 1 / 9 / ____ / __ /37

E- Pourquoi avez-vous choisi de vous installer dans ce quartier ? / ____ /38

- Non concerné 1

- Pour des raisons d'opportunité foncière 2

- Pour des raisons d'opportunité de logement..... 3

- Pour des raisons familiales..... 4

- Pour des raisons de travail à proximité.....5
- Absence d'opportunité ailleurs6
- Autres (à préciser) : / _____ /7
- Non définies8

3.3- **Revenu Mensuel du Chef de Ménage** : 39/___/___/___/___/0/0/ DA
(Chiffre arrondi au centième)

3.4- **Revenu Mensuel de l'Ensemble du Ménage** : 43/___/___/___/___/0/0/ DA
(Chiffre arrondi au centième)

Enquête socio-économique dans le quartier 3

4- MENAGES : ACCES AU LOGEMENT ET PROJET DE RESORPTION

(Questions à poser uniquement aux propriétaire des constructions enquêtées (questions 4.1 à 4.5) et aux différents ménages logeant dans des baraques en bidonville – Questions 4.1 à 4.6)

4.1- Si Propriétaire ou Copropriétaire, Avez-vous Acquis Votre Logement : / / / 47

- Par Don ou héritage ? ₁
- Par achat ? ₂
- En le construisant ? ₃
- Autres (à préciser) : / _____ / ₄

4.2- Comment Avez-vous payé l'achat ou la Construction de Votre Logement : / / / 48

- Avec fonds propres..... ? ₁
- Avec aide de la famille ? ₂
- Avec prêt privé ? ₃
- Avec prêt bancaire ? ₄
- Avec plusieurs de ces moyens ? ₅
- Non déterminé ? ₆

4.3- Quels sont, par Ordre Décroissant, les Besoins les plus Urgents pour : 49/ / / / 50

Votre Quartier (Numérotez de 1 à 5)

51/ / / / 53

- Evacuation des eaux usées ? ₁
- Aménagement de la voirie ? ₂
- Alimentation en eau potable ? ₃
- Electrification ? ₄
- Réalisation de l'éclairage public ? ₅
- Ramassage des ordures ménagères ? ₆
- Réalisation des équipement collectifs ? ₇
- Régularisation de la situation foncière ? ₈
- Démolition des baraques et reconstruction ? ₉
- Non déterminé ? ₀

4.4- Financement et Recouvrement :

A- D'après vous, les gens sont-ils prêts à participer financement à l'amélioration des conditions d'habitat dans le quartier ?

/ / 54

OUI ₁

NON ₂

B- Et vous personnellement ? Etes-vous prêt à participer financièrement à la réalisation des actions suivantes :

- Assainissement Oui ₁ Non ₂ / / 55
- Eau potable Oui ₁ Non ₂ / / 56
- Electricité Oui ₁ Non ₂ / / 57

4.5- Amélioration de la Construction :

A- A la suite des améliorations qui seront apportées par le projet

dans le quartier, auriez-vous l'intention de construire

autre chose sur votre parcelle ?

/ ____ /79

- Rien à prévoir 1
- Voudrait bien, mais n'a pas de moyens 2
- Intention de faire des modifications mineurs..... 3
- Intention d'agrandir l'existant 4
- Intention de détruire tout et de reconstruire 5
- Non exprimé 6

B- Si oui : Comment financeriez-vous ces travaux ?

/ ____ /80

- Pensez-vous emprunter de l'argent 1
- Utiliser vos économies..... 2
- Vendre un bien 3
- Acheter les matériaux à crédit 4
- S'associer avec quelqu'un 5
- Non déterminé 6

4.6- Opinions sur le déplacement de la population (Cas des Bidonvilles :

A votre avis, pour un quartier comme le votre, est-ce qu'il est préférable :

/ ____ /79

- de ne pas déplacer les gens de la parcelle qu'ils occupent ? 1
- D'attribuer un lot équipé dans le quartier qui sera aménagé
en déplaçant légèrement les gens et en détruisant les
baraques (opération tiroir) ?..... 2
- de livrer un terrain à construire ailleurs dans la commune
en déplaçant les gens et en détruisant les baraques ? 3
- Non exprimé..... 4

PROGRAMME DE RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE

ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE

ANNEXE 2

DEFINITIONS ET INSTRUCTION D'UTILISATION DU QUESTIONNAIRE

1- INSTRUCTIONS GENERALES

1.1- Le questionnaire proposé est composé de 4 séries de questions relatant les différentes composantes de la parcelle bâtie et les caractéristiques socio-économiques et opinions de ses occupants :

- *Questions de 1.1 à 1.4* : relatives à la description de la construction prise comme l'unité de l'enquête sur le bâti.
- *Questions de 2.1 à 2.5* : relatives aux caractéristiques du logement qui peut contenir un ou plusieurs ménages.
- *Questions de 3.1 à 3.4* : relatives certaines caractéristiques des différents ménages qui habitent les logements de la construction enquêtée.
- *Questions de 4.1 à 4.6* : relatives aux conditions d'accès au logement et aux comportement des chefs de ménage face au projet de résorption de l'habitat précaire envisagé.

1.2- *L'unité de l'échantillon est la parcelle bâtie* (construction selon le type d'habitation question 1.1) qui peut contenir un ou plus logements à enquêter. Chaque parcelle bâtie est identifiée par un numéro (cases de codage 5.6 et 7) à rappeler, de préférence, à chaque série de questions citée ci-dessus.

- *Un logement* est constitué par un ou plusieurs pièces destinées à l'habitation et possédant une ou plusieurs entrées directes donnant sur un couloir, un escalier, une cour, une rue, etc... Chaque logement est identifié par le numéro de la construction enquêtée et par un numéro d'ordre (case de codage n°14) croissant en commençant par le logement situé au rez-de-chaussée. **A chaque logement occupé doit être rempli les questions 2.1 à 2.5 et celles relatives aux ménages qu'il contient. (Questions 3.1 à 4.6)**

- *Un ménage* est défini comme constitué par l'ensemble des membres d'une famille prenant habituellement leur repas ensemble². **Exceptionnellement** dans le cadre de la présente enquête, **on considérera comme ménage toute famille nucléaire** (père, mère et enfants non mariés) résidant dans le logement enquêté, formant ensemble une famille élargie (entre ascendants et descendants) ou parallèles (frères et sœurs avec leurs conjoints et enfants) et ce, même s'ils prennent leur repas ensemble. Aussi, à chaque ménage dont le chef dispose d'un livret de famille seront, en principe, administré les questions 3.1 à 4.6

Chaque ménage est identifié par les numéros de la construction et du logement enquêtés ainsi que par le par un numéro d'ordre (Case de codage n° 25) en commençant par le chef de ménage qui se déclare propriétaire ou copropriétaire du logement ou son locataire principal.

¹ Pour formation des enquêteurs, notamment

² La même définition est retenue par l'ONS dans le cadre des recensements généraux de la population.

1.3- Le questionnaire est constitué essentiellement de deux genres de questions :

- Questions dont les réponses possibles sont fournies d'avance sur le questionnaire (Question 1.2 par exemple) : il importe alors de cocher le carré adjacent à la réponse fournie (☒) et d'écrire son numéro de code sur la case correspondante située à droite de la feuille.
- Questions dont la réponse est constituée de chiffres à placer sur les cases préétablies.
Exemple – Question 3.3 : Revenu mensuel / _ / _ / _ / _ / 0 / 0 / DA >>> / 0 / 1 / 2 / 7 / 0 / 0 / DA

2- COMMENTAIRE DU QUESTIONNAIRE

2.1- Caractéristiques de la Parcelle Bâtie (Questions 1.1 à 1.4) :

A remplir par l'enquêteur, notamment, par l'observation et selon les définitions fournies pendant sa formation et rappelées ci-dessous.

Question 1.1- Type d'habitat précaire :

S'agissant d'enquête dans un quartier qualifié d'habitat précaire, les constructions peuvent être de types suivants, selon les définitions adaptées à partir, notamment, de l'étude du CENEAP³ :

- *Construction en dure finie* : Construction à trois niveaux au maximum, faite de matériaux utilisés traditionnellement dans le bâtiment (briques, parpaings, structure en béton armé,...) et dont il n'est plus, apparemment, prévu d'extension. D'une seule ou deux entrées principales, c'est une construction qui peut avoir parfois un logement par niveau, si le rez-de-chaussée n'est pas occupé par des garages ou par des activités économiques.

- *Construction en dur sommaire* : Construction faite de matériaux traditionnellement dans le bâtiment briques, parpaings, structure en béton armé,...) mais qui, tout en étant occupé, n'est pas encore achevée pour atteindre l'état du type précédent.

- *Baraque* : Habitation précaire construite avec des matériaux de récupération (tôles, bidons, bois, contre-plaqué, roseaux,...); sont classées également dans cette catégorie, les habitations sommaires avec les murs en parpaing sans ossature et toits en zinc.

- *Autres types* : Spécifier en claire sur la case libre à cet effet, le type d'habitat, cela peut concerner des gourbis (constructions en pisé ou en tob) que des tentes ou autres formes similaires

Question 1.2- Niveau de la construction :

La réponse est 1 (cocher le carré correspondant) si le bâtiment est construit en rez-de-chaussée sans étages (la terrasse n'est pas comptabilisée comme étage); la réponse est 2 si la construction est avec un étage en plus du rez-de-chaussée (R+1) et etc,...

Question 1.3- Evaluation des eaux liquides de la construction :

Question à poser par la suite à la personne enquêtée et cocher la réponse dans le carré correspondant.

³ « L'habitat précaire en milieu urbain en Algérie » - Rapport établi par le Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la planification (CENEAP) pour le compte du Ministère de la Protection Civile - 1984

Question 1.4- Utilisation de la construction :

- Nombre de logements dans la construction : Inscrire le chiffre exact sur la case voisine à la question.

- Nombre de logements inoccupées : Pour les constructions à deux ou plusieurs logements, se renseigner auprès des voisins pour connaître le nombre de logements non habités de manière permanente.

- Nombre de locaux à usage professionnel : Il s'agit notamment de garages et/ou de magasins (commerce ou service) occupés en rez-de-chaussée de la construction.

2.2- Caractéristiques du Logement (Questions 2.1 à 2.5) :

On rappelle que tous les logements occupés dans la construction sont à enquêter (généralement, pas plus de deux logements par construction dans le quartier enquêté).

Ne pas oublier de donner un numéro d'ordre au logement en commençant par celui qui est en bas (rez-de-chaussée, s'il y a lieu).

Question 2.1- Statut juridique de l'occupation du logement :

Cocher la réponse dans le carré correspondant et le reporter sur la case de codage.

Question 2.2- Nombre de pièces d'habitation dans le logement :

Inscrire directement le chiffre cité dans le vide des cases de codage 16 et 17. Si le nombre de pièces déclaré paraît incertain, vérifier ce nombre.

Question 2.3- Commodités du logement :

Inscrire 1 (pour existant) ou 2 (pour inexistant) selon la réponse déclarée dans les cases de codage correspondants.

Question 2.4- Nombre de ménages dans le logement :

Identifier chaque ménage vivant dans le même logement quand ils sont des ressources et des dépenses non communes (ayant des repas séparés) ou quand ils correspondent à des familles nucléaires. Ecrire le chiffre tel quel directement sur la case de codage 23.

Nota : Si un logement contient plus d'un ménage tel que défini ci-dessus, préparer les feuilles des questions 3.1 à 4.6 à remplir et les numéroter selon le ménage dit principal (propriétaire ou locataire du logement).

Question 2.5- Type de ménages :

Cocher le carré correspondant et le reposer sur la case de codage si le ménage est de :

- *Famille nucléaire* : Constitué d'un couple ou de parents avec enfants. Quand un des parents est décédé ou vivant en dehors du ménage (divorcé ou immigré), c'est également une famille nucléaire; seul le chef de ménage a changé. Dans ce cas, le chef de ménage est celui qui est économiquement responsable.

Avec la présence des frères et sœurs non marié du mari ou de la femme, on a également une famille nucléaire. Il en est de même avec une personne n'ayant pas de liens familiales avec le chef de ménage (présence d'une domestique, par exemple) mais vivant avec le ménage.

- *Familles parallèles* : Frères et sœurs mariés avec ou sans enfants, prenant les repas ensemble; on rappelle que pour notre enquête, chaque famille sera considérée comme ménage.

- *Familles élargies* : Trois générations (ascendants et descendants), même si l'un des grands parents est décédé; on rappelle que pour notre enquête, chaque famille de cette catégorie sera considéré également comme ménage.

- *Familles combinées* : Familles parallèles et élargies réunies; on rappelle que pour notre enquête, chaque famille de cette catégorie sera considéré également comme ménage.

- *Autres (personne vivant seule, ...)* : Spécifier clairement

2.3- Caractéristiques des ménages (Questions 3.1 à 3.4) :

A remplir autant de fois qu'il y a de ménages (type famille nucléaire) dans le logement. Ne pas oublier de rappeler les numéros de la construction et du logement ainsi que le numéro d'ordre du ménage en commençant par le principal (propriétaire ou locataire principal).

Question 3.1- Données générales :

A & B- *Les noms et le numéro de la carte d'identité du chef de ménage* sont nécessaires pour contrôle technique des questionnaires et pour un éventuel retour ultérieur en phase de travaux ou d'achèvement du projet (suivi et évaluation socio-économique).

C- *Nombre de personnes dans le ménage* : Identifier le nombre de personnes (petits et grands, présents ou temporairement absents) constituant le ménage au moment de l'enquête (Faites attention par rapport au nombre de personnes vivant dans le logement (TOL)).

D- *Nombre d'actifs occupés dans le ménage* : Il s'agit des personnes qui travaillent et perçoivent en conséquence des salaires ou honoraires, cela peut concerner le chef de ménage comme tout autre personne constituant le ménage (enfants en âge d'activité, frères et/ou sœurs non mariés, ...).

E- *Activité exercée par le chef de ménage* : l'enquêteur inscrira lisiblement l'activité déclarée par le Chef de ménage dans l'emplacement réservé (y compris si le chef de ménage est chômeur ou inactif). La codification de cette question se fera ultérieurement après compilation des réponses fournies dans le quartier.

Question 3.2- Mobilité des chefs de ménage :

A à B- Questions à poser aux seuls chefs de ménage en dehors de la ville objet de l'enquête. cocher les carrés et inscrire dans les cases de codage les réponses fournies.

D et F- Questions à poser à l'ensemble des chefs de ménage enquêtés. Cocher les carrés et inscrire dans les cases de codage les réponses fournies.

Question 3.3- Revenu mensuel du chef de ménage :

Inscrire dans les cases de codage correspondantes les chiffres cités par le chef de ménage; chiffres arrondis au centième près. Le revenu total du chef de ménage inclut l'ensemble du salaire ou autres sources de revenus (rente foncière ou immobilière, bénéfices des activités commerciales ou artisanales, argent envoyé régulièrement au chef de ménage par un membre de la famille travaillant ailleurs en Algérie ou à l'étranger, ...) que reçoit mensuellement (ou ramenés au mois) par le chef de ménage au personne.

Question 3.4- Revenu mensuel de l'ensemble du ménage :

Inscrire dans les cases de codage correspondantes les chiffres cités par le chef de ménage; chiffres arrondis au centième près. Le revenu total du ménage inclut l'ensemble des salaires ou autres sources de revenus rente foncière ou immobilière, bénéfices des activités commerciales ou artisanales, argent envoyé régulièrement au chef de ménage par un membre de la famille travaillant ailleurs en Algérie

ou à l'étranger,...) que reçoivent mensuellement (ou ramenés au mois) les membres de la famille constituant le ménage, actifs occupés y compris.

2.4- Ménages et projet (Questions 4.1 à 4.6) :

Les questions 4.1 à 4.6 sont à remplir autant de fois qu'il y a de chefs de ménage propriétaires ou copropriétaires du logement enquêté.

En cas d'actions dans un bidonville, les questions 4.1 à 4.6 sont à poser à l'ensemble des ménages du quartier.

Question 4.1- Modalité d'accèsion à la propriété du logement :

Cocher la réponse fournie sur le carré correspondant et reporter le numéro sur la case de codage.

Question 4.2- Financement du logement :

Cocher la réponse fournie sur le carré correspondant et reporter le numéro sur la case de codage.

Question 4.3- Equipements et actions de résorption souhaités :

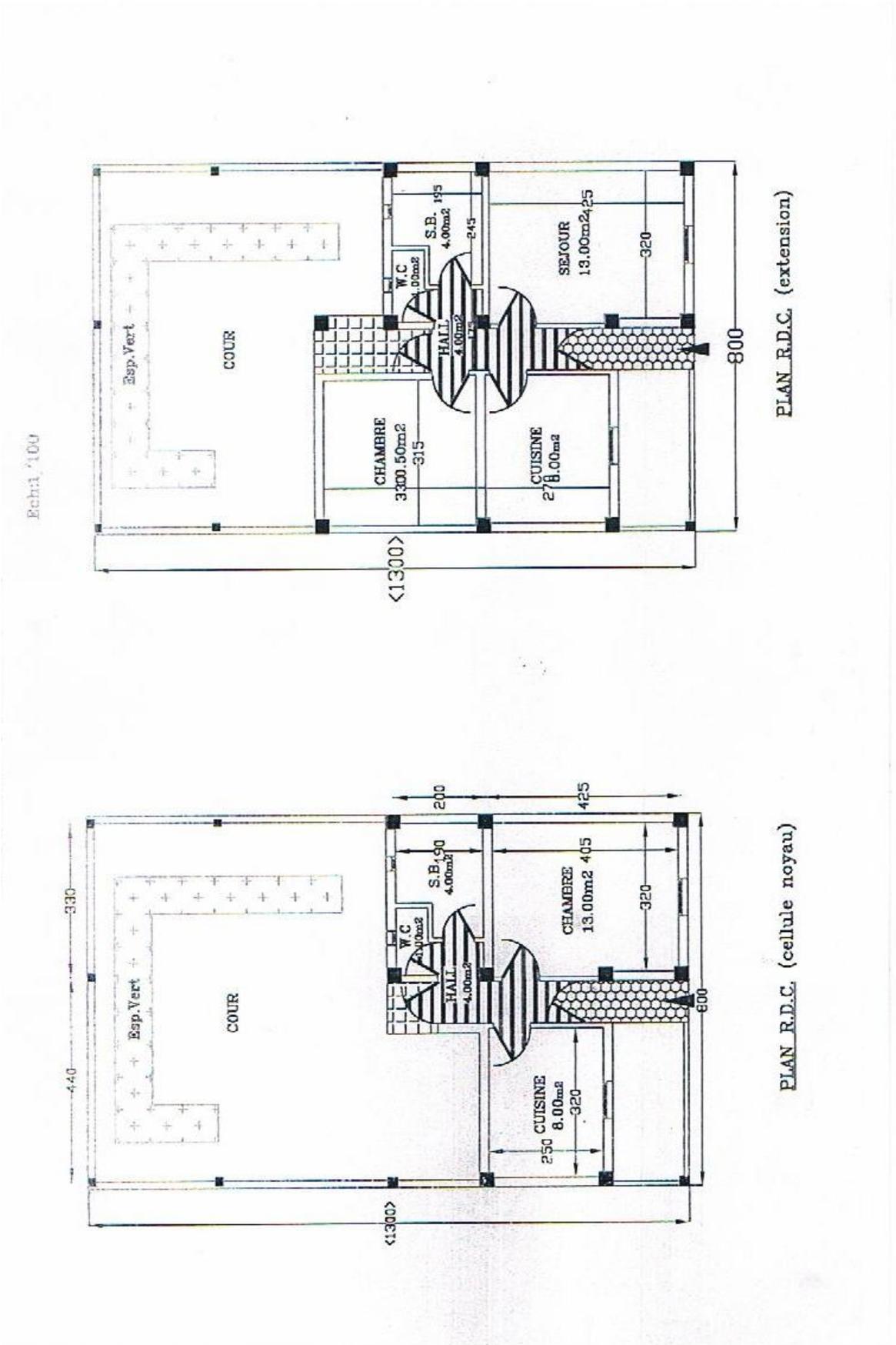
Parmi les 10 réponses possibles dont une est indéterminée (le numéro 0 à faire préciser), demander l'ordre de préférence en se limitant à 5 possibilités numérotés de 1 à 5 en commençant par ceux jugés les plus importants par le chef de ménage. Ecrire le numéro d'ordre (1 à 5) dans le carré placé en face de l'équipement ou action cités.

Question 4.3- participation et recouvrement :

Questions à poser avec délicatesse aux chef de ménage et ce, après leur avoir présenter brièvement les grands traits du projet de résorption de l'habitat précaire envisagé par l'Etat. Cocher les réponses fournies et/ou sur les cases de codage correspondant.

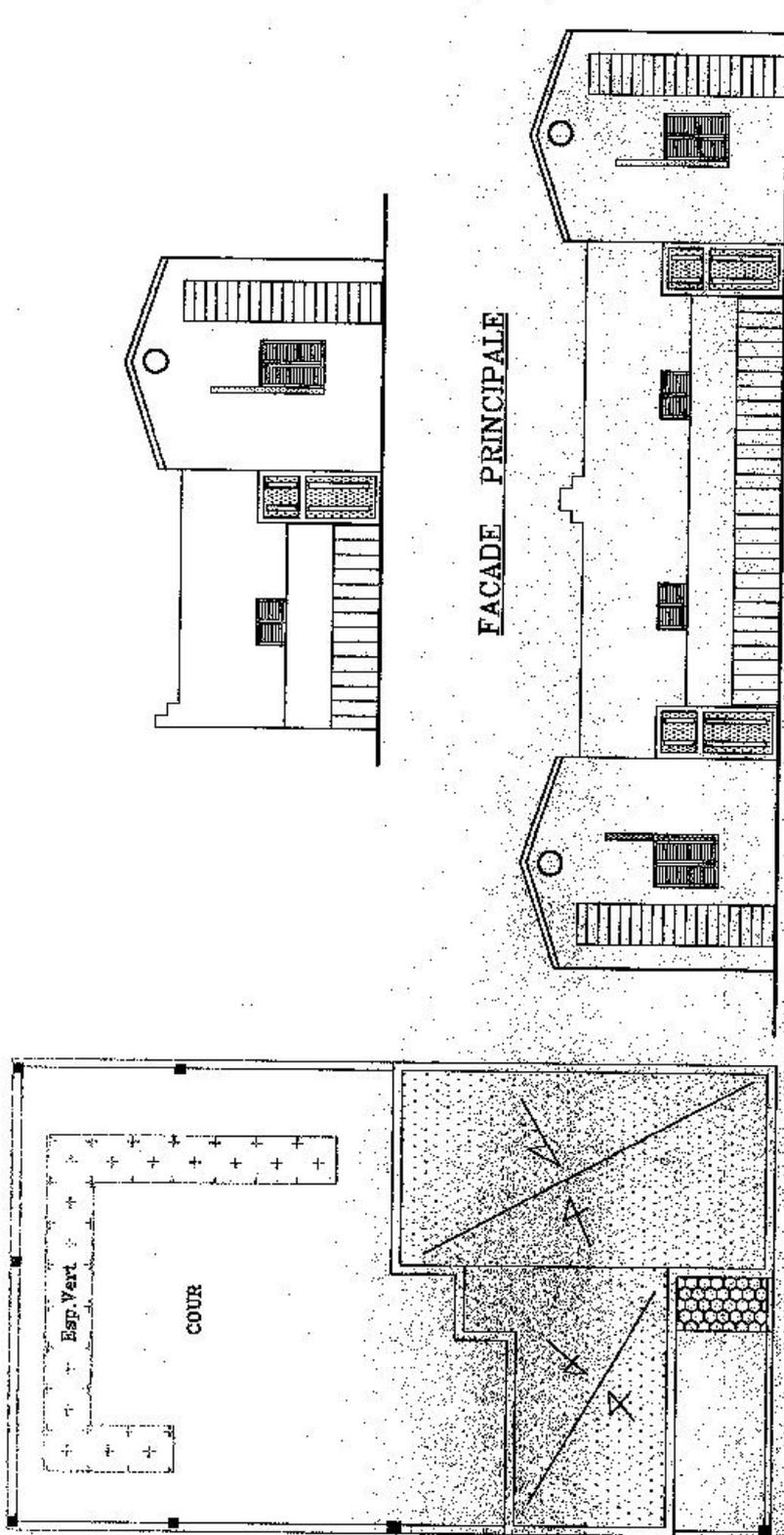
En cas non réponses des intéressés, transformer ces questions fermés et questions ouvertes et inscrire les réponses en bas de page.

Il en sera de même des Questions 4.5 relatives à l'amélioration de la construction après la réalisation du projet et des Questions 4.6 concernant le déplacement éventuel sur un projet de résorption de bidonville.



LOGEMENT (VARIANTE II)

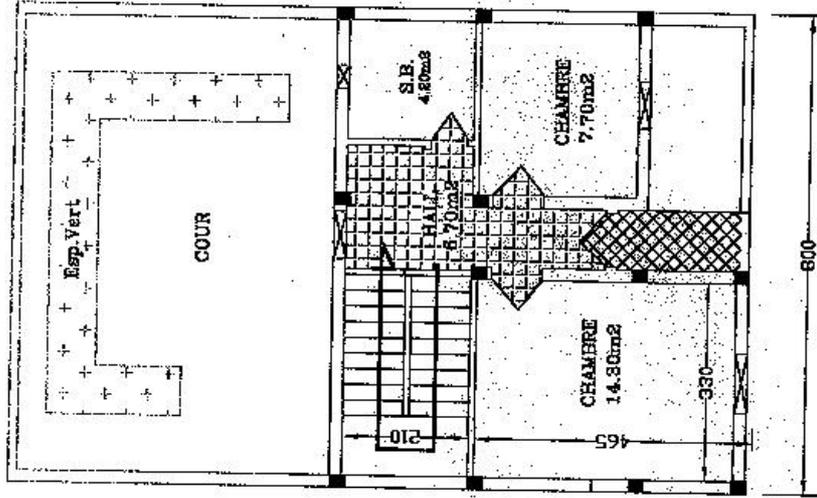
Ech: 1/100



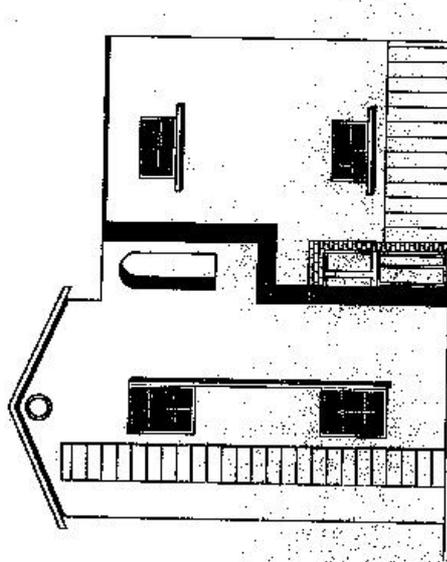
ASSEMBLAGE DE 02 LOGEMENTS

PLAN TERRASSE (cellule noyau)

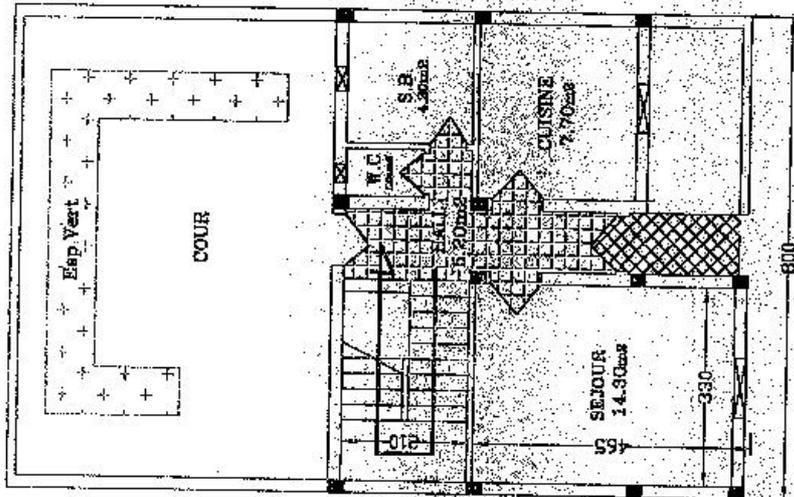
LOGEMENT INDIVIDUEL



PLAN R+1

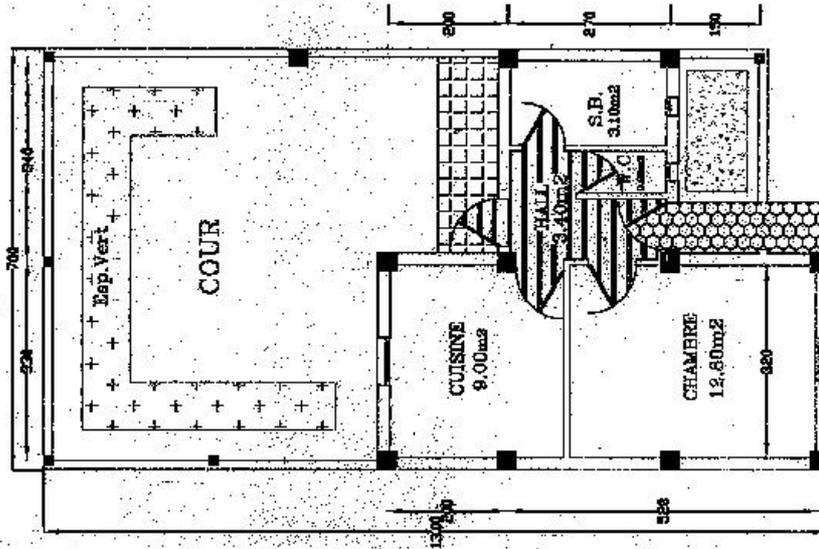


FACADE PRINCIPALE

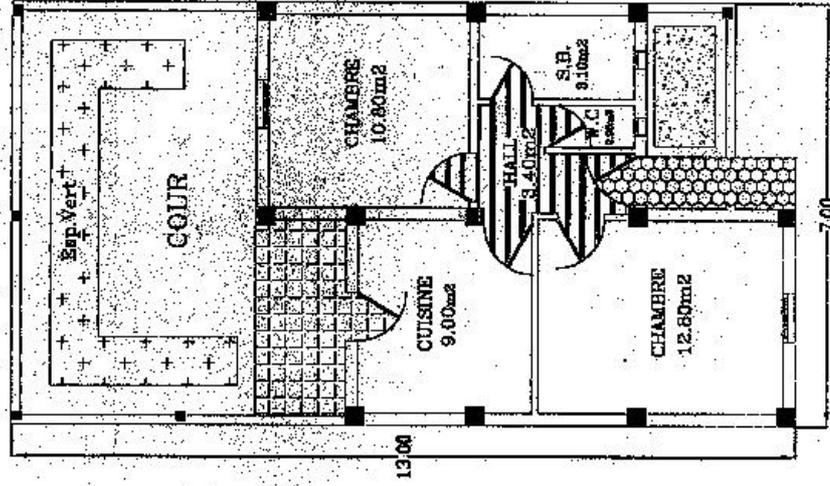


PLAN R.D.C. (Extension)

LOGEMENT (VARIANTE I)

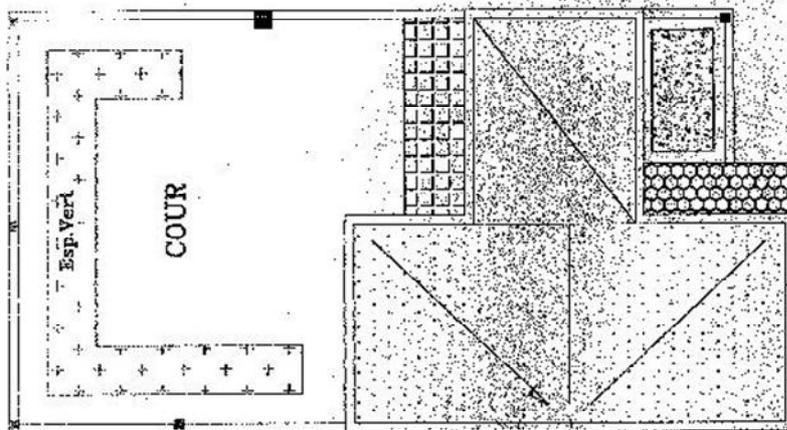


PLAN R.D.E. (cellule moyen)

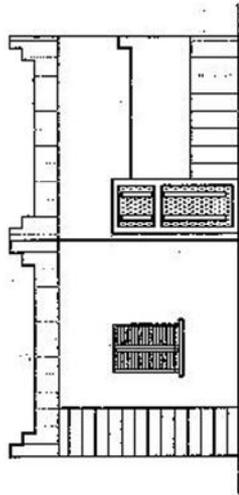


PLAN R.D.E. (extension)

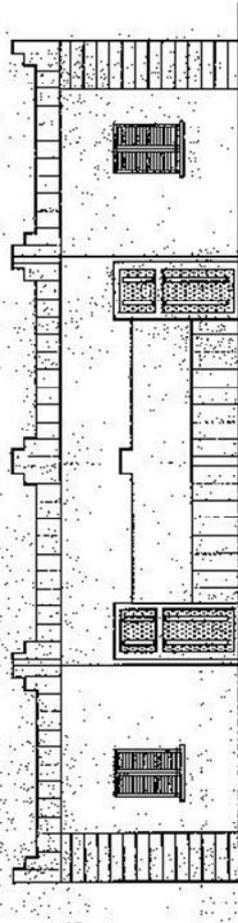
LOGEMENT (VARIANTE I)



PLAN TERRASSE (cellule noyau)



FACADE PRINCIPALE



(ASSEMBLAGE DE 02 CELLULES)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

المديرية العامة للأموال الوطنية

مديرية أملاك الدولة لولاية المسيلة

رقم / 288

المسيلة في :

مدير أملاك الدولة للولاية
إلى السيد /
مدير وكالة تحسين السكن
وتطويره بالمسيلة

الموضوع : التنازل عن قطعة أرض ملك الدولة في إطار عمليات التهيئة والتعمير لمحو السكن الغير لائق بحي مطر بوسعادة

في إطار العملية المتكورة في الموضوع ، يشرفني أن اطلب منكم التقرب لدى مقتضية أملاك الدولة بوسعادة لتبني مبلغ / 15.279.672,56 دج الذي يمثل القيمة التجارية للوعاء العقاري مضاف إليها مصاريف اجراءات تحرير العقد الإداري والمفصل كالتالي :

- القيمة التجارية للوعاء العقاري : 14.761.214,56 دج
 - حقوق التسجيل : 369.030,00 دج
 - حقوق الطابع : 240,00 دج
 - المصاريف : 80,00 دج
 - اجرة أملاك الدولة : 149.112,00 دج
- مضاف إلى ذلك مبلغ 147.612,11 دج تمثل مصاريف الإستهلاك العقاري
تسدد لاحقا لدى صندوق المحافظة العقارية بوسعادة .

تفضلوا بتفاني الاحترام والتقدير

مدير أملاك الدولة

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

المسيلة في :
مدير أملاك الدولة
إلى السيد / مدير الوكالة الوطنية
لتحسين السكن وتطويره ببوسعادة

وزارة المالية
العامّة للأموال الوطنية
لاك الدولة لولاية المسيلة
د الادارية والمنازعات

15 أفريل 2003

2003/...

1

الموضوع : تسديد القيمة التجارية و مصاريف العقد .

لكي يتسنى لنا تحرير عقد التنازل عن القطعة الارضية الموجودة ببوسعادة من اجل تحسين السكن وتطويره في اطار عمليات التهيئة والتعمير لمحو السكنات غير القانونية ، بقررتني ان اذورك الى تسديد القيمة التجارية ومصاريف العقد لدى قابض املاك الدولة ببوسعادة ، و المقدرة بثمانية ملايين و ثلاثمئة و احدى عشرة الف و ثلاثمئة دينار جزائري و 22 سنتيم (8.311,300,22 دج) و المبيعة كمايلي :

القيمة التجارية	: 7.951654,22 دج
اجر املاك الدولة	: 81017,00 دج
الكشف	: 80,00 دج
الطابع	: 240,00 دج
التسجيل	: 198792,00 دج
الاشهار	: 79517,00 دج

المدير الولائي لأملاك الدولة

المدير الولائي لأملاك الدولة
إمضاء : صوالح رايح

MINISTÈRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME
Agence Nationale de l'Amélioration et du
Développement du Logement
Agence de wilaya M'sila
N° 06 cité 132 Logements, M'sila
Tél : 035 55 24 40



وزارة السكن و العمران
الوكالة الوطنية لتحسين السكن و تطويره
الوكالة الولائية بالمسيلة
رقم 06 حي 132 مسكن : المسيلة
هاتف : 035 55 24 40

Réf 392.../DWM/AADL/2007

M'sila le 16/10/2007

A Monsieur le directeur des domaines
de la wilaya de M'sila

**OBJET : RAPPEL : A/S Etablissement acte de propriété de terrain Maitar
Commune de Bou-Saada**

Ref : N° 313 /DWM/AADL/ du 10/12/2005
N° 70 /DWM/ AADL /2006 du 03/05/2006
N° 941/ AADL / DARS/2006 du 02/10/2006
N° 241/DWM/AADL/2006 du 18/12/2006



Monsieur,

En rappel à notre tout dernier envoi du 18/12/2006, J'ai l'honneur de vous signaler l'urgence de nous délivrer l'acte de propriété du site en objet dont la mémoire a été honoré en totalité le 14/02/2005 pour un montant de: 8.311.300,22.

Par ailleurs je vous informe que l'ensemble des travaux de cette Opération inscrite en 2002, ont été achevés fin 2004 (Relogement, AEP, voirie, électrification...). Ainsi la clôture définitive de cette opération est tributaire de la régularisation de l'aspect foncier et l'établissement des actes des bénéficiaires ;

De même je vous informe que le site est entrain de connaître un Exode massif qui mettra en péril tous les travaux réalisés : Par conséquent L'AADL ne peut intervenir pour mettre fin à cet exode sans l'acte de propriété. Alors et pour ce qui précède je vous réitère monsieur le directeur l'importance et l'urgence de nous délivrer cet acte.

Veuillez agréer monsieur le directeur mes salutations distinguées

Copie pour inf :

- Mr le Wali
- Mr le D.R. AADL-SETIF
- Mr le DUC



Le Directeur

Résumé :

Les quartiers spontanés sont aujourd'hui un fait durable dont on sait qu'il ne pourra pas être résolu à court terme. Ils rassemblent une part croissante de la population urbaine des pays en développement, particulièrement dans les milieux arides et semi-arides. Ainsi, avec la croissance urbaine incontrôlée dans le monde, un grand nombre d'habitants s'y installent. Deux villes cohabitent, dépendante l'une de l'autre : la ville officielle, structurée et moderne et la ville spontanée, sous-équipée et précaire.

Toutefois, un consensus s'est formé sur la nécessité d'intervenir au sein de ces quartiers par des opérations d'intégration pour mieux les insérer dans la ville et améliorer les conditions de vie des habitants.

D'une autre part ces quartiers sont confrontés à des forces d'exclusion :

Exclusion foncière, qui empêche les habitants d'investir dans l'amélioration de leur habitat puisqu'ils n'ont aucune garantie de rester sur place.

Exclusion urbaine, c'est-à-dire l'absence d'infrastructures et d'équipements de base, qui induit des conditions de vie difficiles et qui renforce la pauvreté tout en nécessitant le recours à l'économie informelle.

Exclusion sociale, qui revêt des formes très variées : chômage, analphabétisme, stigmatisation...

Exclusion spatiale, qui est due aux problèmes du site et des éléments de la nature, ainsi que le développement et la structuration du cadre bâti.

L'enjeu premier des opérations d'intégration consiste à agir contre ces forces d'exclusions.

En Algérie, le phénomène de l'urbanisation spontanée a gagné même les villes intérieures moyennes comme Bou-Saada. Maïtar est l'un de ses quartiers spontanés de formation récente, qui a été le stade d'une opération de résorption de l'habitat précaire (R.H.P) financée par la banque mondiale dans le but d'améliorer les conditions de vie et l'intégrer à la ville.

Notre étude cherche à déterminer l'efficacité de cette opération, à travers un essai d'évaluation basé sur l'attitude de la population et l'analyse de l'existant selon les aspects déterminants du degré d'intégration.

Mots clés : *quartier périphérique, quartier spontané, habitat spontané, habitat précaire, résorption, intégration, exclusion*

ملخص

تمثل الأحياء العشوائية اليوم وضعا مستداما، نعلم أنه لا يمكن حله في المدى القصير. تجمع هذه الأحياء قسما متزايدا من الشعوب الحضرية للبلدان السائرة في طريق النمو، وبصورة خاصة في الأوساط الجافة وشبه الجافة. ولذلك، نتيجة للنمو العمراني الغير مراقب في العالم، يستقر عدد كبير من السكان. لتتجاوز مدينتان مختلفتان: المدينة الرسمية مهيكلة وحديثة، والمدينة العشوائية غير مجهزة وظرفية.

تبعا لذلك وقع الاتفاق على ضرورة التدخل في هذه الأحياء عن طريق عمليات إدماج من أجل ربطها بصورة جيدة مع المدينة وتحسين ظروف حياة السكان.

من جهة أخرى تتعرض هذه الأحياء لقوى إقصاء:

إقصاء عقاري، يمنع السكان من الاستثمار في تحسين مساكنهم لأنهم لا يملكون ضمانات البقاء في مكانهم. إقصاء عمراي، متمثل في غياب الهياكل القاعدية والمرافق الأساسية، ينتج ظروف حياة صعبة ويقوي الفقر الذي يؤدي إلى اللجوء إلى الاقتصاد الغير قانوني.

إقصاء اجتماعي، يغطي أشكالا متعددة: البطالة والامية والتخلف...

إقصاء مجالي، يرجع إلى مشاكل الموقع وعوامل الطبيعة، بالإضافة إلى تطور وهيكل الإطار المبني.

الرهان الأول لعمليات الإدماج يرتكز على العمل ضد قوى الإقصاء.

في الجزائر، ظاهرة العمران العشوائي طالت حتى المدن الداخلية المتوسطة مثل بوسعادة. ميطر واحد من أحيائها العشوائية ذو نشأة حديثة، كان مجالا لعملية امتصاص السكن الظرفي (ا.س.ظ) الممولة من البنك العالمي بهدف تحسين ظروف الحياة وإدماجه في المدينة.

تبحث دراستنا جدوى هذه العملية، عن طريق محاولة تقييم تعتمد على مواقف السكان وتحليل الوضع الموجود حسب المظاهر المحددة لدرجة الاندماج.

الكلمات المفتاحية: حي هامشي، حي عشوائي، سكن عشوائي، سكن ظرفي، امتصاص، إدماج، إقصاء

ABSTRACT

The spontaneous quarters are sustainable fact today which we know that it can not be solved in a short term, they collect an increasing part of urban population of the developing countries, especially in the arid and semi-arid environments, and with the uncontrolled urban increase in the world, a big number of inhabitants settle. Two cities coexist, dependent of each other: the official city, structured and modern and the spontaneous city, under equipped and precarious.

However, an agreement is established in order to intervene in these quarters by the use of integration operations for the purpose to better insert them in the city and to improve the living conditions of the inhabitants.

On the other hand, these quarters are faced with forces of exclusions.

Land Exclusion that avoid the inhabitants to invest in the improvement of their housing because they don't have any guarantees to stay in the same land.

Urban Exclusion means the lack of infrastructures and basic equipments which result a hard living conditions and reinforce poverty while requiring the use of an informal economy.

Social exclusion which covers various types: unemployment, illiteracy, stigmatization.

Space exclusion which is due to the problems of site and nature elements as well as the development and the structuring of the built environment.

The first issue of the integration operations is to act against these forces of exclusion

In Algeria, the phenomena of the spontaneous urbanization had occupied even the internal middle cities such as Boussaada. Maïtar is one of these spontaneous quarters newly formed which has been a scene to the operation of resorption precarious housing (R.H.P) financed by the World Bank for the purpose to improve the living conditions and to integrate it into the city.

Our Study attempts to determine the effectiveness of this operation through an assessment test based on the population attitude and the analysis of the existent in accordance with the significant aspects of the integration degree.

Key words: *Peripheral quarter, spontaneous quarter, precarious housing, resorption, integration, exclusion.*